

**PROVINCE NORD**



# **UNE ACTION AU SERVICE DU RÉÉQUILIBRAGE POUR LA RÉUSSITE DE LA CITOYENNETÉ**

**Bilan des politiques  
provinciales de 2008 à 2017**

*Pwoélang djélimon*



# ÉDITO

L'Accord de Nouméa constitue le cadre global de l'action de la province Nord qui vise deux buts : la poursuite du rééquilibrage, sous toutes ses facettes, et la construction de la citoyenneté calédonienne, fondements du destin commun.

Les politiques publiques sont la traduction opérationnelle de cette volonté politique, dans tous les domaines de compétences de la province. Alors que la quatrième mandature de l'Accord de Nouméa s'achève dans quelques mois, le moment est venu de mesurer les effets des politiques publiques sur les dernières années. Chacun peut constater au quotidien la réalité de certains effets dans les domaines économique, social, culturel et environnemental et il s'agit d'apporter un regard approfondi sur le sujet.

Au niveau macro-économique<sup>1</sup>, la Nouvelle-Calédonie est entrée dans un régime d'industrialisation à partir de 2005 qui a pris fin en 2013 avec l'achèvement de la construction de l'usine du Nord. Depuis, la Nouvelle-Calédonie est en transition vers un nouveau régime qui n'est pas encore en place.

De 2008 à 2017, cette trajectoire est aussi celle de la collectivité province Nord et du territoire Province Nord et elle se traduit notamment en termes de dynamique socio-économique et de ressources fiscales. Cette période se décompose en deux séquences distinctes : une forte croissance jusqu'en 2013 et un réajustement depuis 2014. La collectivité a dû adapter son action à chaque fois, tant aux besoins identifiés qu'au niveau des ressources disponibles.

Le but de ce rapport est de rendre compte de la mise en œuvre des politiques publiques provinciales conduites durant ces dix dernières années.

Le rapport est structuré selon le plan du chapitre « lisibilité et évaluation » des politiques publiques dont la vocation est justement de fournir des informations clés pour rendre plus visible le travail mené, et guider la décision.

Le document s'inscrit dans le sens souhaité par l'expression « Pwoélang djélimon », c'est-à-dire « une lumière qui éclairera nos sentiers, nos chantiers et nos enfants dans le temps présent et futur » en langue Cèmuhi. Le contenu est exposé selon quatre axes : trois axes portent sur les politiques publiques en faveur de la population, le quatrième axe est propre au fonctionnement interne de la collectivité. Chaque objectif prioritaire des politiques publiques fait l'objet d'un chapitre et la question du rééquilibrage intra provincial constitue un fil directeur tout au long des chapitres.

Au-delà de décrire ce qui a été fait et des résultats acquis, les évolutions observées pour la population et pour le territoire provincial sont également présentées. Enfin, une trentaine de questions rythment le rapport pour y apporter une meilleure compréhension et une lecture dynamique.

<sup>1</sup> « La Nouvelle-Calédonie face à son destin » – novembre 2016 – ouvrage collectif aux éditions IAC-Karthala- GEMDEV



**PROVINCE NORD**



# SOMMAIRE

Accédez directement aux parties en cliquant sur les titres

01

## TROUVER UN ÉQUILIBRE DURABLE ENTRE AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

|   |    |
|---|----|
| 1.1. Diversifier et valoriser le potentiel économique pour créer de la richesse ..... | 06 |
| 1.2. Réduire les déséquilibres internes .....   | 17 |
| 1.3. Maîtriser la ressource nickel .....  | 31 |
| 1.4. Structurer le pôle urbain Vook (Voh) – Koohnê (Koné) – Pwëbbu (Pouembout) .....  | 38 |
| 1.5. Sauvegarder l'environnement naturel .....  | 46 |

02

## AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION

|   |    |
|---|----|
| 2.1. Contribuer à améliorer l'état de santé .....   | 60 |
| 2.2. Accompagner les personnes vulnérables .....  | 69 |
| 2.3. Améliorer l'accès au logement et assurer à tous l'accès à l'énergie et à l'eau ..... | 77 |
| 2.4. Développer et promouvoir les loisirs .....   | 83 |

03

## RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET PERMETTRE À CHACUN DE TROUVER SA PLACE DANS LA SOCIÉTÉ CALÉDONIENNE

|  |     |
|--|-----|
| 3.1. Garantir une éducation et une formation à tous .....                | 96  |
| 3.2. Encourager l'engagement citoyen et la prise de responsabilité ..... | 110 |
| 3.3. Favoriser l'intégration des femmes dans la société .....            | 115 |
| 3.4. Favoriser l'intégration des jeunes dans la société .....            | 121 |
| 3.5. Asseoir une identité commune .....                                  | 127 |

04

## DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE AUX ENJEUX

|  |     |
|--|-----|
| 4.1. Promouvoir l'emploi local et maintenir la paix sociale .....                    | 132 |
| 4.2. Assurer la protection juridique et la gestion patrimoniale de la province ..... | 137 |
| 4.3. Poursuivre la modernisation de l'administration provinciale .....               | 140 |
| 4.4. Garantir une gestion saine des finances publiques .....                         | 144 |

|   |            |
|---|------------|
| <b>SYNTHÈSE : LA SITUATION GÉNÉRALE EN 2018</b> ..... | <b>153</b> |
|---|------------|

|   |            |
|---|------------|
| <b>CALENDRIER DES TEMPS FORTS DE LA PÉRIODE</b> ..... | <b>158</b> |
|---|------------|



.5

# 01

## Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement

|   |    |
|---|----|
| 1.1. Diversifier et valoriser le potentiel économique pour créer de la richesse | 06 |
| 1.2. Réduire les déséquilibres internes   | 17 |
| 1.3. Maîtriser la ressource nickel  | 31 |
| 1.4. Structurer le pôle urbain Vook (Voh) - Koohnê (Koné) - Pwëbuu (Pouembout)  | 38 |
| 1.5. Sauvegarder l'environnement naturel  | 46 |



# 1.1. DIVERSIFIER ET VALORISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE POUR CRÉER DE LA RICHESSE

## 1.1.1. la situation

La Province Nord est entrée en 2007 dans un processus de développement économique accéléré qui s'est traduit par une augmentation très importante de l'emploi salarié et non salarié. Les moteurs de cette croissance ont notamment été la construction de l'usine du Nord et l'aménagement du pôle urbain VKP ainsi que leurs effets induits.

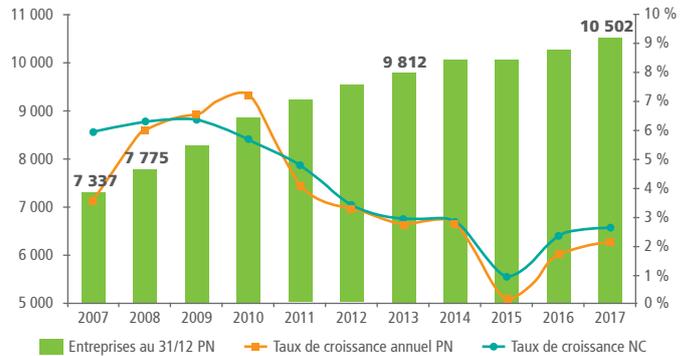
Entre les deux recensements de 2009 et de 2014, la population active a cru de 26 %. C'est en particulier le nombre d'actifs occupés qui a progressé, faisant baisser le taux de chômage<sup>2</sup>.

| Année | Province Nord     | Nombre | Taux |
|-------|-------------------|--------|------|
| 2009  | Population active | 19 001 |      |
|       | Dont actif occupé | 13 763 | 72 % |
|       | Dont chômeur      | 5 238  | 28 % |
| 2014  | Population active | 23 932 |      |
|       | Dont actif occupé | 18 173 | 76 % |
|       | Dont chômeur      | 5 759  | 24 % |

Source : ISEE- recensement

Le nombre d'entreprises répertoriées a augmenté de 43 % entre 2007 et 2017. Le rythme de croissance annuel a connu un pic en 2010. Il a ensuite diminué jusqu'à un niveau quasiment nul en 2015 avant de repartir à la hausse depuis 2016. Il a globalement suivi la même évolution que celle observée à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. La zone VKP reste toutefois atypique sur la période avec une hausse moyenne de 5 % l'an et une évolution annuelle de 10 % sur la période 2008-2010.

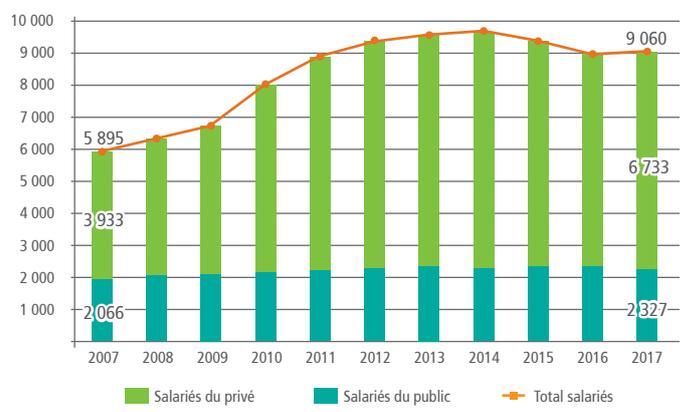
### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EN PROVINCE NORD



Ces entreprises ont créé de l'emploi, même si seulement une entreprise sur dix compte un ou plusieurs salariés. En effet, l'emploi salarié dans les entreprises du Nord<sup>3</sup> a lui-aussi connu un gain important passant de 5 900 en 2007 à plus de 9 000 en 2017, soit + 54 %. Le niveau maximum a été atteint en 2013/2014 correspondant à la mise en exploitation de l'usine du Nord. La courbe de l'emploi salarié s'est ensuite inversée en 2015 (- 9 % dans le secteur privé en trois ans) du fait d'un contexte économique plus morose mais elle s'est stabilisée en 2017.

C'est en particulier l'emploi privé qui a progressé sur la période, l'évolution du public a été limitée à 18 %.

### ÉVOLUTION DES SALARIÉS DONT LE SIÈGE DE L'EMPLOYEUR EST EN PROVINCE NORD



2. Au sens du recensement

3. Salariés des entreprises dont le siège est localisé en Province Nord. Il ne s'agit pas de la localisation de l'emploi. En conséquence, les salariés travaillant dans le Nord, même en permanence, d'une entreprise dont le siège est en Province Sud ne sont pas comptabilisés dans le Nord. Par exemple, les employés de l'OPT, des banques, d'Enercal, etc. travaillant dans les agences du Nord ne sont pas pris en compte car tous localisés à Nouméa. Aussi, cet indicateur sous-estime le nombre réel de salariés domiciliés en Province Nord, il est une traduction imparfaite de la réalité de l'emploi et de sa répartition géographique.



Agriculteur dans son champ traditionnel

L'analyse par secteur indique une augmentation très importante du nombre d'entreprises dans la construction, l'industrie et les services. La part des services est passé à 55 % en 2017 (+ 6 points depuis 2007) tandis que la part de l'agriculture et de la pêche n'est plus que de 26 % (- 6 points depuis 2007).

| Entreprises par secteur | 2007  | 2017  | Evolution (nbre) | Evolution (%) |
|-------------------------|-------|-------|------------------|---------------|
| Agric. sylvic. et pêche | 2384  | 2762  | 378              | 16 %          |
| Commerce                | 418   | 484   | 66               | 16 %          |
| Construction            | 695   | 1112  | 417              | 60 %          |
| Industrie               | 211   | 345   | 134              | 64 %          |
| Services                | 3 629 | 5 799 | 2 170            | 60 %          |

Malgré tout, ce développement induit à partir des projets structurants ne s'est pas fait au détriment des productions rurales traditionnelles. Ainsi, la production agricole marchande s'est maintenue et a conservé sa place au niveau du pays. La valeur de cette production est évaluée à 2,3 milliards F.CFP en 2017 soit 20,4 % de la production calédonienne contre 1,6 milliard F.CFP et 17,8 % du total en 2007.

L'activité agricole en tribu demeure toujours présente et reste un point d'ancrage important pour une partie de la population. Combinée à d'autres activités, elle permet aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire dans les circuits économiques. Il en est de même de la pêche artisanale. L'étude conduite en 2011 par l'IAC montre que la quasi-totalité des familles en tribu conserve des activités agricoles et que cette agriculture multifonctionnelle continue à assurer un rôle social important. En Province Nord (en 2010), 29 000 personnes vivent en tribu, soit près des 2/3 de la population provinciale (65 %). 98 % des groupes domestiques (ensemble de personnes appartenant à la même unité de consommation, c'est-à-dire partageant le même repas) ont au moins un champ. Chaque famille dispose d'environ de 2 champs qui sont le plus souvent de petite taille (73 % ont une surface inférieure à 25 ares et parmi eux un tiers en dessous de 5 ares). La surface totale des champs cultivés en Province Nord (culture, verger, cocoteraie) s'élevait à 1 600 Ha en 2010.

Les revenus non-monnaïres des ménages issus des activités agricoles et d'élevage, de la chasse et de la pêche sont importants, de l'ordre d'un tiers des revenus totaux.

Le volume de production agricole est évalué à 16 400 tonnes dont 2 100 tonnes sont commercialisées. Le produit de leur vente était de 520 millions F.CFP.

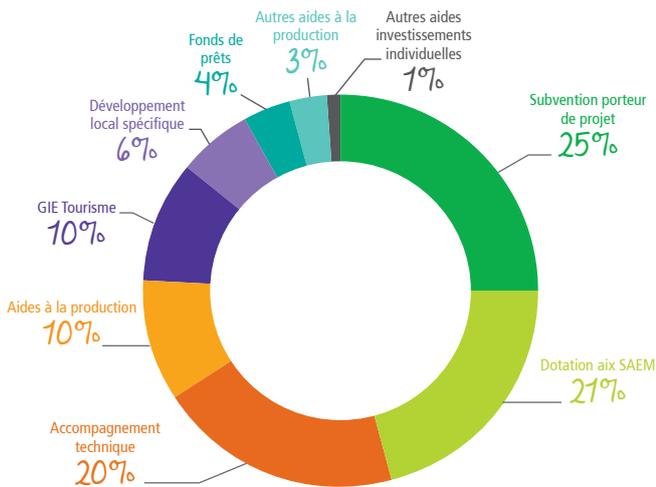
### 1.1.2. Le soutien apporté aux porteurs de projets et aux acteurs économiques

D'une manière générale, la collectivité soutient les initiatives qui favorisent la création de richesse sur l'ensemble de la province.

Il existe désormais un dispositif complet et multiforme, adapté à chaque type de projets, qui a trois visées : le renforcement des fonds propres, l'accès aux prêts bancaires et l'accompagnement de l'entreprise.

Ces dispositifs sont ouverts à toutes les personnes qui ont des projets et veulent être acteurs du développement économique.

### ▲ DÉPENSES DE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES (2008 - 2017)



La province a poursuivi ses aides à la création et au développement d'activités économiques dans tous les secteurs. 1,2 milliard F.CFP ont été dépensés chaque année pour financer ces dispositifs :

- ▲ Les aides directes à l'investissement forment près de la moitié de la dépense, que ce soit par le biais du code de développement ou des dotations aux SAEM. Des mesures spécifiques de soutien ont été adoptées pour l'arboriculture fruitière, l'élevage porcin et bovin ainsi que pour la pêche lagonaire.
- ▲ Le réseau d'accompagnement technique et économique des acteurs est constitué d'associations professionnelles et des chambres consulaires. Les partenariats anciens ont été confirmés voire renforcés (Chambres de Commerce et d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat, de l'Agriculture, association Arbofruits,

l'Unité de Promotion des Races (UPRA), l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), le groupement des fermes aquacoles, etc.) et d'autres ont été noués (association Biocalédonia, fédération des pêcheurs professionnels du Nord, Initiative Nouvelle-Calédonie (INC), Crédit Agricole Mutuel (CAM), les grappes d'entreprises « Synergie » et « Maintenance Durable », etc.).

- ▲ Les aides à la production permettent de compenser les handicaps géographiques liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement ou de commercialisation, de réduire les charges d'exploitation (intérêts d'emprunt, emplois, carburants) ainsi que de soutenir spécifiquement certaines filières (volaille fermière par exemple).
- ▲ Le GIE Tourisme Province Nord (TPN) est l'opérateur à qui la collectivité confie la structuration des acteurs du tourisme dans le Nord et la promotion de la destination. La réorganisation du GIE TPN est en cours.
- ▲ Les aides au développement local concernent le soutien aux structures de développement de proximité. Un point est effectué dans la partie suivante.
- ▲ L'alimentation de fonds de prêts a été effectuée auprès des trois opérateurs : l'ADIE, le CAM et INC. L'objectif est de favoriser le recours à l'emprunt pour des promoteurs qui trouveraient difficilement des financements auprès des banques « classiques ».

“ Les aides à la production permettent de compenser les handicaps géographiques. ”

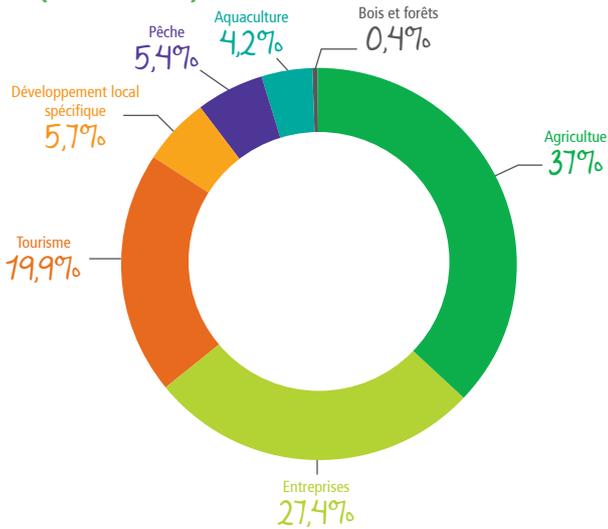
Certains de ces dispositifs ont dû être révisés depuis 2017 pour tenir compte de l'augmentation des contraintes budgétaires.

La ventilation de ces dépenses par secteur d'activité est présentée dans le graphique.



Journée de l'entreprise 2015 à Koehné (Koné)

### ▲ DÉPENSES DE SOUTIEN PAR SECTEUR (2008 - 2017)



- ▲ L'agriculture est de loin le premier secteur. Le dispositif d'accompagnement des exploitations est très complet.
- ▲ Le secteur des entreprises est en deuxième position. Il prend en compte tous les secteurs d'activité non précisés : commerce, service, artisanat, etc.
- ▲ Le tourisme arrive en troisième position. Le GIE tourisme en représente une large part et quelques projets hôteliers d'envergure ont été soutenus.

En complément des mesures précédentes, le Centre d'Actions Pour l'Emploi (CAP Emploi), établissement public provincial chargé du placement des demandeurs d'emplois, a vu ses moyens renforcés à partir de 2008 pour lui permettre de mieux accompagner les dynamiques en cours. Depuis 2009, CAP Emploi perçoit une subvention annuelle de 210 millions F.CFP en moyenne.



Pêche lagonaire à la senne

### 1.1.3. Quels types de projets économiques ont été les plus aidés ?

Les projets agréés au titre d'une aide à l'investissement (projets de type Codev et OGAF) ont été classés en 5 catégories de taille en fonction du montant de l'investissement prévu. C'est en fonction de cette typologie que la réponse à la question est élaborée.

| Catégorie de projets                | Nombre | Taux d'aide moyen | Part aides octroyées |
|-------------------------------------|--------|-------------------|----------------------|
| Très petit projet (500 KF et moins) | 600    | 70 %              | 3 %                  |
| Petit projet (0,5 - 1,5 MF)         | 474    | 63 %              | 7 %                  |
| Moyen projet (1,5 - 12 MF)          | 645    | 51 %              | 36 %                 |
| Grand projet (12 - 35 MF)           | 112    | 46 %              | 26 %                 |
| Très grand projet (plus de 35 MF)   | 25     | 44 %              | 28 %                 |

- ▲ **Les très petits projets** sont nombreux mais ils ne représentent que 2 % de l'investissement total et 3 % des aides octroyées. Ce sont les plus aidés avec un taux moyen de 70 % de subvention. Les trois quarts d'entre eux relèvent des « projets d'économie traditionnelle » dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. Ils représentent en particulier 43 % des projets du secteur agricole.
- ▲ **Les petits projets** comptent pour un quart du nombre total des projets et ils ont bénéficié de 7 % des subventions votées. Ils ont été soutenus à hauteur de 63 % de leur valeur. Une moitié relève des « projets d'économie traditionnelle ». Ils représentent environ 30 % des projets en agriculture et dans la pêche ainsi que 20 % de ceux en artisanat et en tourisme.
- ▲ **Les moyens projets** sont les plus nombreux. Tous relèvent de l'économie marchande. Ils ont été aidés à hauteur de 51 % de leur coût. Dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat/industrie, de la pêche/aquaculture et du commerce/service/transport, ils forment plus de la moitié des projets agréés mais seulement 22 % des projets agricoles.

▲ **Les grands projets** représentent 6 % du total mais plus du quart des investissements et des subventions. Ils sont proportionnellement plus nombreux dans le tourisme et le commerce/service/ transport avec 11 % des projets de ces secteurs et moins nombreux dans l'agriculture et la pêche/aquaculture avec seulement 4 % des projets de ces secteurs.

▲ Le nombre de **très grands projets** est faible (1 % du total) mais ils forment 31 % de l'investissement et ont cumulé 28 % de subventions octroyées. On en trouve dans tous les secteurs mais proportionnellement, c'est dans la pêche/aquaculture qu'il y en a eu le plus (4 % de ce secteur).

On observe que plus l'investissement est élevé, moins la part de subvention est importante, donc moins le projet est aidé. Toutefois, la différence de taux d'aide est faible à partir de la catégorie « moyen projet ».

| Secteur activité               | Taux d'aide moyen |
|--------------------------------|-------------------|
| Aquaculture / Pêche            | 63 %              |
| Agriculture / Sylviculture     | 51 %              |
| Tourisme                       | 45 %              |
| Artisanat / Industrie          | 37 %              |
| Commerce / Service / Transport | 35 %              |

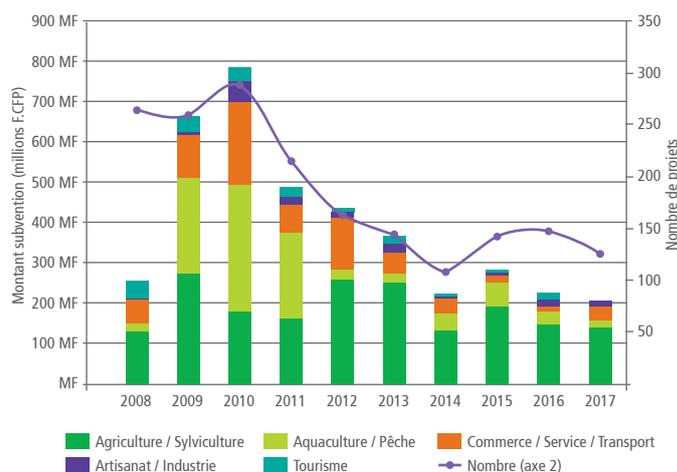
Le taux d'aide par secteur est très variable. L'aquaculture / pêche est en moyenne le plus aidé devant l'agriculture.

### 1.1.4. Des dispositifs diversifiés pour accompagner l'initiative privée

De 2008 à 2017, plus de 1800 projets ont été agréés au titre du code de développement ou de mesures spécifiques pour plus de 4 milliards F.CFP de subvention. Le taux moyen d'intervention s'établit à 49 % de l'investissement.

Comme le montre le graphique, une dynamique très forte est observée de 2009 à 2011, avec plus de 200 projets agréés chaque année. Depuis 2012, la moyenne est retombée autour de 150 par an.

### ▲ PROJETS AGRÉÉS POUR UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT



La répartition par secteur sur la période est visible dans le tableau. Le secteur agricole domine largement avec les deux-tiers du nombre de projets et près de la moitié des subventions accordées.

### ▲ AGRÈMENT DE PROJET D'INVESTISSEMENT (HORS DOTATIONS AUX SAEML)

| Secteur                        | % investis. agréé | % subvention agréée | % projet             |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|----------------------|
| Agriculture / Sylviculture     | 45                | 48                  | 65                   |
| Commerce / Service / Transport | 25                | 18                  | 17                   |
| Aquaculture / Pêche            | 19                | 25                  | 10                   |
| Artisanat / Industrie          | 5                 | 4                   | 4                    |
| Tourisme                       | 5                 | 5                   | 4                    |
| <b>Total général</b>           | <b>8 098 MF</b>   | <b>3 929 MF</b>     | <b>1 856 projets</b> |

La dynamique pour les très petites entreprises peut être observée par l'activité de l'ADIE. En dix ans, l'ADIE a octroyé 2200 microcrédits professionnels et prêts d'honneur. Les secteurs du commerce, des services et du transport arrivent en tête devant l'agriculture.



Gîte de Lindéralique à Hienghène

### PRÊTS ADIE 2008-2018

| Secteur                        | Nombre       | Montant prêts (M. F.CFP) |
|--------------------------------|--------------|--------------------------|
| Commerce / Service / Transport | 783          | 395                      |
| Agriculture / Sylviculture     | 584          | 229                      |
| Pêche/ Aquaculture             | 438          | 214                      |
| Artisanat / Industrie          | 327          | 151                      |
| Tourisme                       | 94           | 49                       |
| <b>Total général</b>           | <b>2 226</b> | <b>1 038</b>             |

Deux mesures spécifiques à l'agriculture ont été mises en place avec le CAM pour favoriser l'investissement dans les exploitations agricoles en ayant recours à l'emprunt. Ils ont réellement été mobilisés comme l'indique le tableau. La filière bovine est en la principale bénéficiaire avec 67 % des bonifications et 50 % du fonds. Notons qu'avec une dotation provinciale de 300 millions F.CFP, le fonds a permis de prêter 430 millions F.CFP en 7 ans.

### BILAN DISPOSITIFS CAM

|                       | Montant prêts en M. F.CFP | Nombre prêts | Nombre emprunteurs | Période     |
|-----------------------|---------------------------|--------------|--------------------|-------------|
| Bonification intérêts | 1 741                     | 793          | 253                | 2008 à 2017 |
| Fonds de prêt         | 432                       | 151          | 114                | 2010 à 2016 |

Les sociétés anonymes d'économie mixte locales ou SAEML constituent l'un des dispositifs de soutien à l'initiative économique pour les projets importants (en général supérieurs à 100 millions F.CFP d'investissement) en complément des autres mesures d'aide à l'investissement des entreprises. L'objectif des quatre SAEML « ETH » est de participer au financement d'actifs immobiliers et d'équipements lourds qui seront ensuite confiés en exploitation à des opérateurs privés de manière à leur permettre de réaliser des projets qu'ils n'auraient pas pu faire aboutir seuls. A terme, ces actifs ont vocation à être rétrocédés à l'exploitant, sous réserve que celui-ci ait fait la preuve de sa capacité à gérer ces investissements lourds.

Les quatre SAEML rassemblent la province Nord qui est majoritaire, les communes de leur zone géographique et des partenaires privés. Un bilan de leur activité de participation depuis leur création en 2004 a été réalisé. Les opérations ont été classées en trois catégories : les créations ou le développement d'entreprises, les opérations financières (participation au capital de Nord Avenir ou rachat de parts détenues par l'ICAP dans le capital de la SOFINOR par exemple) et les études de faisabilité.

| Catégorie                  | Montant investis. prévu (M. F.CFP) | Montant dotation PN (M. F.CFP) | Nombre d'opérations <sup>4</sup> | Nombre de sociétés |
|----------------------------|------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| Création/ dvlpt entreprise | 13 787                             | 1 875                          | 39                               | 29                 |
| SAEML Côte Océanienne      | 4 054                              | 727                            | 14                               | 7                  |
| SAEML Espaces de l'Ouest   | 8 584                              | 785                            | 14                               | 13                 |
| SAEML Grand Nord           | 788                                | 238                            | 9                                | 7                  |
| SAEML Sud Minier           | 361                                | 125                            | 2                                | 2                  |
| Etude                      | 303                                | 267                            | 9                                |                    |
| Opération financière       | 555                                | 412                            | 11                               |                    |
| <b>Total</b>               | <b>14 645</b>                      | <b>2 554</b>                   | <b>59</b>                        |                    |

4. Une même société a pu bénéficier de plusieurs interventions



Un total de 2,5 milliards F.CFP de dotation a été voté pour soutenir 59 opérations décidées par les SAEML. Les trois-quarts sont destinés à participer effectivement à la mise en place d'un outil de production. A la fin de l'année 2017, 21 projets sur les 29 avaient été réalisés complètement, un est en cours tandis que les autres n'ont pas abouti. Sur ces 21 entreprises, 19 sont en activité et elles emploient 298 personnes. Au 30 mars 2018, les SAEM étaient sorties du capital de 6 sociétés dont les parts ont été rachetées par les autres associés. En cas d'abandon d'un projet, les dotations provinciales non utilisées ont été reversées.

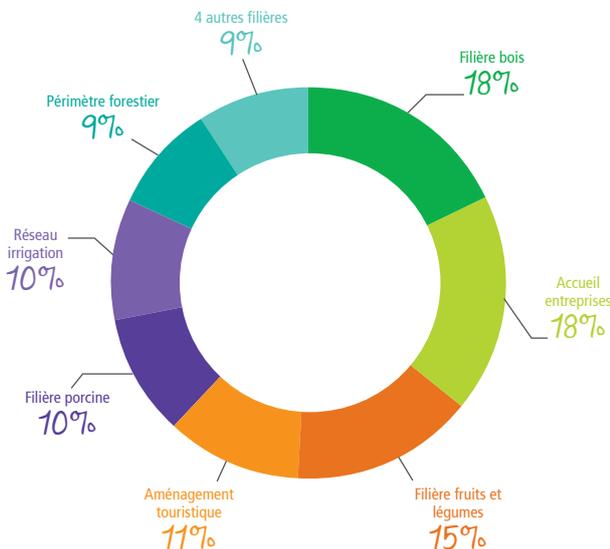


Inauguration du centre de traitement des fruits et légumes de Ouégoa en 2017

### 1.1.5. Des équipements structurants à vocation économique plus nombreux

L'objectif est d'aménager le territoire avec des équipements à usage collectif au bénéfice des acteurs privés. La nature des équipements est variée selon les projets. Sur 10 ans, 2,5 milliards F.CFP ont été dépensés par la province pour la réalisation de ces projets.

#### ▲ DÉPENSES POUR LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS 2008-2017



**Dans la filière bois**, l'intervention a consisté au soutien à l'entreprise de fabrication semi-industrielle de charpente et d'ossatures bois de la SAS Bois du Nord (filiale de Nord Avenir) dont la mise en place s'est achevée fin 2017 à Netchaot. Son activité repose sur l'exploitation des pins

des caraïbes du périmètre forestier de Tango géré par les services provinciaux. C'est ce périmètre forestier qui a concentré l'essentiel des opérations d'entretien des plantations et des voiries.

**L'accueil d'entreprises** a été facilité par la construction de la pépinière d'entreprises de Koohnê (Koné), en copropriété province-CCI. Elle dispose d'une capacité d'accueil de 10 places depuis son ouverture début 2011. Une association « Initiative Nord » gère la structure. Des aides ont aussi été apportées à la commune de Canala pour sa pépinière communale et à la réalisation de la Zone d'activité de Bako (Baco).

Sur 10 ans  
**2,5**  
Milliards F.CFP  
ont été dépensés  
par la province.

**Les centres de traitement des fruits et légumes** de Pwëbuu (Pouembout) et de Ouégoa ont été mis en exploitation respectivement en 2013 et en 2017. Leur exploitation est confiée à des professionnels.

**Les aménagements touristiques** prennent en compte les aires aménagées, les sentiers balisés et le soutien à la commune de Hienghène pour l'aménagement touristique du village. Un premier tronçon du sentier de grande randonnée Câba (Tchamba) - Uanaa (Ouanache) a été inauguré en 2013. Après sa prolongation jusqu'à Napoépa, il mesure 86 km.

Dans la filière porcine, le pôle génétique installé à Ouaco a démarré ses activités en 2016. C'est une étape clé de la relocalisation de la production porcine dans le Nord.

Le réseau collectif d'irrigation de Ouégoa, géré par l'association des utilisateurs de l'eau a été mis en service en 2012. L'amélioration de celui de Pwëbuu (Pouembout) a été engagée par le remplacement de la station de pompage.

Les autres filières bénéficiant d'équipements structurants aidés sont l'aviculture (abattoir du GIE Meru sur la côte Est), la pêche, l'aquaculture (usine de la SOPAC à Kohné (Koné)) et les céréales (silos de Pwëbuu (Pouembout)).

### 1.1.6. L'accompagnement de l'innovation en faveur du développement

Le soutien à la recherche et à l'expérimentation se traduit par la participation à la programmation, au financement et à la gouvernance des différents organismes de Pays. 2,94 milliards F.CFP ont été consacrés par la province à ce soutien.



Culture expérimentale de microalgues à Foué (ADECAL)

exceptionnel à préserver et de transformations du monde rural. Il fonctionne sur la base d'une programmation pluriannuelle de 5 ans calée sur les générations de contrats de développement et faisant l'objet d'une évaluation scientifique périodique.

Le Technopole au sein de l'ADECAL est un nouvel acteur depuis 2012. Elle est organisée en un pôle « valorisation des écosystèmes marins » et un pôle « valorisation des écosystèmes terrestres ». Elle a notamment repris en 2013 les activités de l'Association Interprovinciale de gestion des Centres Agricoles (AICA<sup>5</sup>). Elle gère aussi le Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) construit à Kohné (Koné). La vocation actuelle du CCDTAM est de mettre au point des méthodes transférables d'élevage de poissons et de culture de micro algues.

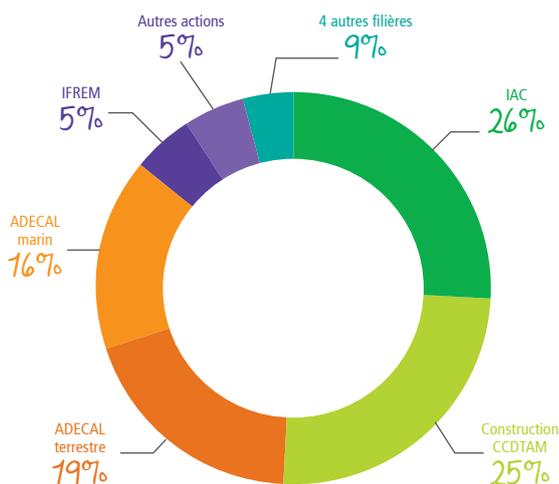
Les activités de l'IFREMER en Nouvelle-Calédonie sont régies par le biais d'accords-cadres dont la province est signataire.

Le Centre National de Recherche Technologique (CNRT) sur le « nickel et son environnement » est opérationnel depuis 2008. Il s'agit d'une agence de moyens et d'ingénierie de projet pour une recherche fondamentale et appliquée au service de ses membres que sont les collectivités, les mineurs et les organismes de recherche.

Dans le même temps, la structuration du soutien à la recherche a progressé.

Le séminaire intitulé « Quelles recherches scientifiques en Province Nord? » qui s'est tenu

#### ▲ DÉPENSES POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION 2008-2017



L'Institut Agronomique Calédonien (IAC) est l'acteur historique principal. Il mène des recherches finalisées en appui au développement rural du pays, centrées sur des enjeux d'agriculture durable, d'environnement

5. Les dépenses pour l'AICA entre 2008 et 2012 sont intégrées dans le poste « ADECAL – terrestre »

à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) en juin 2013 a permis de dresser et de présenter un bilan des recherches scientifiques conduites par les différents organismes de recherche en Province Nord, mais également de poser les bases prospectives d'une recherche scientifique qui, dans le futur, puisse répondre au mieux aux attentes et besoins exprimés par la province Nord. Organisé conjointement par la province et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), il a associé l'ensemble des organismes de recherche scientifique présents en Nouvelle-Calédonie. Il a abouti à la rédaction d'un Livre Blanc de synthèses et de recommandations.

Les relations avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et l'IRD ont été formalisées au travers de conventions cadres (en 2013, renouvelée en 2018 pour l'IRD et en 2015 pour l'UNC). Une antenne de l'UNC à Koohné (Koné) devrait ouvrir ses portes en 2020.

### 1.1.7. La diversification économique est-elle une réalité ? Quels moyens y ont été consacrés ? La recherche et l'innovation ont-elles permis de diversifier notre économie ?

Ces questions vont être analysées sous plusieurs aspects pour prendre en compte les différences facettes de la diversification.

Si l'on considère **la diversification comme le développement d'activités autres que celles liées au nickel**, alors la quasi-totalité des actions et des financements en faveur du développement économique visent la diversification économique. Seuls ceux liés au

soutien à SOFINOR (dans son périmètre d'activités actuel centré sur la mine et la métallurgie) et à l'implantation de l'usine du Nord sont à exclure. Et à l'ensemble des moyens décrits précédemment, il faut ajouter l'action de Nord Avenir. La création fin 2013 de la SAEML Nord Avenir répondait à la nécessité de séparer distinctement les deux grandes familles d'activités de la SOFINOR d'alors.

- ▲ Une activité minière et métallurgique toujours portée par SOFINOR, un acteur du nickel sur la scène internationale ;
- ▲ Des activités de diversification à l'échelle de l'économie locale portées par la nouvelle société.

Organisée en quatre pôles, la société Nord Avenir est présente dans de nombreux domaines :

- ▲ L'aménagement (viabilisation et construction dans l'immobilier résidentiel et d'entreprises);
- ▲ Les services au secteur minier (extraction, roulage, maintenance industrielle, activité portuaire et chalandage);
- ▲ L'hôtellerie regroupée sous la marque « Grand Hôtel de Nouvelle-Calédonie », c'est-à-dire l'ensemble des principaux hôtels du Nord;
- ▲ L'agroalimentaire qui couvre différentes filières de production (élevage de crevettes et de porcs), la provende, la transformation de produits agricoles et la boulangerie, le bois et la pêche hauturière.

« Tous les secteurs économiques ont connu une augmentation du nombre d'entreprises depuis 10 ans. »

Nord Avenir, associée à des partenaires « métiers » poursuit la diversification, notamment au travers de deux projets en cours de réalisation : la production hydroélectrique à Pweevo (Pouébo) avec un ouvrage sur la Wé Paalo (Paalo) et la relance de l'exploitation de la coquille Saint Jacques du Grand Lagon Nord avec des campagnes expérimentales (2016-2018). Des dotations ont été versées pour ces deux projets à hauteur de 162 millions F.CFP.



Plateforme de stockage de Bois du Nord à Nechaot

▲ PART RELATIVE DES DIFFÉRENTS SECTEURS (EN NOMBRE D'ENTREPRISES INSCRITES AU RIDET)

| secteurs                           | 2007  | 2012  | 2017  |
|------------------------------------|-------|-------|-------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | 32,5% | 27,2% | 26,3% |
| Commerce                           | 5,7%  | 5,0%  | 4,6%  |
| Construction                       | 9,5%  | 12,0% | 10,6% |
| Industrie                          | 2,9%  | 3,4%  | 3,3%  |
| Services                           | 49,5% | 52,4% | 55,2% |

La quantification du poids relatif des différents secteurs économiques permet d'approcher la diversification. Tous les secteurs économiques ont connu une augmentation du nombre d'entreprises depuis 10 ans mais de manière variable. Ainsi, l'évolution la plus notable est une diminution du poids relatif du secteur agricole et une augmentation des services. Si le caractère « rural » de l'économie du Nord est encore très marqué, celui-ci perd de son importance. À l'inverse, la construction a gagné en importance et la part des services s'est très fortement développée. Cela dénote une tertiarisation progressive du tissu économique.

**Le lien entre la recherche et la diversification** est difficile à établir. Néanmoins, on peut indiquer que :

- ▲ La recherche appliquée en appui au développement a été en grande partie orientée vers l'amélioration des systèmes de production existants, que ce soit dans l'agriculture (IAC, ADECAL), l'aquaculture de crevettes (IFREMER et ADECAL) ou l'exploitation minière (CNRT). Les résultats transférés peuvent être visibles en termes de gain pour les utilisateurs à l'échelle de leur entreprise mais ils ne le sont pas à une échelle générale.
- ▲ Le développement d'une production de plantes endémiques ornementales au sein de la filière horticole est une réalité quand la création de nouvelles filières est encore au stade de tests (micro-algues, molécules issues de plantes) et d'entreprise pilote (pisciculture avec le CCDTAM).

Pour le moment, le transfert d'innovations a surtout favorisé des démarches de renforcement d'activités existantes, plus qu'une réelle diversification économique. L'exercice de qualification et de quantification de **l'économie verte** effectué en 2017 corrobore cette observation. Ainsi, avec environ 400 entreprises répertoriées et 200 salariés, l'économie verte représenterait environ 4 % des entreprises et 2 % des salariés de la Province Nord. Son développement actuel reste modeste bien que des perspectives de développement soient identifiées dans les secteurs « traditionnels » de la pêche et de l'agriculture, les secteurs innovants des énergies renouvelables et de la construction (béton de terre par exemple) et les secteurs de la gestion des milieux naturels.



Stand de plantes ornementales endémiques au salon de l'horticulture

La dernière facette de la diversification porte sur la **consolidation des principales filières « traditionnelles »** qui ont fait l'objet du soutien de la collectivité par les dispositifs décrits précédemment. L'appréciation est effectuée à partir de l'évolution entre 2007-2008 et 2016-2017 :

- ▲ de la production (en valeur) ;
- ▲ de la structuration par des équipements collectifs et l'existence de groupements professionnels actifs à l'échelle provinciale.

Le tableau en synthèse les résultats.

| Filière                     | Évolution de la production sur 10 ans | Évolution de l'organisation en PN sur 10 ans | État d'organisation 2017 en PN |
|-----------------------------|---------------------------------------|--|--------------------------------|
| Aviculture                  | ++                                    | +/-  | ++                             |
| Bovin                       | +/-                                   | +/-  | +                              |
| Céréales                    | +                                     | +/-  | ++                             |
| Fruits/ Légumes/ Tubercules | ++                                    | +  | +/-                            |
| Porcin                      | ++                                    | ++   | ++                             |
| Aquaculture                 | +                                     | +/-  | ++                             |
| Pêche lagonaire             | ++                                    | +  | +                              |
| Bois                        | +/-                                   | +/-  | ++                             |
| Tourisme                    | nd                                    | +/-  | +                              |

+/- : pas de réelle évolution ou état nécessitant des progrès | + : évolution positive ou état satisfaisant | ++ : évolution très positive ou état très satisfaisant

En termes de production, la majorité des filières a connu une augmentation qui est importante pour l'aviculture, les fruits et légumes, le porc et la pêche. En revanche, les filières bovine et bois ont stagné.

L'organisation a beaucoup progressé dans le porcin (dans le cadre de la relocalisation de la production dans le Nord) et dans une moindre mesure pour la

pêche lagonaire (création en 2008 de la fédération des pêcheurs professionnels du Nord) et les fruits et légumes (centres de traitement). Il n'y a pas eu d'évolution pour les autres activités mais certaines avaient déjà atteint un stade d'organisation satisfaisant (aviculture, céréales, aquaculture et bois).



Maternité porcine à Vook (Voh) - Filiale de Nord Avenir



Visite d'une exploitation lors de la foire agricole de Pwëbuu (Pouembout)

# 1.2. RÉDUIRE LES DÉSÉQUILIBRES INTERNES

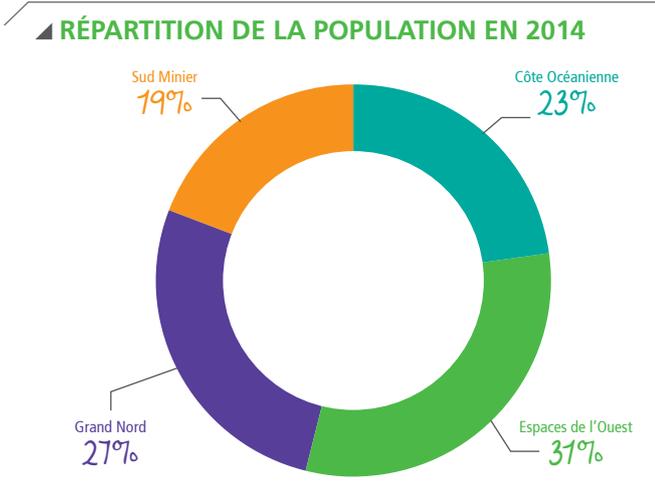
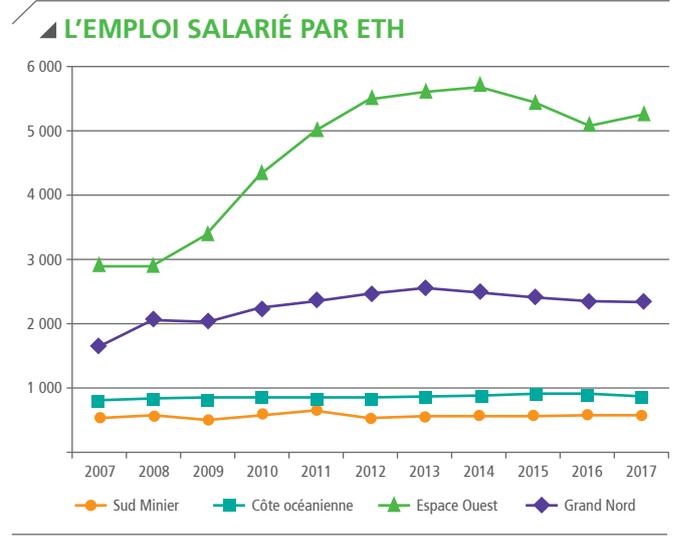
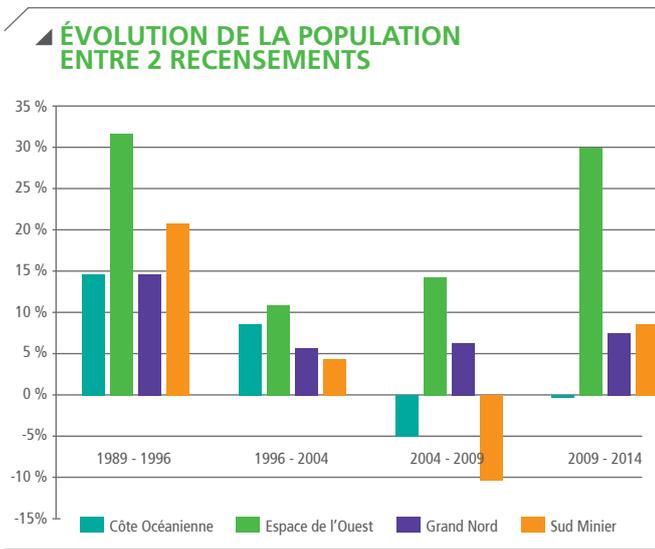
## 1.2.1. La situation

La population provinciale a augmenté mais de manière très différente selon les Entités Territoriales Homogènes ou ETH<sup>6</sup>. Depuis 25 ans, cette évolution est plutôt faible dans le Sud Minier et sur la Côte Océanique, plus élevée dans le Grand Nord et très importante dans les Espaces de l'Ouest. Dans cette dernière ETH qui était la moins peuplée en 1989, la population a plus que doublé, tirée par les besoins en compétences, puis par l'attractivité croissante du nouveau pôle VKP.

C'est également dans les Espaces de l'Ouest que l'augmentation de l'emploi salarié des entreprises locales a été la plus forte grâce aux effets directs et indirects de l'usine du Nord puisqu'il a quasiment doublé depuis 2007 (+ 80 %). Un pic est observé lors de la construction de l'usine, la situation est actuellement en transition vers un nouvel équilibre.

Sur la même période, l'augmentation est aussi importante dans le Grand Nord (+ 43 %) et beaucoup plus modérée sur la Côte Océanique (+ 11 %) tandis que ce nombre est stable dans le Sud Minier (+ 4 %).

.17



Dans le même temps, on note que le nombre de bénéficiaires de l'aide médicale a diminué régulièrement dans toutes les ETH depuis 2007, jusqu'en 2015 où une inversion s'opère. Cela traduit une augmentation des revenus monétaires et montre que le développement économique est bien présent dans toutes les régions même s'il n'est pas homogène car les dynamiques économiques sont différentes selon les ETH. Le retournement de tendance est la conséquence d'un contexte économique qui est devenu moins favorable pour l'emploi.

6. Les « Entité Territoriale Homogène » ou ETH ont été définies par regroupement de communes présentant des affinités sur les plans économiques, socio-économiques, démographiques et géographiques. Les ETH retenues sont :  
 - Le Grand Nord : Bélep (Dau Ar), Pum (Poum), Ouégoa, Pweevo (Pouébo), Koumac et Bwapanu (Kaala-Gomen)  
 - La côte Océanique : Hienghène, Tuo Cémuhî (Touho), Pwëédi Wiimiä (Poindimié), Pwârâiriwä (Ponérihouen)  
 - Le Sud Minier : Waa wi Luu (Houailou), Kaa Wi Paa (Kouaoua) et Canala  
 - Les Espaces de l'Ouest : Vook (Voh), Koohnë (Konë), Pwëbuu (Pouembout), Nèkô (Poya)

### ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE MÉDICALE PAR ETH



.18

Le but de l'action provinciale est de garantir un minimum de biens et de services à l'ensemble de la population quel que soit son lieu de vie. Cela repose d'abord sur l'amélioration de l'offre publique pour l'accès à l'adduction en eau, à l'électricité, à la santé, à la formation et aux loisirs, dans une recherche d'équilibre. Ces différents volets sont illustrés dans les chapitres thématiques suivants.

Il s'agit aussi de développer des activités économiques à partir des potentiels propres à chaque territoire par et pour les populations de ces territoires, c'est-à-dire grâce au développement local.

Cela demande également d'accompagner l'équipement des communes en fonction de leurs besoins. Enfin, la mobilité des biens et des personnes est de nature à ancrer la population chez elle tout favorisant les mobilités résidentielles.

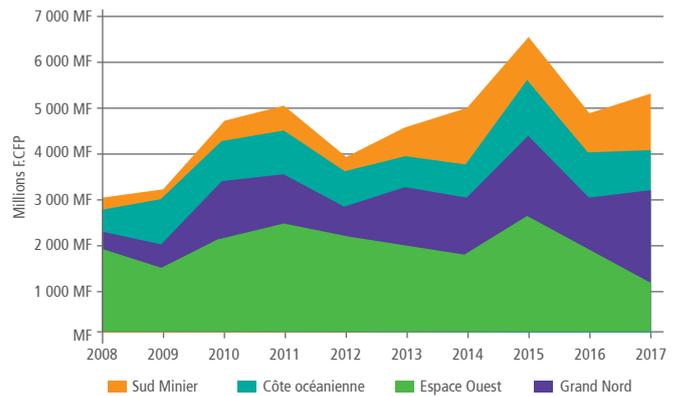


Nouveau bac de la Ouaième

## 1.2.2. Un effort conséquent pour équiper du territoire

La province poursuit les investissements sur son territoire pour la réalisation ou l'amélioration d'équipements publics.

### DÉPENSES PROVINCIALES D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉQUIPEMENT PUBLIC



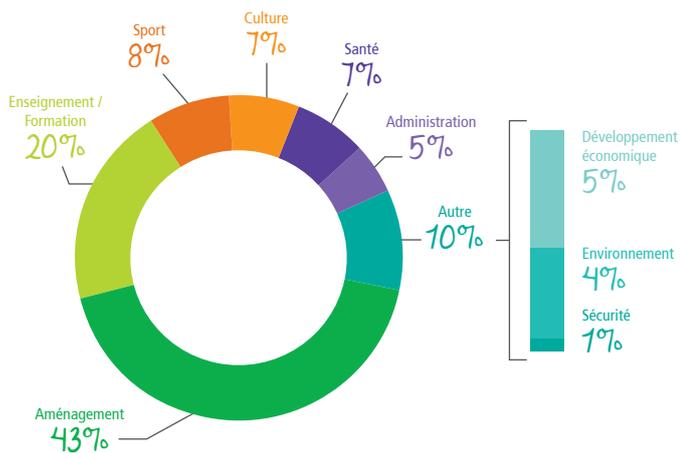
46,3 milliards F.CFP de dépenses cumulées d'investissement<sup>7</sup> ont été réalisées depuis 2008, soit directement en maîtrise d'ouvrage provinciale (la plus grande part pour 76 %), soit par l'aide aux communes et exceptionnellement à d'autres collectivités ou à l'Etat (pôle hospitalier, plateforme RSMA). Cela représente en moyenne 4,6 milliards F.CFP chaque année.

Le graphique indique la dynamique dans le temps. Un « pic » de dépenses a été atteint en 2015 avec plus de 6,5 milliards F.CFP. L'investissement dans les Espaces de l'Ouest domine du fait de l'important effort d'équipement de VKP. Le Grand Nord puis la Côte Océanique se répartissent des montants proches. Les investissements sont moindres dans le Sud Minier. Néanmoins, une meilleure répartition des investissements par ETH a eu lieu au cours des deux dernières années avec la réduction des chantiers d'aménagement sur VKP et un maintien de l'effort dans les autres espaces.

« développer des activités économiques à partir des potentiels propres à chaque territoire c'est-à-dire grâce au développement local. »

7. Seules des dépenses répartissables géographiquement sont prises en compte. Les subventions pour l'habitat ou les projets économiques ne sont pas non plus intégrées. Cela représente un total d'environ 23 milliards F.CFP d'investissement non prises en compte dans cette analyse.

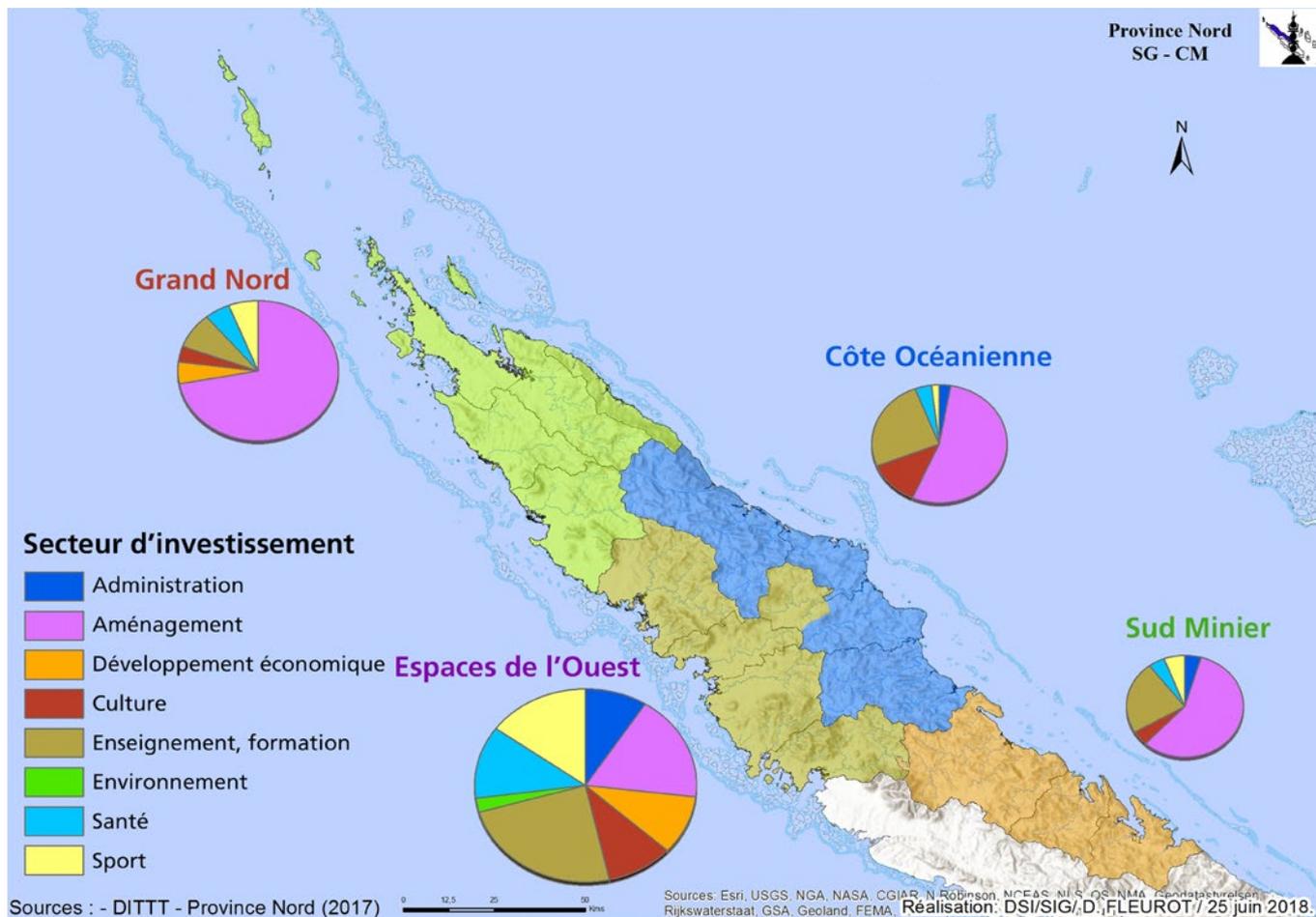
INVESTISSEMENT 2008-2017 PAR SECTEUR



Inauguration du pont de Nakety en 2015

La répartition par secteur (graphique ci-dessus) montre la prépondérance du secteur de l'aménagement puis de la formation qui à eux deux forment près des deux-tiers des dépenses d'investissement public.

L'INVESTISSEMENT EN MAÎTRISE D'OUVRAGE PROVINCIALE (2008-2017)

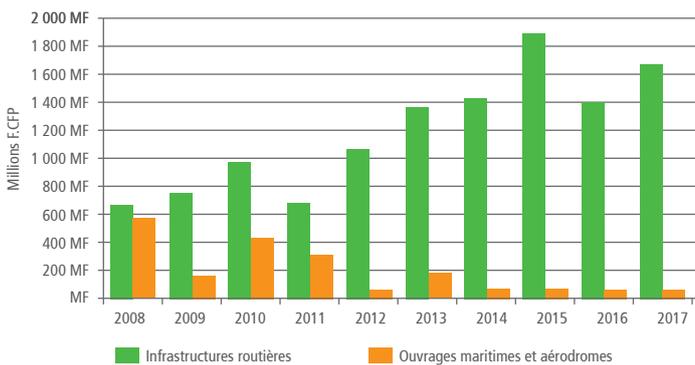


### 1.2.3. La construction et la gestion d'infrastructures de transport

La province assure la construction, l'amélioration et l'entretien courant des 425 km du réseau routier provincial, des quatre aérodromes provinciaux et de divers ouvrages maritimes.

.20

#### ▲ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



Les services de la direction de l'aménagement réalisent également, par voie de convention de gestion avec la Nouvelle-Calédonie, l'entretien du réseau routier territorial et certains travaux de réhabilitation ainsi que la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes, pour la création de nouvelles voies structurantes sur VKP et de la liaison transversale Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen).

Depuis 2008, l'investissement routier s'élève à 12 milliards F.CFP et à 2 milliards F.CFP pour les infrastructures portuaires et aéroportuaires. De plus, 300 millions sont dépensés annuellement en moyenne pour l'entretien de l'ensemble.

La RPN 10 (Tuo Cèmuhi (Touho) - Pweevo (Pouébo)) est la route qui a cumulé le plus de travaux, soit un tiers de la dépense totale devant la RPN 3 (Canala – Waa wi Luu (Houailou)) avec un quart de l'investissement global. Notons que 13 ponts ont été reconstruits ou sont en chantier sur la côte Est pour une dépense de 3,5 milliards F.CFP et qu'un nouveau bac a été mis en service pour traverser la Ouaième avec une capacité de charge augmentée (25 T au lieu de 10 T).

D'importants travaux d'amélioration ont aussi été effectués sur les routes de franchissement des cols de Petchekara, d'Amos et d'Arama.

Une nouvelle route a été mise en chantier pour transformer la piste Bwapanu (Kaala-Gomen) - Hienghène en une route carrossable. La province agit par délégation de maîtrise d'ouvrage des deux communes. Par ailleurs, le développement urbain de Koohnè (Koné) a induit plusieurs chantiers d'envergure : la route de Foué, la route tangentielle Green Acre / Pont Blanc et l'aménagement de 3 carrefours à Koohnè (Koné) sur la RT 1 et la RPN 2 (Koohnè (Koné)-Tiwaka).

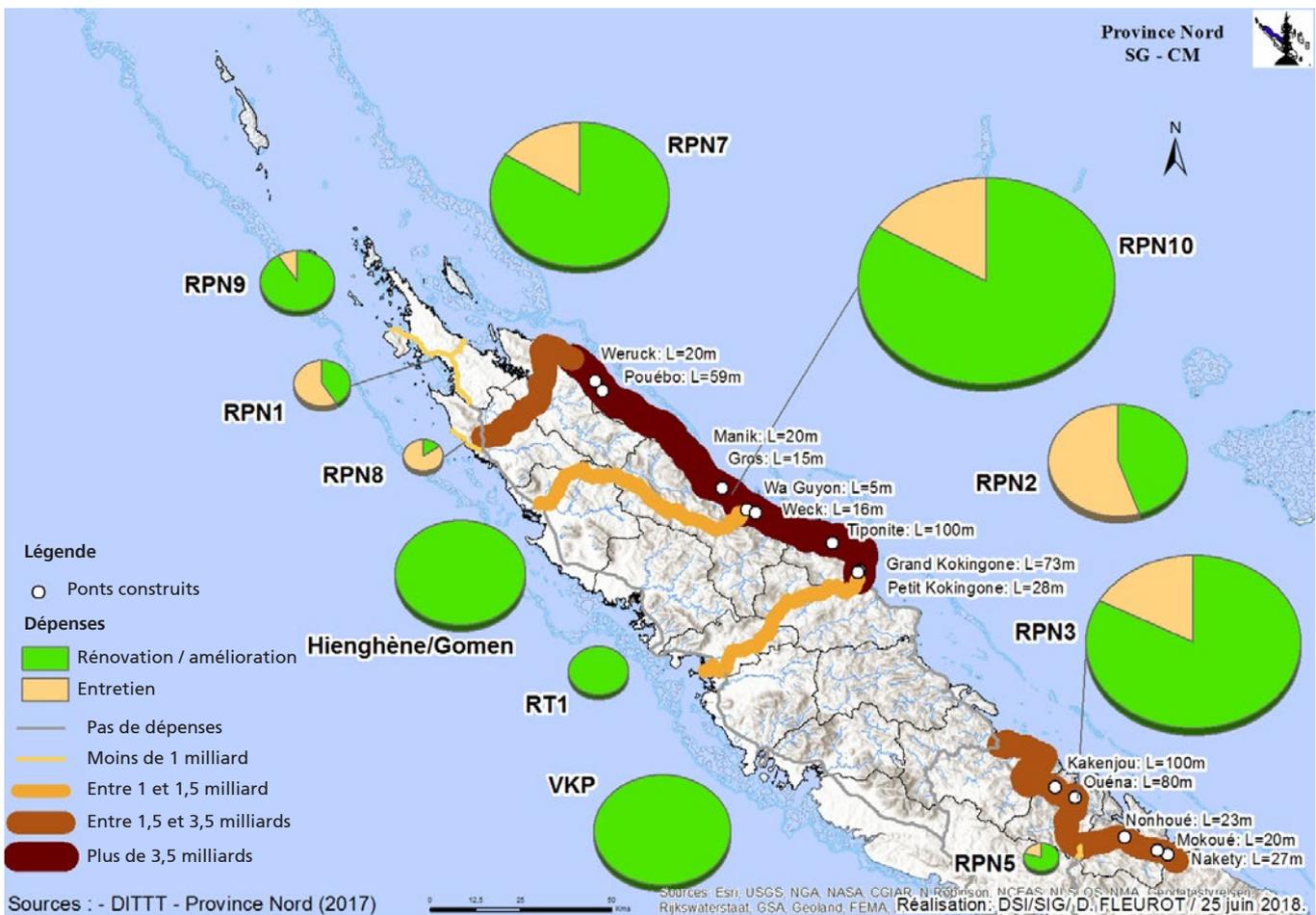


Travaux sur la liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen)



Nouveau pont de Petit Ko Cèi Goon (Kokingone)

## AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES (2008-2017)



Pour assurer une meilleure gestion du patrimoine routier, un Système d'Information Géographique (SIG) a été mis en service en 2017, qui capitalise le travail d'inventaire. L'évaluation de l'état du réseau indique un état qualifié de bon ou de moyen pour 77 % de sa longueur.

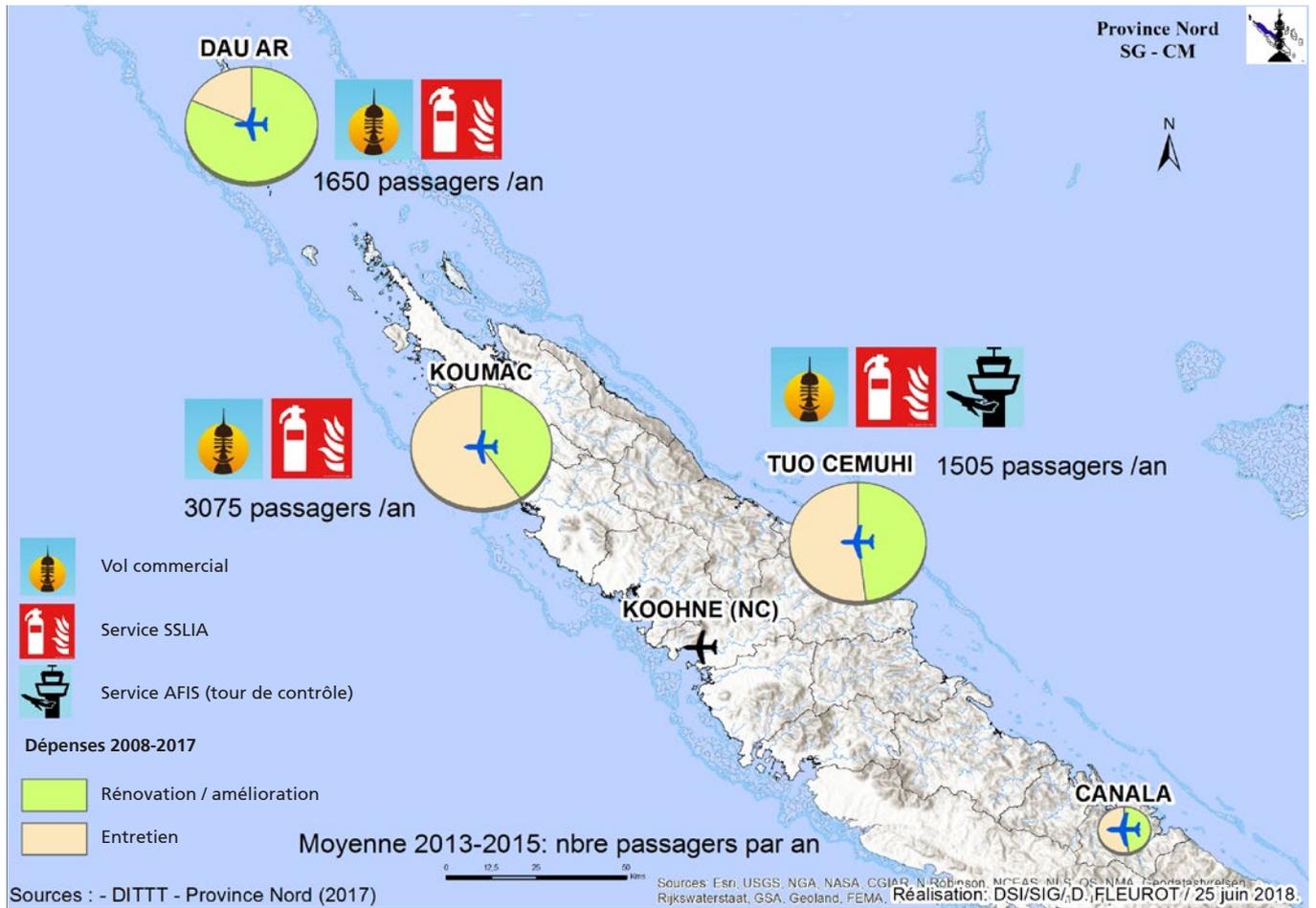
### ETAT DES ROUTES 2018

| Etat       | Longueur (km) | %  |
|------------|---------------|----|
| Bon        | 178           | 42 |
| moyen      | 147           | 35 |
| Mauvais    | 64            | 15 |
| Non évalué | 36            | 8  |

Les tronçons routiers les plus fréquentés selon les comptages réalisés en 2017 sont la RPN 2 à Koohné (Koné) et la RPN 3 à Canala (près de 1600 véhicules / jour). A l'entrée Ouest de la transversale Koohné (Koné) / Tiwaka (RPN 2), le trafic moyen quotidien a plus que doublé, passant de 850 véhicules /jour en 2009 à 1800/ jour en 2017.

Concernant les aérodromes, les travaux les plus importants ont été effectués à Dau Ar (Bélep) pour le resurfaçage de la piste en 2011. La mission de suivi des quatre aérodromes provinciaux consiste à mettre les moyens nécessaires pour un usage conforme à la réglementation sur la circulation aérienne. La situation de chaque équipement indiquée sur la carte est celle en fin d'année 2017.

LES AÉRODROMES PROVINCIAUX



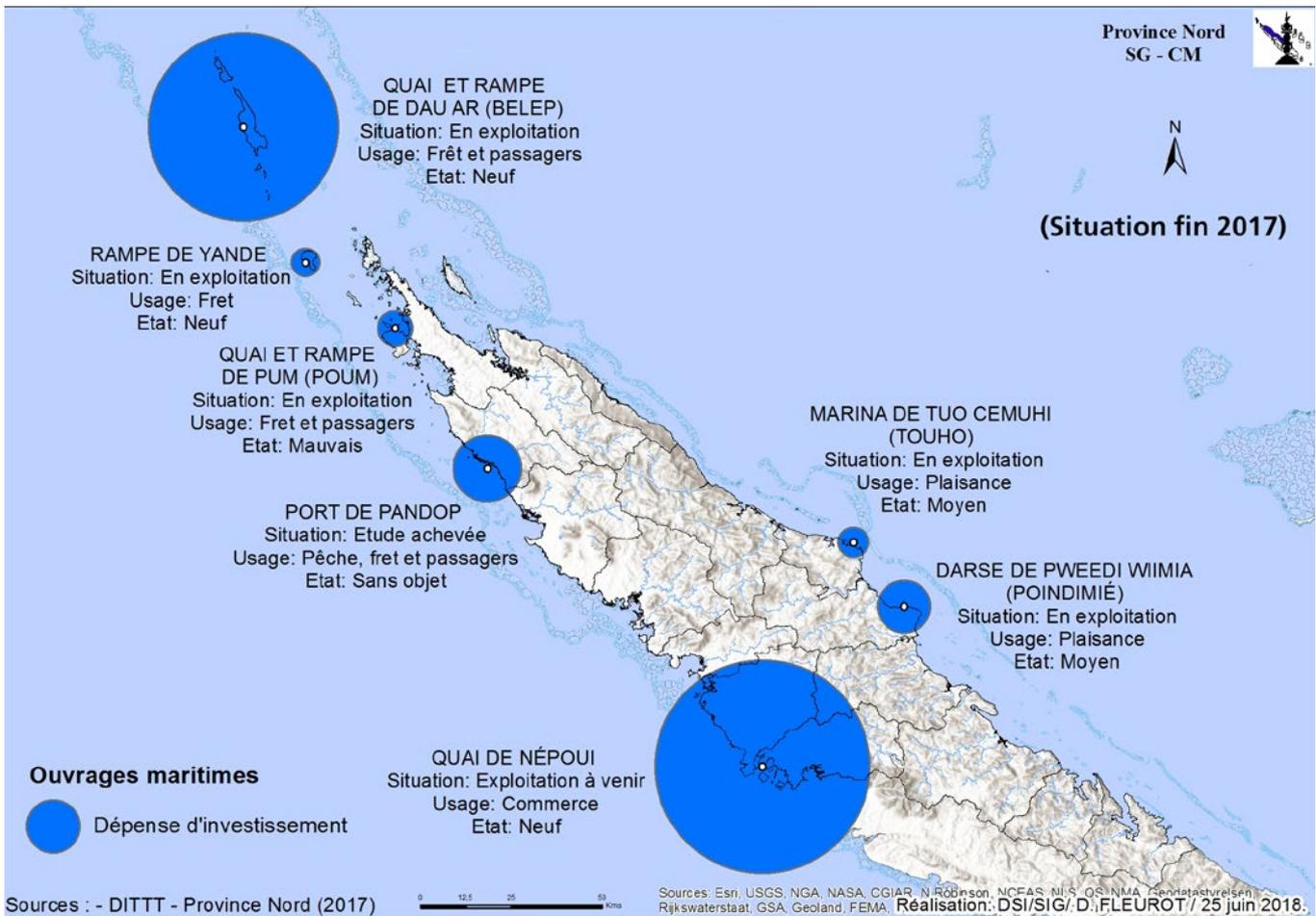
.22

Dans le domaine maritime, le quai de Népoui a été achevé en 2010. Plusieurs études complémentaires en vue de sa mise en exploitation ont été réalisées. Le quai de Dau Ar (Bélep) a été reconstruit en 2010-2011 puis complété par une rampe d'accostage de la barge et d'autres aménagements en 2013. Les études pour l'extension du port de Pandop ainsi que celle de reconstruction du quai de Pum (Poum) ont été conduites.



Quai de Népoui

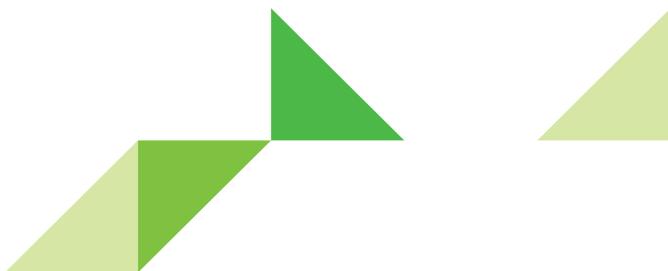
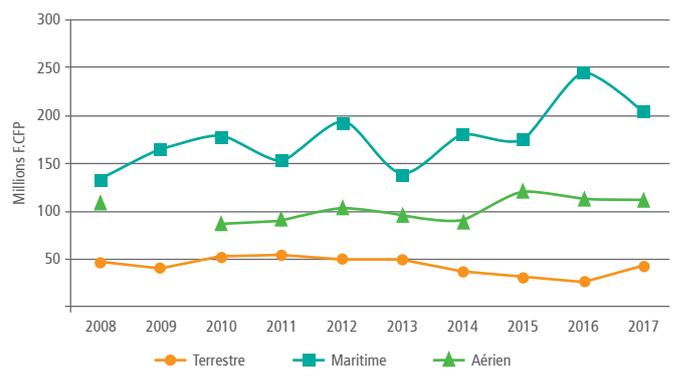
## LES OUVRAGES MARITIMES



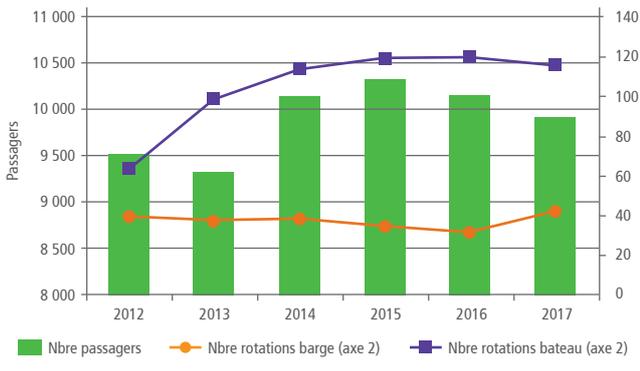
### 1.2.4. Des transports collectifs soutenus

Pour favoriser la mobilité des populations, la collectivité finance et organise certains transports publics. En moyenne, elle y a consacré 323 millions F.CFP chaque année depuis 10 ans. Ce montant se répartit entre le transport maritime (54%), aérien (32%) et terrestre (14%). Le graphique en présente l'évolution annuelle par catégorie.

#### AIDE PROVINCIALE AUX TRANSPORTS PUBLICS



▲ **DESSERTE MARITIME DE DAU AR (BÉLEP)**



.24

L'objectif prioritaire est d'assurer la continuité territoriale avec Dau Ar (Bélep) et les îlots du Nord. Pour cela, la collectivité organise des lignes maritimes régulières pour les personnes et le fret. Une barge provinciale la « Belema Nenema » et un catamaran privé, le «Seabreeze», y sont consacrés. Les bateaux sont actuellement exploités par le même armateur.

Les dépenses pour la desserte maritime de Dau Ar (Bélep) se décomposent en trois catégories : le marché de transport de passagers qui en forme la plus grande part (73 %), le marché du fret (18 %) ainsi que l'entretien de la barge et de ses équipements (9 %).

Pour améliorer la qualité du service et notamment la régularité des rotations, un plan d'actions a été validé à la suite de l'étude de fiabilisation de la desserte de l'extrême Nord rendue début 2012. Le comité de suivi constitué des communes de Dau Ar (Bélep), Pum (Poum) et Koumac, de la province et de l'armateur se réunit trimestriellement pour suivre le déroulement du plan d'actions de manière concertée entre les acteurs de la desserte.

Les données de fréquentation sont disponibles depuis 2012. Elles indiquent un usage significatif des bateaux.



Seabreeze accosté au nouveau quai de Dau Ar (Bélep)

Depuis 2014, la fréquentation de passagers est relativement stable autour de 10 000 par an.

Le soutien à quatre lignes provinciales de transport public terrestre couvrant le Grand Nord et la Côte Est a été assuré jusqu'à leur reprise par le Syndicat Mixte de Transport Interurbain (SMTI) en 2015. La province est adhérente du SMTI et lui verse depuis 2016 une participation dans le cadre du Réseau d'Autocars Interurbains (RAI) (16 millions F.CFP en deux ans).

La desserte des lycées du Nord, avec huit lignes en 2017 qui couvrent 12 communes, bénéficie annuellement à environ 400 lycéens (22 millions F.CFP / an en moyenne).

Par ailleurs, la collectivité a maintenu son conventionnement avec la compagnie aérienne Air Calédonie (AIRCAL). La province qui finançait AIRCAL depuis de nombreuses années a renégocié une convention d'objectifs et de moyens en 2010 à la suite d'un diagnostic du service rendu et des attentes en matière de desserte aérienne au regard des financements versés. Il s'agit de compenser une partie du déficit d'exploitation des lignes incluant les communes de Koumac, Tuo Cèmuhi (Touho) et Dau Ar (Bélep). La Nouvelle-Calédonie participe au financement des lignes du Nord et AIRCAL a des objectifs de remplissage (la province Nord ne finance plus systématiquement le déficit constaté).

“ L'objectif prioritaire est d'assurer la continuité territoriale avec Dau Ar (Bélep) et les îlots du Nord. ”

**1.2.5. Une approche territoriale du développement économique**

La province attache une très grande importance à maintenir un équilibre entre les dynamiques de ses différents territoires et à respecter le choix de la population de s'insérer ou non et là où elle le souhaite dans l'économie de marché. Pour cela, elle s'appuie sur le développement local qui consiste à accompagner à l'échelle d'un petit territoire, commune ou bassin de production, les initiatives collectives et individuelles portées par les acteurs. C'est la mission principale des services de développement économique de la Province Nord.



Stand de l'association Wake-Chaa à la foire de Koumac

Des opérations concertées à l'échelle communale, ont été un temps privilégiées pour dynamiser les territoires concernés. Initiées dès 2002 sur la côte Est, les Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (OGAF)

ont été étendues sur l'Est et le Nord pour couvrir au final 10 communes sur les 17.

Un bilan synthétique<sup>8</sup> est présenté dans le tableau. La participation financière provinciale aux plans d'actions était variable selon les opérations, elle a eu tendance à augmenter au fil du temps. Pendant leur période de vie, ces opérations ont eu un effet positif sur la dynamique de projets dans les secteurs traditionnels et l'agriculture en particulier. Par contre, il n'y a eu une pérennisation de la structure porteuse que dans trois cas et seuls le GAPCE et les associations Waka Chaa et Pe Wake I Ba poursuivent toujours une activité de centre de collecte et d'approvisionnement.

Au-delà des opérations concertées, l'ensemble des dispositifs décrits dans la partie précédente vient en soutien au développement local et c'est dans cet objectif

### ▲ BILAN SYNTHÉTIQUE DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

| Commune  | Pwêédi Wiimîâ/<br>Pwârâiriwâ/<br>Tuo Cèmuhi | Canala               | Dau Ar (Bélep)   | Waa wi Luu (Houailou) | Hienghène         | Ouégoa               | Pweevo (Pouébo)      | Pum (Poum)        |    |
|--|---|----------------------|------------------|-----------------------|-------------------|----------------------|----------------------|-------------------|----|
| Période  | 2002-2007                                   | 2004-2008            | 2006-2010        | 2007-2010             | 2007-2011         | 2008-2012            | 2009-2013            | 2010-2014         |    |
| Secteur activités  | Agriculture                                 | Agriculture + divers | Général et pêche | Agriculture + divers  | Dévelop.t général | Agriculture + divers | Agriculture + divers | Dévelop.t général |    |
| Structure locale   | GAPCE                                       | WAKE CHAA            | AN VALA BELEP    | PE WAKE I BA          | ADH               | LE DIAHOT            | OGAF de POUÉBO       | DAALA MAOLEP      |    |
| Impacts sur le territoire (nombre de projets et/ou de bénéficiaires) | Agriculture                                 | +++                  | +++              | -                     | +++               | +++                  | +                    | ++                | -  |
|  | Pêche                                       | sans objet           | ++               | +++                   | sans objet        | +                    | +                    | ++                | ++ |
|  | Tourisme                                    | sans objet           | ++               | +                     | -                 | +                    | -                    | -                 | -  |
|  | Arisanat & services                         | sans objet           | ++               | ++                    | ++                | ++                   | ++                   | ++                | ++ |
| Centre de commercialisation (renforcé ou mis en place)               | oui   | oui                  | oui              | oui                   | non               | non                  | non                  | non               |    |
| Pérennisation structure porteuse et/ou centre de commercialisation   | ++  | ++                   | -                | ++                    | --                | --                   | --                   | --                |    |
| Nombre de projets subventionnés                                      | 266   | 254                  | 36               | 132                   | 199               | 83                   | 119                  | 56                |    |
| Plan de financement initial (M.F.CFP)                                | 245   | 274                  | 183              | 222                   | 367               | 238                  | 281                  | 257               |    |
| dont part province Nord  | 40%   | 44%                  | 71%              | 70%                   | 76%               | 68%                  | 69%                  | 80%               |    |

Légende : le nombre de projets et/ou bénéficiaires est - : faible / + : limité / ++ : satisfaisant / +++ : important

8. Sources : Evaluation du dispositif OGAF en NC (2016) et évaluation de l'opération concertée de Hienghène (2013)

que sont mis en œuvre les plans d’actions sectoriels en faveur des activités traditionnelles (agriculture, pêche artisanale, tourisme, etc.).

En ce qui concerne les projets d’investissement aidés, le Grand Nord concentre près de 40 % des projets et un peu moins du montant des subventions. 21 % des projets sont domiciliés dans les Espaces de l’Ouest mais l’ETH concentre plus de 40 % des subventions. A l’inverse, 25 % des projets se situent sur la Côte Océanienne mais seulement 12 % des subventions y sont accordées. Les projets y sont de taille nettement plus modeste que dans les Espaces de l’Ouest, cela est aussi vrai dans le Sud Minier.

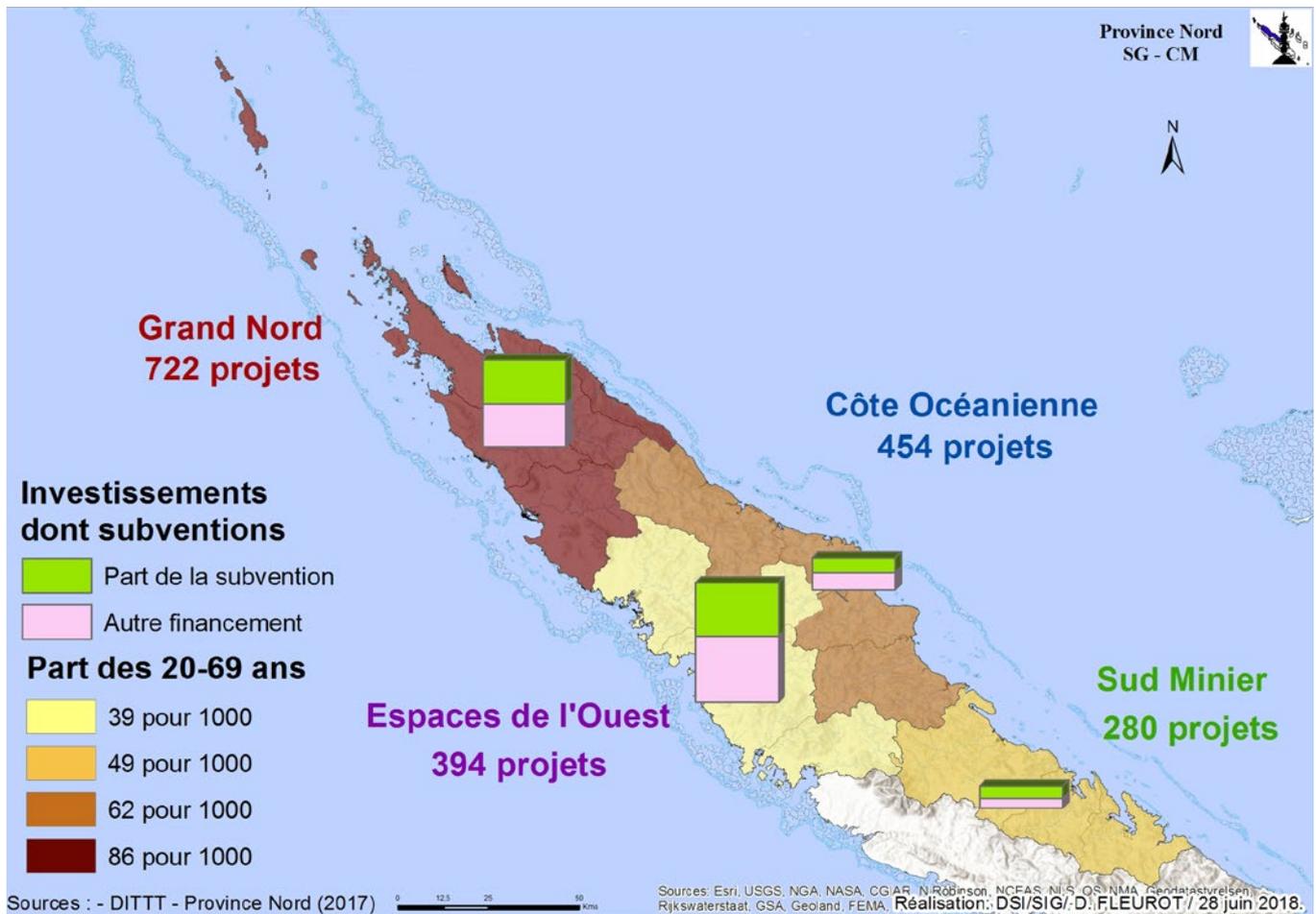
Ce constat est le reflet de la réalité économique où les opportunités de marchés ainsi que le tissu économique sont plus développés sur l’Ouest que sur l’Est.

▲ **AGRÈMENT DE PROJET D’INVESTISSEMENT (HORS DOTATIONS AUX SAEML)**

| ETH                    | % projet | % investis. agréé | % subvention agréée |
|------------------------|----------|-------------------|---------------------|
| <b>Grand Nord</b>      | 39       | 35                | 37                  |
| <b>Côte Océanienne</b> | 25       | 13                | 12                  |
| <b>Espaces Ouest</b>   | 21       | 43                | 40                  |
| <b>Sud Minier</b>      | 15       | 9                 | 10                  |

La carte suivante présente la répartition des projets par ETH. Elle confirme que l’ETH la plus dynamique est le Grand Nord où le nombre de projets aidés rapporté à la population potentiellement active<sup>9</sup> est le double de celui des Espaces de l’Ouest. Les autres ETH se situent entre les deux. C’est aussi la marque que les porteurs ont moins de moyens qu’ailleurs dans ces communes.

▲ **SUBVENTION D’INVESTISSEMENT AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (2008-2017)**



9. Population âgée de 20 à 69 ans en 2014. Il s’agit de la tranche d’âge qui est la plus à même de porter un projet économique.

## 1.2.6. Un partenariat resserré avec les communes



Lagunes de l'Installation de Stockage des Déchets (ISD) de Canala

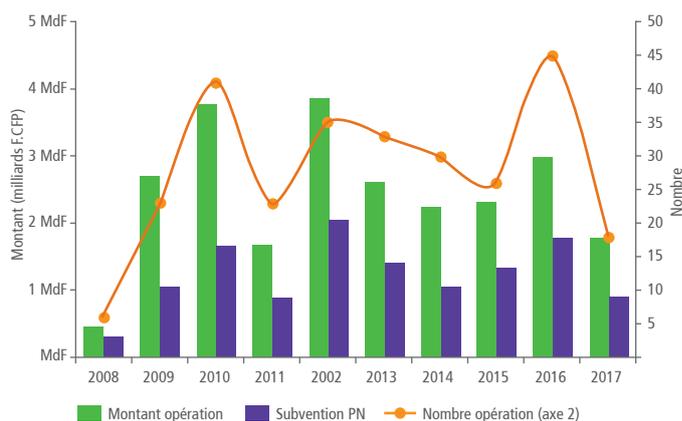
Le partenariat institutionnel avec les communes a été consolidé à la suite du renouvellement des équipes municipales en 2008. Il s'appuie sur une organisation structurée avec un interlocuteur central pour les mairies au secrétariat général qui constitue le guichet unique d'entrée de leurs demandes. Le cadre du partenariat

est formalisé par la délibération 2009-83/APN du 13/03/2009 qui en fixe les grands principes : l'accompagnement de l'usine du Nord pour les communes de VKP et le soutien des communes hors VKP dans le cadre du rééquilibrage interne à la province, ainsi que les conditions d'interventions et les procédures.

280 opérations présentées, pour une valeur de 24,5 milliards F.CFP, ont été agréées en 10 ans.

Dans le cadre de ce partenariat, deux réunions avec les maires sont organisées annuellement. Ce dialogue régulier et ouvert avec les communes aborde de nombreux sujets d'intérêt commun, bien au-delà du partenariat financier.

### OPÉRATIONS COMMUNALES AGRÉÉES PAR LA PROVINCE



280 opérations présentées par les mairies ou leurs syndicats, pour une valeur de 24,5 milliards F.CFP ont été agréées en 10 ans. Le plan de financement est proposé par les demandeurs. Ces opérations ont été soutenues à hauteur de 51 % en moyenne, soit 12,5 milliards F.CFP de subvention.

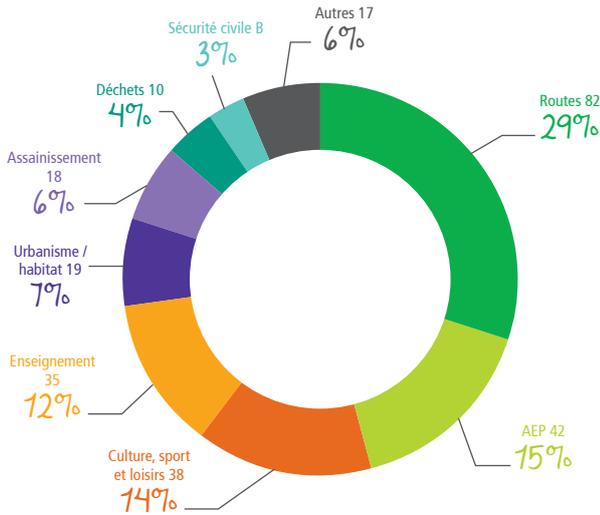
La répartition géographique est indiquée dans le tableau.

| ETH                | Nombre opérations | Montant opérations | Subvention PN    |
|--------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| Côte Océanienne    | 87                | 6 061 MF           | 3 270 MF         |
| Grand Nord         | 84                | 6 021 MF           | 2 930 MF         |
| Espaces de l'Ouest | 56                | 7 333 MF           | 3 830 MF         |
| Sud minier         | 53                | 5 046 MF           | 2 434 MF         |
| <b>Total</b>       | <b>280</b>        | <b>24 460 MF</b>   | <b>12 464 MF</b> |

La ventilation des opérations par secteur met en évidence la prépondérance des équipements primaires puisque les routes et l'adduction en eau potable représentent à eux seuls 44 % des projets et autant en valeur. Le domaine de l'enseignement porte sur les écoles primaires.

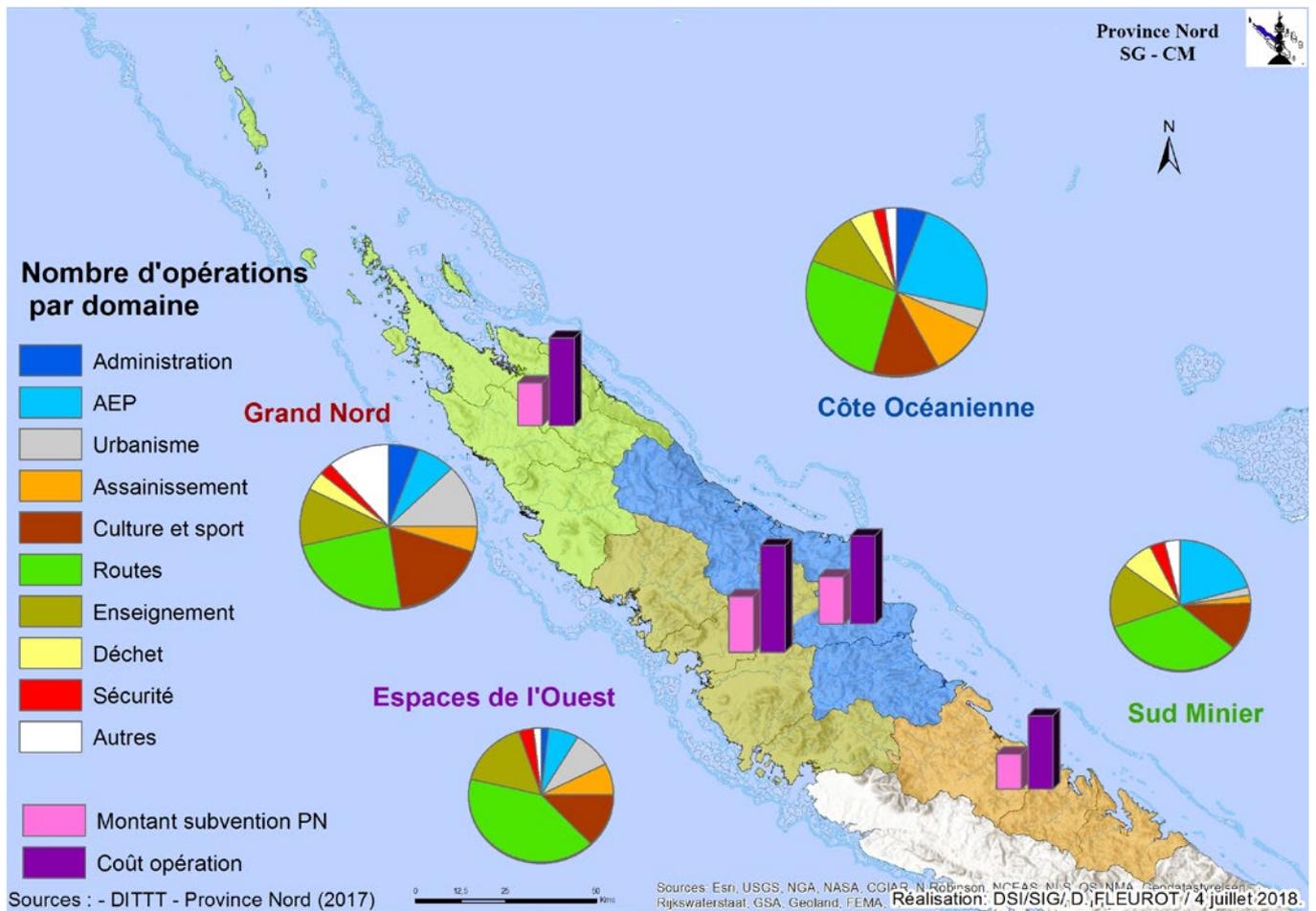
Les dépenses réalisées au titre du programme d'aides aux structures communales se sont élevées à 9,93 milliards F.CFP entre 2008 et 2017 avec un minimum de 30 millions en 2009 et un maximum de 1,6 milliard F.CFP en 2011. En moyenne, ce sont 13 % des dépenses provinciales d'investissement qui ont été versées chaque année aux communes.

▲ OPÉRATIONS AGRÉÉES PAR SECTEUR



Ecole maternelle de Vook (Voh)

▲ LE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES (OPÉRATIONS AGRÉÉES 2008-2017)



## 1.2.7. Qu'est ce qui a été fait pour le développement sur terres coutumières ?

D'une surface de 245 000 ha, les terres coutumières couvrent 26 % du territoire provincial.

L'aménagement des terres coutumières s'impose non-seulement en raison de l'orientation politique donnée au rééquilibrage territorial, mais également, de manière plus récente et en ce qui concerne certaines zones urbaines. Les terres coutumières constituent une opportunité pour réguler le prix du foncier, réduire la pression exercée sur le foncier de droit commun et ses conséquences, lisser la charge foncière pour les investisseurs, tout en participant à la mise en œuvre de la politique Pays en matière de rééquilibrage.

Ne se décrétant pas, l'aménagement sur terres coutumières suppose que des représentants coutumiers en manifestent l'intérêt. Cette décision est le fruit d'un parcours interne souvent long, comportant une part « invisible » (le temps des échanges) et « visible » (matérialisée par des actes). Ce temps de maturation est indispensable pour que les coutumiers s'accordent sur une vision globale de la valorisation de leur territoire en déterminant notamment les zones dédiées au logement de leurs populations et celles destinées à accueillir des projets collectifs (habitat locatif, activités économiques, équipements publics).

La province soutient au cas par cas les initiatives sur

terres coutumières tant pour des usages « classiques » : projets économiques ou habitat que pour des usages nouveaux : immobilier d'entreprises ou habitat locatif. C'est ce que nous allons illustrer.

### ▲ RÉALISATION DE LOGEMENTS AIDÉS SUR TERRES COUTUMIÈRES

| Programme 2008-2017 <sup>10</sup>  | Nbre en terres coutumières | % réalisations |
|------------------------------------|----------------------------|----------------|
| ASI                                | 654                        | 97             |
| HPN                                | 462                        | 85             |
| ASTH                               | 164                        | 76             |
| Locatif intermédiaire et supérieur | 74                         | 12             |
| HIA                                | 3                          | 6              |
| ASA                                | 1                          | 1              |
| <b>Total</b>                       | <b>1 358</b>               | <b>62</b>      |

Le logement aidé bénéficie majoritairement du support des terres coutumières puisque 62 % des logements réalisés y sont situés. Cela est même très marqué pour le logement social comme le précise la répartition par programme du tableau.

Les premières opérations collectives à vocation locative se sont concrétisées sur VKP. Les lotissements réalisés sur terres coutumières avec l'aide financière de la province sont Poadjane (38 maisons en 2010) et Bako (15 maisons en 2011) dont une tranche supplémentaire de 20 logements a été achevée en 2017.

En 2018, le plus important lotissement, celui de Gou Mè Wê à la tribu de Göröbwau (Koniambo) sera livré. Le GDPL met ses terres à disposition, le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) et la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), sont respectivement chargés de la construction de 57 et de 58 villas ainsi que de leur gestion locative pendant la durée d'amortissement. Ces quatre nouveaux quartiers se situent sur la commune de Koohnê (Koné).

En l'état actuel de la réglementation et des modalités de portage financier, **l'aménagement des terres coutumières** est parfaitement possible, même s'il se

Les terres coutumières couvrent **26%** du territoire provincial.



Réalisation du lotissement Gou Mee Wee à Koohnê (Koné)

10. Les programmes sont explicités dans le chapitre sur le logement



limite pour l’instant à un nombre restreint de projets. Le Parc d’aménagement de Bako (Baco) et la zone artisanale de Bako (Baco) sont à ce titre l’illustration la plus contemporaine de l’intégration des terres coutumières dans le développement urbain.

Aménagé sous la conduite de la Saeml Grand projet VKP devenue la Saeml Nord Aménagement, le Parc d’aménagement de Bako permet de mettre en valeur les terres des clans de la tribu de Bako (Baco) tout en répondant aux besoins en terrains et en locaux des investisseurs attirés par le développement de la zone. D’une superficie de 48 hectares, il est géré par la SCI PAD. Sa situation stratégique a attiré l’implantation de plusieurs entreprises : agence bancaire, centre commercial, station-service, enseigne de restauration et concessionnaire automobile ainsi qu’un prototype d’une villa en béton de terre (avec équipement de suivi de ses performances en consommation d’énergie et en confort de vie).

En intégrant les équipements publics (cinéma et centre de secours) et la zone d’habitat, les investissements sont estimés à ce jour à 5 milliards F.CFP. De nouvelles opérations sont à l’étude : Ecole d’Art, gare routière et Antenne Nord de l’UNC.

La collectivité, de son côté, implante certains équipements publics sur terres coutumières. C’est le cas pour l’éco-musée du café et de la résidence des

jeunes travailleurs à Vook (Voh) ainsi que du cinéma cité précédemment. Le futur centre culturel de Waa wi Luu (Houailou) y sera également construit.

En intégrant les équipements publics et la zone d’habitat, 5 milliards F.CFP d’investissement sont estimés.

**Le code de développement** prévoit de soutenir les porteurs de projets quel que soit le statut de la terre, dès lors que la situation foncière est claire et formalisée. La majorité des projets agréés<sup>11</sup> se situent sur terres coutumières, soit 57 %. Par ailleurs, 53 % des subventions accordées le sont pour des projets localisés sur foncier coutumier, lesquels représentent 47 %

des investissements agréés. Cela varie selon le type d’activités : ainsi, 69 % des projets agricoles sont sur terres coutumières mais seulement 43 % des projets des secteurs commerce/service/ transport et artisanat/ industrie.

L’**ADIE** identifie aussi la domiciliation des bénéficiaires des prêts accordés. 61 % sont sur terres coutumières, ils représentent 57 % du capital emprunté. Tous les secteurs d’activités sont concernés. Ces ratios sont proches de ceux des aides codev, il y a donc bien une dynamique de projets sur le foncier coutumier.

Nord Avenir associe les intérêts des populations locales dans de nombreux projets, le plus souvent grâce à la participation des propriétaires terriens via les GDPL dans le capital des sociétés. Les derniers en date sont l’exploitation de la nouvelle scierie de Netchaot (entreprise Bois du Nord) et l’entreprise de pêche de la coquille Saint Jacques à Dau Ar (Bélep).

La microcentrale hydroélectrique de Pweevo (Pouébo) sera elle aussi construite sur terre coutumière.



Parc aménagement de Bako (Baco)

11. Analyse des 1120 dossiers codev 2008-2017 pour lesquels le critère foncier est renseigné.

# 1.3. MAÎTRISER LA RESSOURCE NICKEL

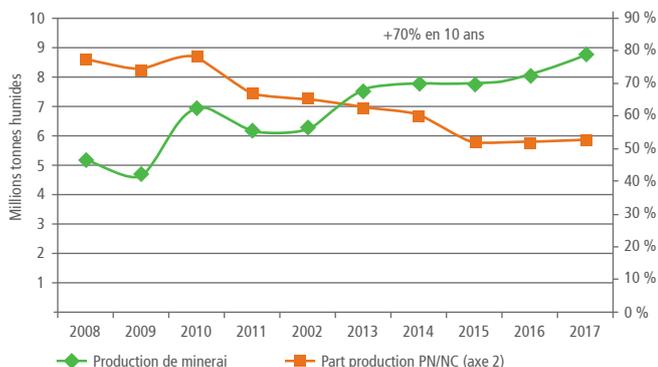
## 1.3.1. La situation

La production de minerais de nickel a fortement progressé en Nouvelle-Calédonie depuis les dix dernières années passant de 6,6 millions de tonnes en 2008 à 16,6 millions de tonnes en 2017. L'augmentation est la conséquence d'une croissance des exportations ainsi que de la mise en service de deux nouvelles usines de transformation.

La dynamique en Province Nord s'inscrit totalement dans celle de l'ensemble du pays avec un développement de la production minière et le démarrage de la production métallurgique de l'usine de Vavouto.

### PRODUCTION MINIÈRE EN PROVINCE NORD

Source: DIMENC

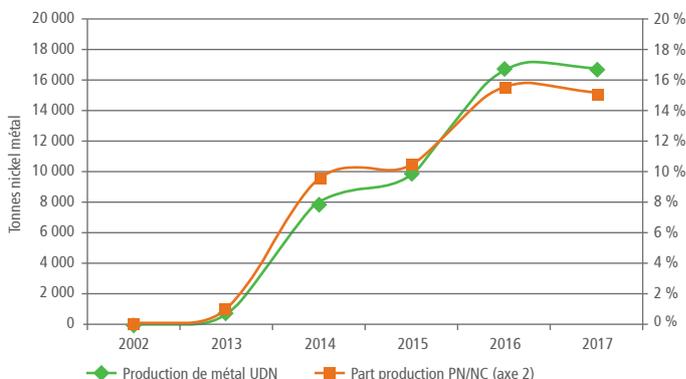


En Province Nord, la production minière est passée de 5 millions tonnes à 8,8 millions tonnes de 2008 à 2017, soit 70 % d'augmentation. Trois nouveaux centres miniers ont été mis en exploitation : Kaala, Pum (Poum) et Koniambo portant leur nombre de 10 à 13. D'autres sont montés en puissance, en particulier celui de Tiébaghi (SLN) ainsi que les centres miniers qui approvisionnent l'usine SNNC de Corée.

Toutefois, la part de la production issue de la Province Nord a régressé : d'environ trois-quarts de la quantité extraite, elle est tombée à la moitié.

### PRODUCTION MÉTALLURGIQUE EN PROVINCE NORD

Source: DIMENC



La production des filiales de SOFINOR (NMC et KNS) a été de 4,2 millions tonnes en 2017, ce qui représente 25 % de la production calédonienne de minerai.

La construction de l'usine du Nord (UDN) est l'événement structurant majeur de la période.

Le premier four de l'usine du Nord a été mis en service fin 2013, ce qui a initié la production de métal et fait entrée la Province Nord dans la métallurgie. En 2017, la production a approché les 17 000 tonnes de nickel (métal), soit 15 % de la production calédonienne.

La montée en puissance a été retardée du fait des incidents majeurs impactant les deux fours qui ont dû être reconstruits entre 2015 et 2017.



Exploitation minière du Kopéto

.31

### ▲ CHRONOLOGIE DES ÉTAPES DE L'USINE DU NORD (UDN)

|              |   |
|--------------|---|
| Sept. 2003   | 1 <sup>er</sup> Comité Koniambo, avec présentation du projet qui rentre dans la phase d'étude de faisabilité bancaire |
| Mars 2006    | Pose symbolique de la 1 <sup>ère</sup> pierre de l'usine sur le site de Vavouto                                       |
| Octobre 2007 | Décision d'Xstrata de financer et de garantir la construction de l'usine  |
| 2008         | Lancement des travaux de dragage du chenal du port et des terrassements du site industriel                            |
| Sept. 2010   | Arrivée sur Vavouto des premiers modules constitutifs de l'usine et des composantes de la centrale électrique         |
| Déc. 2012    | Livraison de la 1 <sup>ère</sup> ligne de production de l'usine   |
| Avril 2013   | Première coulée technique de ferronickel sur le four n°1  |
| Nov. 2013    | Achèvement de la ligne n°2 de l'usine et de la centrale électrique  |
| Janvier 2014 | Démarrage de la ligne n°2   |
| Nov. 2014    | Inauguration de l'UDN   |
| Déc. 2014    | Fuite de métal et perte du four n°1   |
| 2015         | Reconstruction du four n°1 – production avec le n°2   |
| Janvier 2016 | Démarrage du nouveau four n°1 – arrêt du n°2  |
| 2017         | Reconstruction du four n°2 - mise en service en fin d'année   |

.32

### 1.3.2. L'implantation de l'usine du Nord accompagnée

Dans le but d'optimiser les retombées du projet dans tous les domaines, un dispositif spécifique d'accompagnement a été mis en œuvre.

Créé dès mai 2000, le **Comité Koniambo** associe et réunit environ trois fois par an les partenaires institutionnels (le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la province Nord, l'Etat, les communes de VKP, le Sénat Coutumier, la SMSP, KNS, la SOFINOR (ainsi que Nord Avenir aujourd'hui), l'ICAP, le Comité Environnemental Koniambo), afin d'arrêter les orientations stratégiques du projet, suivre son déroulement et statuer sur son accompagnement. Historiquement, la tenue de ces comités a permis la constitution de groupes de réflexion thématiques visant à anticiper les grandes questions liées à l'arrivée du projet d'usine du Nord sur le territoire de la Province Nord et de la zone VKP en particulier. Ces thématiques, relevant

« [...] une stratégie d'exécution du projet industriel s'inscrivant dans le rééquilibrage Nord-Sud. »

de l'emploi et de la formation, du recours à la main d'œuvre étrangère, du développement économique, du transport, de la maîtrise du foncier, du logement, de l'aménagement ou de l'urbanisme, continuent d'alimenter les travaux du Comité Koniambo. Elles sont animées et suivies par la Cellule d'accompagnement de l'usine du Nord (Cellule Koniambo), outil d'aide à la décision directement rattaché à l'Exécutif provincial, créé fin 2004 et réactivé en 2008.

Ce comité s'est révélé être un véritable outil de gouvernance du Projet Koniambo, notamment en veillant au bon respect des dispositions du protocole initial<sup>12</sup>, dit protocole KNS/EK, qui appuyait une stratégie d'exécution du projet industriel s'inscrivant dans le rééquilibrage Nord-Sud et selon le principe des cercles concentriques (VKP-Province Nord-Nouvelle-Calédonie-Extérieur).

12. Elaboré courant 2009 et validé par le Comité Koniambo en juin 2010, ce protocole KNS/ Équipe Koniambo (EK) fut l'un des premiers supports des deux phases pour retranscrire noir sur blanc le cadre du projet Koniambo et notamment les conditions de suivi de l'UDN. Il expose en particulier les besoins en personnel local et étranger nécessaire à son exécution.





Usine du Nord en fin de construction

Le « **Bulletin Info** » a été édité de 2010 à 2016 pour apporter aux membres du Comité Koniambo des données quantitatives et qualitatives portant sur les principaux aspects du suivi du projet tels que la mobilisation de la main d'œuvre locale et étrangère, les retombées économiques ou encore la formation. Il suivait 24 indicateurs de référence inscrits dans le protocole KNS/EK.

La « **Conférence de la Main d'Œuvre Etrangère** », co-animée par la Cellule Koniambo et la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE), a eu pour but principal de caractériser le niveau d'opposabilité de l'emploi local au regard des volumes et métiers sollicités par l'UDN et ses sous-traitants en ce qui concerne les recours à la main d'œuvre étrangère. Elle a également eu pour fonction de fluidifier la coordination administrative des dossiers (visas et autorisations). Plus de 5 000 autorisations ont été délivrées au total.

La conférence a permis d'une part d'encadrer toutes les demandes de main d'œuvre étrangère en lien avec les besoins concrets de l'UDN et d'autre part de maximiser le recours à la main d'œuvre locale. Elle a également apporté au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie les éléments nécessaires à la décision en collégialité de l'octroi des permis de travail pour travailleurs étrangers et à l'Etat en ce qui concerne les visas.

Un **programme spécifique de formations** pour la construction et l'exploitation de l'usine du Nord a été mis en œuvre dès le démarrage du projet. Défini à partir d'une remontée des besoins des différents partenaires tels que Cap Emploi, la Fédération des Industries de

Nouvelle-Calédonie (FINC), les directions provinciales, les Chambres Consulaires, les entreprises et artisans de VKP, la Cellule Koniambo, KNS/EK, le Bureau des Entreprises du Nord et l'association Entreprises Calédoniennes pour le projet Koniambo (ECKO), ce programme a été travaillé par la DEFIJ afin de répondre concrètement aux besoins d'emploi générés par l'UDN. Ces besoins étaient évalués au départ à 760 emplois directs et 2 550 indirects et induits. Il s'agissait dans un premier temps de faciliter l'accès aux emplois de construction à un maximum de ressortissants demandeurs d'emploi par des formations adaptées aux publics et aux besoins (sélection en amont de 24 métiers porteurs sur 88 identifiés).

En son sein, le dispositif pilote appelé « chantiers formation » a été intégré. Axé sur quatre métiers à fort potentiel, (coffreur, ferrailleur, préfabrication et bétonnage/dallage), 350 jeunes ont bénéficié de stages en alternance directement sur le site de Vavouto. Adapté aux personnes en formation et aux entreprises employeuses, le dispositif a aussi pallié aux carences en matière de disponibilité des organismes de formation et de plateaux techniques dédiés sur la zone.

▲ **CHIFFRES CLÉS DES CHANTIERS DE FORMATION**

Un public composé de **85 %** de personnes peu ou pas qualifiées

**82 %** d'accès à l'emploi

**13** communes visitées et **29** réunions d'information

**228 M F.CFP** de frais pédagogiques (78 % PN)

**10 à 12** semaines en alternance

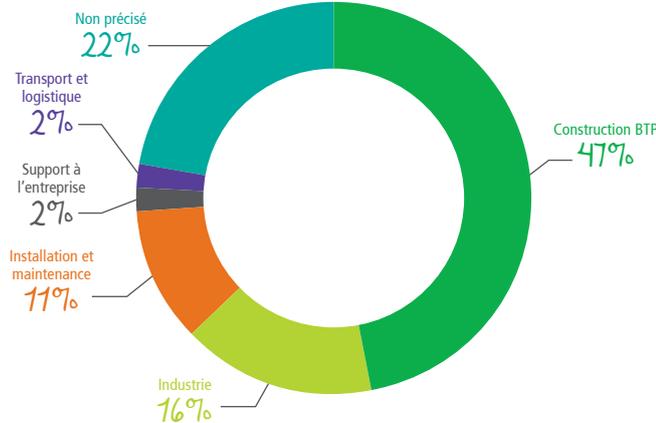
**114 M F.CFP** de frais logistiques et d'environnement



Coutume de remerciement pour l'Usine du Nord en 2014

Le mode de financement des programmes de formation a été varié.

▲ AIDE À KONIAMBO NICKEL POUR LA FORMATION



Les aides directes versées par la collectivité à KNS pour ses propres emplois se sont montées à 768 millions F.CFP depuis 2008. La répartition par secteur est indiquée dans la figure. Le volet « construction/ BTP » est dominant, il intègre les formations à la conduite d'engins miniers. Le secteur « non précisé » recouvre les formations antérieures à 2011 dont le secteur d'activité n'est pas identifié.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de l'UDN est leur outil stratégique et d'anticipation de leurs ressources humaines sur lequel se fondent en particulier les besoins en formation.

Pour augmenter la participation des entreprises locales à la construction, le soutien consistait aussi à faciliter l'accès des entreprises aux contrats. C'est dans cet



Forum emploi à Vavouto dans le cadre de plan REACTION

objectif que trois organisations professionnelles ont été aidées, chacune agissant à une échelle différente : le Bureau des Entreprises du Nord (BEN), la Fédération des Entreprises de la Côte Est (FECE) et l'association Entreprises Calédoniennes pour le projet Koniambo (ECKO). L'activité d'ECKO de 2008 à 2012 a consisté à informer le plus à l'amont possible, les entreprises calédoniennes des contrats à venir et l'industriel des capacités des entreprises locales à se mobiliser, pour façonner des contrats en fonction de leurs caractéristiques.

Le **plan REACTION** (pour « REussir l'Après construction ») a consisté à accompagner la démobilisation des entreprises et de leurs salariés locaux dont l'intervention contractuelle était limitée à la phase de construction de l'UDN.

Il a favorisé l'utilisation des compétences acquises en donnant de la visibilité et en les positionnant sur d'autres marchés et emplois. Ce plan a aussi permis de contribuer au maintien de la paix sociale en préservant, pérennisant, développant l'emploi et les activités, et in fine pour permettre la bonne marche du projet industriel et du rééquilibrage territorial. Coordonné par la province Nord, il s'agissait là encore d'une démarche partenariale avec KNS, CAP EMPLOI, la MLIJ-PN, CIS, la CCI et la CMA. Le Relais Information Conseil (RIC) a été installé en décembre 2011 sur le site de Vavouto.

▲ CHIFFRES CLÉS DU PLAN RÉACTION (2012-2014)

**824**  
personnes suivies  
individuellement

**78 %**  
des inscrits originaires  
de la Province Nord

**2** forums de  
l'emploi  
(800 salariés et 50  
entreprises exposantes)

**131** sessions de  
formation  
pour 1500 salariés et  
chefs d'entreprises

**2 407**  
salariés  
rencontrés

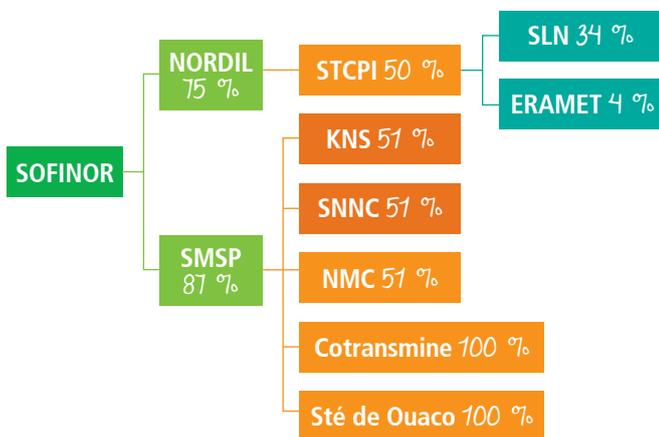
Solution apportée à  
**62 %**  
des salariés démobilisés  
inscrits au RIC

### 1.3.3. L'outil SOFINOR

D'une manière générale, la province Nord a soutenu la SOFINOR et accompagné la société dans le développement de ses filiales, conformément à sa stratégie de valorisation de la ressource nickel par la transformation. Cette valorisation peut être réalisée :

- ▲ En Nouvelle-Calédonie, c'est le cas de l'usine de Vavouto de KNS (partenariat avec GLENCORE – ex XSTRATA).
- ▲ À l'étranger, c'est le cas pour l'usine de Gwangyang en Corée du Sud de la SNNC (partenariat avec POSCO).

Le schéma est celui d'une participation majoritaire dans le capital de ces sociétés comme le montre l'organigramme actuel de la SOFINOR.



À partir de 2016, les acteurs de la mine et de la métallurgie ont traversé une grave crise mondiale causée par la très forte dégradation des cours du nickel au London Metal Exchange. La crise a précipité les sociétés du secteur dans de grandes difficultés financières. La SOFINOR a alors sollicité la province Nord, son actionnaire principal pour couvrir le besoin de liquidités de sa filiale SMSP. En réponse, trois mesures ont été votées par l'APN :

- ▲ Une avance en compte courant d'associé à la SOFINOR (délibération n°2016-23/APN du 19 février 2016) pour un montant de 1,2 milliard F CFP.
- ▲ La garantie au contrat de prêt passé par la SMSP auprès de la BPCE, pour participer au financement de la construction de l'Usine du Nord (délibération

n°2016-243/APN du 28 octobre 2016). Jusqu'alors, la SMSP n'avait obtenu de garantie d'emprunt de la part de la province Nord que pour son prêt contracté auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) (par délibération n°2014-345/APN du 18 décembre 2014).

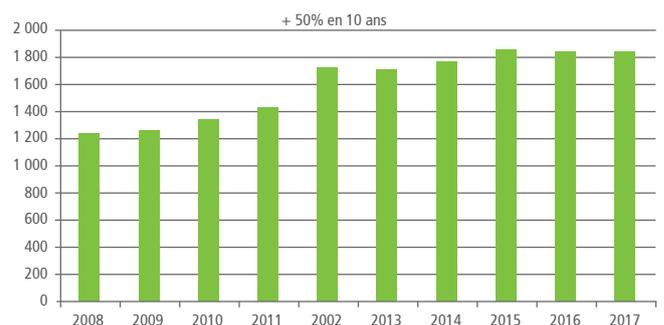
- ▲ Un prêt sans intérêt d'un montant total de 5,28 milliards FCFP à la SOFINOR, à verser par tranche annuelle entre 2017 et 2020 (délibération n°2016-284/APN du 21 décembre 2016).

### 1.3.4. Quelle est la place du nickel dans le paysage socio-économique du Nord ?

Cette question est examinée sous les angles de l'emploi dans la production de nickel et des retombées de l'usine du Nord.

L'emploi sur les sites miniers<sup>13</sup> en Province Nord a progressé de 50 % en dix ans passant de 1 200 à 1 800 personnes comme cela est indiqué dans le graphique. Les trois ETH où sont localisées des mines sont concernées. C'est néanmoins dans les Espaces de l'Ouest que l'évolution est la plus importante grâce à l'ouverture du site du Koniambo.

#### ▲ EMPLOIS SUR LES MINES EN PROVINCE NORD



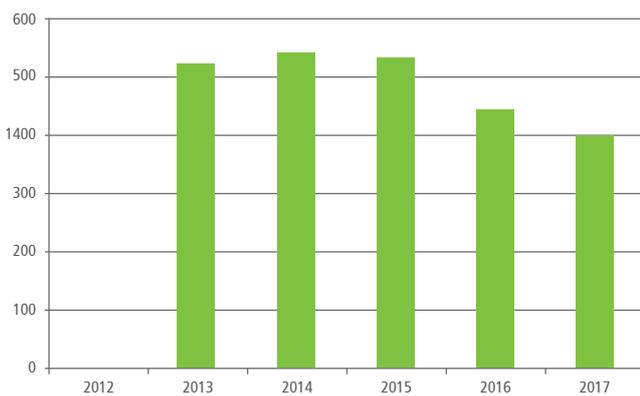
Source : DIMENC

13. Hors personnel « de bureau » des entreprises concernées – source DIMENC

| ETH           | 2008    |               | 2017    |               | Evol. emplois 2008-17 |
|---------------|---------|---------------|---------|---------------|-----------------------|
|               | Emplois | Sites miniers | Emplois | Sites miniers |                       |
| Espaces Ouest | 276     | 2             | 650     | 3             | 136 %                 |
| Grand Nord    | 415     | 3             | 549     | 5             | 32 %                  |
| Sud Minier    | 541     | 5             | 646     | 5             | 19 %                  |
| Total général | 1 232   | 10            | 1 845   | 13            | 50 %                  |

Afin d’apprécier l’importance de « l’emploi minier » dans le marché du travail en Province Nord, ce nombre d’emploi a été rapporté à la population active<sup>14</sup>. En 2017, l’emploi sur mine représente 7,7 % de la population active de la Province Nord, ce qui est important. A l’échelle des ETH<sup>15</sup>, c’est bien entendu dans le Sud Minier que le taux est le plus élevé avec 15,6 %. Le taux des deux autres ETH est similaire, autour de 8%. Les filiales de SOFINOR (NMC et KNS) emploient 869 personnes sur mine en 2017, ce qui représente 33 % des emplois miniers calédoniens.

**▲ EMPLOIS DANS L’USINE DU NORD**



Source : DIMENC

La mise en service de l’usine de KNS a également eu des conséquences positives sur l’emploi avec la création initiale d’environ 500 emplois dans l’usine. Leur nombre est actuellement de 400.

En termes d’emploi global, l’impact du nickel est plus important que les seuls emplois sur mine et dans l’usine grâce aux achats et à la sous-traitance. Les entreprises qui travaillent, pour tout ou partie de leur activité pour les opérateurs miniers ou KNS sont nombreuses.

L’étude<sup>16</sup> conduite sur l’année 2012 à l’échelle de la Nouvelle-Calédonie indiquait que pour un emploi direct, il y avait un emploi indirect. L’application de ce ratio porterait à plus de 3500 le nombre d’emplois directs et indirects liés au nickel en Province Nord.



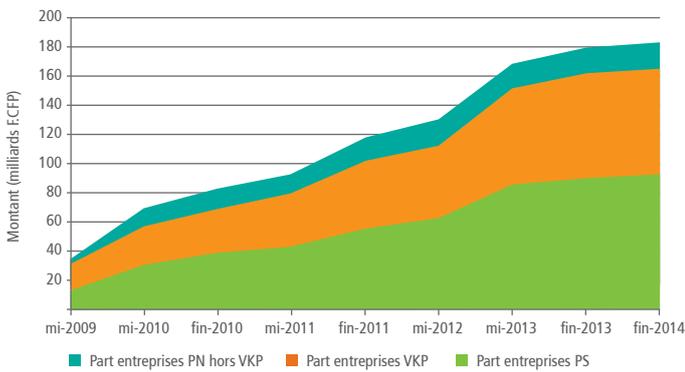
Formation à la conduite d’un tombereau à l’école des métiers de la mine de Pöröo (Poro)

La réalisation de l’usine du Nord n’est pas une fin en soi, mais un outil au service du développement de la Province Nord et plus largement de l’ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Cette volonté est affirmée depuis l’origine du projet.

Dès la phase de construction, la contribution des populations et des entreprises du Nord a été recherchée, c’est l’objet des différents leviers qui sont décrits précédemment. Pendant la période de construction qui s’est accélérée en 2009, les retombées économiques directes cumulées, auprès des entreprises calédoniennes sont estimées à 182 milliards F.CFP. 49 % l’ont été pour des entreprises ayant leur siège ou un établissement en Province Nord. Le graphique en présente l’évolution au cours du temps.

14. Dernière valeur mesurée lors du recensement de la population de 2014.  
 15. C’est une échelle de grandeur qui est calculée car un salarié d’une ETH ne réside pas forcément dans cette ETH.  
 16. « L’impact du nickel en Nouvelle-Calédonie » – CEROM 2015.

### ▲ RÉPARTITION DES CONTRATS ET COMMANDES, POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE, AUPRÈS DES ENTREPRISES CALÉDONIENNES - CUMUL DEPUIS 2005

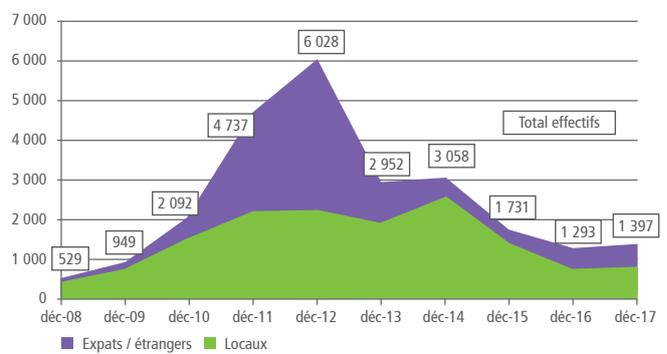


Inauguration de l'Usine du Nord en novembre 2014 en la présence du Président de la République

Au cours de la phase exploitation qui est initiée dès 2011 et jusqu'à fin 2017, les retombées locales sont évaluées à 239 milliards F.CFP réparties entre environ 78% en biens et services et 22% en coûts salariaux.

Les évolutions d'effectifs du site de Vavouto ont été les suivantes sur la période 2008-2017, tenant compte du pic de la construction (6 352 personnes en avril 2012) et des périodes de fin de chantiers ou de réduction d'effectif liées aux arrêts de production en 2013, 2015 et 2016. Ces effectifs intègrent le personnel de KNS ainsi celui de l'ensemble des entreprises travaillant sur le site.

### ▲ EFFECTIFS INSTANTANÉES DE L'USINE DU NORD



En termes de ressources humaines<sup>17</sup>, au 31 décembre 2017, Koniambo Nickel c'est 896 salariés dont 92% de locaux et seulement 5% d'expatriés et 3% Glencore. Désormais, il y a 70% de personnel local dans les postes de supervision/management. L'effectif global compte 30% de femmes (dont 40% sur les postes aux opérations et 14% au niveau de supervision/management).



Première coulée officielle de l'Usine du Nord

17. Source : Comité Koniambo du 27/02/2018



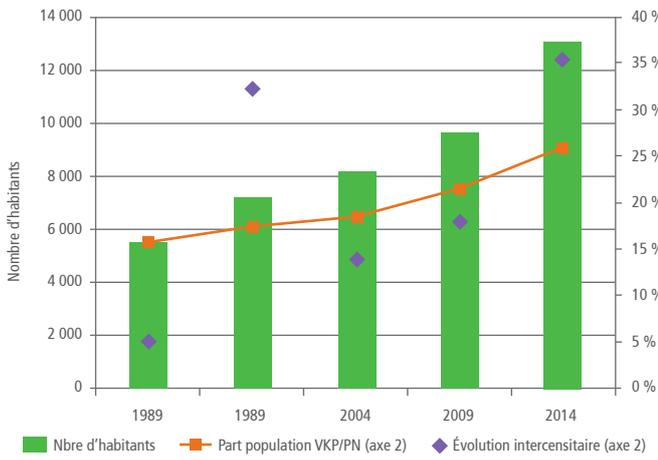
# 1.4. STRUCTURER LE PÔLE URBAIN VOOK (VOH) – KOOHNÊ (KONÉ) – PWÈBUU (POUEMBOU)

## 1.4.1. La situation

La décision de construire l'usine métallurgique de Vavouto a initié le décollage économique de la région composée des trois communes de Vook (Voh) – Koohnê (Koné) – Pwëbuu (Pouembout), dite VKP. L'enjeu était d'intégrer ce projet industriel, de taille mondiale, dans un environnement rural.

La population est en pleine croissance. Au recensement de 2014, VKP comptait 13 100 habitants contre 8 200 en 2004. A l'heure actuelle, 25 % de la population de la Province Nord vit sur VKP contre 18,5 % il y a moins de quinze ans. La zone VKP a gagné 35 % de population entre 2009 et 2014, c'est un développement remarquable. Le précédent « saut » important a eu lieu entre 1989 et 1996, il était lié à la mise en place de l'institution provinciale à Koohnê (Koné).

### POPULATION DE VKP



Les investissements publics lancés dès 2004 sont estimés à 30 milliards F.CFP, secondés par des investissements privés de l'ordre de 20 milliards de F.CFP, soit un volume global d'investissements de 50 milliards de F.CFP. De nombreux équipements et des infrastructures ont vu le jour. Parmi ces investissements privés, notons la création du centre commercial de Téari ouvert en décembre 2012 qui est emblématique de la mutation de la zone. En

proposant une nouvelle offre de produits, il rayonne bien au-delà de VKP.

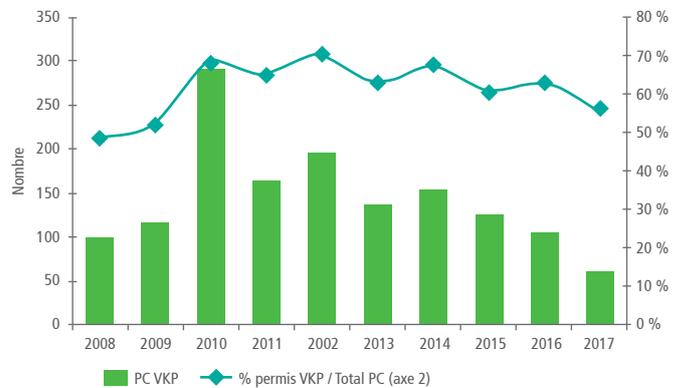
Le secteur privé se développe et se diversifie. Le nombre d'entreprises enregistrées a augmenté de près de 70 %. La dynamique de croissance a été supérieure à celle de l'ensemble du Pays jusqu'en 2014.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES SUR VKP (Source : ISEE)



Les permis de construire indiquent également une forte dynamique de construction de bâtiments sur le foncier privé et public. Près de 1500 autorisations ont été accordées en 10 ans sur les trois communes dont 940 pour de nouveaux logements. VKP a concentré 63 % de l'ensemble des permis accordés en Province Nord.

### PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS SUR VKP



Ces nombreux chantiers publics et privés ont ainsi donné naissance au deuxième pôle urbain de Nouvelle-Calédonie

et au premier pôle économique du Nord. Le rééquilibrage souhaité est en marche. L'une des particularités de la création de ce pôle urbain est d'avoir été réalisée en partie sur des terres coutumières, longtemps restées sans valorisation. Ainsi, le parc d'aménagement de Bako (Baco), à Koohné (Koné), a valeur d'exemplarité à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.



Complexe culturel de Koohné (Koné)

« L'enjeu aujourd'hui est de stabiliser le nouveau pôle urbain [...] dans une perspective de territoire durable. »

La province s'est organisée et s'est dotée d'outils pour jouer pleinement un rôle moteur dans le développement voulu. La

Cellule Koniambo est créée en novembre 2004 et la SAEML Grand Projet VKP (devenue Nord Aménagement) naît en août 2006. Ces deux structures complémentaires, l'une en stratégie amont et l'autre de mise en œuvre opérationnelle sont toujours deux acteurs structurants de l'aménagement de la zone.

Le Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain (SDAU) de VKP a été adopté en 2005. L'objet du document est d'organiser et de maîtriser à long terme les évolutions territoriales des trois communes. Un programme d'investissement pluriannuel a été mis en place. Ses objectifs visaient :

- ▲ la construction de VKP en qualité de pôle de développement, chef-lieu de la Province Nord ;
- ▲ la restructuration du territoire ;
- ▲ la mise aux normes de confort du territoire ;
- ▲ l'accueil des populations ;
- ▲ le maintien des populations ;
- ▲ l'intercommunalité.



Ecole de natation au centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout)

En 2017, la réactualisation du SDAU étendu à Nekö (Poya), a été validée. Après avoir connu une phase de croissance et d'équipement rapide depuis 2007, l'enjeu aujourd'hui est de stabiliser le nouveau pôle urbain par une augmentation du niveau des services et la valorisation de l'offre d'occupation du temps libre, dans une perspective de territoire durable.

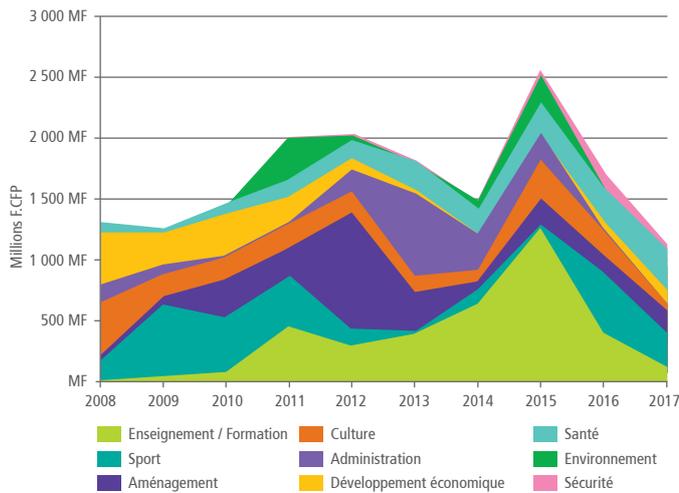
Concomitamment à l'accueil de l'usine du Nord, le but était de fixer les populations en développant une synergie économique autour de l'usine tout en répondant aux attentes des nouveaux arrivants, en matière de logements, de services, de commerces et de loisirs, le tout sans négliger la population en place.

### 1.4.2. Un territoire mieux équipé

L'aménagement de VKP a conduit à la réalisation d'équipements publics. La province Nord a dépensé 16,8 milliards F.CFP d'investissement<sup>18</sup> en dix ans depuis 2008, soit directement en maîtrise d'ouvrage provinciale (la plus grande part pour 76 %), soit par l'aide aux communes et exceptionnellement à la Nouvelle-Calédonie. L'année 2015 a été la plus importante avec une dépense annuelle de 2,5 milliards F.CFP.

18. Seules des dépenses répartissables géographiquement sont prises en compte. Les subventions pour l'habitat ou les projets économiques ne sont pas non plus intégrées.

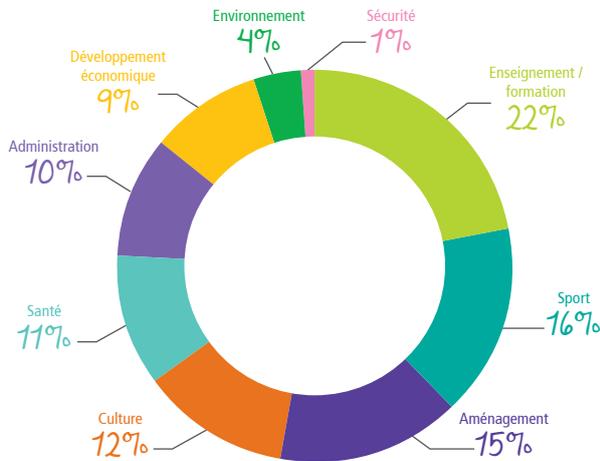
### ▲ DÉPENSES PROVINCIALES D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉQUIPEMENT PUBLIC DE VKP



.40

L'équipement de VKP a été très diversifié et tous les domaines de compétences sont représentés. La formation est de loin le plus important avec plus d'un cinquième des dépenses. Les loisirs : sports et culture confondus en représentent 28 %.

### ▲ INVESTISSEMENT VKP 2008-2017 PAR SECTEUR



Début 2018, la construction de la maison d'accueil hospitalière voisine de l'hôpital est encore en cours et de nouvelles infrastructures sont toujours à l'étude, notamment le renforcement de la ressource en eau et des routes. La réalisation d'un barrage de retenue d'eau dans la vallée de Pwëbuu (Pouembout) sera le plus important investissement des années à venir. Il devrait engendrer une forte économie agropastorale induite par la multiplication des surfaces foncières valorisables, confirmant ainsi le positionnement historique de Pwëbuu (Pouembout) comme étant un des greniers de la Nouvelle-Calédonie.

La province a autorisé la création de zones d'activités (ZA) pour favoriser l'implantation d'entreprises. Six nouvelles ZA ont été mises en service :

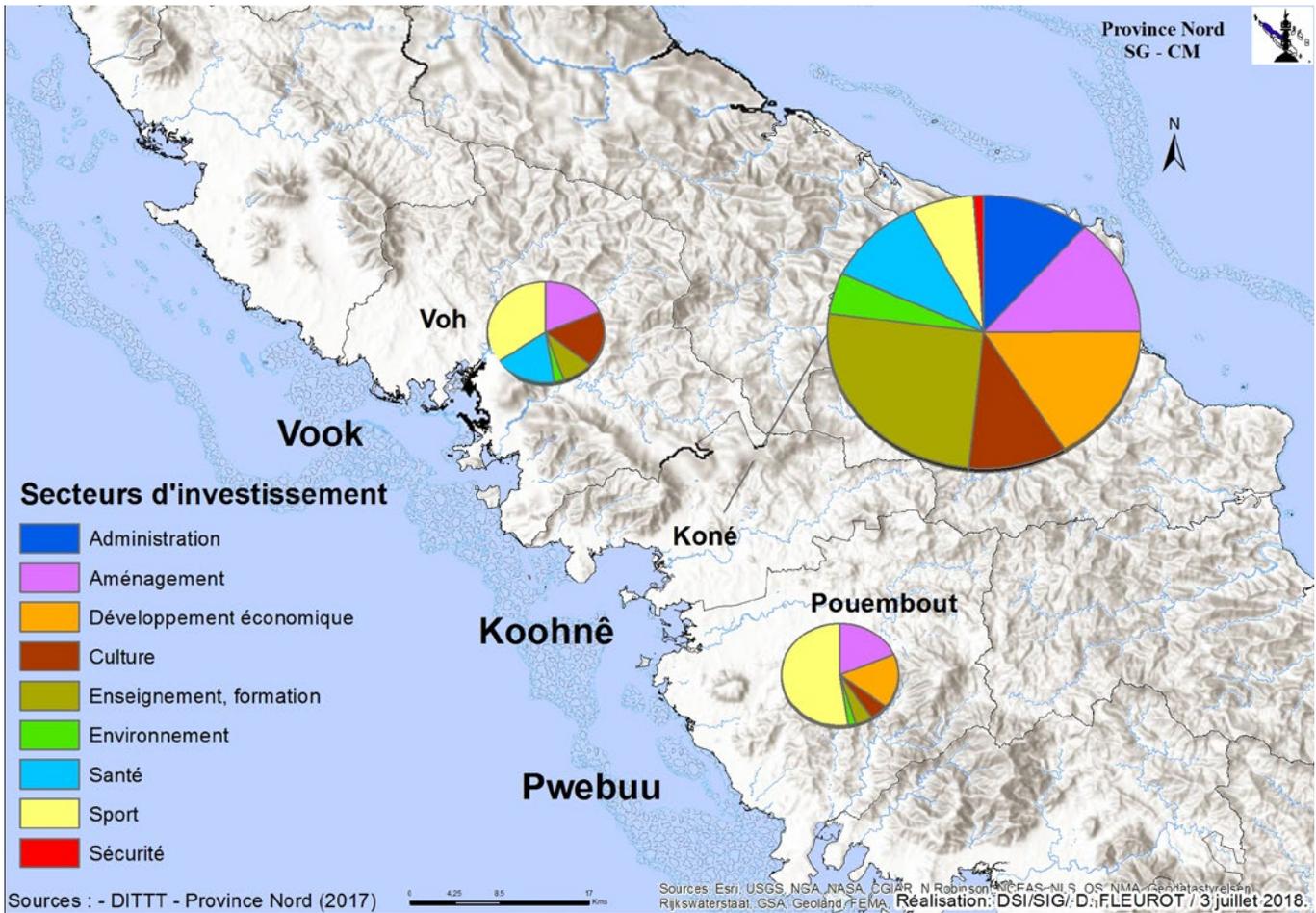
- ▲ Quatre sur foncier privé pour 109 lots : Cassis-Pont blanc et Kataviti à Koohnê (Koné) par la SOFINOR, Tipenga (à vocation agro-alimentaire) à Pwëbuu (Pouembout) et Vavouto par la SAEML VKP. On voit ainsi que les sociétés d'économie mixte provinciales ont été très actives dans le domaine.
- ▲ Deux sur foncier coutumier à Koohnê (Koné) : la ZA Bako (Baco) par la SAS ZA Bako (Baco) de 38 lots et le parc d'activité du GDPL de Bako (Baco) pour des activités commerciales et des bureaux.

Ces zones d'activité ne sont pas saturées, elles peuvent encore recevoir de nouvelles entreprises désireuses de s'implanter dans le pôle urbain.



Zone industrielle de Vavouto à Vook (Voh)

▲ INVESTISSEMENT PROVINCIAL SUR VKP (2008-2017)



.41

La répartition de ces investissements dans chaque commune de la carte montre la prépondérance de Koohnê (Koné), ce qui est cohérent avec sa fonction de « capitale du Nord ».

La carte suivante en double page localise les principales réalisations.

Une forte densité d'équipements est localisée dans de la zone de Païamboué / Parc d'aménagement de Bako (Baco) située au croisement de la RT1 et de la Koohnê (Koné) / Tiwaka. Ce développement préfigure la prochaine continuité urbaine entre Koohnê (Koné) et Pwëbuu (Pouembout).



Résidence des jeunes travailleurs de Vook (Voh)

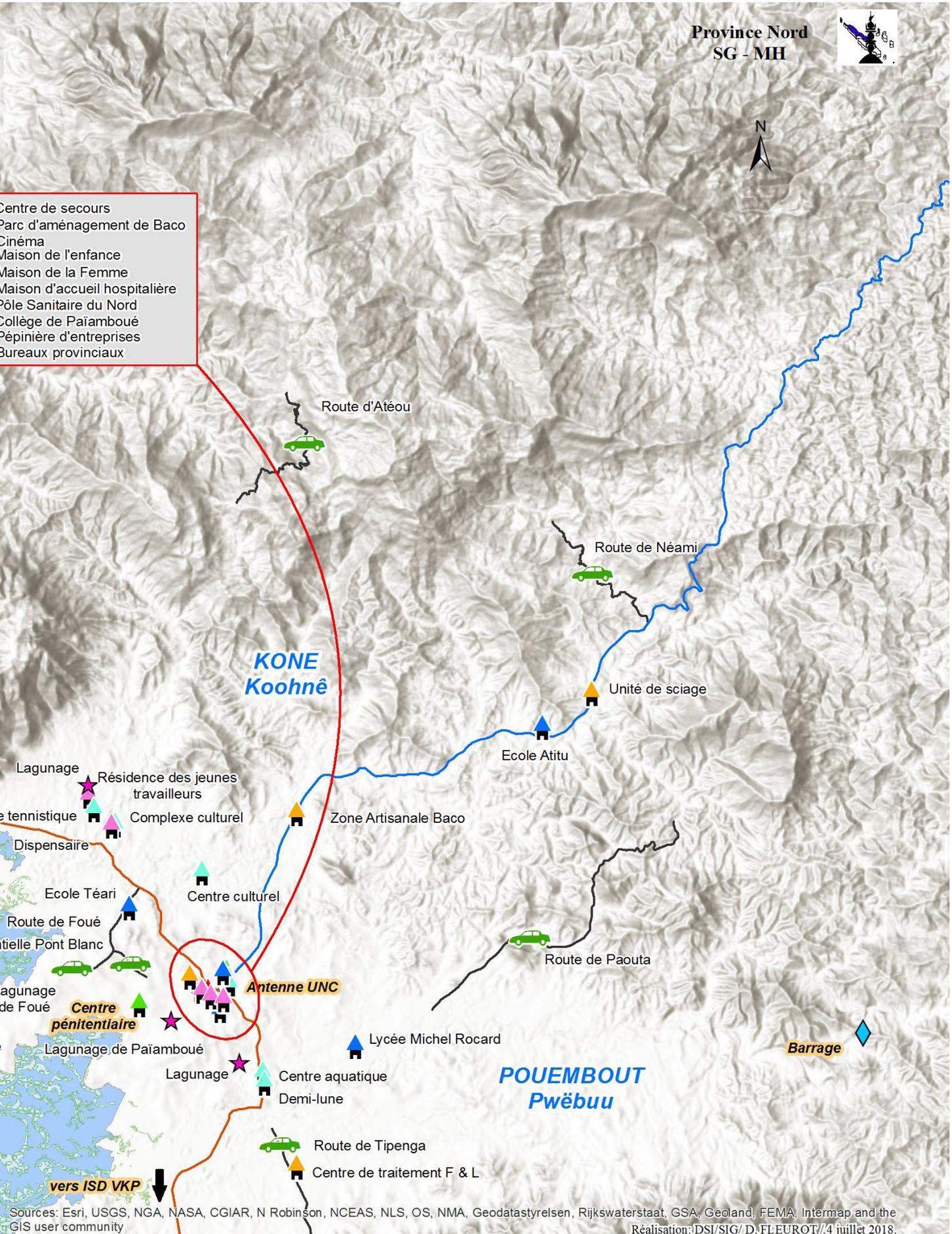


▲ L'INVESTISSEMENT PROVINCIAL SUR VKP (2008-2017)

.42



Centre de sec  
Parc d'aména  
Cinéma  
Maison de l'e  
Maison de la  
Maison d'accu  
Pôle Sanitaire  
Collège de Pa  
Pépinière d'er  
Bureaux prov



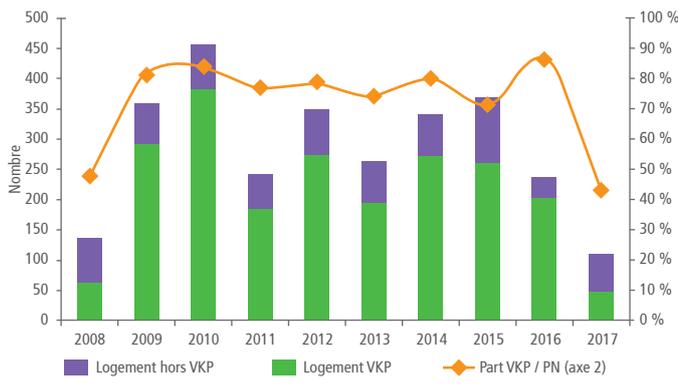
### 1.4.3. Une réponse apportée aux besoins en logement



Résidence Cœur de Vook (Voh)

Les besoins en nouveaux logements ont été évalués à plusieurs reprises. Le SDAU les avait estimés à environ 2 500 à échéance de 2015. L'analyse des besoins conduite en 2011 évaluait les besoins supplémentaires à 1 000/ 1 400 logements à échéance de 5 ans. Dans tous les cas, cela démontrait l'effort considérable qu'il y avait à faire pour satisfaire les besoins en logement. En réponse à cette problématique, la province a autorisé la réalisation de lotissements pour mettre sur le marché un nombre conséquent de lots à bâtir. Ces projets ont été présentés par des promoteurs privés ou par les opérateurs publics.

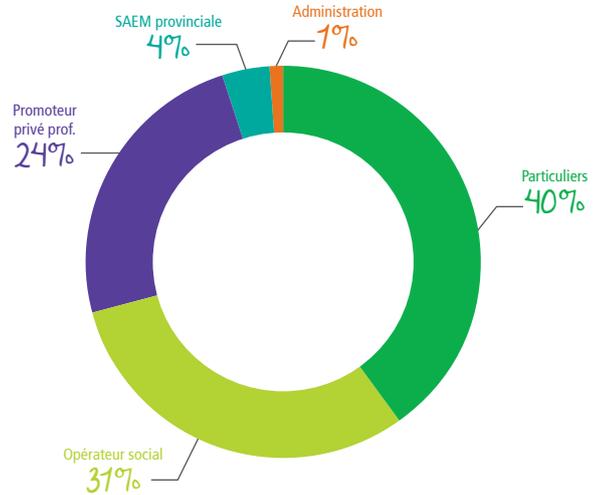
#### LOGEMENTS AUTORISÉS



Depuis 2008, 2 180 logements ont été autorisés sur VKP avec un permis de construire, c'est 76 % de l'ensemble des logements de la Province Nord ayant obtenu un permis sur la période. Le taux de réalisation est d'environ 80 %, aussi, cela représente environ 1 750 logements construits au final.

La typologie des bénéficiaires d'un permis indique que les logements réalisés par des particuliers sont les plus nombreux. Suivent les opérateurs sociaux (SIC et FCH) puis les promoteurs professionnels.

#### LOGEMENTS AUTORISÉS PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRES DU PC (2008-2017)



La province, au travers de son code de l'habitat a été très active dans le soutien au logement. Près de 900 logements aidés ont été réceptionnés sur 10 ans dont 2/3 en locatif et 1/3 en accession. 223 de ces logements sont situés sur des terres coutumières. La production de logements locatifs en Province Nord s'est fortement concentrée sur VKP. La Société Immobilière de Calédonie a été le premier opérateur avec les résidences Le Bosquet et Païamboué à Koojnë (Koné), Oléa à Pwëbuu (Pouembout) et Cœur de Vook (Voh).

#### LOGEMENTS RÉCEPTIONNÉS 2008-2017

| Catégorie <sup>19</sup>        | Nombre VKP | % Total PN |
|--------------------------------|------------|------------|
| <b>Total accession, dont :</b> | <b>306</b> | <b>19</b>  |
| ASI                            | 76         | 11         |
| HPN                            | 103        | 19         |
| ASTH                           | 24         | 11         |
| ASA                            | 62         | 70         |
| HIA                            | 41         | 79         |
| <b>Total locatif, dont :</b>   | <b>577</b> | <b>93</b>  |
| LIA                            | 476        | 92         |
| Supérieur                      | 101        | 100        |
| <b>Total général</b>           | <b>883</b> | <b>40</b>  |

19. Ces catégories correspondent aux acronymes du nom des programmes. Ils sont explicités dans le chapitre sur le logement.

Le Fonds Calédonien de l'Habitat a construit les résidences Pwodawhuup à Vook (Voh) et cinq sur Koohnê (Koné) (Premma, Amborella, Kapwé, Elo, Koré). Nord Avenir a été le promoteur du lotissement Poadjane et de la résidence Les Hauts de Samanéa. Deux tranches d'habitations ont aussi été construites sur le parc d'aménagement de Bako (Baco). Le soutien de la province Nord à ces opérations collectives s'est traduit par une subvention et la grande majorité a aussi bénéficié d'une garantie d'emprunt.

Il faut souligner que 229 logements supplémentaires seront livrés en 2018 par la SIC et le FCH sur Koohnê (Koné) et Pwëbuu (Pouembout).

Près de **900** logements aidés ont été réceptionnés sur 10 ans

Environ 2000 logements ont ainsi été construits en dix ans. Malgré ces efforts, la période a connu une forte

tension sur l'offre de logements, particulièrement en locatif. Le problème s'est inversé en 2017 mais pourrait de nouveau poindre à court/moyen terme, du fait de nouveaux besoins stimulés par des équipements structurants (Lycée Michel Rocard, Pôle Sanitaire du Nord, Antenne du Nord de l'Université ou le Centre de détention).

Les résidences « jeunes travailleurs » (RJT) de Vook (Voh) à Cata (Tiéta) et de Koohnê (Koné), ont été réalisées pour lever temporairement les difficultés d'hébergement de personnes, en particulier celles qui viendraient chercher un emploi dans la région VKP. Leur capacité d'hébergement est de 20 places chacune.

### 1.4.4. Quelle est l'identité de VKP ?

Le terme « zone VKP » s'est imposé dans le langage commun pour identifier l'unité géographique d'implantation de l'usine du Nord et du nouveau pôle urbain en création dans le Nord calédonien. La région de VKP s'est organisée selon la vocation des trois communes :

▲ À Koohnê (Koné) le centre urbain majeur, « capitale » de la Province Nord avec centres d'affaires, centres culturels, commerces, zones industrielles et artisanales,

▲ À Vook (Voh) l'industrie avec l'usine du Nord, ▲ À Pwëbuu (Pouembout) la dimension agropastorale. Chaque commune a une identité propre associée à son histoire et à sa vocation actuelle. Pour autant, y-a-t-il une identité commune « VKP » dans une zone en pleine mutation ?

La difficulté à répondre à cette question est un indicateur qui montre que cette identité n'est pas encore révélée et qu'elle reste à créer. C'est l'ambition des futures années, en élargissant le SDAU à Nèkö (Poya) : celle de « VKPP, territoire durable ».

Pour cela, elle dispose déjà de certains atouts :

- ▲ Le développement des services, de commerces et d'activités diversifiés en a fait un bassin de vie avec une réelle économie locale.
- ▲ L'usage innovant des terres coutumières.
- ▲ L'innovation architecturale d'une partie des nouvelles constructions publiques, notamment avec l'usage du béton de terre et du bois.
- ▲ Le développement des énergies renouvelables (fermes éolienne et solaire).
- ▲ Un pôle de recherche-innovation qui prend de l'importance.
- ▲ Le projet de barrage qui, en résolvant la problématique de la ressource en eau est une opportunité de développement du territoire.
- ▲ Le début d'une intercommunalité (SIVOM, centre de secours).



Collège de Païamboué



# 1.5. SAUVEGARDER L'ENVIRONNEMENT NATUREL

## 1.5.1. La situation

La diversité biologique de la Nouvelle-Calédonie est l'une des plus exceptionnelles au monde et d'après l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), le pays est classé au 12<sup>ème</sup> rang des 34 « points chauds » de la planète en termes de biodiversité.

Côté terre, cette richesse s'illustre notamment au travers du travail d'évaluation conduit par l'autorité locale de la liste rouge qui a évalué 1100 espèces végétales sur les 3400 connues. Il apparaît déjà que **42% d'entre elles sont menacées d'extinction**<sup>20</sup>. Les 17 communes de la Province Nord abritent toutes un patrimoine floristique original et menacé par le feu, les espèces envahissantes ou encore l'activité économique.

Les surfaces protégées de milieu marin ont considérablement augmentées depuis 2007 grâce à l'inscription d'une partie du lagon au patrimoine de l'UNESCO et à la création de nouvelles aires marines protégées. En revanche, sur le domaine terrestre, la surface protégée a peu évolué.

Le calcul de l'indicateur de référence « C11 d'Aichi » permet de connaître la surface du territoire faisant l'objet de mesures de protection, quelles qu'elles soient.

| Domaine   | Surf. 2017 (Ha) | % territoire PN | Objectif Aichi C 11 | Ecart/Aichi |
|-----------|-----------------|-----------------|---------------------|-------------|
| Terrestre | 42 228          | 4,5 %           | 10 %                | -5,5 pts    |
| Maritime  | 1 021 159       | 77,8 %          | 17 %                | 60,8 pts    |

Au regard de cet indicateur global, la situation est donc très satisfaisante pour les milieux marins alors que des efforts restent à faire dans le domaine terrestre. Toutefois, dans une lecture plus restrictive des critères d'éligibilité qui ne prend en compte que **les surfaces protégées au sens du code de l'environnement et qui font réellement l'objet d'une gestion**, la situation est nettement moins favorable tant au niveau marin (1,3 % de la surface provinciale) que terrestre (0,6 %). De plus, dans le domaine terrestre, la protection des



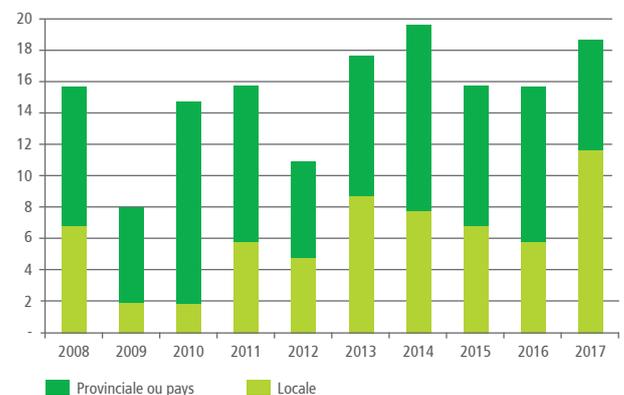
Inauguration de l'aire marine protégée Kan Gunu à Vook (Voh)

sites naturels sensibles ne couvre pas encore les milieux très riches en biodiversité situés sur sol ultramafique.

Toutes les zones présentant des enjeux de conservation ne sont pas identifiées car leur connaissance est encore imparfaite. Les surfaces des milieux naturels sont vastes et elles ne peuvent pas toutes être contrôlées avec efficacité par les pouvoirs publics.

La conservation des espèces et des espaces nécessite de travailler avec les communautés locales qui disposent déjà de pratiques traditionnelles de gestion. Aussi, la mise en œuvre des interventions en faveur de l'environnement repose souvent sur des associations représentatives de la société civile dont l'implication est primordiale. En moyenne, seize associations ont été soutenues chaque année. 4 sur 10 ont une implantation communale avec une activité à l'échelle locale. Les autres sont susceptibles de mener des actions sur l'ensemble de la Province Nord.

### ▲ NOMBRE D'ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS L'ENVIRONNEMENT



20. Source : <http://endemia.nc> – situation en octobre 2017

Les moyens financiers consacrés aux programmes environnementaux ont doublé à partir de l'année 2012 pour atteindre un pic en 2015. Malgré un budget en contraction depuis 2016, la province a poursuivi ses interventions prioritaires.

Globalement, la moyenne annuelle des dépenses, au cours des années 2012-2017, représentent 600 millions F.CFP et 1,75% des dépenses provinciales totales contre 1,23% de 2008 à 2011.

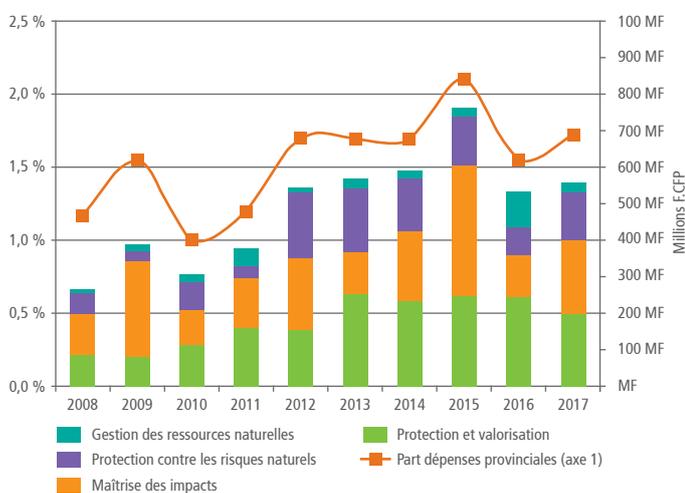
Le graphique illustre la répartition de ces dépenses par axe d'intervention.

Il est à noter que les mécanismes de financement actuels reposent principalement sur la puissance publique.

Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E), la partie environnementale s'est développée et structurée sous la forme actuelle d'une sous-direction de l'environnement, créée en 2010, comptant un effectif de 50 agents. Des missions et des services ont été créés tels de la Brigade de Gardes Nature (BGN) qui compte neuf agents spécifiquement formés au métier, et d'autres services ont connu une réorientation de leurs missions.

Au sein de la Direction de l'Aménagement (DAF), une nouvelle mission « gestion du trait de côté » a été créée en 2013.

### ▲ DÉPENSES EN FAVEUR DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX



La richesse de notre biodiversité et de notre environnement nécessite un haut niveau de protection tandis que les menaces sur les milieux naturels restent nombreuses et ont même tendance à croître avec le développement économique et l'augmentation démographique.

A partir de 2008, les outils en faveur de la protection de l'environnement se sont développés et ont été consolidés.

Le premier **code de l'environnement** a été adopté par l'Assemblée du 24 octobre 2008. Initialement écrit à droit constant sur la base de textes existants parfois anciens, il a depuis été progressivement complété de nouvelles dispositions et actualisé (déchets, ICPE, chasse, pêche).

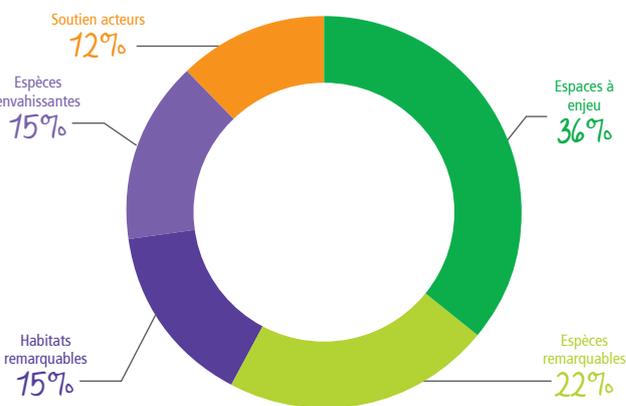
Alors qu'en 2007, il n'existait qu'un service de l'environnement de deux personnes au sein de la

## 1.5.2. Un environnement mieux protégé

En moyenne, 180 millions F.CFP sont dépensés annuellement pour la protection et la valorisation des milieux (toutes sections confondues). Le graphique présente la ventilation par axe d'intervention.

Les espaces à enjeu comprenant principalement la gestion des aires protégées et/ou gérées qu'elles soient terrestres ou marines représentent le premier poste devant les espèces remarquables.

### ▲ DÉPENSES POUR LA PROTECTION ET LA VALORISATION 2008-2017



### 1.5.2.1. La protection des espaces à enjeu

Les aires marines et terrestres protégées ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial forment le socle de la stratégie provinciale. Certains sites sont réglementairement classés conformément au code de l'environnement, d'autres font l'objet d'une attention particulière pour leurs caractéristiques remarquables sans disposer de statut pour le moment.

Les dépenses de la période en faveur des espaces à enjeu se répartissent entre 73 % pour les espaces terrestres et 27 % pour les espaces marins. L'autre particularité est la concentration des moyens consacrés au milieu terrestre sur l'aire du Mont Panié (94 % des dépenses). Pour le milieu marin, les efforts financiers sont mieux répartis.

La carte (ci-dessous) présente l'ensemble de ces sites en indiquant pour chacun la dynamique observée fin 2017 et l'état d'avancement global du processus de gestion. La réserve naturelle du Mont Panié est de loin celle dont la « maturité » est la plus grande. C'est aussi celle dans laquelle la province Nord a mis le plus de moyens.

**LES ESPACES À ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (SITUATION EN 2017)**



Implantation de panneaux d'information par l'association Kaa Poarau à Hienghène

**Les espaces marins**

L'inscription des lagons au patrimoine de l'UNESCO en 2008 engage à maintenir l'intégrité du bien. Pour atteindre cet objectif, il a été convenu de travailler avec les populations à l'échelle des communes dans le cadre d'une cogestion. Ce mode de gestion participatif se matérialise en Province Nord par la création de comités de gestion. Le tableau synthétise la situation 2018.

| Site                     | Commune       | Plan de gestion approuvé | Etat avancement  |
|--------------------------|---------------|--------------------------|--|
| Grand lagon Nord         | Dau Ar        | Oui                      | Diagnostic validé par le comité de gestion<br>Association gestionnaire créée (Pwee Molep)<br>Plan de gestion 2018-2022 validé par l'APN (18/05/2018)   |
| Zone côtière Nord et Est | Pum           | Oui                      | Diagnostic validé par le comité de gestion<br>Association créée (Mala Waag I Hùlili Malep)<br>Validation du plan de gestion 2017-2021 par l'APN (23/06/2017) et mise en œuvre                |
|                          | Ouégoa        | Oui                      | Diagnostic validé par le comité de gestion<br>Association créée (gestion du patrimoine mondial de Ouégoa)<br>Validation du plan de gestion 2017-2021 par l'APN (23/06/2017) et mise en œuvre |
|                          | Pweevo        | Non                      | Articulation de la gestion de la zone PM avec la gestion des AMP à définir   |
|                          | Hienghène     | Non                      |  |
|                          | Tuo Cèmuhi    | Oui                      | Diagnostiques validés par les comités de gestion<br>Associations créées (Hö-ût et Pöpwadene).  |
|                          | Pwêédi Wiimîâ | Oui                      | Validation du plan de gestion 2016-2020 par l'APN (19/08/2016) et mise en œuvre  |

Créé en 2011, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) est un groupement d'intérêt public dont la province Nord est membre. Le CEN est chargé de la coordination de la gestion du bien inscrit. A ce titre, il produit le rapport périodique de l'état de conservation

pour l'UNESCO dont le dernier date de 2014.

**Les aires marines protégées** (AMP) regroupent différentes catégories de réserves dont le statut est défini dans le code de l'environnement.

| Site  | Commune         | Plan de gestion approuvé | Etat avancement   |
|---|-----------------|--------------------------|---|
| Aire de gestion durable des ressources Hyabé - Le Jao | Pweevo (Pouébo) | Oui                      | Plan de gestion 2012-2016 validé par l'APN (31/01/2014)<br>Aucune action depuis 2016 (association inactive)                     |
| Parc provincial de Yeega                              | Hienghène       | Oui                      | Plan de gestion 2012-2016 validé par l'APN (31/01/2014) et mise en œuvre – évaluation en cours<br>Association créée (Kaa Porau) |
| Réserve de nature sauvage (RNS) de Dohimen            |                 |                          |   |
| Réserve de nature intégrale de Nékoro                 | Nèkö (Poya)     | Oui                      | Plan de gestion 2014-2018 validé par l'APN (11/04/2014) et mise en œuvre  |
| Aire de gestion durable des ressources Kan-Gunu       | Vook (Voh)      | Non                      | Gestion de la pêche aux holothuries<br>Réunions du groupe technique et du comité de gestion                                     |
| RNS de l'étang de Koumac                              | Koumac          | Non                      | Aucune action   |

### ▲ Les espaces terrestres protégés sont les suivants :

| Site                | Commune            | Plan de gestion approuvé | Etat avancement   |
|---------------------|--------------------|--------------------------|---|
| RNS du Mont Panié   | Hienghène          | Oui                      | Validation du plan de gestion 2015-2019 par l'APN (27/02/2015) en remplacement du plan de gestion 2012-2016 (validé par l'APN du 26/10/2012) et mise en œuvre<br>Financement de l'association Dayu Biik |
| RNS de l'Aoupinié   | Nèkö (Poya)        | Non                      | Restitution du diagnostic<br>Restauration forestière à Gööpä (Gohapin)  |
| RNS de l'île de Pam | Ouégoa             | Non                      | Aucune action   |
| Projet de Pindaï    | Pwëbuu (Pouembout) | Non                      | Diagnostic élaboré<br>Actions de préfiguration (replantation forêt sèche, chasse, suivi de la colonie de puffins)   |

.50

#### 1.5.2.2. La protection des habitats

Les actions de protection des habitats terrestres se concentrent sur les forêts sèches dont la province soutient le programme de conservation depuis sa création en 2001 et qui a intégré le CEN en 2012. La province poursuit son soutien au programme et aux orientations adoptées en 2014 :

- ▲ La révision complète de la cartographie des formations de forêts sèches s'est achevée en 2016. Elle sert notamment de support aux diagnostics de territoire tels que ceux des PUD.



Replantation d'espèces de la forêt sèche par le CEN avec l'aide de scolaires

- ▲ L'augmentation significative des surfaces plantées. A Piidai (Pindaï), la plantation de 20 ha sur 3-4 ans est en cours depuis 2016.

Six sites font l'objet de conventions avec leur propriétaire et sont clôturés, soit 328 hectares répartis dans les communes de Pum (Poum), Pwëbuu (Pouembout) et de Nèkö (Poya). Trois sites ont été instaurés depuis 2008, ce qui représente 90 hectares supplémentaires.

L'étude de l'écologie des forêts humides conduite par l'IAC et le CIRAD de 2012 à 2016 a permis de mieux caractériser cet écosystème. Un nouveau partenariat est formalisé jusqu'en fin 2019 pour le projet « Connaissances et outils pour la GEstion conservatoire des FORêts naturelles en Province Nord » (COGEFOR). Son but est la production d'outils d'analyse dans le cadre de la gestion du patrimoine naturel de la Province Nord.

#### 1.5.2.3. La protection des espèces

La protection des habitats contribue à celle des espèces qui y vivent. Les actions spécifiques mises en œuvre pour certaines espèces en danger sont précisées dans le tableau ci-après.

| Espèces  | Programmes/ actions   |
|--|---|
| Cagou ( <i>Rhynchetos jubatus</i> )                      | Participation au plan d'action lancé en 2009 à l'échelle du pays.<br>Restitution des études (recensement, divagation des chiens) auprès des populations concernées de 4 tribus en 2017  |
| Merle des Iles ( <i>Turdus poliocephalus xanthopus</i> ) | Inventaire et caractérisation de la population par un ornithologue et préconisations de conservation  |
| Sterne Néréis ( <i>Sternula nereis exsul</i> )           | Suivi partiel de population dans les îlots du Nord-Ouest  |
| Autres oiseaux terrestres                                | Formation de la BGN Nord en qualité de bagueur généraliste certifié par le CRBPO <sup>21</sup> et engagement d'un programme de suivi  |
| Roussette  | Etude de la biologie et des populations<br>Observations de quelques nids chaque année<br>Modification de la réglementation (alourdissement des sanctions)   |
| Tortue marine  | Organisation du forum tortue à Pum (Poum) en 2010<br>Identification des sites puis suivi de quelques sites de ponte sur Pum (Poum) et Hienghène par les comités de gestion<br>Edition d'un guide de suivi des tortues en 2017         |
| Dugong   | Participation au plan d'action lancé en 2010 à l'échelle du pays pour mieux connaître l'animal et ses populations<br>Communication sur la fragilité de l'espèce<br>Préparation d'un nouveau plan d'action sous la coordination du CEN |



Formation et suivi tortue avec les membres du comité de gestion

(officiel mondial) à près de 35% de la flore calédonienne (comparé à moins de 5% en 2014).

#### 1.5.2.4. La lutte contre les espèces envahissantes

La collectivité contribue à la lutte contre certaines espèces envahissantes. Le contrôle des populations de cerfs et de cochons a fait l'objet d'une importante opération pilote entre 2011 et 2013 dans trois sites à fort enjeu de conservation : le mont Panié, le bassin versant de Tendo et la forêt de kaoris de Paomi (Ouangho – Vook (Voh)). Des actions de chasse sont maintenues dans ces sites ainsi qu'à Pindaï. La stratégie proposée par la province est de cibler les zones à fort enjeu écologique.

Avec le soutien de la province, l'association Endemia porte depuis 2014 la réalisation de la liste rouge de la flore menacée en ayant constitué un groupe d'experts sur la flore (l'autorité locale de la Liste rouge : RLA Flore NC) au sein de la Commission pour la Sauvegarde des Espèces de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Le RLA se fixe comme objectif d'évaluer d'ici 2020 le risque d'extinction basé sur la liste rouge mondiale de l'ensemble de la flore de Nouvelle-Calédonie. Ce groupe a réussi à réunir 300 contributeurs, qui ont permis de donner un statut

A Tuo Cèmuhi (Touho), depuis 2015, une activité de régulation des cerfs est organisée autour du captage AEP principal de Pwö-i (Poyes), en soutien à un projet de reforestation, aidé par le cofinancement européen INTEGRÉ qui vise la gestion intégrée de la zone côtière Nord-Est.

Le pôle « espèces envahissantes » créé au CEN en 2013 a conduit un travail de fond auquel les services provinciaux ont activement participé, afin de proposer en 2016 une

21. Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, c'est une entité du Museum d'Histoire Naturelle de Paris.

stratégie de lutte contre les espèces envahissantes. Une liste de 71 espèces exotiques envahissantes a été déclinée en 4 niveaux de priorité.

### 1.5.3. La gestion des ressources

En moyenne, 30 millions F.CFP sont dépensées pour la gestion des ressources naturelles (toutes sections confondues) en grande majorité pour les actions de gestion de l'eau.

#### 1.5.3.1. Les ressources biologiques

L'usage des ressources maritimes est soumis à la réglementation de la pêche (titre IV « ressources halieutiques : pêche » du livre III du code de l'environnement) qui a été adoptée dans une optique de développement durable. Elle prend également en compte l'existence d'une gestion coutumière des ressources et instaure un comité de suivi de large composition, qui est consulté pour chaque modification. Cela est le cas pour les modifications importantes du texte adoptées en mars 2018.

**L'application de la réglementation de la pêche maritime** fait l'objet d'un effort continu de sensibilisation auprès des pêcheurs professionnels et des plaisanciers. La fédération des pêcheurs professionnels en est un relais essentiel. L'Agenda des marées édité annuellement depuis 2008 est un guide d'information pour la pêche professionnelle et de plaisance qui est largement diffusé.

« La fédération des pêcheurs professionnels [...] est un relais essentiel. »

La pêche à l'holothurie nécessite une autorisation spéciale car il s'agit d'une activité économique très attractive et l'espèce est particulièrement vulnérable à la surpêche. Conscient de ces risques, un groupe de pêcheurs de Bwéyèn (Boyen) (Vook (Voh)) a demandé un accompagnement à la gestion de leur pêche sur le Plateau des Massacres dès 2008 qui a abouti à la création de l'Aire Marine protégée Kan-Gunu en octobre 2014 grâce à une collaboration étroite entre les pêcheurs, les coutumiers, les techniciens et les scientifiques de l'IRD pour appliquer un mode de gestion adapté. L'Aire Marine est une zone gérée de façon à assurer la

protection à long terme de la diversité biologique marine et le maintien de la production de biens et/ou de services naturels satisfaisant les besoins de la population. Elle vise particulièrement la gestion de la ressource en holothuries. Les évaluations du stock d'holothuries sont réalisées chaque année et déterminent l'ouverture ou non de la pêche et les quantités qui peuvent être

prélevées.

La gestion localisée avec la participation des communautés au processus est la méthode de gestion de la pêche d'holothuries la plus efficace recommandée par les organismes internationaux.

**La gestion de la chasse** passe notamment par le soutien à la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie. Elle consiste en outre à délivrer des permis de chasse au nombre de 4 000 par an ces trois dernières années.

Des modifications de fond de la réglementation de la chasse (titre III, « ressource cynégétique : chasse » du livre III du code de l'environnement) ont été votées en octobre 2017.

La collectivité accompagne également les initiatives privées de reboisement qui visent de plus en plus la restauration écologique. La restauration de bassins versants sur Gööpä (Gohapin) à Nèkö (Poya) et sur Tendo à Hienghène fait régulièrement l'objet de nouvelles plantations.



Régulation de la chasse par l'association Tipwoto à Tuo Cèmuhi (Touho)

### 1.5.3.2. La ressource en eau dans les bassins versants sensibles

Le développement économique et démographique de la région VKP a pour conséquences une augmentation de la pression sur la ressource en eau et sur les écosystèmes, et donc l'augmentation du risque de pénuries et de conflits d'usage. Au niveau institutionnel, la compétence « eau » est dispersée entre la Nouvelle-Calédonie, la province, les communes et l'Etat.

Dans ce contexte, le Comité de Gestion de l'Eau (CGE) de VKP a été constitué en 2010. Sa mission est de créer les conditions de mutualisation des moyens et des compétences des gestionnaires de l'eau pour sécuriser l'approvisionnement en eau nécessaire au développement de la zone VKP. Il pilote un programme pluriannuel d'actions en concertation avec tous les partenaires concernés. Un accord-cadre associant tous les partenaires a été formalisé le 19 novembre 2012.

Un premier programme a été mis en œuvre sur la période



Jeu de rôle sur la gestion de l'eau

2010-2013 prioritairement axée sur l'acquisition de données indispensables, il s'est achevé par la réalisation du bilan besoins/ressources. Le deuxième programme d'actions 2014-2016 est lui aussi terminé. Celui courant sur la période 2017 à 2020 a débuté. Ils s'articulent tous selon cinq thèmes. Le bilan des 150 actions prévues sur la période 2010-2016 et de leurs résultats a été présenté à la réunion de mai 2017. Il a mis en évidence les importants progrès obtenus et l'engagement effectif des principaux partenaires. L'évaluation qualitative

permet de visualiser à la fois la mobilisation (importance) et l'atteinte de résultats opérationnels (progrès) pour chaque thème.

Les progrès les plus importants ont été acquis en termes de connaissance de la ressource et d'eau agricole.

| Thèmes  | Importance | Progrès |
|---|------------|---------|
| Connaissance et suivi de la ressource : qualité et quantité | ★★★★★      | ★★★★☆   |
| Gouvernance, concertation et communication                  | ★★★★★      | ★★★☆☆   |
| Eau domestique  | ★★★★☆      | ★★★☆☆   |
| Eau agricole  | ★★★★☆      | ★★★★☆   |
| Ressource partagée  | ★★★★☆      | ★★★★☆   |

### 1.5.4. Une atténuation des impacts des activités humaines

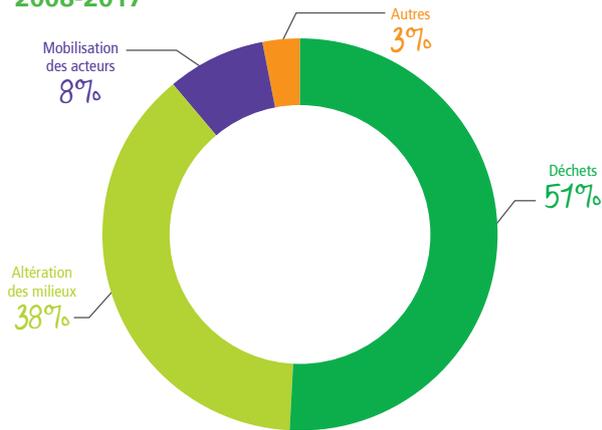
En moyenne, 178 millions F.CFP par an sont dépensées pour la réduction des impacts (toutes sections confondues). La gestion des déchets représente la moitié de ces dépenses.

Le volet altération des milieux recouvre le financement des campagnes annuelles de lutte contre les feux par la location des hélicoptères bombardiers d'eau. La mobilisation des acteurs correspond principalement au financement du Centre d'Initiation à l'Environnement.

A cela, il faut y rajouter les opérations financées dans le cadre du partenariat avec les communes en soutien aux opérations communales pour l'assainissement et le traitement des déchets. Le montant versé à ce titre est de 1,294 milliard F.CFP en 10 ans.

Face au réchauffement climatique, la collectivité a décidé d'élaborer le Plan Climat Energie de la Province Nord (PCEPN). Cette démarche est lancée depuis juillet 2017. Après une phase de diagnostic et des ateliers de concertation, le livre blanc de leur synthèse est en préparation.

**▲ DÉPENSES POUR LA MAÎTRISE DES IMPACTS 2008-2017**



.54

**1.5.4.1. La gestion des déchets ménagers**

La province Nord s'est dotée d'un schéma provincial de gestion des déchets (délibération 2012-519/APN du 21/12/2012) afin de mettre en place une politique cohérente de gestion des déchets en partenariat avec les communes.

La mise en œuvre du schéma s'appuie sur deux piliers :

- ▲ Une organisation géographique :
  - ▲ 4 Installations de Stockage des Déchets (ISD) à raison d'une par ETH : (Bwapanu (Kaala-Gomen), Tuo Cèmuhî (Touho), Canala, Pwëbuu (Pouembout). Une ISD peut aussi disposer d'une déchetterie.
  - ▲ Des centres de transits et de tri avec déchetterie dans les communes non équipées d'ISD.
  - ▲ Des points d'apport volontaire dans les endroits difficiles à collecter en porte à porte (tribus enclavées).



Opération pilote de compostage à la tribu Gôöpä (Gohapin)

- ▲ Un effort de mutualisation des moyens pour la gestion des ISD, la collecte des déchets et la gestion des autres centres.

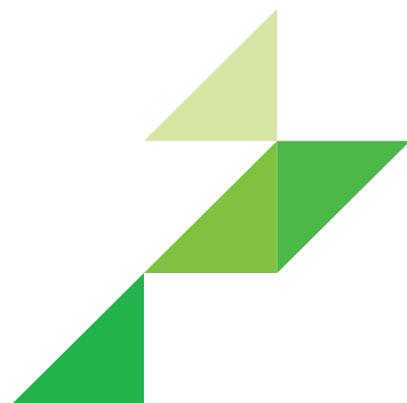
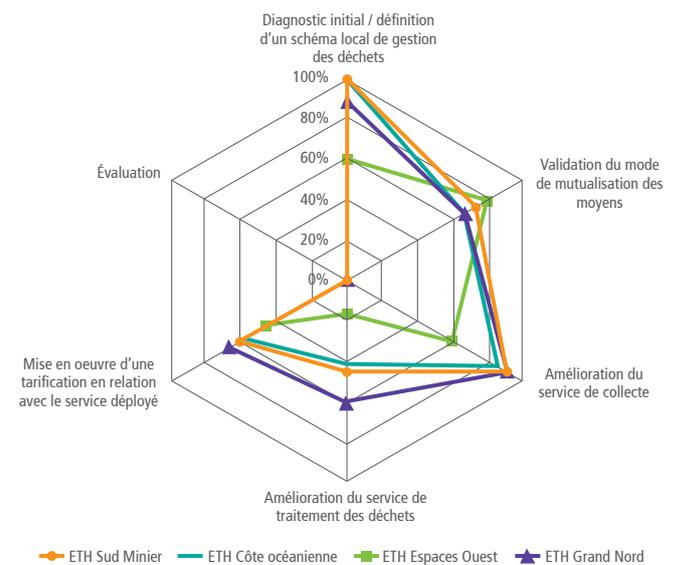
Un accompagnement technique est prévu, notamment dans le cadre du partenariat avec l'ADEME (études techniques spécifiques, formation, etc.).

L'animation auprès des communes est réalisée pour le remplacement progressif des dépotoirs par des centres de tri et de transfert (ou déchetteries).

L'évaluation de la mise en œuvre effective du schéma pour chacune des ETH est indiquée dans les graphiques. La première figure indique l'avancée du processus qui se décompose en six étapes. Le second présente la situation globale.

L'ETH des Espaces de l'Ouest est nettement en retard sur les autres régions dont l'avancée est relativement homogène même si l'on observe des différences notables selon les communes.

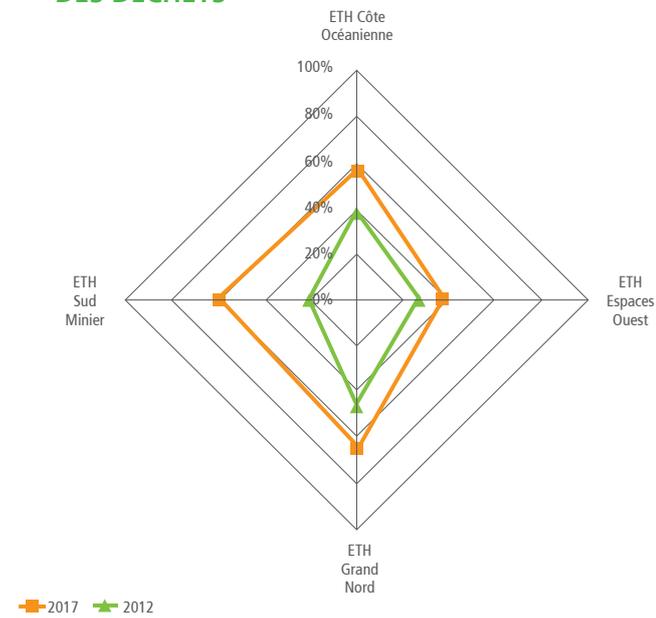
**▲ AVANCEMENT DU SCHÉMA DES DÉCHETS PAR ETH FIN 2017**





Déchetterie de Pum (Poum)

### ÉVOLUTION INTERANNUELLE DU SCHÉMA DES DÉCHETS



Les progrès les plus importants ont été obtenus dans l'ETH Sud Minier tandis que les plus faibles sont constatés dans les Espaces de l'Ouest. Pour le moment, trois ISD sont opérationnelles (Bwapanu (Kaala-Gomen), Tuo Cèmuhi (Touho) et Canala). Chacune est gérée par un syndicat intercommunal. Concernant la réalisation de l'ISD « Espace de l'Ouest », la délégation du SIVOM à la province a été formalisée en 2017 et les études ont débuté en 2018.

Dans le même temps, la première réhabilitation de dépotoir, celui de Tuo Cèmuhi (Touho), est engagée.

Afin de réduire le volume de déchets à la source, des projets pilote de compostage de déchets fermentescibles sont en place : plateforme expérimentale au lycée agricole et compostage domestique à Gööpä (Gohapin).

### 1.5.4.2. La gestion des déchets dangereux

Le code de l'environnement a instauré les filières de gestion des déchets règlementés avec l'introduction de la responsabilité élargie des producteurs (délibération 2012-426/APN du 26/10/2012). Les cinq filières concernées sont les huiles usagées, les piles et accumulateurs usagés, les accumulateurs au plomb usagés (batteries), les Véhicules Hors d'Usage (VHU), les pneumatiques. Cette réglementation oblige les importateurs et fabricants locaux de ces produits à assurer la collecte, le traitement des déchets générés et à financer le système. Cette responsabilité peut être déléguée à un éco-organisme.

La réglementation de deux nouvelles filières est en préparation : les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E) et les papiers, cartons, journaux et magazines.

Pour chacune des filières règlementées, les plans de gestion présentés par l'éco-organisme Trecodec sont agréés et un bilan est présenté chaque fin d'année aux commissions d'agrément. L'évolution des quantités collectées en Province Nord est indiquée dans le tableau ci-dessous.

| Quantités collectées                      | Unité de mesure | 2010    | 2013    | 2017 (non définitif) |
|---|-----------------|---------|---------|----------------------|
| Huiles usagées                            | litres          | 476 000 | 709 000 | 520 000              |
| Accumulateurs au plomb usagés (batteries) | tonnes          | 38      | 79      | 100                  |
| Piles et accumulateurs usagés             | kg              | 0       | 1 000   | 1 600                |
| Pneumatiques usagés                       | tonnes          | 0       | 215     | 540                  |
| Véhicules hors d'usage                    | véhicules       | 0       | 400     | 500                  |

Des opérations de collecte de stocks historiques ont été organisées avec les communes pour les VHU, les batteries, les pneus et les D3E avec un financement issu de la taxe antipollution (TAP) gérée par la Nouvelle-Calédonie.

### 1.5.4.3. Le traitement des eaux usées

Les travaux d’extension des lagunes de Xapecedeaxate (Païamboué) à Koohnê (Koné) ont porté sa capacité de traitement à 5400 équivalent-habitants depuis la fin d’année 2016. Elles collectent les eaux usées des quartiers de Païamboué, Cassis et Green Acre. Elles appartiennent et sont gérées par la province Nord.

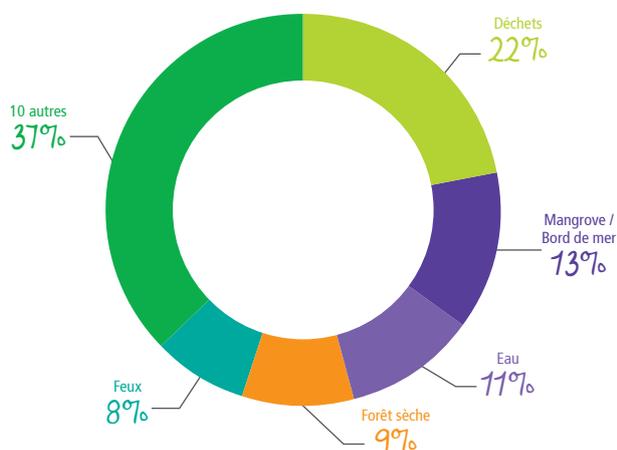
Dans le cadre du partenariat avec les communes, 13 opérations portées par 6 communes et un syndicat intercommunal ont bénéficié d’une subvention provinciale. Il s’agissait de la construction de stations d’épuration à Tuo Cèmuhi (Touho), Pwêdi Wiimîa (Poindimié) et Pwëbuu (Pouembout), de lagunes à Vook (Voh) et à Koohnê (Koné) ainsi que de réseaux d’assainissement.

### 1.5.4.4. La sensibilisation et les autres actions

Le Centre d’Initiation à l’Environnement (CIE) est le partenaire privilégié pour la sensibilisation de la population dans le domaine de l’environnement, en particulier des scolaires. Le soutien de la collectivité permet à l’association d’employer deux personnes dans son antenne Nord. Le CIE a conduit en moyenne 210 actions annuellement au cours de la décennie. Ces actions ont touché en moyenne 4 800 personnes par an dont 80 % sont des enfants.

Les thématiques abordées sont diverses. Néanmoins, quatre d’entre elles représentent plus de la moitié des interventions : les déchets, la connaissance des milieux « mangrove et bord de mer » et « forêt sèche » ainsi que l’eau.

#### ▲ ACTIONS DU CIE PAR THÈME (2008-2017)



Extension des lagunes de Païamboué

Les entreprises ayant « une activité à caractère industriel ou agricole susceptible d’entraîner des impacts environnementaux, des risques accidentels ou des risques sanitaires » sont soumises à la réglementation sur les **Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE)**. En moyenne, depuis 2008, 38 dossiers sont déposés chaque année par des entreprises, 6 autorisations sont délivrées et 19 récépissés de déclaration sont émis. L’instruction repose sur le bureau des installations classées logé à la DDE-E. Depuis 2015, l’équipe d’inspection provinciale est composée de quatre inspecteurs dont deux couvrent l’ensemble des rubriques ICPE et deux traitent spécifiquement les rubriques relatives au traitement et à l’épuration des eaux. Dans le secteur de l’industrie et de la mine, les inspections sont réalisées par la DIMENC.

### 1.5.5. Où en est-on de la prise de conscience des enjeux environnementaux ?

Nous allons examiner cette question sous l’angle de la collectivité et sous l’angle de la population.

Pour la province Nord, la prise de conscience s’est d’abord traduite à partir de 2008 par la mise en place d’outils et de moyens supplémentaires pour l’action :

- ▲ Une base réglementaire lisible avec le code de l’environnement et ses multiples évolutions représentent la moitié,
- ▲ L’augmentation et la structuration des ressources humaines et de nouvelles missions. Ainsi, deux services organisés auparavant selon une logique filière : « aquaculture/pêche » et « forêts » sont devenus

respectivement « milieux marins » et « milieux terrestres » et leurs activités ont davantage concernés la protection et la gestion de l'environnement. Le service développement durable a été créé.

- ▲ L'attribution de budgets à la hauteur des enjeux et en croissance jusqu'en 2015.
- ▲ L'acquisition de données de base grâce aux partenariats avec les organismes de recherche et le développement d'outils de suivi et de référentiels.

De nombreux partenariats ont été noués (projets RESCUE, INTEGRE, IFRECOR, conventions cadre avec WWF, l'IRD et l'IFREMER) et la province a participé aux programmes conduits à l'échelle pays sur les espèces en dangers ou celles envahissantes, tout en soutenant les outils communs et le CEN en particulier.

Le bilan du comité de gestion de l'eau de VKP confirme également l'action partenariale dans un but partagé.

Les progrès décrits précédemment sont la preuve d'une volonté d'agir qui n'aurait pas existé sans prise de conscience des enjeux de préservation de l'environnement.

À l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, la prise de conscience a également fortement évolué et s'est traduite par l'adoption de lois importantes telles que le schéma et le code minier en 2009 et le schéma de transition énergétique en 2016.

Parallèlement à cette évolution des collectivités, la population a participé aux dispositifs initiés par les collectivités. C'est par exemple le cas des comités et des associations de gestion des zones du patrimoine mondial ainsi que la conservation des forêts sèches sur propriété privée.

La réglementation semble mieux connue comme le montre la réception d'un nombre plus important de demandes de dérogation pour la pêche à la tortue et au dugong pour les manifestations coutumières ou encore le signalement auprès des agents assermentés de

non-respect de la réglementation sur les gibiers emblématiques que sont les notous et les roussettes. On peut également noter des demandes de moratoire et de dérogation pour leur chasse formulées par la population.

Enfin la population est à l'origine de certaines initiatives. Les réserves marines de Nékoro (Poya) et de Le Jao (Pouébo) répondent à l'origine de demandes coutumières. Dans de nombreuses communes, il existe au moins une association à vocation environnementale et/ou culturelle qui organise le ramassage de déchets, des actions de replantation (forêt, mangrove), des journées thématiques de sensibilisation, etc. Cependant leur action est souvent localisée et ponctuelle. Par exemple, la place d'une représentation au sein du CGE VKP est vacante depuis plusieurs années.

« Dans de nombreuses communes, il existe au moins une association à vocation environnementale et/ou culturelle. »

L'augmentation du niveau de sensibilité à l'environnement entraîne aussi une exigence plus importante vis-à-vis de la responsabilité des acteurs économiques et des collectivités. Cela a été la raison de certaines manifestations

de citoyens pour exprimer leur inquiétude face à certain travaux avec le blocage de chantiers observés. Auparavant, les populations subissaient les nuisances sans s'en plaindre.

Enfin, face à l'érosion côtière, certaines tribus sur la côte Est cherchent à relocaliser les jeunes à l'intérieur des terres dans des zones moins vulnérables les rendant conscientes des effets des changements climatiques.



Action de sensibilisation du CIE: Découverte de la mangrove à Pweevo (Pouébo)

Le niveau de sensibilité du public aux questions de préservation de l'environnement semble globalement s'améliorer. Des initiatives individuelles commencent à poindre et certains comportements auparavant banalisés suscitent de plus en plus souvent une mise en cause, l'indignation et parfois la dénonciation par la population elle-même. Cela est un marqueur que les enjeux environnementaux sont de plus en plus partagés par la population, ne serait-ce que par la diffusion des messages à tous les niveaux : réchauffement climatique, richesse de la biodiversité, notion de développement durable, etc.

Les comportements évoluent mais le chemin est encore long et les cas d'actes nuisibles à l'environnement (incendies, dépôt de déchets, braconnage, etc.) sont encore nombreux.



Action de sensibilisation du CIE: découverte du maquis à Pwëbuu (Pouembout)



Aménagement du littoral à Hienghène pour contenir l'érosion



# 02

## Améliorer les conditions de vie de la population



|   |    |
|---|----|
| 2.1. Contribuer à améliorer l'état de santé   | 60 |
| 2.2. Accompagner les personnes vulnérables  | 69 |
| 2.3. Améliorer l'accès au logement et assurer à tous l'accès à l'énergie et à l'eau | 77 |
| 2.4. Développer et promouvoir les loisirs   | 83 |

# 2.1. CONTRIBUER À AMÉLIORER L'ÉTAT DE SANTÉ

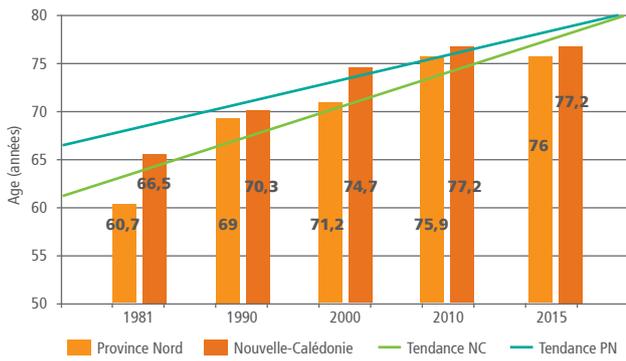
## 2.1.1. La situation

L'espérance de vie en Province Nord s'est allongée de plus de 16 ans au cours des trente dernières années, passant de 60,7 ans en 1981 à 77,2 ans en 2015. Une convergence avec l'espérance de vie de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie est constatée : l'écart de 5,8 ans en 1981 s'est réduit à 1,2 an en 2015.

Dans le même temps, la mortalité infantile a régressé. Sur la décennie 2006-2015, elle a été en moyenne de 5,3 pour 1000 en Province Nord (5,1 pour la Nouvelle-Calédonie) contre 7,5 pour 1000 au cours de la décennie précédente (6,2 pour la Nouvelle-Calédonie).

### ▲ ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE

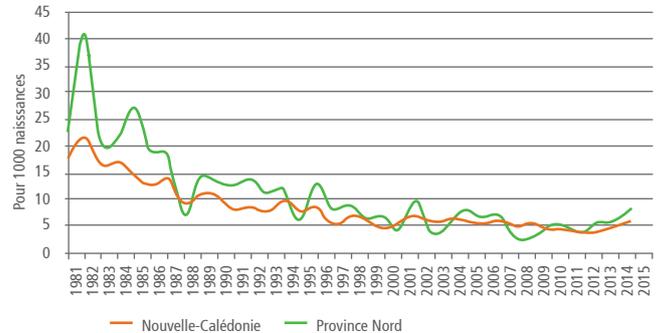
Source : ISEE



Par contre, certaines affections chroniques : diabète et maladies cardio-vasculaires en particulier, progressent significativement. Elles sont la conséquence d'une modification du mode de vie (sédentarité, alimentation, consommation d'alcool, etc.) d'une partie de la population. En 2017, plus de 1500 patients diabétiques étaient suivis dans les centres médico-sociaux provinciaux.

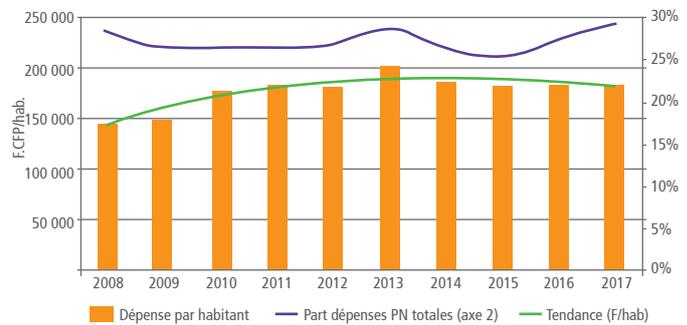
Dans le même temps, la tuberculose est toujours présente. De 8 à 28 nouveaux cas ont été confirmés chaque année depuis 2008. Le taux d'incidence moyen sur les 10 ans s'établit à 37 pour 100 000 habitants. Cette maladie infectieuse est connue pour être un marqueur de précarité sociale, tout comme le rhumatisme articulaire aigu (RAA).

### ▲ MORTALITÉ INFANTILE



Les dépenses médico-sociales totales représentent 26 à 30 % de l'ensemble des dépenses de la collectivité au cours des dernières années comme le montre le graphique. Rapporté au nombre d'habitant, ce coût s'établit à 178 000 F.CFP par habitant en 2017, contre moins de 150 000 F.CFP par habitant jusqu'en 2009.

### ▲ DÉPENSES SANITAIRES ET SOCIALES DE LA PROVINCE (Fonctionnement et investissement)



Le sens de l'action provinciale est de conforter un système de santé accessible à tous, tant pour le curatif que pour le préventif, en allant au plus proche des populations.



Visite médicale en tribu

## 2.1.2. Un développement de l'accès aux soins

Les progrès indiqués précédemment sont notamment la conséquence d'une amélioration du système de santé calédonien. La province Nord en est l'un des acteurs<sup>22</sup> grâce à son réseau communal de centres médico-sociaux (CMS) et à la prise en charge de la protection sociale grâce à l'aide médicale, d'une partie de la population dans l'objectif de l'accès aux soins médicaux pour tous. L'action de proximité auprès de la population s'appuie sur l'implantation communale des infrastructures et des équipes médico-sociales. Le réseau est formé de 15 CMS, d'un centre mère-enfants (CME) à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) et d'un centre médico-social polyvalent à Koumac, ce dernier mis en service à partir de 2008. Seule Pwëbuu (Pouembout), en raison de sa proximité avec Koohnê (Koné), n'en a pas. Il existe aussi deux infirmeries localisées à Bondé et à Népwi (Népoui) ouvertes quotidiennement.



Nouveau centre médico-social de Nêkô (Poya)

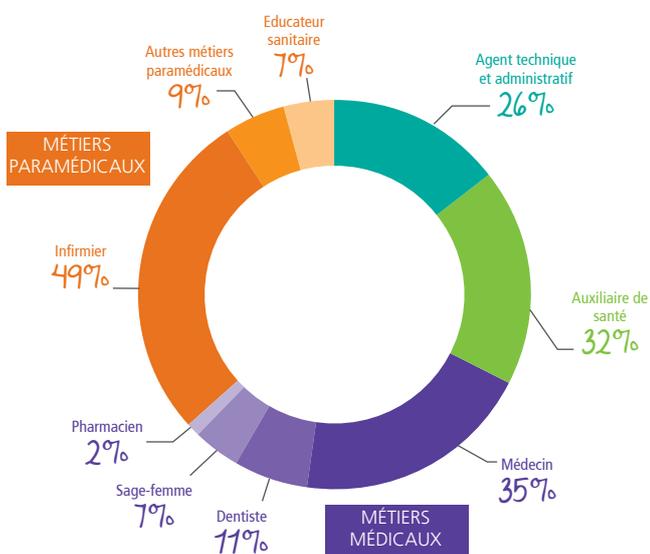
de santé sont les assistants dentaires, les ouvriers/ambulanciers et les auxiliaires de vie et de santé. Parmi les médecins, il y a deux médecins spécialistes : un pédiatre et un gynécologue, qui exercent au CME de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) et réalisent des vacations sur les dispensaires de la côte Est. Les « autres métiers paramédicaux » sont formés de trois puéricultrices, de deux orthophonistes et d'un psychomotricien rattachés aux CME et CMP ainsi que de deux cadres de santé de secteur.

Les effectifs des CMS sont passés de 157 personnes en 2008 à 178 en 2017 avec une augmentation notable des professions médicales et para-médicales dont 8 médecins, 3 dentistes, 3 infirmiers ainsi qu'une sage-femme supplémentaires. La stratégie de doubler les postes de médecins (et la création d'un troisième poste pour les CMS de Koohnê (Koné) et Canala), engagée en 2007, a été poursuivie.

Le projet provincial de santé publique constitue le fondement du plan d'action mis en œuvre localement dans les dispensaires. Le premier a été formalisé pour la période 2012-2014, puis reconduit pour la période 2015-2019. Il s'appuie sur les grands axes suivants :

- ▲ la pérennisation de l'accès aux soins de proximité des populations,
- ▲ l'intensification de la prévention et la réduction des risques de santé publique,
- ▲ l'animation du réseau et la fidélisation des agents,
- ▲ le renforcement de la démarche qualité,
- ▲ la dynamisation des relations partenariales provinciales et Pays.

### ▲ EFFECTIFS PROVINCIAUX 2018



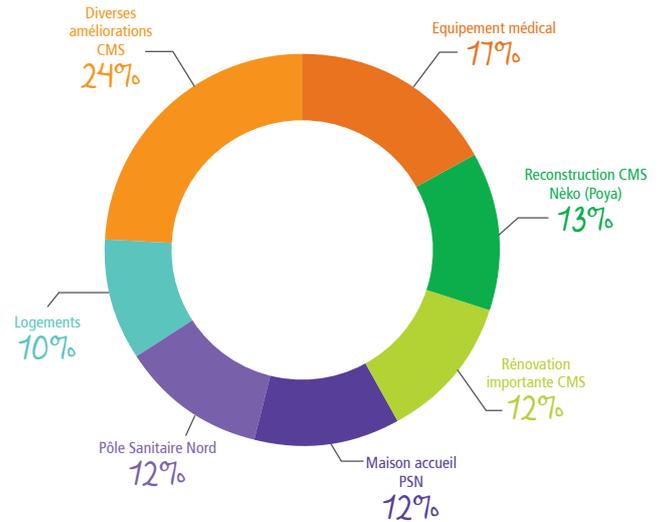
Début 2018, l'effectif des personnels travaillant en CMS (hors travailleurs sociaux) est composé de 178 postes, il est stable depuis 2014. La répartition actuelle du personnel par catégorie est indiquée dans la figure. Les agents techniques administratifs regroupent les femmes de service et les secrétaires régisseurs. Les auxiliaires

22. Le maillage hospitalier, sous l'égide de la Nouvelle-Calédonie, sera composé de trois établissements après l'ouverture de celui de Koohnê (Koné) en 2018 (Koumac et Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) jusqu'à présent).

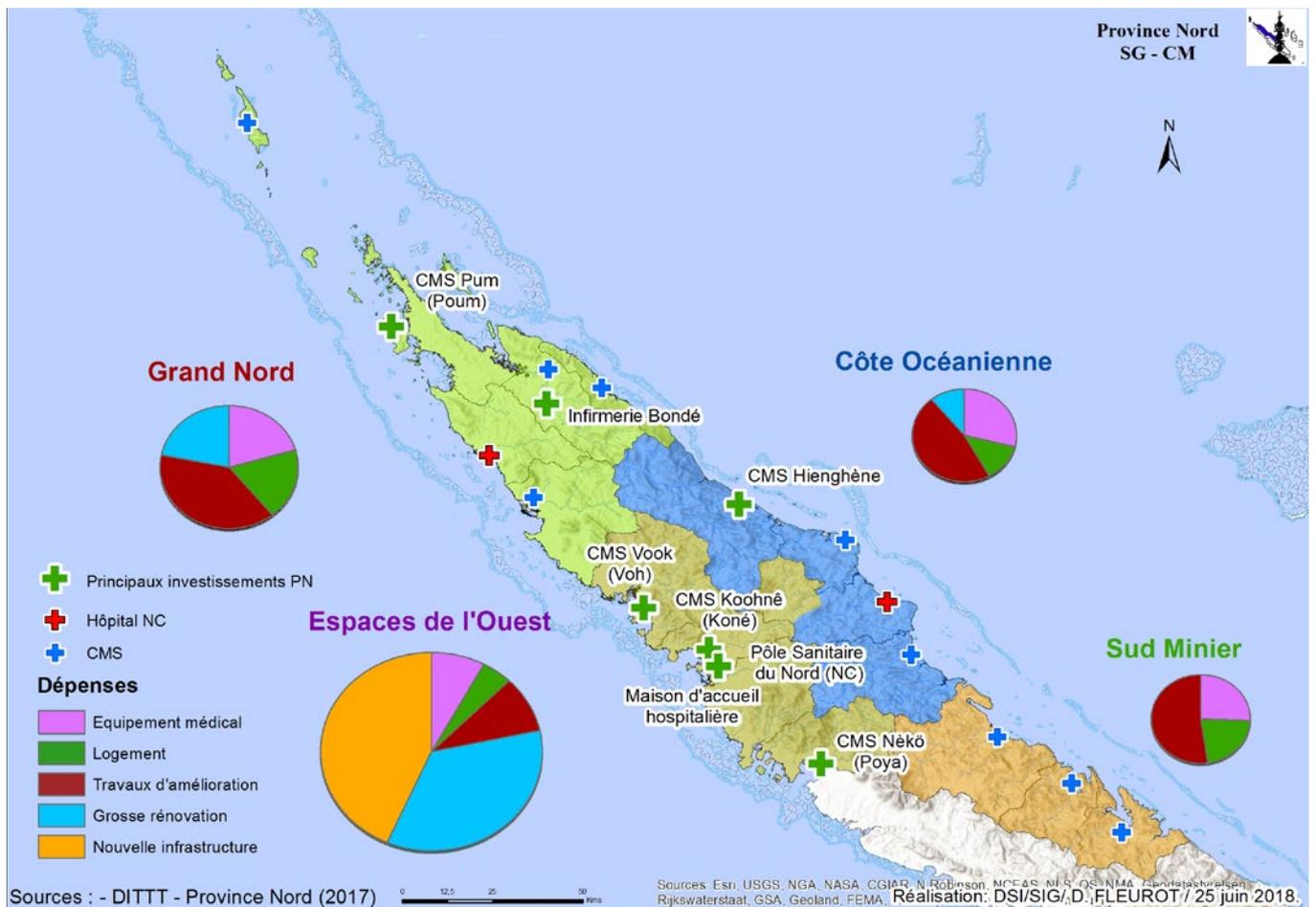
Un effort permanent d'amélioration et de modernisation des infrastructures et des équipements est mis en œuvre. 2,163 Milliards F.CFP d'investissement ont été réalisés en 10 ans :

- ▲ Pour moderniser l'existant par des travaux réguliers, l'achat de nouveaux matériels médicaux de pointe mais aussi la reconstruction complète du CMS de Nèkô (Poya) et de grosses rénovations à Pum (Poum), Koohnê (Koné) et Vook (Voh).
- ▲ Pour accompagner l'installation du pôle sanitaire du Nord à Koohnê (Koné) en participant à son financement et en construisant la Maison d'accueil hospitalière voisine.
- ▲ Pour améliorer les logements (rénovation des bâtiments et fourniture d'équipements) et ainsi permettre un meilleur hébergement au personnel de santé.

**▲ RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SANITAIRES 2008-2017**



**▲ L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ (2008-2017)**



### 2.1.3. Une prévention sanitaire renforcée

La prévention est mise en œuvre par l'ensemble des équipes médicales et paramédicales. Des référents paramédicaux sont en place dans chaque CMS pour le diabète, la Prévention Maternelle et Infantile (PMI) et la santé scolaire notamment.

Certaines actions sont spécifiquement ciblées « prévention » dans le budget de la DASS-PS, elles représentent une dépense annuelle moyenne de 146 millions F.CFP (investissement et fonctionnement compris), soit 2,2 % du budget de la direction. L'évolution présentée dans le graphique indique une croissance importante de 2013 à 2015 avant une diminution sévère depuis 2016.

#### ▲ DÉPENSES DE PRÉVENTION (I+F)



Les enfants constituent la cible prioritaire des programmes de prévention mis en œuvre, c'est pourquoi le programme d'éducation pour la santé en milieu scolaire (PESMS) a été développé. Les objectifs, quel que soit le thème sont de **faciliter l'adoption de comportements favorables à la santé et le développement des compétences psychosociales des enfants.**

Les actions de promotion de la santé sont mises en œuvre en particulier par l'équipe des sept éducateurs sanitaires et de leur responsable. L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) est partenaire de certaines d'entre-elles comme l'alimentation ou les addictions.

L'éducation pour la santé bénéficie de supports pédagogiques créés à cet effet et elle fait régulièrement appel à des troupes de théâtre. La cible est formée des

12 000 scolaires du Nord et le temps des éducatrices est occupé à 80 % par les scolaires.

| Thème                               | Niveau  | Nombre de séances par enfant dans sa scolarité |
|-------------------------------------|---|--|
| Alimentation                        | Grande section de maternelle, CE2, 6 <sup>ème</sup> | 3  |
| Hygiène buccodentaire et corporelle | Petite et moyenne section de maternelle, CP, CE1    | 5  |
| Santé sexuelle                      | CM2, 3 <sup>ème</sup> et terminale                  | 5  |
| Respect et violence                 | CM1 et 6 <sup>ème</sup>                             | 2  |
| Addictions                          | 4 <sup>ème</sup> et seconde                         | 4  |
| Rhumatisme articulaire aigu         | CM1   | 1  |

L'évaluation du programme a été conduite en 2014/2015. Elle concluait que :

La pertinence « de fond » (adéquation besoins-objectifs) du programme n'est pas remise en question notamment en termes de nécessité d'intervention sur les différents thèmes ciblés. Cependant, de nouveaux constats étaient faits :

- ▲ L'imbrication des problématiques : la santé orale et l'alimentation ou la santé sexuelle et les addictions ou encore les addictions et la violence,
- ▲ L'émergence de besoins non couverts, non identifiés (santé mentale),
- ▲ L'émergence de nouveaux constats : jeux vidéo, sommeil, troubles de l'apprentissage, accès tardif aux soins, délinquance, troubles psychiatriques, troubles pulsionnels, etc. sur un fond d'échec scolaire croissant,
- ▲ Le rajeunissement des publics concernés notamment concernant la consommation de certains produits (alcool, tabac, cannabis et kava).

L'évaluation notait aussi que le PESMS a mis en place une régularité d'action qui n'existe nulle part ailleurs en Nouvelle-Calédonie et qui demeure exceptionnelle même par rapport à la métropole malgré les incitations au développement de programmes d'éducation sanitaire à l'école. Elle soulignait dans le même temps la fragilité

“ Les enfants constituent la cible prioritaire des programmes de prévention mis en œuvre. ”



Journée provinciale du diabète 2017 à Nèkô (Poya)

du contexte de son implantation susceptible d'entraîner une mise en œuvre effective aléatoire au sein des établissements.

Certains de ces thèmes sont repris dans les actions de santé communautaire impliquant la population adulte.

### La prévention s'appuie aussi sur :

▲ **La santé scolaire** dont l'objectif est le dépistage précoce de problèmes médicaux. Un niveau de classe sur deux bénéficie d'une visite systématique : moyenne section de maternelle, CP, CE2 et CM2. Les examens et analyses pratiqués sont la biométrie, la vaccination, l'hygiène bucco-dentaire, les éventuels problèmes ORL et ophtalmologiques.

▲ **La Prévention Maternelle et Infantile (PMI)** qui assure un suivi médical des femmes enceintes, des bébés et des jeunes enfants jusqu'à 6 ans. C'est la vocation du centre mère-enfant en relais avec l'ensemble des quinze CMS et le réseau de sages-femmes provinciales de secteur.

Un programme de construction de blocs sanitaires pour améliorer l'hygiène a été maintenu jusqu'en 2015.

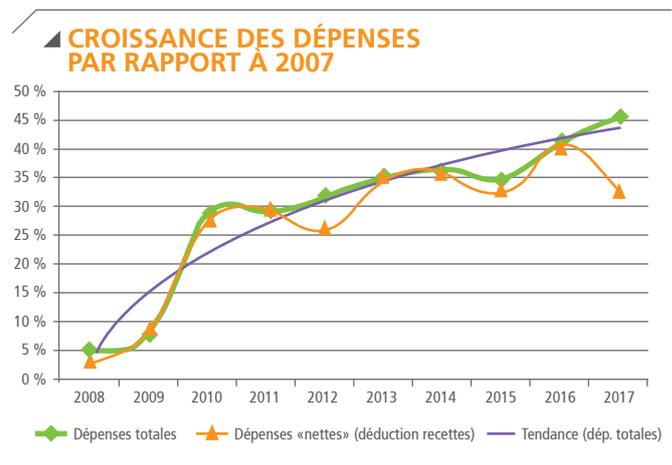
## 2.1.4. Les dépenses de santé sont-elles maîtrisées ?

Les dépenses de santé (section de fonctionnement) sont composées des dépenses d'aide médicale, du fonctionnement des centres médico-sociaux et de la prévention. Elles sont passées de 5,3 milliards F.CFP en 2008 à 7,3 milliards F.CFP en 2017, soit une

augmentation globale de 39 %. L'évolution a été variable selon les postes et elle n'est pas linéaire dans le temps. Par ailleurs, des actions ont été mises en œuvre pour contenir l'augmentation lorsque la province disposait des leviers de décision. C'est ce que nous allons nous attacher à décrire.

Enfin, cette évolution s'inscrit dans un contexte de diminution régulière des bénéficiaires de l'aide médicale jusqu'en 2014 où la tendance s'est inversée.

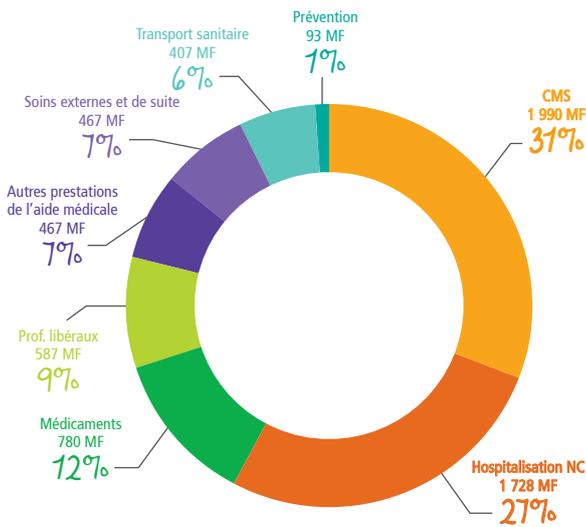
Le premier graphique indique le taux d'évolution par rapport à l'année de référence 2007. Trois séquences sont observées : une forte augmentation des dépenses totales de 2009 à 2010, une relative stabilisation de 2011 à 2015 puis une reprise vigoureuse de la hausse depuis 2016. Les dépenses nettes suivent globalement cette description.



Les différents postes de dépenses ont été regroupés en huit catégories principales. Le graphique représente la répartition moyenne sur 10 ans. Un tiers correspond au fonctionnement des CMS (personnel<sup>23</sup> et structures), un tiers est consacré à l'hôpital (hospitalisation et soins de suite), un dernier tiers regroupe le reste des dépenses.

23. 90 % de la masse salariale de la DASS-PS a été affectée à la santé publique, les 10% restant concernent les services sociaux.

### ▲ DÉPENSE MOYENNE ANNUELLE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE (2008-2017)



Pour analyser leurs évolutions respectives, le tableau suivant présente la moyenne sur deux ans en début de période (2008-2009) et celle en fin de période (2016-2017). Cela permet d'avoir une meilleure représentation en lissant certains reports éventuels de paiement d'une année sur l'autre.

Le coût des CMS s'explique par la croissance de la masse salariale de 400 millions F.CFP en 10 ans. Dans le même temps les effectifs des CMS sont passés de 157 à 178 comme indiqué précédemment. Le coût de fonctionnement des CMS a augmenté jusqu'à frôler les 300 millions F.CFP de 2014 à 2016.

| Postes                                 | Moy. 2008-2009 (M.FCFP) | Moy. 2016-2017 (M.FCFP) | % évolution  |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------|
| CMS                                    | 1 642                   | 2 142                   | +30 %        |
| Hospitalisation (DGF + cliniques)      | 1 549                   | 1 930                   | +25 %        |
| Médicaments                            | 784                     | 779                     | -1 %         |
| Prof. libéraux                         | 496                     | 665                     | +34 %        |
| Autres prestations de l'aide médicale  | 249                     | 526                     | +111 %       |
| Soins externes et de suite à l'hôpital | 195                     | 615                     | +215 %       |
| Transport sanitaire                    | 307                     | 458                     | +49 %        |
| Prévention                             | 78                      | 80                      | +3 %         |
| <b>Total</b>                           | <b>5 300</b>            | <b>7 194</b>            | <b>+36 %</b> |

C'est notamment la conséquence des nouveaux équipements plus « gourmands » en énergie et en maintenance et du nombre plus élevé de personnel. Ces deux sous-postes se sont stabilisés depuis 2016.

L'hospitalisation recouvre essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des trois hôpitaux publics (CHT, CHS et CHN). La province dépend des décisions prises par le congrès de la Nouvelle-Calédonie pour suivre l'augmentation régulière du coût global de la santé (nouveaux besoins, nouvelles structures de soins, etc.).

Le poste « médicaments » est stable. Les dépenses auprès des pharmacies du Nord ont même diminué et ce malgré l'ouverture de trois nouvelles officines depuis 2008 : Ouégoa (2009), Pweevo (Pouébo) (2011) et Pwëbuu (Pouembout) (2015). Le gel des prix par la Nouvelle-Calédonie y a contribué. Le contrôle de toutes les factures et ordonnances de l'aide médicale mis en place depuis 2015 a aussi été un facteur de maîtrise des dépenses. A l'inverse, les dépenses de dialyse croissent progressivement du fait du nombre toujours plus élevé de personnes diabétiques.

L'augmentation globale du poste des **professionnels libéraux** cache une situation contrastée : Un doublement pour les infirmiers et pour les médecins spécialistes et une évolution contenue pour les autres professions (dentiste, kinésithérapeute). Le nombre d'infirmiers agréés à l'aide médicale a augmenté et d'autres ont pu bénéficier de dérogations ponctuelles. La maîtrise des dépenses s'effectue selon trois voies :

- ▲ La limitation d'agrément accordés afin de limiter le nombre d'installations aux professions libérales. Certains agréments potentiels, notamment de médecins, sont même restés vacants du fait du conditionnement à la participation au tour de garde.



Pôle Sanitaire du Nord à Koohnê (Koné)

- ▲ Des rémunérations inférieures à la tarification CAFAT et l'application d'abattements progressifs en fonction du nombre d'actes pratiqués.
- ▲ Le contrôle des actes infirmiers et des kinésithérapeutes.

L'augmentation pour les **transports sanitaires** est élevée. Le nombre d'entreprises ambulancières en Province Nord s'est maintenu dans une fourchette de 20 à 25 au gré des installations, transferts et arrêts d'activité. Ce poste inclut les transports d'urgence payés via un fond spécifique de la CAFAT (le fonds autonome de compensation des transports sanitaires terrestres et des urgences ambulancières). La province peine à réguler le nombre de personnes transportées, en augmentation constante, en particulier pour les dialyses.



Consultation d'une puéricultrice au centre mères-enfants

**Les soins externes et « de suite »** dans les trois hôpitaux ont triplé. Une partie du financement des prestations a été extraite de la DGF en 2012 pour être financée de manière particulière. L'ouverture du service de médecine préventive et de réadaptation à Pwêdi Wiimîa (Poindimié) puis du Centre de soins de suite et de réadaptation (CSSR) attenant au médipôle en 2015 ont encore augmenté l'activité de suivi post-traumatique. Un système d'entente préalable pour intégrer le CSSR à partir de 2017 permet une maîtrise relative de l'évolution des dépenses.

Les autres catégories de dépenses à l'aide médicale ont également doublé. C'est essentiellement dû aux évacuations sanitaires hors de la Nouvelle-Calédonie (non contrôlées par la province) et à l'achat d'appareillage soumis également à entente préalable.

D'une manière générale, la délibération n°396-2012 a

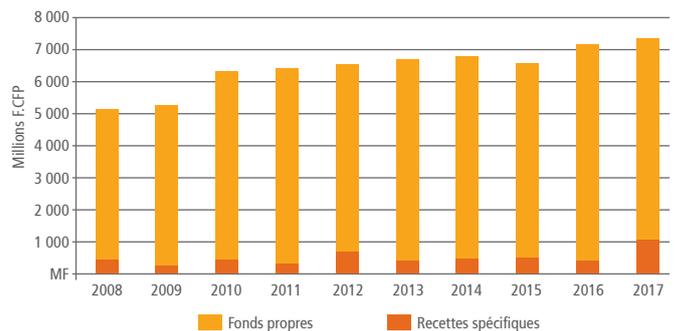
donné une assise juridique au contrôle des dépenses de santé en permettant le contrôle de tout acte et de toute facture réalisés au titre de l'aide médicale.

De leur côté, les dépenses de prévention sont restées très stables entre les deux périodes. Pour réduire les dépenses à compter de 2016, certaines actions ou programmes ont dû être annulés.

Le moyen indirect de maîtriser les dépenses est d'augmenter les recettes.

Les activités de soins ainsi que les mesures annexes de gestion sont susceptibles de générer des recettes propres. Le graphique présente le mode de financement des dépenses présentées précédemment et leur évolution. Sur la période, les recettes spécifiques perçues ont varié de 6 à 15 % selon les années. A l'inverse donc, 85 à 94 % des dépenses sont financées sur les ressources globalisées de la province Nord.

#### FINANCEMENT DES DÉPENSES DE SANTÉ PUBLIQUE PAR LA PROVINCE NORD (FONCTIONNEMENT)



La répartition moyenne des recettes spécifiques est précisée dans le tableau de la page suivante. La principale recette est celle attendue de la CAFAT<sup>24</sup> pour les soins réalisés en dispensaire au titre du tiers-payant et le recouvrement du tiers payant dans le secteur libéral pour les ressortissants de l'aide médicale B/RUAMM. Un travail de rattrapage des titres de recettes a été effectué en 2017 qui explique l'augmentation visible sur le graphique.

Le recours auprès des compagnies d'assurance a été mis en place depuis 2011 afin de recouvrir les dépenses

24. Cependant, une part importante de ces titres n'a pas été recouvrée.

effectuées pour des ressortissants de l'aide médicale victimes d'accidents routiers. A l'amiable jusqu'en 2015, la procédure est ensuite devenue contentieuse du fait des assureurs. Aussi, plusieurs affaires sont en cours mais aucune recette n'a été perçue depuis 2016.

| Origine recettes              | Moy. 2008-2017 (M.FCFP) | %    |
|-------------------------------|-------------------------|------|
| CAFAT                         | 477                     | 87,5 |
| Indemnisation assurances      | 25                      | 4,5  |
| Participation à la prévention | 15                      | 2,7  |
| Régies CMS                    | 20                      | 3,8  |
| Autres                        | 8                       | 1,5  |
| <b>Total</b>                  | <b>545</b>              |      |

Certaines contributions sont perçues au titre de la prévention. La santé scolaire a fait l'objet d'une recette de l'Etat puis de la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2014 (6,7 millions F.CFP par an). L'agence sanitaire participe financièrement à certains programmes d'éducation ainsi qu'au poste d'infirmier référent RAA et Tuberculose de la DASS-PS.

Le paiement d'actes réalisés en dispensaire, par les patients sans couvertures complémentaires ne représente qu'une vingtaine de millions de francs chaque année. La mise en place de l'outil informatique « Epitarif » devrait permettre de mieux suivre les encaissements à compter de 2018.

### 2.1.5. L'amélioration de l'offre de soins est-elle une réalité sur tout le territoire de la province ?

Par amélioration, il est entendu un renforcement et une modernisation de l'offre de soins. Nous allons l'examiner sous trois aspects.

#### ▲ L'amélioration des structures.

Les investissements réalisés dans les dispensaires, hors pôle sanitaire du Nord, sont ventilés par ETH. Toutes les ETH ont bénéficié d'investissement bien qu'à des niveaux différents. Les plus élevés correspondent aux importants travaux de rénovation et de reconstruction.

Les dépenses pour l'équipement médical sont mieux équilibrées et tous les CMS en ont bénéficié.

Le niveau d'investissement sur la période est un peu moindre dans le Sud Minier. Toutefois, la reconstruction des dispensaires de Canala et de Kaa Wi Paa (Kouaoua) est inscrite dans le contrat de développement 2017-2021 et leurs études de réalisation seront menées dès que le foncier destiné à les recevoir aura été formalisé.

| Localisation         | Investissement  | Dont équip.t médical | % invest. |
|----------------------|-----------------|----------------------|-----------|
| Espaces Ouest        | 672 MF          | 100 MF               | 15 %      |
| Grand Nord           | 455 MF          | 95 MF                | 21 %      |
| Côte Oceanienne      | 260 MF          | 74 MF                | 29 %      |
| Sud Minier           | 235 MF          | 60 MF                | 26 %      |
| Non Répartissable    | 37 MF           | 36 MF                | 97 %      |
| <b>Total Général</b> | <b>1 659 MF</b> | <b>365 MF</b>        |           |

.67

#### ▲ Les professionnels

Il est observé une augmentation globale du nombre de professionnels médicaux et paramédicaux tant dans le secteur public (hors hôpitaux), que libéral. Les mutuelles y ont aussi apporté leur contribution. L'évolution est de 25 % en dix ans.

| Catégorie prof.      | 2003         | 2008         | 2017         | Evol 2008/2017 |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Médicale             | 64           | 72,8         | 92,5         | 27 %           |
| Libéral              | 25           | 28           | 32,5         | 16 %           |
| Mutualiste           | 2            | 2            | 5            | 150 %          |
| Public provincial    | 37           | 42,8         | 55           | 29 %           |
| Para-médicale        | 79,8         | 88,8         | 110          | 24 %           |
| Libéral              | 25,8         | 29,8         | 44           | 48 %           |
| Mutualiste           |              |              | 1            |                |
| Public provincial    | 54           | 59           | 65           | 10 %           |
| <b>Total général</b> | <b>143,8</b> | <b>161,6</b> | <b>202,5</b> | <b>25 %</b>    |

Pour quatre métiers caractéristiques (médecin généraliste, pharmacie, infirmier et société d'ambulance), leur nombre a été rapporté à la population<sup>25</sup> (tableau page suivante).

25. Population du recensement de l'année la plus proche (2004, 2009 et 2014)

Le résultat indique une évolution pour l'ensemble de la Province Nord supérieure à l'évolution de la démographie.

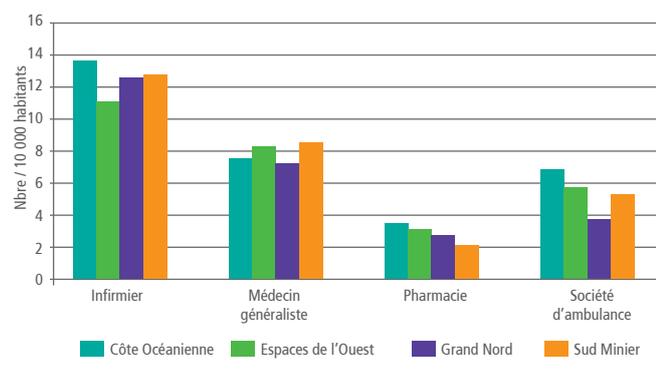
| Nombre pour 10 000 habitants | 2003 | 2008 | 2017 |
|------------------------------|------|------|------|
| Infirmier                    | 11,9 | 12,8 | 13,9 |
| Médecin généraliste          | 6,5  | 7,5  | 8,9  |
| Pharmacie                    | 2,5  | 2,7  | 3,0  |
| Société d'ambulance          | 3,1  | 4,7  | 5,3  |

Le même calcul a été effectué à l'échelle des ETH, c'est l'objet du graphique suivant. Pour les médecins et les infirmiers, le ratio entre chaque ETH est très proche même si les Espaces de l'Ouest sont un peu en retrait. Pour les pharmacies, la Côte Océanienne est légèrement favorisée tandis que le Sud Minier est désavantagé par l'absence d'officine à Kouaoua.

En ce qui concerne les sociétés d'ambulance, la situation est plus disparate. Le ratio est quasiment deux fois plus élevé sur la Côte Océanienne que dans le Grand Nord. Il est identique entre les deux autres ETH.

En termes de professionnels, il y a donc bien eu une amélioration de la carte sanitaire et celle-ci a bénéficié à toutes les ETH.

▲ EFFECTIFS DE PROFESSIONNELS SITUATION EN 2017



▲ Les nouveaux programmes

Les programmes de promotion de la santé globale ont été développés depuis 2008 et cela dans tous les CMS. Depuis 2012 en particulier, le projet de santé publique a permis une meilleure coordination des différentes actions pour aboutir à une approche transversale et donc à une plus grande cohérence.

Les actions suivantes sont à souligner :

- ▲ L'amélioration de la **prise en charge des urgences** avec des moyens spécialisés et adaptés : du matériel d'urgence, dix nouvelles ambulances (« mini fourgon SMUR » avec cellule sanitaire équipée) depuis 2013 et des formations spécifiques des professionnels de santé.
- ▲ **Le renforcement de la santé maternelle et infantile** grâce au plan d'action obstétrique-gynécologie en 2013, la mise en réseau des acteurs, la promotion de l'allaitement maternel depuis 2014 ainsi que des vacations de gynécologues du CHT dans certains dispensaires.
- ▲ Le développement de la santé communautaire dont la **Journée provinciale du diabète** qui rassemble chaque année plusieurs centaines de personnes est l'événement marquant.
- ▲ **La coordination de réseaux de référents** sur une dizaine de thèmes tels que la santé scolaire, le diabète/obésité, les pathologies respiratoires, le matériel médical, etc. Dans chaque dispensaire, des infirmiers sont en charge de faire appliquer les protocoles et d'assurer le suivi au niveau local de la thématique concernée.



Projet TEAM (Tous Ensemble Avec Motivation) à Bwapanu (Kaala-Gomen) dans le cadre de la santé communautaire

## 2.2. ACCOMPAGNER LES PERSONNES VULNÉRABLES

### 2.2.1. La situation

Près de 18 000 personnes, soit plus d'un tiers de la population de la Province Nord (34,2 % en 2017) bénéficient des aides sociales (y compris l'aide médicale et le logement social). Ce ratio est en diminution sur une longue période puisqu'il était supérieur à 40 % avant 2009 (42,2 % en 2008). Cette évolution favorable est la conséquence du développement économique. Celui-ci a entraîné une augmentation des revenus d'une partie de la population qui dépendait précédemment de la province, en particulier pour sa couverture médicale. Cependant un net redressement est observé depuis 2015, conséquence de la dégradation de la situation économique.

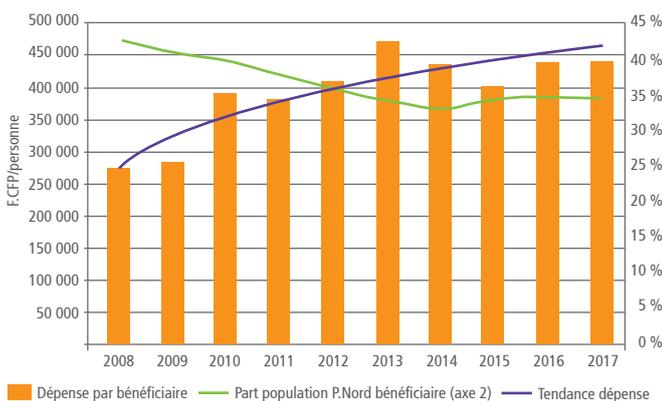
Dans le même temps, le montant de la dépense par bénéficiaire a tendance à augmenter comme le montre le graphique. Il était de 436 000 F.CFP en 2017, pour une moyenne sur 10 ans de 389 000 F.CFP.

Cette augmentation est notamment due à l'instauration du minimum vieillesse à partir de 2012 ainsi qu'à l'augmentation régulière du coût des soins financés au titre de l'aide médicale.

continuer à croître et un calédonien sur cinq devrait être âgé de 60 ans et plus en 2030.

Une enquête conduite en 2011 à la demande de la DASS-PS a permis de mieux connaître leurs conditions de vie. Leur revenu moyen mensuel était de 74 000 FCFP. 98 % déclarent se déplacer hors de chez eux dont 31 % avec leur voiture. A l'inverse 26 % n'ont pas de moyens de transport et se déplacent à pied. En termes de relations sociales 81 % indiquent voir régulièrement du monde mais 19 % voient peu de monde et restent isolés. Leur logement est équipé d'eau courante et de l'électricité dans 95 % des cas. Seuls 8 % disent avoir une santé assez mauvaise ou mauvaise. 88 % n'ont pas perdu leur autonomie dans la vie courante mais 7 % ont besoin d'une aide régulière voire permanente dans leur vie quotidienne.

#### ▲ DÉPENSES D'AIDES SOCIALES (Y COMPRIS AIDE MÉDICALE ET HABITAT SOCIAL)



La population de plus de 60 ans représente plus d'une personne sur dix

L'accompagnement provincial consiste à prendre en charge et à apporter une aide aux personnes en situation de vulnérabilité, quels que soient leur âge ou leurs statuts.

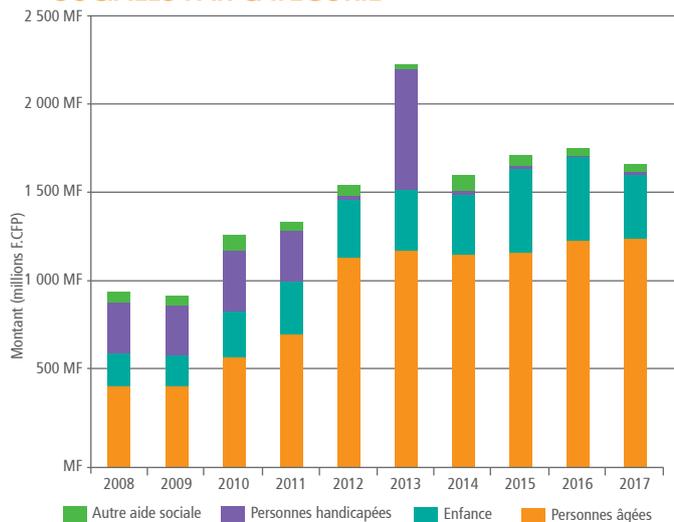
### 2.2.2. La mise en œuvre de l'action sociale

Globalement, les **dépenses d'aides sociales**, hors aide médicale, ont représenté 1,54 milliard F.CFP par an en moyenne. Comme le montre le graphique<sup>26</sup>, elles étaient inférieures à 1 milliard F.CFP jusqu'en 2009 et sont supérieures à 1,5 milliard F.CFP depuis 2012.

Les personnes de plus de 60 ans étaient 5 200 en 2014 dans le Nord, soit 10,3 % de la population totale. Leur part croît progressivement (9,4 % en 2009). D'après les projections de l'ISEE, la population des seniors va

26. Le versement au fonds du handicap en 2013 correspond aux cumuls des années 2012 et 2013

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'AIDES SOCIALES PAR CATÉGORIE



services provinciaux (enfance en danger, habitat, etc.) ou de la Nouvelle-Calédonie (application du dispositif handicap et dépendance).

#### 2.2.2.1. La prise en charge de l'enfance en danger

L'aide sociale à l'enfance (ASE) agit en faveur de la protection des enfants en danger et de leur prise en charge. Toutes les informations signalantes sont portées à la connaissance du service où une cellule de traitement conduit une évaluation approfondie. Une orientation est ensuite proposée à la commission « aide sociale à l'enfance », qui se réunit deux fois par mois et décide des mesures d'accompagnement adéquates prises au cas par cas.

Le schéma d'intervention est divisé en deux :

- ▲ L'action éducative en milieu ouvert. Elle repose sur l'aide éducative à domicile.
- ▲ Le placement qui peut s'effectuer dans des familles d'accueil ou en établissement.

Les services provinciaux assurent toujours le travail de proximité auprès des personnes à autonomie réduite.

Les décisions administratives sont prises par la province Nord et constituent le volet prévention. A contrario, la protection judiciaire est décidée par le juge pour enfants. Depuis 2017, une assistante sociale est dédiée aux enquêtes sociales demandées par le tribunal. En termes de placement, un quart des décisions sont administratives, ce taux est relativement stable d'une année à l'autre entre 2008 et 2017.

La province perçoit des recettes de la Nouvelle-Calédonie pour la protection judiciaire de l'enfance et pour les allocations personnes âgées (depuis 2012). En moyenne, elle a reçu 690 millions F.CFP chaque année, ainsi la dépense nette annuelle s'établit à 853 millions F.CFP. Les volets spécifiques de l'action sociale sont développés dans la suite. Les « autres dépenses sociales » sont en particulier des aides versées à des associations œuvrant dans le domaine social et le financement du centre du SIMM Côte Ouest à Koumac pour l'accueil des ressortissants de l'aide médicale qui en ont besoin.

Une action sociale généraliste est mise en œuvre par le **réseau des onze assistants sociaux** du service social. Ils exercent une mission généraliste de service public auprès des populations en difficulté, en s'appuyant sur l'ensemble de dispositifs institutionnels et associatifs existants. Cette action s'inscrit dans une perspective de prévention sanitaire et sociale. Les assistants sociaux de secteur ont une action globale qui prend en compte tous les problèmes rencontrés en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse, de personnes âgées et handicapées ou encore d'action sociale générale en faveur des plus démunis. Ils exercent des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation, d'évaluation, de médiation et d'accompagnement social. Le service de l'aide sociale réalise en particulier des enquêtes pour le compte des



Maison de l'enfance de la Côte Ouest

Le foyer « maison Antoinette Kabar » de Pwêêdi Wiimîa (Poindimié) géré par l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes en Nouvelle-Calédonie (ASEA-NC) est longtemps resté le seul établissement agréé. Suite à des difficultés internes, son activité a chuté à partir de 2015 et plus aucun enfant n'y est placé depuis mai 2017.

La maison de l'enfance de la Côte Ouest (MECO) a été construite à Koohnê (Koné) pour compléter le réseau de structures tout en le rééquilibrant géographiquement. La province a investi 480 millions F.CFP dans cet équipement. Elle est opérationnelle depuis 2016 et sa gestion est conventionnée avec l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Province Nord. Elle offre une capacité potentielle de 45 places mais sa capacité réelle est limitée (23 places en 2017) pour tenir compte des ressources financières disponibles. Un programme spécifique de formation en France au métier « éducateur spécialisé » a été mis en place pour pourvoir les postes d'encadrement des jeunes.

D'autre part, la province Nord mandate l'Association de Protection Enfance et Jeunesse (APEJ) afin que leurs travailleurs sociaux apportent une aide éducative à domicile aux parents en difficulté dans l'exercice de leur fonction éducative. 160 enfants en ont bénéficié chaque année.

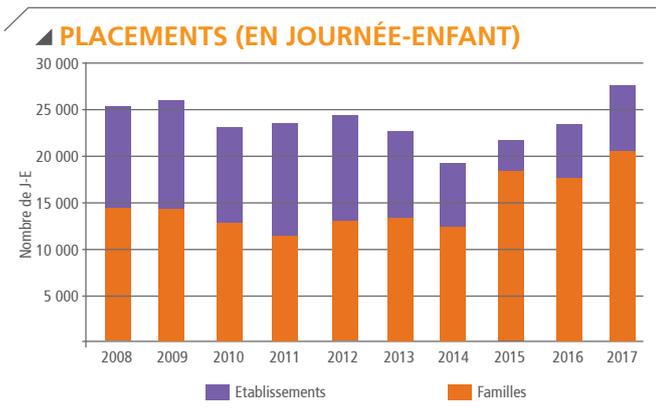
Enfin, le renforcement de la prévention dans le Sud Minier s'est traduit depuis 2015 par l'affectation d'un éducateur chargé des actions préventives en faveur des jeunes à risques de déscolarisation.

### 2.2.2.2. L'accompagnement des personnes âgées, du handicap et de la dépendance

Dans ce domaine, l'action provinciale a connu des modifications importantes à la suite des décisions prises par la Nouvelle-Calédonie.

La province a assuré le financement des dispositifs d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie (allocations aux personnes handicapées, aides à domicile, etc.) jusqu'à la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie effectif à partir de mi-2011. Elle s'appuyait pour l'aide à domicile et pour les auxiliaires d'intégration sociale et scolaire sur les associations de services à la personne (Alliage et la Fédération Handicap Nord). Ensuite, la province a maintenu par convention sa participation financière au fonds du handicap jusqu'en 2014.

.71



Le réseau de familles d'accueil était géré par le service jusqu'en 2013. Depuis 2014, les familles sont employées de l'association « prendre un enfant par la main ». En 2017, 26 d'entre-elles accueillent des enfants à raison d'1 à 3 enfants chacune.

Chaque année en moyenne, 56 enfants ont été placés dans une famille et 31 dans un établissement. Cela représente annuellement environ 22 000 journées-enfant. La figure indique la progression de l'accueil en famille depuis 2015 et la réduction de l'accueil en foyer puisque la montée en puissance de la maison de la Côte Ouest n'a pas pu pallier complètement la défaillance de la maison Kabar.



Stand de l'association Handijob au SOFIP

Les services provinciaux assurent toujours le travail de proximité auprès des personnes à autonomie réduite et constituent le relais avec les services de la Nouvelle-Calédonie pour que ces personnes obtiennent l'accès à leurs droits sociaux. Les aides sont ensuite



Pratique du basket en fauteuil

financièrement prises en charge par la Nouvelle-Calédonie, conformément à la Loi du Pays sur le handicap et la dépendance. Néanmoins, la province Nord finance, dans le cadre des secours immédiats et exceptionnels, les prestations pour les situations nécessitant une prise en charge urgente, dans l'attente de l'instruction des dossiers par la Commission de Reconnaissance Handicap et Dépendance, comme les placements en structures d'accueil et les aides à domicile.

En 2008, environ 1 400 personnes âgées sans ressources percevaient l'allocation « personnes âgées » provinciale d'environ 30 000 F.CFP/mois. L'allocation a été revalorisée de 10 000 F.CFP en avril 2010.

**Le dispositif « minimum vieillesse »** a été instauré en 2012 par une loi du Pays avec un cofinancement entre les provinces et la Nouvelle-Calédonie. L'allocation est servie par la province qui continue à en financer une partie à hauteur initialement de 31 000 FCFP/ mois sur une allocation maximale de 85 000 FCFP<sup>27</sup> par célibataire ou 65 000 FCFP chacun pour un couple. La Nouvelle-Calédonie rembourse ensuite sa part à la collectivité. Globalement, le dispositif est financé à un tiers par la province Nord et deux tiers par la Nouvelle-Calédonie. En 2012, les nouveaux critères pour le bénéfice du minimum vieillesse ont élargi la population bénéficiaire qui était de 1 700 personnes en fin d'année. A l'inverse, en 2013, certains ayants-droits ont « basculé » vers le dispositif de complément retraite solidarité auquel la province ne participe pas financièrement. Le transfert d'un dispositif vers l'autre explique la diminution du nombre de bénéficiaires qui a reculé à 1 483 fin 2013. Depuis, leur nombre a augmenté pour s'établir à 1 665

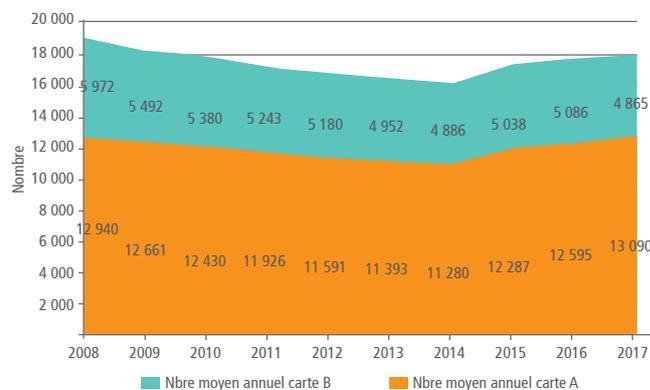
fin 2017. C'est environ 30 % de la population de plus de 60 ans qui en bénéficie.

### 2.2.3. L'aide médicale : une protection sociale pour la population démunie

L'Aide Médicale Nord (AMN) assure aux personnes les plus défavorisées un accès à l'ensemble des soins. Deux grandes catégories de bénéficiaires sont distinguées :

- ▲ Les personnes qui n'ont aucun droit à la CAFAT (carte A). La couverture maladie est assurée totalement par la province.
- ▲ Les personnes qui disposent de droits à la CAFAT (carte B) car elles ont exercé une activité déclarée dont la durée mensuelle est supérieure au seuil minimum fixé par la CAFAT mais dont les revenus sont inférieurs au SMAG pour une personne seule. La province prend en charge le coût des actes et se fait rembourser ensuite la part prise en charge par la CAFAT.

#### ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE MÉDICALE



18 000 personnes ont bénéficié de l'AMN en 2017, elles étaient 19 000 en 2008. Un minimum de 16 200 bénéficiaires a été atteint en 2014. La répartition 70 % de « cartes A » et 30 % de « cartes B » est restée stable de 2008 à 2016. Une évolution est observée en 2017 avec une diminution marquée de la part des « cartes B ».

En 2017, le service de proximité pour le montage des dossiers et le renouvellement des demandes était constitué de :

27. Depuis, le montant de l'allocation est revalorisé chaque année en fonction de l'inflation

- ▲ permanence d'un jour ou deux par semaine par des agents provinciaux, c'est le cas dans les communes de Canala, Pwărăiriwâ (Ponérihouen), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Hienghène et Pum (Poum) ;
- ▲ guichet unique des aides sociales tenu par des agents municipaux dans les autres communes.

Les dossiers sont ensuite traités par les agents chargés de l'admission qui délivrent les cartes. Le service assure également l'information des prestataires qui les interrogent sur les droits de leurs patients.

La prise en charge des bénéficiaires de l'aide médicale s'effectue dans les dispensaires où les soins sont effectués « gratuitement » et par les établissements publics et prestataires agréés. Les dépenses globales d'aide médicale sont le premier poste d'intervention de la collectivité. Ce volet est développé dans le chapitre précédent.

### 2.2.4. Une meilleure prise en charge des femmes victimes de violences

L'accompagnement provincial consiste à mettre en place des actions de prévention des violences conjugales et intrafamiliales et un réseau de prise en charge des femmes en difficulté.

A la suite du colloque « Femme et Violences », organisé à Kooñê (Koné) du 24 au 26 août 2010, la province a acté sa volonté de prendre en charge fermement la problématique. Les priorités exprimées portent sur :

- ▲ Le besoin de disposer de lieux d'écoute, d'accueil et d'hébergement pour les victimes ;
- ▲ La nécessité de conduire les projets en concertation avec les coutumiers et les institutions ;
- ▲ La question centrale du statut coutumier de la femme kanak et de la garantie de ses droits.

Les recommandations en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ont été adoptées par une délibération de l'Assemblée en août

2011. Elles se déclinent en trois axes : la prévention, la régulation et l'accompagnement.

Les possibilités de prise en charge des victimes ont donc été développées. La prise en charge et l'accompagnement s'appuie sur :

#### ▲ Deux lieux d'accueil institutionnels :

- ▲ La maison Kabar de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) de l'ASEANC dispose de huit places mais son activité a été mise en sommeil fin 2017.
- ▲ Le Centre d'Accueil des Femmes en Difficulté (CAFED) à Kawewath (Témala) est géré par le service de la mission de la femme. L'investissement provincial s'est élevé à 52,6 millions F.CFP. D'une capacité de 2 à 3 femmes avec leurs enfants, il a ouvert en mars 2014, après l'obtention de l'agrément délivré par le comité d'organisation sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (COSS). Le CAFED a trois fonctions : l'écoute et l'accueil, l'accueil d'urgence et l'hébergement et enfin la prévention.

| CAFED                 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------|------|------|------|------|
| Personnes accueillies | 37   | 42   | nd   | 22   |
| Admissions            | 20   | 10   | nd   | 11   |

▲ Un réseau « alternatif et solidaire » construit sous l'égide du conseil des femmes pour étendre un service qui avait fait ses preuves sur la base d'initiatives locales existantes à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Canala et Vook (Voh). Le réseau est composé fin 2017 de trois acteurs :

- ▲ Les personnes relais, au moins une dans chaque commune auprès desquelles les victimes peuvent se



Inauguration du Centre d'accueil des femmes en difficulté en 2014

confier ou se réfugier dans l'urgence. Elles ont reçu une formation à la primo-écoute.

- △ 14 familles d'accueil de victimes réparties dans 12 communes. Elles n'ont pas de statut officiel et fonctionnent de manière informelle.
- △ Des transporteurs présents dans 13 communes.



Centre d'accueil des femmes en difficulté de Kawéwath (Témala)

Le CAFED et son numéro vert constitue la porte d'entrée de la prise en charge, il oriente les victimes vers les personnes adéquates.

La province soutient également l'association « femmes et violences conjugales » en particulier pour sa permanence téléphonique. Chaque fin d'année, un événement, marche ou réunion est organisé lors de la Journée Mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes afin de sensibiliser les autorités publiques et coutumières à ce problème de société.

Des « points d'accès au droit » ont été mis en place en 2014. Un « point d'accès au droit » (PAD) est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une écoute,

une information de proximité sur leurs droits et/ou devoirs, un accompagnement et une orientation aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Les permanences sont ouvertes à tous, anonymes, gratuites et confidentielles.

| Bilan des PAD | Nbre pers. reçues | % femmes | % statut coutumier | % demandes relevant du droit pénal |
|---------------|-------------------|----------|--------------------|------------------------------------|
| 2014          | 244               | 64       | 40                 | 22                                 |
| 2015          | 430               | 60       | 40                 | 22                                 |
| 2016          | 455               | 58       | 38                 | 20                                 |
| 2017          | 488               | 60       | 43                 | 25                                 |

Les permanences périodiques effectuées par une juriste ont couvert 9 communes en 2017. Elles répondent à un réel besoin sur le terrain comme le montre le succès de leur fréquentation.

La cible prioritaire visée était les femmes victimes de violences et les femmes de statut coutumier. Elles sont bien utilisatrices de ce service mais le public est beaucoup plus large. En effet, le tableau montre que les femmes en sont les usagers privilégiés mais que les personnes de statut coutumier sont minoritaires et que les demandes relèvent principalement du droit civil.



Coutume d'au-revoir du colloque « femmes et violences » en novembre 2015

## 2.2.5. Y-a-t-il un équilibre territorial en matière de services à la personne ?

Nous allons répondre à cette question en examinant les différents types de services offerts en 2017 au regard de leur présence dans les différents ETH et du « taux de couverture » à l'échelle communale. Ils sont regroupés en deux catégories :

▲ **Les services où la proximité avec le domicile de l'usager est essentielle pour en bénéficier réellement.**

| ETH             | Admission AMN     | Assoc aide à domicile | Intervention AED par APEJ |                   | Crèche & accueil domicile petite enfance |                   |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------|--|-------------------|
|                 | Présence communes | Présence communes     | Nbre                      | Présence communes | Nbre                                     | Présence communes |
| Côte Océanienne | 100 %             | 100 %                 | 48                        | 100 %             | 0  | 0 %               |
| Espaces Ouest   | 100 %             | 100 %                 | 36                        | 100 %             | 22                                       | 100 %             |
| Grand Nord      | 100 %             | 100 %                 | 30                        | 83 %              | 3  | 17 %              |
| Sud Minier      | 100 %             | 100 %                 | 15                        | 67 %              | 0  | 0 %               |
| Province Nord   | 100 %             | 100 %                 | 129                       | 88 %              | 25                                       | 29 %              |

**Les guichets d'admission à l'aide médicale** sont présents partout. La seule différence porte sur les plages d'ouvertures. Les 12 qui sont communaux sont ouverts toute la semaine tandis que ceux portés par des agents provinciaux font l'objet de permanences. **Deux associations d'aide à domicile** : Alliage et Fleur de Vie ont une activité qui couvre toutes les communes. Les habitants de Nèkô (Poya) bénéficient en plus de leur centre d'action sociale et ceux de Koumac de l'association communale d'aide à domicile (ACAD). **L'APEJ** a apporté des aides éducatives à domicile à des enfants originaires de 15 communes, Kaa Wi Paa (Kouaoua) et Dau Ar (Bélep) n'en ont pas bénéficié.

Par contre, **les structures d'accueil pour la petite enfance** agréées ont une répartition très hétérogène. Il n'existe que deux crèches situées à Koumac et à Kohné (Koné) (pour un total de 69 places) et les 23 accueils à domicile (les « nounous », d'une capacité totale de 138 enfants) sont regroupés sur 5 communes (Koumac et les 4 communes des Espaces de l'Ouest). Enfin, **les 11 assistants sociaux** de la DASS-PS sont présents dans toutes les communes, à temps plein dans 5 d'entre elles (Waa wi Luu (Houailou), Koumac, Kohné (Koné), Pwărăiriwâ (Ponérihouen) et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et à temps partiel ailleurs.

.75

| ETH             | Point accès aux droits | Personne relais |                   | Famille accueil |                   | Transporteur      |
|-----------------|------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|-------------------|
|                 | Présence communes      | Nbre            | Présence communes | Nbre            | Présence communes | Présence communes |
| Côte Oceanienne | 25 %                   | 5               | 100 %             | 2               | 50 %              | 50 %              |
| Espaces Ouest   | 100 %                  | 7               | 100 %             | 5               | 100 %             | 100 %             |
| Grand Nord      | 33 %                   | 7               | 100 %             | 4               | 67 %              | 67 %              |
| Sud Minier      | 67 %                   | 5               | 100 %             | 3               | 67 %              | 100 %             |
| Province Nord   | 59 %                   | 24              | 100 %             | 14              | 71 %              | 76 %              |

Le réseau d'accompagnement des femmes victimes de violences entre également dans cette première catégorie. **Les points d'accès aux droits** sont inégalement répartis. Une seule commune de la Côte Océanienne bénéficie de permanence tandis que toutes celles des Espaces de l'Ouest en ont une.

**Le réseau « alternatif et solidaire »** de prise en charge et bien qu'informel, a une présence très bien équilibrée pour les personnes relais. Il est plus hétérogène pour les autres acteurs tout en couvrant globalement les trois quarts des communes.





### ▲ Les services où la proximité avec le domicile n'est pas indispensable.

| ETH             | Famille d'accueil enfants placés (ASE) |                   | Famille d'accueil PA/PH |                   | Correspondant familial PH |                   |
|-----------------|--|-------------------|-------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
|                 | Nbre                                   | Présence communes | Nbre                    | Présence communes | Nbre                      | Présence communes |
| Côte Oceanienne | 8                                      | 75 %              | 0                       | 0 %               | 4                         | 25 %              |
| Espaces Ouest   | 5                                      | 100 %             | 0                       | 0 %               | 0                         | 0 %               |
| Grand Nord      | 8                                      | 50 %              | 3                       | 17 %              | 0                         | 0 %               |
| Sud Minier      | 2                                      | 67 %              | 0                       | 0 %               | 0                         | 0 %               |
| Province Nord   | 23                                     | 71 %              | 3                       | 6 %               | 4                         | 6 %               |

Le dispositif le plus important concerne l'aide sociale à l'enfance. Il est relativement bien réparti géographiquement même s'il ne couvre pas toutes les communes. Il faut y rajouter 3 familles situées à Bourail et à Dumbéa.

Par contre, les deux autres services sont très ponctuels. Les familles d'accueil de personnes âgées et/ou dépendantes n'existent qu'à Koumac, le relais devrait être pris fin 2018 par une maison de retraite en cours de construction. Les correspondants familiaux ne sont présents qu'à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié), c'est un dispositif très spécifique mis en place pour permettre à des enfants de suivre leur scolarité dans la CLIS de cette commune.

Il existe également des établissements : le CAFED, la MECO et le centre d'accueil médico-social Hébé Richard de Koumac dont la vocation est provinciale. Enfin, la maison d'accueil hospitalière de Koohnê (Koné) devrait être mise en service fin 2018.

## 2.2.6. Quelle a été l'action en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ?

Une grande partie de l'action en faveur de ces personnes est décrite précédemment : aides financières, accompagnement dans l'accès à leurs droits sociaux, aides d'urgence, etc.

En outre, les services apportent un accompagnement sous la forme d'écoute de ces personnes, de soutien et d'orientation. Par ailleurs, l'infirmière gériatrique assure le suivi des personnes de la Côte Est vivant seules sous la forme, le plus souvent, de consultations à domicile du fait de leur dépendance et de leur éloignement de l'hôpital de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié).

Pour les ressortissants à l'aide médicale, l'ensemble de l'appareillage lié à la dépendance est pris en charge par la collectivité.

A cela, il faut rajouter l'amélioration du logement au bénéfice des personnes âgées et handicapées par le biais du programme « Action Sociale Intégrée ». Il a permis la concrétisation de 701 réalisations depuis 2008 : 646 nouveaux logements, 31 améliorations d'habitation et 24 blocs sanitaires.

La collectivité finance 99 % du coût des travaux.

« Les services apportent un accompagnement sous la forme d'écoute [...] de soutien et d'orientation. »

L'intégration scolaire des élèves les plus défavorisés est importante pour leur insertion sociale. Dans le cadre de la carte scolaire, la province Nord ouvre des CLasses pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) et y affecte des instituteurs spécialisés. Il y en a 4 en 2017 (2 en 2008) qui scolarisaient 37 enfants (17 en 2008). À

Ouégoa, l'engagement du directeur de l'école a permis d'ouvrir en 2017 un dispositif expérimental de CLIS inclusive. 6 enfants en situation de handicap de Ouégoa et Pweevo (Pouébo) ont pu bénéficier d'une prise en charge personnalisée par le directeur de l'école à mi-temps, tout en étant inscrit en classe traditionnelle pour bénéficier d'un mi-temps en classe avec les enfants de leur âge. Cette expérimentation a conduit à proposer de nouveaux dispositifs sur ce modèle en 2018.

En outre, le transport des enfants en situation de handicap qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre transport est pris en charge par la province entre leur domicile et leur lieu de scolarisation. Une soixantaine d'élèves en ont bénéficié en 2017. La dépense correspondante s'est élevée à 82 millions F.CFP.

## 2.3. AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET ASSURER À TOUS L'ACCÈS À L'ÉNERGIE ET À L'EAU

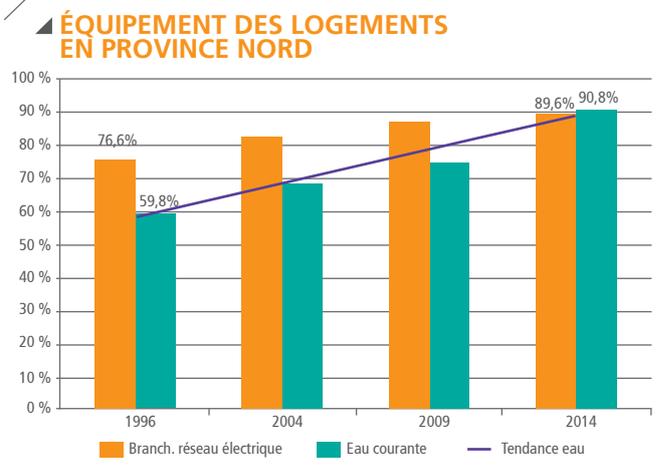
### 2.3.1. La situation

La qualité de l'habitat est un élément primordial du cadre de vie de la population. Le nombre de résidences principales a augmenté de 50 % en 20 ans comme cela est indiqué dans le tableau et le taux de « logements précaires<sup>28</sup> » s'est réduit sur la même période depuis 1996. Près de 98 % des habitations principales sont donc sûres en 2014. A cette même date, il y a très peu de différences entre ETH. Le risque de développement d'un habitat précaire de type « squat » dans la région de VKP en voie d'urbanisation n'a pas eu l'effet redouté.

| Logements précaires (source: ISEE)            |                 | 1996  | 2004   | 2009   | 2014   |
|---|-----------------|-------|--------|--------|--------|
| Nombre total de résidences principales        |                 | 9 540 | 11 118 | 12 314 | 14 345 |
| Part des constructions provisoires et cabanes | Province Nord   | 4,4 % | nd     | 2,6 %  | 2,4 %  |
|   | Côte Océanienne | 4,0 % | nd     | 2,1 %  | 2,3 %  |
|   | Espaces Ouest   | 5,7 % | nd     | 1,1 %  | 2,3 %  |
|   | Grand Nord      | 6,8 % | nd     | 4,7 %  | 2,2 %  |
|   | Sud Minier      | 0,9 % | nd     | 2,4 %  | 3,3 %  |

L'accès à l'eau et à l'électricité est désormais un critère de base du confort d'un logement. Le branchement sur les réseaux publics de distribution permet en général de sécuriser l'approvisionnement.

En 2014, 9 logements sur 10 sont branchés au réseau général électrique et disposent de l'eau courante. Le graphique indique les évolutions depuis le recensement de 1996. Des progrès très importants ont été réalisés en particulier pour l'adduction d'eau avec une progression de 30 points en moins de 20 ans. D'autre part, les différences entre ETH ont tendance à se gommer même si quelques écarts subsistent.



La province Nord intervient directement pour améliorer la situation du logement qui est dans son domaine de compétence et elle aide les autres acteurs de son territoire dans le domaine de l'eau et de l'électricité.

### 2.3.2. Des aides à l'habitat mises en œuvre

L'aide à l'habitat est une politique « historique » de la province en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations. Le programme « habitat Province Nord » a ainsi fêté son vingt cinquième anniversaire en 2017 et le 1500<sup>ème</sup> logement HPN a été inauguré à Kaa Wi Paa (Kouaoua). Cette priorité est partagée par l'Etat puisque les programmes logements des trois générations



Maison relevant du programme HPN à Ouégoa

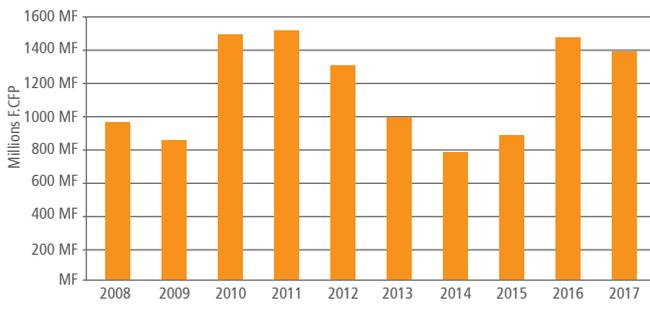
28. Par « précaire », il faut entendre qui n'offre pas de garantie de stabilité, ni de sécurité. Sont considérées comme « précaires », les résidences principales classées dans la catégorie « constructions provisoires et cabanes » identifiées lors des recensements. Il y a 6 réponses possibles à la question « quel est le type de logement ? » : maison, appartement, case mélanésienne, construction provisoire ou cabane, bateau, autre.

de contrats de développement successifs (2006-2010, 2011-2015 et 2017-2021) en constituent les opérations les plus importantes.

Les dispositifs antérieurs d'aide au logement social ont été poursuivis. De nouveaux dispositifs en faveur de l'habitat intermédiaire ont été mis en place à partir de 2007 pour l'accès à la propriété (Habitat Intermédiaire Aidé ou HIA) et pour le locatif (LLI rebaptisé LIA). L'actuel code de l'habitat aidé a été institué par délibération modifiée n°2011-112/APN du 29 avril 2011 pour prendre en compte l'évolution du contexte économique et social de la population et rendre plus lisible l'ensemble des mesures existantes. Il offre un large éventail de produits à la plus grande partie de la population. L'effort financier au bénéfice de l'habitat s'est maintenu à un niveau élevé et 1,2 milliard F.CFP sont dépensés annuellement depuis 10 ans. L'évolution annuelle est précisée dans le graphique.

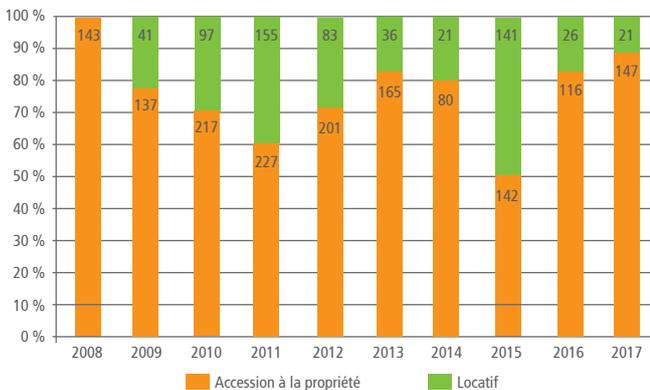
.78

▲ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES EN FAVEUR DE L'HABITAT



Les résultats sont la construction de 2200 logements supplémentaires réceptionnés en dix ans qui se répartissent en 72 % pour l'accèsion à la propriété et 28 % pour le logement locatif. Un sommet a été atteint en 2011 avec 382 logements réceptionnés.

▲ PRODUCTION DE LOGEMENTS AIDÉS RÉPARTITION PAR VOCATION



Ces logements ont été ventilés par programme dans le graphique suivant.

▲ Au titre de l'accésion :

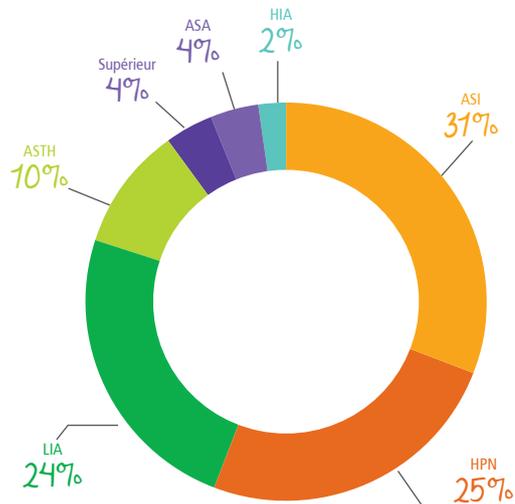
- ▲ L'Action Sociale Intégrée (ASI), à destination des personnes âgées ou handicapées, a constitué près d'un tiers des constructions. Il s'est bien maintenu sur la période.
- ▲ L'Habitat Province Nord (HPN) programme « phare » représente un quart des réalisations. 55 constructions sont achevées en moyenne chaque année.
- ▲ L'Aide Subventionnelle et Technique à l'Habitat (ASTH) autrefois qualifié d'auto-construction, reste relativement stable jusqu'en 2013 mais il a tendance à diminuer depuis.
- ▲ L'Accésion Sociale Aidée (ASA) s'est progressivement réduit car s'il offre plus de liberté en termes de modèle de construction, il était devenu moins intéressant financièrement pour le bénéficiaire que le HPN et l'ASTH.

Pour l'ASI et l'ASTH, il ne s'agit pas toujours de la construction de logements neufs, certaines réalisations portent sur l'amélioration d'habitations existantes.

La mise en œuvre de ces programmes est conventionnée par la province Nord avec l'association Renouveau Teasoa qui gère chaque dossier jusqu'à la réception du chantier.

- ▲ La production de l'Habitat Intermédiaire Aidé (HIA) qui a débuté en 2009 s'est maintenue à un niveau de 5 maisons/ an.

▲ RÉPARTITION PAR PROGRAMME (2008-2017)



▲ **Au titre de la location :**

▲ D'importantes opérations réalisées pour le programme **Locatif Intermédiaire Aidé (LIA)** ont permis la mise sur le marché de 50 logements supplémentaires chaque année, dont 90 % sur VKP<sup>29</sup>. Toutefois, 5 opérations se sont réalisées à Canala, Koumac, Bwapanu (Kaala-Gomen), Nèkò (Poya) et Hienghène pour un total 44 logements. La Société Immobilière de Calédonie (SIC), le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) se répartissent l'essentiel des opérations.

▲ Quatre opérations « **logements supérieurs** » ont aussi été soutenues, toutes sur VKP.

L'ensemble de ces logements a représenté un investissement de 22 milliards F.CFP.

Pour les opérations LIA, en plus d'une aide financière, la province Nord a apporté sa garantie d'emprunt pour un

total emprunté de 3,040 milliards F.CFP. En 2017, elle est intervenue uniquement avec ce mode soutien pour 5 opérations immobilières à Koohnê (Koné), Pwêédi Wiimîa (Poindimié) et Pwëbuu (Pouembout) qui sont en cours de réalisation.

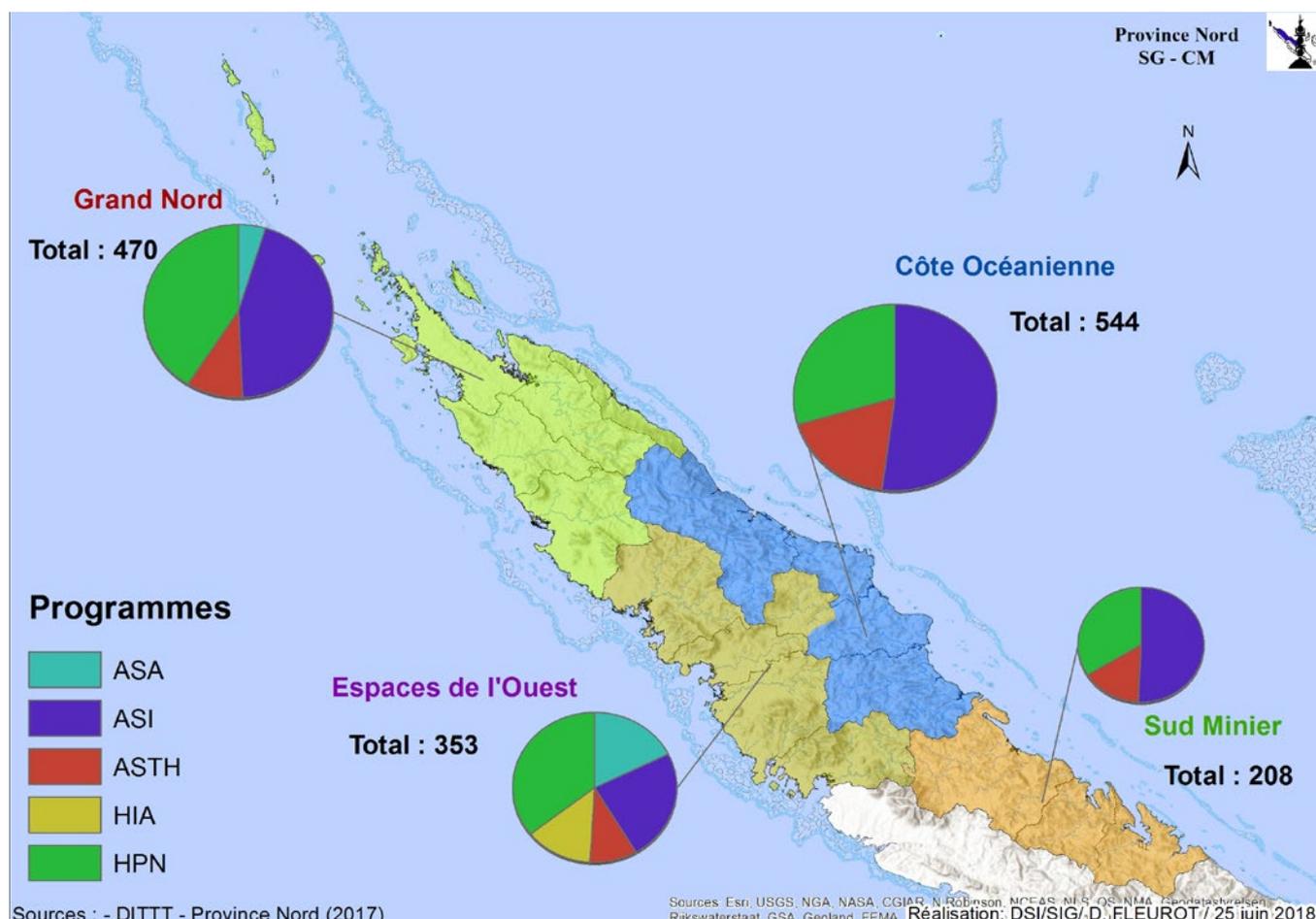
| Catégorie    | Coût opération   | Subvention accordée | % subv. PN |
|--------------|------------------|---------------------|------------|
| Accession    | 8 245 MF         | 6 649 MF            | 81         |
| Locatif      | 13 559 MF        | 2 861 MF            | 21         |
| <b>Total</b> | <b>21 804 MF</b> | <b>9 510 MF</b>     |            |

La province a également participé volontairement au financement de l'aide au logement jusqu'en 2014 (50 millions F.CFP/an). Cette aide sociale de la Nouvelle-Calédonie instaurée en 2007 par une loi du pays était financée à un tiers par les trois provinces.

La carte présente la localisation des logements réalisés dans les programmes d'accessions.



▲ **L'ACCESSION AIDÉE AU LOGEMENT (2008-2017)**



29. Un développement spécifique est présenté dans le chapitre consacré à VKP



### 2.3.3. Qui sont les bénéficiaires des aides à l'habitat ?

Cette question et la suivante sont traitées à partir des informations des programmes d'accession à la propriété.

L'analyse est effectuée sur la base des 1575 habitations réceptionnées entre 2008 et 2017.

En termes de tranche d'âge, avec près de 800 logements dans tous les programmes, les personnes de 36 à 65 ans représentent la moitié des bénéficiaires, suivi par les seniors (plus de 65 ans) avec 30% puis les jeunes (35 ans et moins) avec 20 %.

Les jeunes sont toutefois majoritaires dans les programmes ASA (57 %) et HIA (67 %) mais très minoritaires dans l'ASI et le HPN. A l'inverse, les seniors sont majoritairement représentés dans l'ASI (50 %), ce qui est cohérent puisque c'est l'une des vocations du programme. Enfin la catégorie médiane est la plus nombreuse dans le HPN (71%) et l'ASTH (54 %).

Nous avons également examiné la situation familiale du bénéficiaire principal. Il peut être en couple (marié, en union libre ou en concubinage) ou seul (veuf, divorcé, séparé ou célibataire).

| Programme    | % en couple | % seul    |
|--------------|-------------|-----------|
| ASA          | 49          | 51        |
| ASI          | 23          | 77        |
| ASTH         | 50          | 50        |
| HIA          | 63          | 37        |
| HPN          | 59          | 41        |
| <b>Total</b> | <b>42</b>   | <b>58</b> |

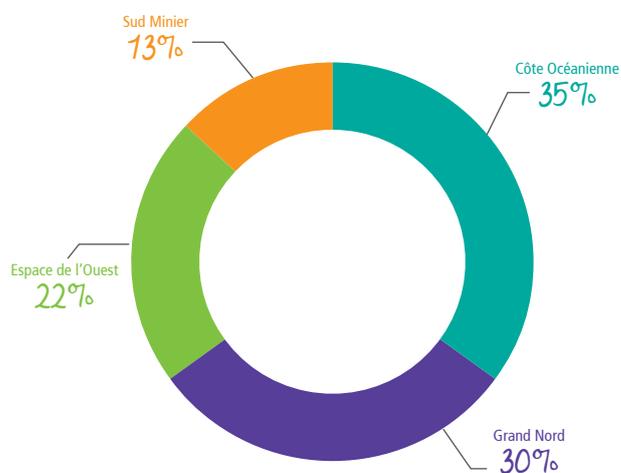


Remise des clés du 1507<sup>ème</sup> logement HPN à Konoyes Sahoué - Kaa Wi Paa (Kouaoua)

La situation « seul ou seule » est globalement la plus courante avec 58 % des cas. Elle est particulièrement marquée dans l'ASI où elle concerne 77% des bénéficiaires. C'est en effet dans ce programme que l'on rencontre le plus grand nombre de personnes célibataires ou veuves. Les personnes se déclarant en couple sont en revanche plus nombreuses que celles seules dans le HIA (63 %) et le HPN (59%).

Enfin, les bénéficiaires sont domiciliés pour un tiers d'entre eux sur la Côte Océanienne, un tiers dans le Grand Nord et un tiers dans l'une des deux autres ETH.

#### ▲ LOGEMENTS RÉCEPTIONNÉS PAR ETH



### 2.3.4. Y-a-t-il eu un «traitement équitable» des demandes d'aide à l'habitat au niveau géographique ?

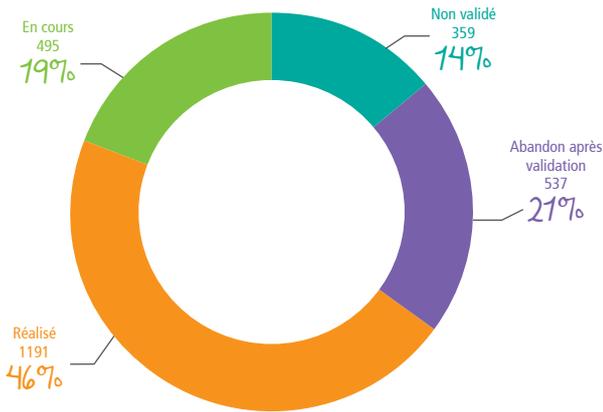
L'analyse est réalisée sur la base des 2582 demandes réceptionnées entre 2008 et 2017.

La question revenant à se demander s'il n'y pas des ETH qui auraient été plus favorisées que d'autres, le critère « équitable » est étudié à partir du domicile du demandeur.

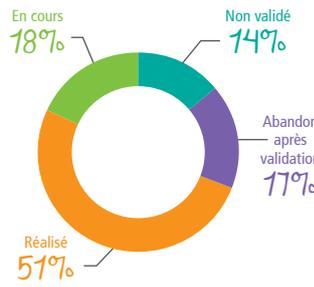
Les demandes ont été classées en 4 catégories en fonction de l'état des dossiers correspondants :

- ▲ Non validé (classé sans suite, refusé, présenté, reporté)
- ▲ Abandon après validation (annulé, retiré ou en attente de retrait)
- ▲ Réalisé (clôturé)
- ▲ En cours (accepté, délibéré ou en attente de délibération)

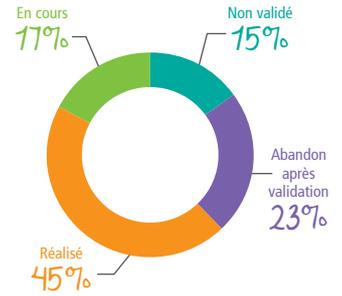
▲ **ÉTAT DE TOUTES LES DEMANDES 2008-2017**



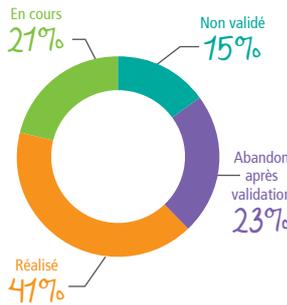
▲ **CÔTE OCÉANIQUE (833 DEMANDES)**



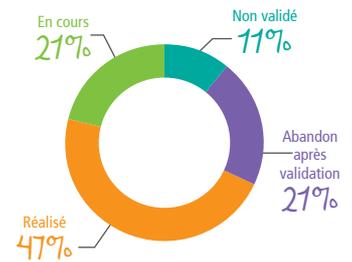
▲ **ESPACE OUEST (600 DEMANDES)**



▲ **GRAND NORD (822 DEMANDES)**



▲ **SUD MINIER (327 DEMANDES)**



Pour chaque ETH, la proportion de chaque catégorie est précisée dans le graphique :

- ▲ Le taux de demandes non validées s'établit entre 11 % et 15 %, il est faible et il est quasiment identique pour chaque ETH.
- ▲ Le taux d'abandon post décision varie de 17 % à 23 %. Il est un peu moindre sur la Côte Océanique et similaire ailleurs.
- ▲ Le taux de réalisation évolue de 41 % à 51 %. Les écarts sont plus grands dans cette catégorie, en particulier entre le Grand Nord et la Côte Océanique. Si on cumule avec les dossiers en cours, l'écart entre les 2 ETH n'est plus que de 7 points. Compte tenu des faibles effectifs (1 % représente 6 à 8 demandes dans ces ETH), cette différence reste modeste en valeur absolue.

Quelques différences sont donc notées en fonction des ETH mais globalement la situation des demandes de logements est très proche d'une zone à l'autre. Les demandes ont donc bien été instruites de la même manière indépendamment du domicile du demandeur.

### 2.3.5. Le soutien aux opérations communales en faveur du logement

Dans le cadre du partenariat avec les communes présenté précédemment, la province Nord les soutient financièrement dans leurs projets d'investissement.

|   | Agrément des projets communaux | Total 2008-2017 | % ensemble partenariat |
|---|--------------------------------|-----------------|------------------------|
| Nombre d'opérations                       | Total, dont :                  | 280             | 100 %                  |
|   | AEP                            | 42              | 15%                    |
|   | Viabilisation habitat          | 9               | 3%                     |
|   | Electricité                    | 2               | 1%                     |
| Montant des opérations (millions F.CFP)   | Total, dont :                  | 24 460          | 100 %                  |
|   | AEP                            | 2 921           | 12%                    |
|   | Viabilisation habitat          | 902             | 4%                     |
|   | Electricité                    | 290             | 1%                     |
| Subvention province Nord (millions F.CFP) | Total, dont :                  | 12 464          | 100 %                  |
|   | AEP                            | 1 360           | 11%                    |
|   | Viabilisation habitat          | 595             | 5%                     |
|   | Electricité                    | 126             | 1%                     |



La commune de Pweevo (Pouébo) a été raccordée au réseau général de distribution

Les équipements liés à l’adduction en eau potable (AEP), à l’électrification et à la viabilisation de zones d’habitat représentent une part significative : 19 % des opérations et 17 % des investissements ainsi que 17 % de l’aide octroyée (soit 2,1 milliards F.CFP).

Les projets d’AEP sont essentiellement des rénovations et des améliorations de réseaux existants pour offrir un meilleur service aux administrés. Douze communes ont obtenu des aides dont Hienghène, Kaa Wi Paa (Kouaoua), Waa wi Luu (Houailou) et Pwărăiriwâ (Ponérihouen) qui ont porté six opérations sur dix.

Deux projets d’électrification ont été subventionnés, l’un à Ouégoa et l’autre à Hienghène. Ils ont permis le raccordement en filaire de 50 foyers d’habitation. Les aides à la viabilisation de lotissements à usage d’habitation, à leur extension ou leur l’amélioration ont bénéficié à six communes.

Enfin, la province a accordé au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple eaux et déchets de VKP (SIVOM) son soutien financier sous la forme d’une subvention d’investissement de 50 millions F.CFP en 2014 et d’une avance remboursable en deux tranches d’un montant total de 682 millions F.CFP (2014 et 2015). Il s’agissait d’aider le SIVOM en difficulté de trésorerie à faire face à ses engagements.

## 2.3.6. Le bouclage électrique du Nord

Le programme de bouclage électrique du Nord est décomposé en deux opérations distinctes :

- ▲ La réalisation de la ligne de transport Haute Tension entre Hienghène et Pum (Poum) en passant par Pweevo (Pouébo) et Ouégoa, pour 1,2 milliard financé par ENERCAL (en tant que transporteur) dans le but de sécuriser le réseau Nord grâce à un bouclage.
- ▲ La réalisation des lignes de distribution moyenne et basse tension dans le cadre des concessions électriques par EEC et Enercal, en leur qualité de distributeur. Elle a été cofinancée par l’Etat, la Nouvelle-Calédonie et la province Nord pour un coût prévisionnel de 750 millions F.CFP. La province s’est engagée à hauteur de 247,5 millions F.CFP, soit un tiers du coût. Les compléments éventuels de coûts ont été financés par les communes.

Les travaux ont débuté en 2010 par les lignes de transports pour s’achever en fin 2017 avec la pose des dernières lignes de distribution.

Le programme a permis :

- ▲ Le raccordement de 216 foyers : 59 à Hienghène, 46 à Ouégoa, 53 à Pum (Poum) et 58 à Koumac.
- ▲ L’arrêt de cinq centrales au fuel : une à Pweevo (Pouébo), deux à Ouégoa et deux à Pum (Poum).



Pose de la conduite mixte AEP/irrigation du réseau de Waredi à Ouégoa

## 2.4. DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES LOISIRS

### 2.4.1. La situation

Le sport est un loisir courant pour une partie de la population.

Nombreux sont ceux qui le pratiquent dans une association. Près de 7 700 licences dans un club sportif (hors scolaire) sont enregistrées en 2017, c'est plus de 15 % de la population du Nord. Ce taux s'est stabilisé depuis 3 ans après une diminution régulière depuis le sommet atteint en 2011, année des jeux du Pacifique en Nouvelle-Calédonie.

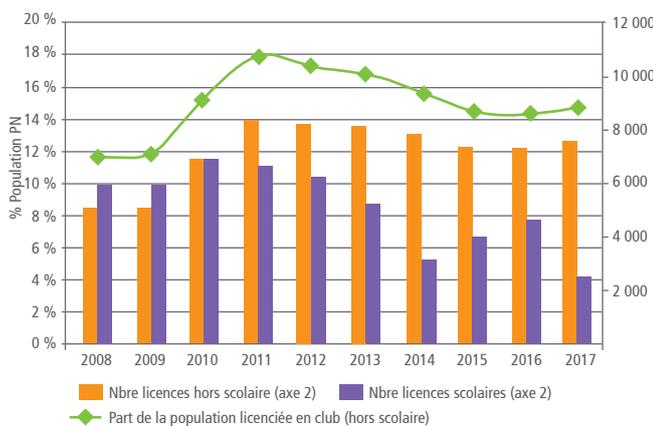
Dans le même temps, une légère diversification est observée. Sur les 41 disciplines sportives<sup>30</sup> rencontrées en Province Nord, 28 sont actuellement présentes en Province Nord, soit 68 %. Ce taux était de 59 % en 2008.

Il est également noté une évolution dans les disciplines pratiquées. Si le football, le tennis, l'équitation et le basket-ball sont toujours aussi populaires, le cricket et le handball sont sorties du « top 6 » pour être remplacés par le basket-ball et la voile.

Les 6 principales disciplines intégraient 4 licenciés sur 5 en début de période (2008-2010), c'est moins de 3 sur 4 désormais (2015-2017).

| Classement | 2008 - 2010      |                           | 2015 - 2017               |                    |
|------------|------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------|
|            | Nom              | Nbre moy. licences        | Nom                       | Nbre moy. licences |
| 1          | Football/ Futsal | 2 772                     | Football/ Futsal          | 2673               |
| 2          | Tennis           | 534                       | Volley-ball               | 476                |
| 3          | Handball         | 531                       | Tennis                    | 433                |
| 4          | Équitation       | 288                       | Équitation                | 321                |
| 5          | Basket-ball      | 275                       | Basket-ball               | 270                |
| 6          | Cricket          | 210                       | Voile                     | 191                |
|            |                  | <b>81 % des licenciés</b> | <b>73 % des licenciés</b> |                    |

#### ÉVOLUTION DES LICENCES SPORTIVES

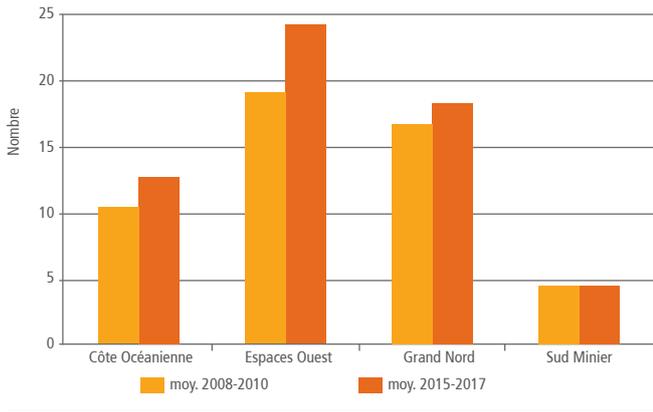


Stage de voile à la base nautique de Foué à Koohné (Koné)

Cependant, l'offre de disciplines sportives en club est inégalement répartie sur le territoire de la province comme le montre le graphique. La diversité est bien présente dans les Espaces de l'Ouest et le Grand Nord avec une vingtaine de disciplines différentes et une augmentation de la diversification. La situation est bien moins bonne ailleurs. Ainsi, dans le Sud Minier, seules 5 à 6 disciplines existent selon les années et globalement, la situation n'a pas évolué depuis 2008. La Côte Océanienne est dans une position intermédiaire avec une douzaine de disciplines et une amélioration du nombre.

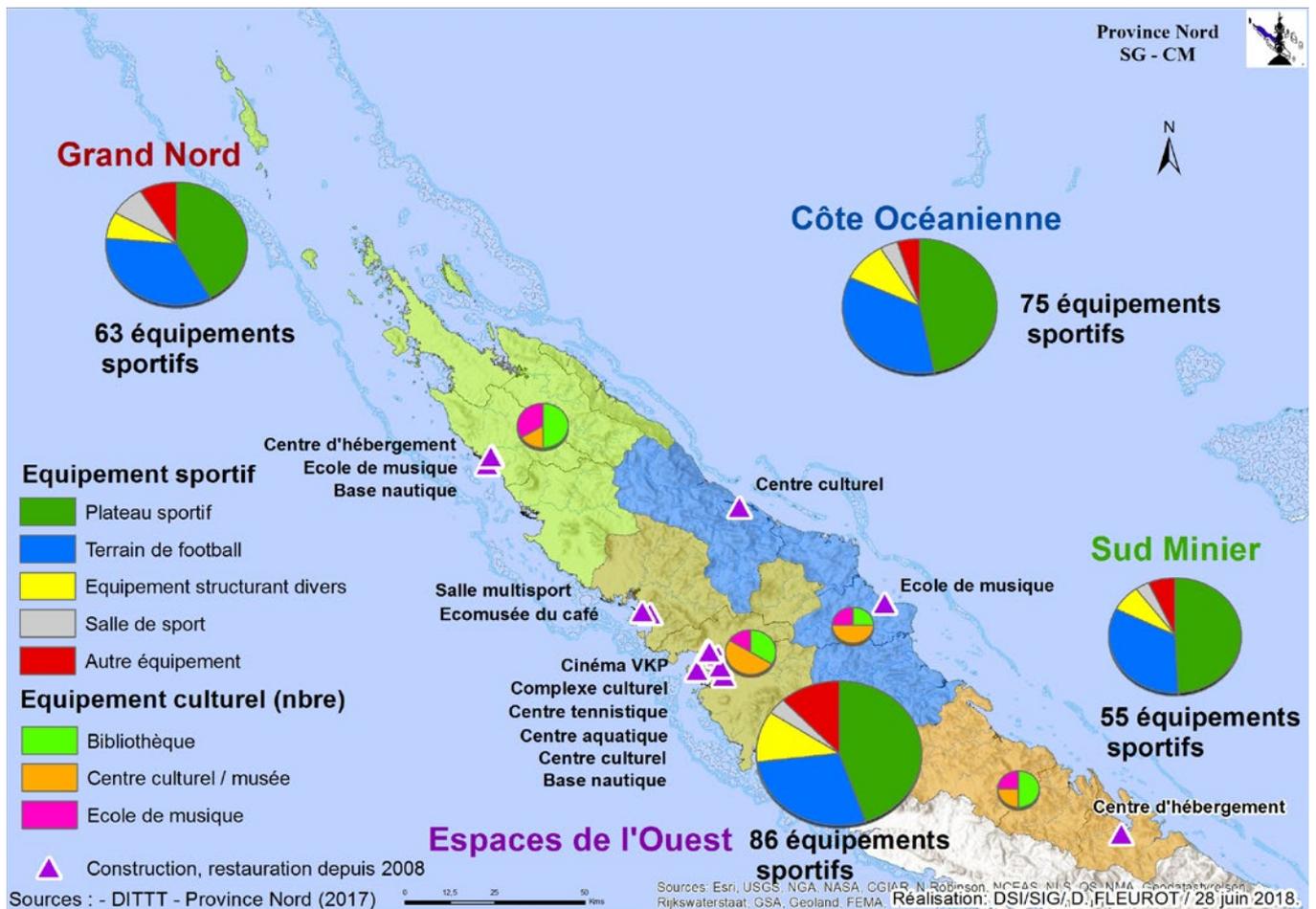
30. Hors scolaire, médaillés et « sport pour tous »

▲ IMPLANTATION DES DISCIPLINES SPORTIVES



L'accès aux loisirs sportifs et culturels (lecture, musique, etc.) repose également sur un réseau d'équipements qui en facilitent la pratique. La carte illustre la répartition géographique de ces équipements. La catégorie « équipements structurants divers » regroupe les bases nautiques, les centres équestres, les terrains de tennis et les piscines. Les « autres équipements » sont des boulodromes, des pistes d'athlétisme ou encore les pas de tir. A l'échelle de l'ETH, la distribution est relativement homogène. Au cours de la dernière décennie, l'implantation d'équipements sportifs et culturels a notablement évolué. Les principales constructions ou rénovations effectuées par la province sont notées sur la carte. D'autres l'ont été par les communes avec ou sans le soutien financier provincial.

▲ ÉQUIPEMENT DE LOISIRS (SITUATION 217)



31. L'inventaire s'est appuyé sur les informations dont la direction de la culture a eu connaissance, il n'est probablement pas exhaustif

L'offre culturelle s'appuie sur un calendrier événementiel et une offre de proximité à la population. Plus de 340<sup>31</sup> événements de toutes tailles, de la projection de film au festival de danse, ont été identifiés au cours de l'année 2017 en Province Nord. 124 sont qualifiés de « moyen » ou de « grand » événement. Parmi ceux-ci, trois domaines culturels : la musique, le théâtre et le patrimoine en représentent les deux-tiers.



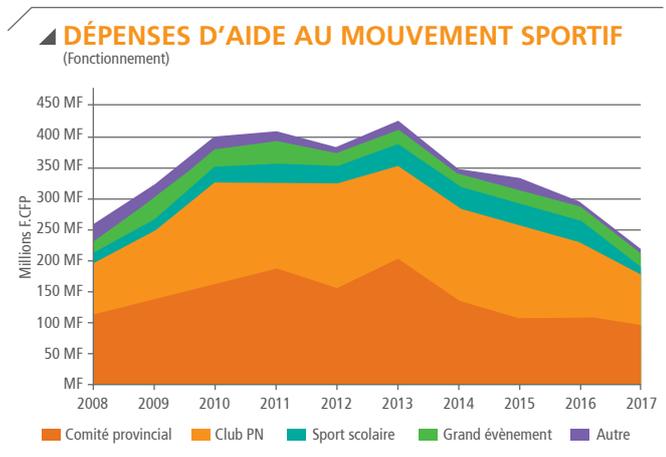
Remise des trophées du sport 2014 à Tuo Cèmuhi (Touho)

L'objectif est de démocratiser l'ensemble des activités culturelles, socio-éducatives et sportives offertes à la population, donc de les rendre accessible au plus grand nombre de personnes. C'est le sens de l'action qui est développée dans la suite.

### 2.4.2. La démocratisation du sport

Les deux principaux leviers d'actions de la province sont le soutien au mouvement sportif et la construction d'infrastructures.

La structuration et le développement du sport reposent d'une manière générale sur la dynamique associative constituée par les clubs et les comités provinciaux Nord. Ces structures bénéficient d'aides financières. L'évolution des dépenses réalisées est indiquée dans le graphique ci-dessous. En moyenne, elles se sont élevées à 340 millions F.CFP par an au bénéfice de 114 structures : 74 clubs, 13 comités provinciaux et 21 établissements scolaires ainsi que 6 ligues et comités régionaux. Globalement, les comités ont reçu 42 % de ces sommes et les clubs 38 %.



Les interventions de la collectivité sont multiples, elles portent sur leur fonctionnement général, le soutien aux projets et à l'encadrement des clubs, sur l'amélioration des compétences de leurs dirigeants par la formation et l'aide aux déplacements ou encore l'organisation d'événements.

La diminution des financements provinciaux depuis 2014 pour les secteurs des sports a demandé aux associations une sélection de leurs actions prioritaires et une mobilisation supplémentaire pour diversifier leurs ressources financières.

L'aide à l'emploi, qu'il soit salarié ou en prestation, vise à inciter les associations à se placer dans un processus d'embauche de professionnels diplômés pour leur encadrement sportif (entre 25 à 30 chaque année) et de personnels administratifs pour accompagner le travail quotidien des bénévoles.

La collectivité s'appuie sur deux partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de la politique sportive, chacun dans son domaine :

- ▲ Le « sport loisir » confié au Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs (CPNSL) en activité depuis 2003
- ▲ Le « sport fédéral » confié au Comité Provincial Olympique et Sportif Nord (CPOSN) depuis 2010

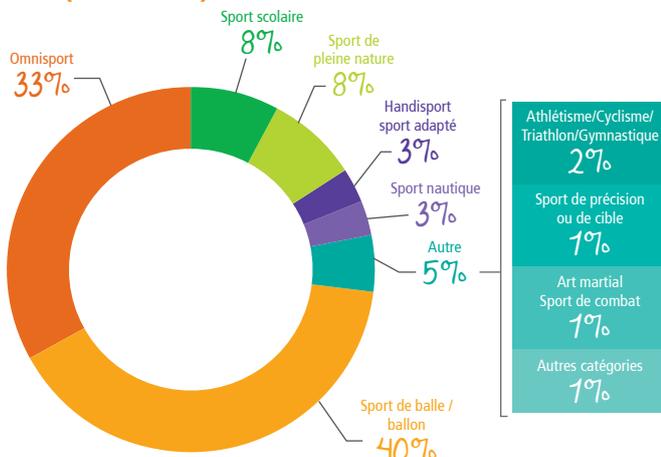
Ce sont également des prestataires pour certaines mesures.

La collectivité soutien des événements, d'envergure provinciale ou de pays participant à la promotion du sport et de ses valeurs :

- ▲ Les jeux intercommunaux (JIC) sont organisés par le CPNSL chaque année.

- ▲ Le grand prix des raids de la Province Nord composé de 6 épreuves a rencontré un succès qui ne s'est pas démenti, jusqu'à atteindre la limite de 500 participants par course.
- ▲ Les jeux du Pacifique de 2011 ont été décentralisés en Province Nord qui a accueilli des épreuves de football, tennis, tennis de table, basket et va 'a sur les sites de Koumac, Koohnê (Koné) et Pwêêdi Wiimiâ (Poindimié).
- ▲ Régulièrement, il s'agit aussi du trophée des jeunes marins, du tour cycliste de Calédonie et de la Transcalédonienne.

▲ AIDES PAR CATÉGORIE DE DISCIPLINE (2008-2017)



Les aides de la période ont été réparties par catégorie de discipline comme indiqué dans le graphique ci-dessus. Pour les clubs pluridisciplinaires, seule la discipline principale est prise en compte. Le CPNSL et le CPOSN sont classés en omnisport, ce qui explique l'importance de cette catégorie. On note la prépondérance des sports

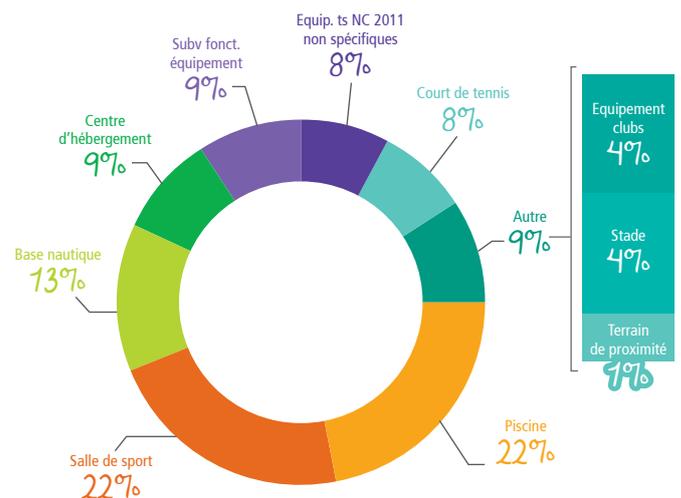


Football féminin sur le stade Yoshida à Koohnê (Koné)

de balles (football, tennis, basket-ball et handball en particulier). Les sports de pleine nature viennent ensuite avec notamment les raids et l'équitation. Les sports nautiques couvrent essentiellement la voile. Une somme de 4,6 milliards F.CFP a été consacrée à l'équipement sportif dont 4,2 milliards F.CFP d'investissement.

Un ensemble d'équipements structurants a progressivement été mis en place pour répondre à trois objectifs : l'équipement du pôle urbain « VKP », l'accueil des jeux du Pacifique en 2011 et la mise en œuvre du schéma d'implantation nautique. C'est dans ce cadre qu'ont été construits le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout), les bases nautiques de Foaë (Foué) et de Pandop (la construction de celle de Canala a été temporairement stoppée en 2017), les centres d'hébergement de Koumac et de Canala (en cours pour ce dernier), le centre tennistique de Koohnê (Koné) et la salle multisports de Vook (Voh). D'autres équipements ont été améliorés ou rénovés : le plateau sportif de Pwêêdi Wiimiâ (Poindimié), les salles d'entraînement de tennis de table et omnisport à Koumac et le centre d'hébergement de l'Office Municipal des Sports (OMS) de Koohnê (Koné). La politique de réalisation de « gros équipements » est en voie d'achèvement.

▲ DÉPENSES POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (2008-2017)



La gestion d'équipements sportifs de « dimension provinciale » est réalisée :

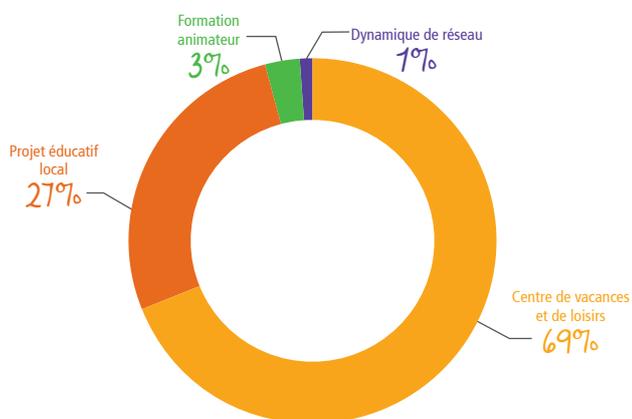
- ▲ Par des associations conventionnées : Stade Yoshida (Office municipal des sports) et centre tennistique provincial (Comité provincial Nord de tennis) à Koohnê (Koné), base nautique de Pandop à Koumac (association Les toiles du lagon). A ce titre, la collectivité leur verse des subventions de fonctionnement.
- ▲ Directement par la collectivité en attendant la mise en place d'un autre mode de gestion : c'est le cas de la base nautique de Koohnê (Koné), du centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout) et de la salle des sports de Vook (Voh).

Enfin, 139 associations ont bénéficié d'une aide à l'équipement.

### 2.4.3. Le développement des activités socio-éducatives

Dans cette partie, nous nous intéressons aux Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) et aux Projets Educatifs Locaux (PEL). Les dispositifs Points Information Jeunesse (PIJ) et ceux en faveur des groupes de jeunes sont abordés dans un chapitre suivant.

#### ▲ DÉPENSES SOCIO-ÉDUCATIVES (2008-2017)



En moyenne, une dépense de 74 millions F.CFP a été réalisée chaque année selon la répartition précisée dans la figure. Les centres de vacances représentent plus des deux-tiers de cette somme.

Les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) et les animations socio-éducatives (ASE) constituent un moyen d'utiliser le temps libre en périscolaire et en extrascolaire. L'intérêt pour les familles est multiple puisque les CVL permettent de :



Centre de vacances et de loisirs à Hienghène

- ▲ participer à la démarche d'éducation en complément de celles de la famille et de l'école ;
- ▲ favoriser la rencontre, l'échange, le partage de cultures et de savoir-faire entre les différents publics d'enfants et de jeunes ;
- ▲ répondre à des besoins, de prise en charge des enfants et des jeunes et aussi d'animation ;
- ▲ contribuer au développement des compétences pour les encadrants.

La province soutient les associations organisatrices en apportant une aide financière à l'organisation et à l'encadrement sous la forme d'un forfait journalier/enfant et depuis 2010, d'une indemnité pour les animateurs. Elle aide aussi la formation de l'encadrement pour les animateurs et directeurs (BAFA et BAFD). Près de 80 organisateurs ont été accompagnés en 10 ans mais 25 d'entre-deux ont représenté 90 % des CVL. La délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie<sup>32</sup> est exercée depuis avril 2016. L'objectif est de vérifier le respect de la réglementation mais aussi d'apporter un accompagnement technique et pédagogique.

32. Relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs



Atelier dans un centre de vacances à Kaa Wi Paa (Kouaoua)

Des aides à l'investissement ont été versées pour l'équipement des associations et l'aménagement de sites.

Le Projet Educatif Local (PEL) est un dispositif qui permet d'apporter une réponse coordonnée et adaptée aux besoins d'animation à l'échelle communale. La délibération cadre 2016-10/APN mentionne que le PEL « vise à appréhender de manière globale l'ensemble des questions relatives à l'animation et à la jeunesse sur un territoire donné. Il incite le plus grand nombre d'acteurs locaux à participer à la dynamique de la vie locale et à intégrer une démarche de co-construction de l'offre éducative ».

La province apporte un soutien technique, financier et elle participe au pilotage du PEL dont la commune est maître d'ouvrage. En 2017, douze PEL étaient en place. Ce dispositif est inscrit dans le contrat de développement avec l'Etat 2017-2021. Une typologie sommaire a été effectuée selon leur situation fin 2017. Elle porte sur les 15 PEL/CEL<sup>33</sup> ayant eu une existence depuis 2008, c'est ce qui est synthétisé dans le tableau.

| Type de PEL         | Nom communes   | Caractéristiques   |
|---------------------|--|--|
| Les « historiques » | Koohnê (Koné), Dau Ar (Bélep), Vook (Voh), Ouégoa,                           | Actifs en 2017, ils ont entre 5 ans et 9 ans de vie en continue.   |
| Les « rebonds »     | Nèkö (Poya), Pweevo (Pouébo) Canala, Bwapanu (Kaala-Gomen),                  | Actifs en 2017, ils ont été remis en place depuis 1 ou 2 ans après plusieurs années d'arrêt. Ils avaient déjà existé en début de période.    |
| Les « neufs »       | Waa wi Luu (Houailou), Kouaoua, Pwărăiriwā (Ponérihouen), Tuo Cèmuhi (Touho) | Actifs en 2017, ils sont de création récente (1 à 2 ans), ils ont d'abord été testés avec un programme d'actions concertées pour la plupart. |
| Les « abandons »    | Pwëbuu (Pouembout), Koumac, Hienghène  | Ne sont plus en activité en 2017, et cela depuis au moins 3 ans.   |

### 2.4.4. Où en est la structuration du sport et des activités socio-éducatives ?

La réponse est présentée en deux temps, l'un sur le sport, l'autre sur le socio-éducatif.

**Pour le sport**, l'analyse porte sur les 15 disciplines principales<sup>34</sup> qui ont au moins 100 licenciés en moyenne annuelle sur la période 2008-2017 et/ou au moins 100 licenciés en 2017. Plusieurs critères sont examinés : l'importance du nombre de club, l'existence ou non d'un comité en activité, la part de jeunes et le nombre d'ETH où la discipline est présente, ces deux derniers étant les plus importants. L'application à la situation 2017 aboutit aux résultats du tableau.

33. CEL= Contrat Educatif Local, « l'ancêtre » du PEL

34. Elles prennent en compte 52 % des disciplines existantes en Province Nord en 2017 et 97 % des licences.

| Disciplines        | Nombre de clubs | % - 18 ans | Couverture géographique (ETH) | Comité provincial actif | Structuration/ développement |
|--------------------|-----------------|------------|-------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Athlétisme         | 4               | 41 %       | 1                             | Non                     | Faible                       |
| Sports sous-marins | 5               | 0 %        | 3                             |                         |                              |
| Tennis de Table    | 2               | 46 %       | 2                             |                         |                              |
| Badminton          | 3               | 42 %       | 3                             |                         |                              |
| Natation           | 2               | 72 %       | 2                             |                         |                              |
| Judo               | 3               | 79 %       | 3                             |                         |                              |
| Cricket            | 5               | 0 %        | 3                             | Oui                     | Moyenne                      |
| Handball           | 1               | 76 %       | 1                             |                         |                              |
| Équitation         | 3               | 64 %       | 2                             |                         |                              |
| Pétanque           | 6               | 7 %        | 4                             |                         |                              |
| Basket-ball        | 4               | 63 %       | 3                             |                         |                              |
| Voile              | 3               | 65 %       | 3                             |                         |                              |
| Tennis             | 5               | 55 %       | 3                             |                         |                              |
| Volley-ball        | 20              | 29 %       | 4                             |                         |                              |
| Football           | 44              | 30 %       | 4                             |                         |                              |

.89

Les disciplines sont classées par ordre croissant de structuration.

Il apparaît donc que sur les quinze disciplines étudiées, quatre sont bien voire très bien développées, huit le sont moyennement et trois le sont encore faiblement.

Concernant le **socioéducatif**, les PEL sont en soi un outil pour structurer et mutualiser un programme d’actions à l’échelle d’une commune.

La structuration s’effectue sur le terrain en rassemblant différents acteurs locaux ainsi qu’à l’échelle de la province où plusieurs domaines et donc services sont susceptibles d’apporter une contribution. Les atouts en sont une gouvernance partagée, des actions concertées et la transversalité des thématiques et du public ciblé.

Leur nombre de 12 en 2017 est le même que l’année précédente mais le nombre d’acteurs y participant a évolué, passant de 62 à 78. Le développement des PEL à l’échelle provinciale est donc très favorable à la structuration de l’activité socio-éducative. Elle reste toutefois dépendante de la volonté de la mairie.

“ Les PEL sont un outil pour structurer et mutualiser à l’échelle d’une commune. ”

Il est également observé une professionnalisation de l’animation dans les communes avec l’emploi de personnes qualifiées et dédiées à l’animation, ce qui est un facteur favorable.

Durant la saison 2017, les séjours de CVL ont été organisés par seize associations implantées dans treize communes. Les quatre organisateurs qui ont une convention d’objectifs avec la province en ont organisé près de la moitié.

Le Collectif Associatif pour l’Enfance, la Jeunesse et l’Éducation Populaire en Province Nord (CAEJEPPN) a été créée en 2015. Il fédère notamment les organisateurs de CVL dans le but de représenter les associations auprès des pouvoirs publics, d’encourager la concertation associative, de favoriser les échanges et les pratiques, de mutualiser les moyens et de soutenir la formation. Après une période d’essoufflement en 2017, la fédération semble se relancer en 2018. L’organisation périodique de « journées des associations » permet de regrouper les acteurs et de construire un réseau.

Le fascicule de communication sur les CVL « EPO, tes vacances en Province Nord » a été édité pour la première fois en 2014, et réédité depuis. Il crée une dynamique entre les associations participantes.

- ▲ Patrimoine de pays
- ▲ Art en mouvement
- ▲ Livre et édition
- ▲ Multimédia, cinéma et audiovisuel



Festival du cinéma des peuples Anûû-rû âboro - remise des prix 2015

### 2.4.5. Le déploiement de l'action culturelle

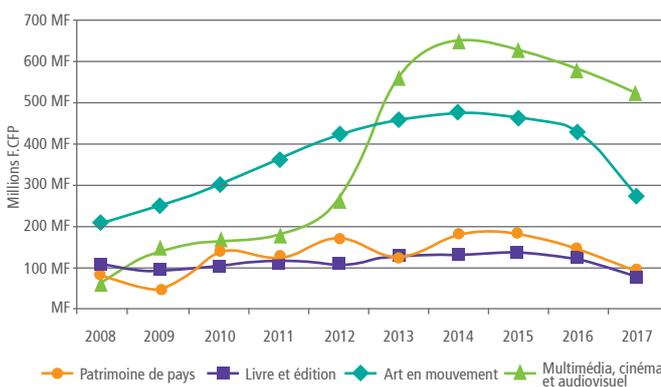
À compter de 2008, la politique culturelle a pris une nouvelle dimension. Elle est devenue plus lisible et plus ambitieuse. L'outil provincial a été renforcé par la création d'une direction de la culture autonome à la place d'un simple service et par une meilleure structuration du réseau d'acteurs.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en moyenne à 1 milliard F.CFP par an. L'évolution pour les différents programmes est explicitée dans le graphique. Une très importante augmentation est notée entre 2008 et 2015 et un pic a été atteint à près de 1,5 milliard F.CFP en 2014. Depuis 2016, la réduction est significative. Le programme « Art en mouvement » est resté le plus important jusqu'en 2012. L'augmentation la plus forte est observée au bénéfice du programme « Multimédia, cinéma et audiovisuel » qui a été initié en 2008 et dont l'accélération depuis 2012 est liée de la création de la chaîne de télévision. Le programme « Livre et édition » était déjà bien structuré dès 2008 et il est resté relativement stable.

Il faut souligner que le financement de l'offre culturelle est, pour le moment, principalement portée par la puissance publique. Afin que la population ne soit pas freinée par le coût de l'accès à l'offre, les entrées ou les inscriptions sont souvent gratuites ou les frais sont réduits.

Le volet « culture patrimoine » fait l'objet d'un chapitre spécifique dans la suite du rapport.

#### ▲ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR PROGRAMME CULTUREL



Le développement culturel repose sur le soutien à un réseau d'associations et d'établissements publics qui mettent en œuvre la politique culturelle chacun dans son domaine. Ils s'inscrivent dans l'un des quatre programmes culturels :



Festival Cyebu Nyebi - édition Hiiyac civa xuut à Pum (Poum) en 2016

| Programme                         | Domaine d'activité                           | Nom opérateur                | Valorisation patrimoine | Formation | Diffusion | Création |
|-----------------------------------|--|------------------------------|-------------------------|-----------|-----------|----------|
| Art en mouvement                  | Art de la scène/ musique et danse            | Conservatoire de Musique     | ++                      | +++       | +         | +        |
|                                   | Art de la scène/ musique                     | AFMI                         | -                       | +++       | ++        | +        |
|                                   | C. C. provincial / Hienghène                 | Doo Huny                     | +++                     | -         | +++       | +        |
|                                   | C. C. provincial / Koohnê                    | Poa Boa Vi Thila             | ++                      | -         | +++       | ++       |
|                                   | Art de la scène/ musique                     | Mere Agaara                  | +                       | +++       | ++        | -        |
|                                   | Art de la scène/ théâtre                     | Le Chapito                   | -                       | -         | +++       | +        |
|                                   | Art de la scène/ musique                     | Dubaan Kabe                  | +++                     | +++       | +++       | ++       |
| Livre et édition                  | Lecture publique/ Médiathèques Nord et Ouest | Bibliothèque Bernheim        | +                       | -         | +++       | -        |
| Multimédia, cinéma et audiovisuel | Télévision                                   | Calédonia                    | +++                     | -         | +++       | +++      |
|                                   | Audiovisuel / festival                       | Ânûû-Rû Âboro                | -                       | ++        | +++       | +        |
|                                   | Formation                                    | EMIA                         | ++                      | +++       | +         | +++      |
|                                   | Espace public numérique                      | Terraventure Nord            | -                       | +         | +         | -        |
| Patrimoine de pays                | Sauvegarde du patrimoine                     | ADCK-CTT                     | +++                     | +         | ++        | +        |
|                                   | Valorisa° patrimoine/ Ecomusée du café       | Patrimoine / Histoire de Voh | +++                     | -         | +++       | -        |
|                                   | Sauvegarde patrimoine/ archéologie           | IANCP                        | +++                     | -         | ++        | -        |
|                                   | Valorisa° patrimoine/ Tiébaghi               | Sauveg. Patrim. Hist.        | +++                     | -         | ++        | -        |
|                                   | Valorisa° patrimoine/ Donéva                 | ARP Do-Neva                  | +++                     | -         | +         | -        |
|                                   | Valorisa° patrimoine/ Conte                  | Tagade                       | +++                     | ++        | +++       | +        |

+++ : Important / ++ : moyen / + : faible / - : pas d'activité

Pour les principaux opérateurs<sup>35</sup> qui ont été soutenus très régulièrement pendant la décennie, une appréciation qualitative de leur action a été effectuée selon 4 axes : la valorisation du patrimoine, la formation, la diffusion et la création. Le tableau en présente le résultat.

Toutes les structures ont une action de diffusion plus ou moins marquée. La grande majorité (15 sur 18) contribue aussi à la valorisation du patrimoine, qu'il soit

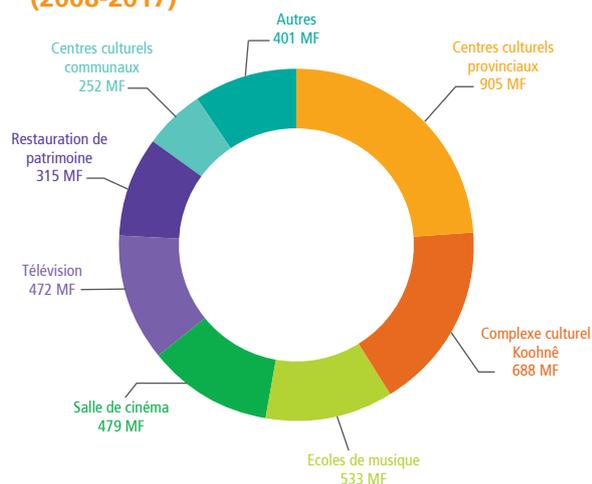
matériel ou immatériel. En revanche, la formation ainsi que la création sont limitées à une moitié d'acteurs.

**Un réseau d'équipements structurants** a progressivement été mis en place. Il répond à la fois à la correction du déséquilibre historique entre le Nord et le Sud de la Nouvelle-Calédonie et à un bon maillage intra-provincial. Une somme de 4,045 milliards F.CFP a été consacrée à l'investissement.

35. Les 18 opérateurs listés ont perçu 84 % des dépenses provinciales de 2008 à 2017.

Les nouvelles constructions en maîtrise d’ouvrage provinciale sont le complexe culturel de Koohnê (Koné), les écoles de musique de Koumac et de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), l’écumusee du café de Vook (Voh) et le cinéma Nyaan à Koohnê (Koné). L’aide aux communes a permis la réalisation du centre culturel de Vook (Voh) tandis que la médiathèque de Koumac est en cours.

▲ DÉPENSES D’INVESTISSEMENTS CULTURELS (2008-2017)



Les centres culturels de Hienghène et de Koohnê (Koné), ont été restructurés en profondeur et leurs capacités d’accueil et d’exposition ont été fortement augmentées. Les travaux du centre culturel de Canala devraient démarrer en 2018 et celui de Waa wi Luu (Houailou) est à l’étude. L’objectif est l’implantation d’un centre culturel dans chacune des aires coutumières.

Le programme « Art en mouvement » comprend la musique, les arts visuels, la danse, le théâtre et l’ensemble des activités des deux centres culturels provinciaux.

Une part importante des financements est consacrée au soutien à la musique. Le développement de la pratique musicale s’appuie actuellement sur cinq structures : deux centres de pratiques musicales associatifs localisés à Waa wi Luu (Houailou) et à Pweevo (Pouébo) et trois antennes du conservatoire de musique et de danse (CMD-NC) à Koohnê (Koné), à Koumac et à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), gérées par l’Association de Formation des Musiciens Intervenants (AFMI). L’AFMI apporte également un soutien logistique aux autres centres et organise des événements.

| Fréquentation des écoles de musique (source : AFMI) | moyenne 2015-2017 |
|---|-------------------|
| Koohnê (Koné)                                       | 351               |
| Koumac  | 148               |
| Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)                           | 100               |
| Total   | 599               |

Les antennes du conservatoire ont accueilli en moyenne 600 élèves ces trois dernières années, dont près de 60 % ont moins de 18 ans. Koohnê (Koné) est de loin la plus importante. Depuis 2016, les cours individuels ont été remplacés par des cours collectifs.

Les centres Goa ma Bwarhat de Hienghène et Pomémie à Koohnê (Koné), gérés respectivement par les associations Doo Huny et Poa Boa Vi Thila, mettent en œuvre une programmation dans les communes et tribus de leur zone de rayonnement. Durant leur période de fermeture au public pour cause de travaux, ils ont exercé une activité uniquement « hors les murs ». Dans le domaine des arts de la scène, « Le Chapitô » est un acteur privilégié pour développer une offre culturelle au plus près de la population et décentralisée dans les différentes communes.



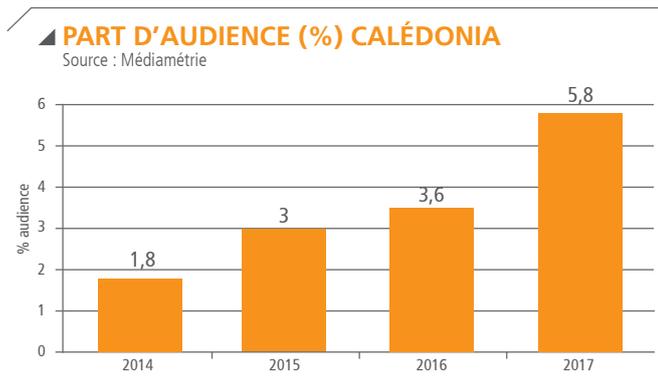
Inauguration de la nouvelle école de musique de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) en avril 2016

Le développement de la lecture publique repose sur les deux piliers que sont les médiathèques du Nord à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et celle de l’Ouest à Koohnê (Koné). Toutes deux sont gérées par la bibliothèque Bernheim. Pour en favoriser l’appropriation par la population, elles offrent une collection diversifiée et de qualité, la gratuité de l’inscription et un accès libre. La médiathèque de l’Ouest ouverte en 2011 est toutefois fermée au public

depuis décembre 2016 pour des raisons de sécurité du bâtiment. Les médiathèques alimentent aussi un réseau de bibliothèques locales et mettent en œuvre un programme d’animation varié : contes, projections, conférences, accueil de classes, etc. Les enfants en sont les cibles et les bénéficiaires principaux.

La télévision a pris une part prépondérante du programme « Multimédia, cinéma et audiovisuel ». NCTV, rebaptisée **Calédonia** en mai 2017 poursuit son implantation dans le paysage télévisuel calédonien comme le montre la progression de son audimat. Avec 5,8 %, elle est devenue la quatrième chaîne la plus regardée, loin derrière NC 1<sup>ère</sup> (25,9%) mais très proche de France 4 et devant Canal +.

La chaîne est née en 2011, pour mettre en œuvre le projet de télévision publique de la province Nord en réponse à l’appel à candidature émis par le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA). L’avis favorable du CSA a été obtenu en janvier 2013 et la diffusion a commencé en décembre de la même année.



Dans le domaine du cinéma, le festival international du cinéma des Peuples, **Ânû-rû âboro** est soutenu depuis sa création en 2007.

**L’Ecole des Métiers de l’Image et des Arts (EMIA)** a été créée à Koohné (Koné) en 2009 pour répondre à une carence de formation et d’apprentissage dans ce domaine. Jusqu’en 2017, elle a formé 125 stagiaires par le biais de trois dispositifs de formation aux pratiques artistiques.

Un schéma de développement du numérique en Province Nord a été adopté en 2008 dans l’objectif d’offrir un accès gratuit à un équipement informatique et à internet dans chaque commune grâce à la mise

en service d’un réseau d’**espaces publics numériques (EPN)**. Sa constitution est montée en puissance jusqu’en 2012 où 11 EPN étaient alors opérationnelles dans 8 communes. Depuis, la plupart des EPN ont fermé à cause de différentes difficultés et seules les structures associatives localisées à Canala et Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) sont encore aidées en 2017.

### 2.4.6. Est-ce que l’on peut accéder aux loisirs de la même manière en tous lieux de la province ?

Cette question va être examinée sous trois angles particuliers : le sport, les centres de vacances et la lecture/musique. L’échelle géographique d’appréciation est l’ETH.

**Pour le sport**, comme cela est indiqué précédemment, l’offre en termes de disciplines est très hétérogène. Ainsi, seules trois disciplines pratiquées en club sont présentes partout : le football, le volley-ball et la pétanque. Le Sud Minier est particulièrement mal pourvu, on n’y retrouve que ces trois disciplines ainsi que le cricket. La situation est bien meilleure sur la Côte Océanienne, sans toutefois égaler les deux autres ETH. Sur le critère de la pratique d’un sport en club, il est donc certain que tout le monde ne peut pas accéder aux mêmes sports.

La localisation des principaux équipements<sup>36</sup> est un second critère. Les communes sont plutôt bien dotées en terrains de football et en plateaux sportifs permettant notamment la pratique du volley et du basket. La moins



Festival des moins grands à Waa wi Luu (Houailou) en 2017

36. Source : Inventaire 2017 – L’utilisation et l’état de ces équipements ne sont cependant pas tous connus.

bien équipée est le Grand Nord. La présence de salles omnisports est plus variable mais elle progresse encore avec celle de Vook (Voh) achevée en 2018 et celle à venir de Waa wi Luu (Houailou). Elles favorisent la pratique de nombreux sports mais à la condition que l'initiative en soit lancée là où la discipline n'existe pas encore.

| ETH                | Plateau sportif<br>Nbre/<br>commune | Terrain de football<br>Nbre/<br>commune | Salle de sport<br>Nbre de<br>commune | Equip.t structurant divers<br>Nbre total |
|--------------------|-------------------------------------|---|--------------------------------------|--|
| Côte Océanienne    | 9                                   | 7                                       | 3 sur 4                              | 7  |
| Espaces de l'Ouest | 10                                  | 6                                       | 2 sur 4                              | 9  |
| Grand Nord         | 4                                   | 4                                       | 2 sur 6                              | 4  |
| Sud Minier         | 9                                   | 6                                       | 1 sur 3                              | 4  |

Enfin, parmi les équipements structurants divers, on rencontre des bases nautiques et des courts de tennis dans chacune des ETH. Par contre, il n'existe que deux piscines (Pwêédi Wiimîa (Poindimié) et Pwëbuu (Pouembout)) ainsi que deux centres équestres (Koojnë (Koné) et Koumac).

**Les CVL** permettent l'accès des plus jeunes aux loisirs pendant les périodes de vacances scolaires. En 2017, des centres ont été organisés dans chaque région, l'accès est donc équilibré. D'une année à l'autre,



Classe de collégiens au conservatoire de musique et de danse de Koojnë (Koné)

la localisation des centres peut être variable mais il existe dans chaque ETH au moins un organisateur solide qui en met régulièrement en place depuis plusieurs années.

**Dans le domaine culturel**, nous avons examiné l'existence ou non d'un équipement ouvert au public pour pratiquer la lecture ou la musique. Chaque ETH est pourvue d'au moins une bibliothèque ou une médiathèque et d'une école de musique ou d'un centre de pratique musicale. A l'échelle ETH, l'accès est donc équilibré.

Si l'on descend au niveau communal, la situation est bien entendu différente. Ce sont alors le Sud Minier et le Grand Nord les mieux équipées, proportionnellement au nombre de communes, et la Côte Océanienne la moins bien fournie.

| ETH                | Bibliothèque<br>Nbre de commune | Ecole de musique<br>Nbre de commune |
|--------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Côte Océanienne    | 1 sur 4                         | 1 sur 4                             |
| Espaces de l'Ouest | 2 sur 4                         | 1 sur 4                             |
| Grand Nord         | 3 sur 6                         | 2 sur 6                             |
| Sud Minier         | 2 sur 3                         | 1 sur 3                             |



Promotion de la lecture auprès des enfants par la Médiathèque du Nord



# 03

## Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun de trouver sa place dans la société calédonienne

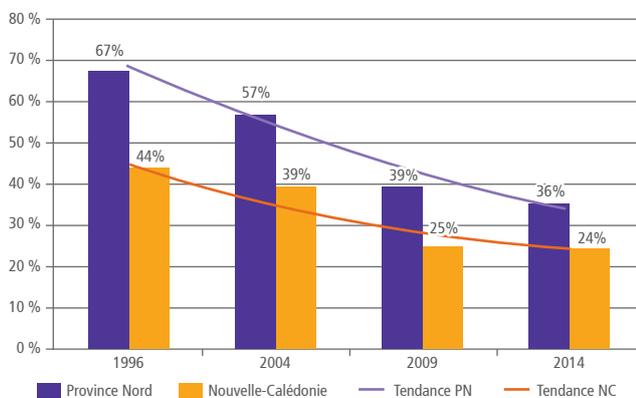
|  |     |
|--|-----|
| 3.1. Garantir une éducation et une formation à tous                | 96  |
| 3.2. Encourager l'engagement citoyen et la prise de responsabilité | 110 |
| 3.3. Favoriser l'intégration des femmes dans la société            | 115 |
| 3.4. Favoriser l'intégration des jeunes dans la société            | 121 |
| 3.5. Asseoir une identité commune                                  | 127 |

# 3.1. GARANTIR UNE ÉDUCATION ET UNE FORMATION À TOUS

## 3.1.1. La situation

Sur le long terme, le niveau de formation global de la population s'élève progressivement. Ainsi la part de la population sans aucun diplôme est passée en Province Nord de 67 % en 1996 à 36 % en 2014. Les écarts avec la moyenne calédonienne se réduisent mais demeurent encore importants (12 points en 2014).

▲ PART DE LA POPULATION N'AYANT AUCUN DIPLÔME (source : ISEE/ recensement de la population)

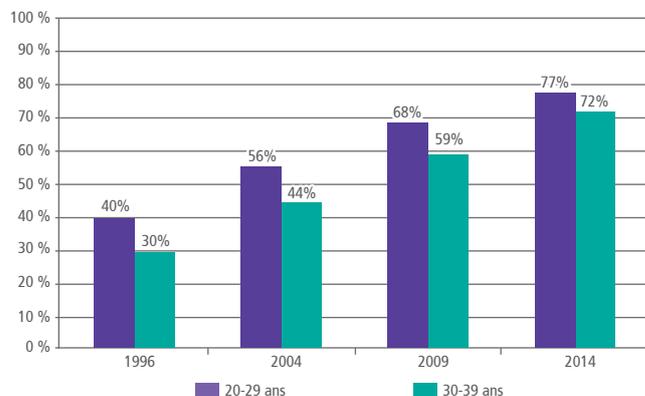


Le corolaire est l'augmentation du nombre de diplômés de tous niveaux. De plus, les jeunes générations sont plus diplômées que les plus anciennes. Le graphique suivant prend le cas du brevet des collèges (ou DNB). Il y a vingt ans, en 1996, seuls 4 jeunes sur 10 âgés de 20 à 29 ans possédaient ce premier diplôme. Désormais, en 2014, ils sont 8 sur 10. Le taux a doublé. La génération précédente, de 30 à 39 ans, qui avait 10 points de retard, n'est plus qu'à 5 points d'écart.



Rentrée scolaire 2016 à l'école Bwadouvalan à Koumac

▲ PART DE LA POPULATION DE LA PROVINCE NORD AYANT AU MOINS LE BREVET DES COLLÈGES



En parallèle, le niveau de scolarisation augmente comme le montre la part de la population qui a dépassé le niveau collège. Cette proportion était de 53 % en 2014 contre 16 % vingt ans auparavant. Les progrès sont donc notables.

Cependant un nombre important de jeunes sortent encore du système scolaire sans maîtriser les compétences de base, voire même avec de graves problèmes d'illettrisme.

▲ PART DE LA POPULATION AYANT DÉPASSÉ LA 3ÈME DANS SA SCOLARISATION

| 1996  | 2004           | 2009  | 2014  |
|-------|----------------|-------|-------|
| 19,8% | non disponible | 48,7% | 53,0% |

Les évaluations institutionnelles des résultats des élèves réalisées annuellement depuis 2013 indiquent une progression régulière à la fin de l'école primaire. Le graphique présente les résultats des élèves de CM2 de la Province Nord comparés à ceux de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (indice 100). Il est observé :

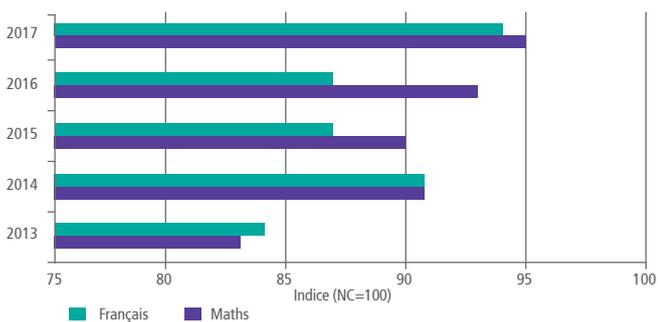
▲ En français, une progression des résultats en tendance de 12 points entre 2013 et 2017, tout en demeurant inférieurs au niveau moyen calédonien: inférieurs de 17 % à ces derniers en 2013, leur écart se réduit pour atteindre 5 % en 2017. 50 % des élèves avaient un

niveau qualifié<sup>37</sup> de « faible à très faible » en 2013, ils ne sont plus que 32 % en 2017.

▲ En mathématiques, une progression des résultats en tendance de 10 points entre 2013 et 2017, tout en demeurant inférieurs au niveau moyen calédonien: inférieurs de 16 % à ces derniers en 2013, leur écart se réduit pour atteindre 6 % en 2017. 48 % des élèves avaient un niveau qualifié de « faible à très faible » en 2013, ils ne sont plus que 34 % en 2017.

### ÉVALUATIONS DES ÉLÈVES DE CM2 DU NORD

Source : DENC



Les progrès sont notés sur les deux circonscriptions (inspections de l’enseignement primaire) qui découpent la Province Nord. La réduction des écarts traduit l’efficacité des efforts de rééquilibrage.

Les effectifs d’enfants scolarisés en Province Nord diminuent régulièrement : De 14 000 en 2003, ils sont passés à 13 000 en 2008 pour s’approcher des 12 000 en 2017. Cette évolution démographique est liée à la baisse du nombre d’enfants par famille.

Entre 2008 et 2017, les effectifs scolaires se sont globalement réduits de 5,8 % : soit - 7,5% en primaire et -3,5 % dans le secondaire. Néanmoins la dynamique d’évolution est très variable selon la zone géographique :

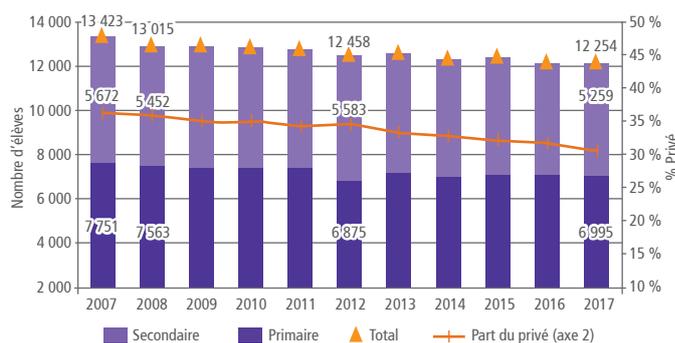
- ▲ L’ETH Espaces de l’Ouest connaît une croissance de sa population scolaire et elle est importante (+ 35 % au global).
- ▲ Les autres ETH connaissent tous une diminution, plus marquée dans l’ETH Sud Minier (- 24 %) et la Côte Océanienne (- 21 %) que dans le Grand Nord (- 12 %).



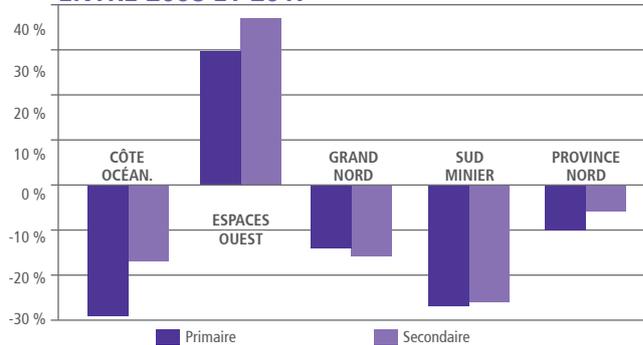
37. Il y a 5 classes : très faible, faible, moyen, solide, très solide

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

Source : vice-rectorat



### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES ENTRE 2008 ET 2017



## 3.1.2. Des actions éducatives mises en œuvre

L’enseignement primaire public repose sur 47 écoles maternelles et primaires réparties dans 16 communes. Seule Dau Ar (Bèlep) ne compte pas d’école publique. Elles se classent en 27 écoles dites « de regroupement » et 20 écoles « de proximité ». La réflexion sur la carte scolaire est conduite annuellement, elle détermine en particulier l’affectation des enseignants.

Dans son champ de compétence, la province gère administrativement les équipes pédagogiques. Les enseignants chargés de classes (titulaire, remplaçant, spécialisé CLIS, directeur partiellement déchargé) sont les plus nombreux et forment plus des trois-quarts des effectifs. Ils sont épaulés dans leur fonction par d’autres personnels spécialisés : enseignant Langue et Culture Kanak (LCK) et du DESED (Dispositif des Enseignants Spécialisés), directeur déchargé de classe, psychologue, etc.



Préparation au permis piéton à l'école de Nèkò (Poya)

Depuis 2010, les effectifs sont restés globalement stables à 328 postes. Par contre quelques redéploiements ont été opérés pour renforcer l'appui aux élèves à besoins spécifiques : augmentation d'un poste de psychologue scolaire et de DESED, création de deux postes d'orthophoniste et d'un enseignant de la langue des signes.

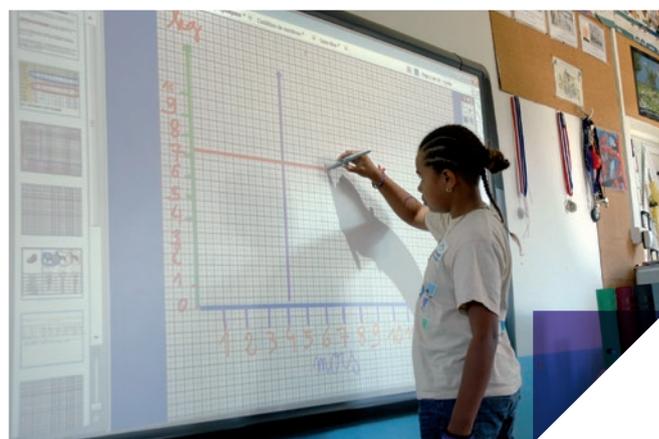
Le facteur de stabilité pédagogique étant reconnu par les professionnels comme le plus important pour garantir l'efficacité du travail sur le long terme, il a été recherché à réduire la rotation des enseignants par l'augmentation du nombre d'enseignants originaires du Nord. Plusieurs actions ont été entreprises pour augmenter le nombre de lauréats aux concours : aide à la préparation aux concours des instituteurs remplaçants, contribution à la modification des épreuves du concours externe spécial pour donner une plus grande part aux spécificités locales (depuis 2012) et participation des employeurs provinciaux dans les jurys (depuis 2013). Ces deux dernières actions étaient conjuguées avec les autres provinces. Depuis 2010, 39 ressortissants du Nord ont été lauréats aux concours, soit 8 % des postes ouverts. Une tendance à la hausse est notée ces deux dernières années (14 % en 2016 et 11 % en 2017).

De plus, le recrutement d'une partie des enseignants sortants de formation est effectué sur des profils spécifiques depuis 2013, avec une sélection des candidats. Ce sont 40 % des postes en Province Nord, soit en moyenne 8 postes par an qui sont proposés aux stagiaires issus des deux organismes de formation (Institut de formation des maîtres et École supérieure

du professorat et de l'éducation). Sur les 37 instituteurs et professeurs des écoles recrutés selon cette modalité, 33 sont encore en Province Nord.

La province Nord inscrit son action dans le projet éducatif calédonien voté par le Congrès en 2016, tout en conservant ses spécificités dans son champ de compétences. Les priorités éducatives et pédagogiques fixées actuellement dans le primaire sont :

- ▲ la poursuite des efforts pour la mise en place de l'enseignement LCK, la production et la diffusion d'outils pédagogiques dans toutes les langues du Nord,
- ▲ l'éco labélisation des écoles primaires publiques,
- ▲ la structuration du suivi périscolaire et l'implication des équipes enseignantes,
- ▲ la mise en place d'expérimentations et d'adaptation des rythmes scolaires aux besoins des élèves,
- ▲ la poursuite des efforts d'accompagnement des enseignants à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE),
- ▲ la mise en œuvre du programme de santé scolaire,
- ▲ la prise en compte des besoins particuliers des élèves,



Usage du TBI à l'école primaire

- ▲ l'application des principes de la charte de la bonne alimentation en milieu scolaire.

La situation à la fin de l'année scolaire 2017 a été établie sur quelques critères.

- ▲ Le déploiement des TICE se traduit par la mise en place d'équipements (tableaux blancs interactifs ou TBI, ordinateurs, boîtiers réponses) et par la formation des enseignants pour maîtriser et en développer l'usage à des fins pédagogiques. Les TBI en sont l'aspect le plus visible. Les 12 premiers ont été mis en place à la rentrée 2013. Fin 2017, 155 TBI étaient installés dans 32 écoles.

« [...] il a été recherché à réduire la rotation des enseignants par l'augmentation du nombre d'enseignants originaires du Nord. »

Après l'équipement des écoles de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) début 2018, toutes les classes du CP au CM2 des écoles primaires publiques peuvent désormais en bénéficier.

L'accompagnement des équipes à l'utilisation efficace des outils TICE s'est fait en collaboration entre la DEFIJ et la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle Calédonie.

Fin 2017, une enquête<sup>38</sup> a été faite auprès des enseignants utilisateurs, il en ressort :

- △ 16 heures d'utilisation en moyenne, sur 26 heures d'enseignement hebdomadaire.
- △ Des bénéfices pour l'enseignant en termes de gain de temps pour la préparation de la classe et de productivité pédagogique.
- △ Des bénéfices pour les élèves en termes de motivation, d'implication dans les apprentissages et de concentration dans le suivi des leçons.

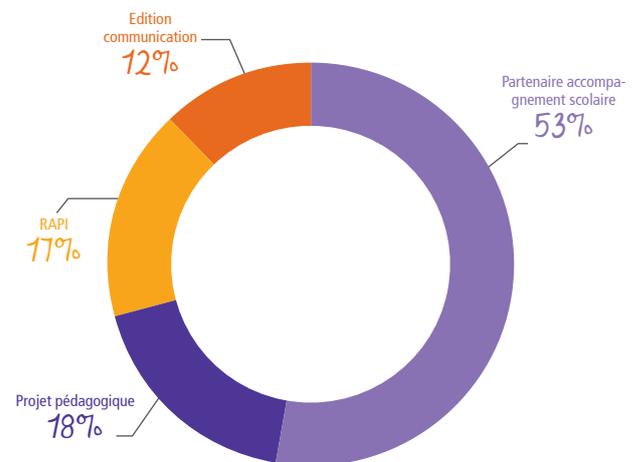
Seuls 10 sur les 39 déclarent qu'ils pourraient encore se passer de l'outil.

- ▲ 24 postes de DESED et de psychologues sont ouverts. Les enseignants spécialisés (DESED) prennent en charge les élèves en grandes difficultés scolaires et en situation de handicap. Comme les psychologues, ils interviennent à la demande des enseignants ou des directeurs. Environ 400 élèves ont été suivis en 2017.

- ▲ Près de 8 écoles sur 10 ont déclarées mettre en place des projets liés à l'environnement dont la nature est diverse : éco-labélisation, découvertes des milieux, petit jardin, recyclage.

La mise en œuvre de l'accompagnement éducatif et scolaire, c'est aussi le soutien aux projets et à un réseau d'acteurs. Une somme de 150 millions F.CFP par an y a été consacrée dont la répartition par grand poste est précisée dans le graphique.

#### ▲ DÉPENSES DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE 2008-2017



Parmi les partenaires très régulièrement aidés, notons la Mission d'accompagnement de la scolarité en Province Nord (MASCOP) depuis 2008 pour le soutien scolaire sur l'ensemble des collèges, l'association Pi Wian Mââ Pâârii qui gère le centre d'accueil de Ouaté, de type « classe verte » depuis 2012 et l'association Symbiose pour le développement de la culture scientifique au sein des établissements scolaires (journée de la science).

#### ▲ CHIFFRES CLÉS DES PROJETS PÉDAGOGIQUES (2008-2017)

**48** bénéficiaires chaque année en moyenne

**183** bénéficiaires différents en 10 ans

**26,8 MF. CFP** de subventions versées/an en moyenne

38. Sur la base de 49 réponses obtenues pour 135 questionnaires envoyés

Par ailleurs, les projets pédagogiques scolaires et périscolaires présentés par les établissements et les associations peuvent bénéficier d'une aide financière notamment s'ils s'inscrivent dans les priorités éducatives : environnement, numérique, santé et enseignement des LCK.

183 structures en ont ainsi bénéficié, une structure peut porter plusieurs projets. Ainsi l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) fait souvent office de réceptacle des aides pour les écoles.

**▲ CHIFFRES CLÉS DU RAPI (2008-2017)**

**40 à 50**

associations actives chaque année

**23,3 MF.CFP**

d'aides versées/an en moyenne

**134** associations différentes

en 10 ans

**3,2 MF.CFP**

d'autres dépenses (cotisations CAFAT, formation, etc.)

**1500** enfants bénéficiaires chaque année en moyenne

Le « Relais d'Animation Périscolaire et d'Insertion » (RAPI) est un dispositif d'accompagnement des associations qui veulent soutenir la scolarité des élèves dont elles ont la charge. Il existe depuis 2005 et il a deux missions :

- ▲ contribuer à l'épanouissement des enfants grâce à une activité périscolaire régulière durant l'année scolaire ;
- ▲ aider les demandeurs d'emplois en leur proposant de devenir « animateur » RAPI.

Cette activité consiste à encadrer un groupe d'enfants et à leur proposer des activités telles que l'aide aux devoirs, des jeux, des activités manuelles et artistiques. Un plan de formation a été délivré à certains animateurs.

Les actions éducatives sont également développées dans les internats provinciaux. A la suite d'un audit conduit en 2011 et du recrutement de la coordinatrice des internats en 2012, des axes de travail communs aux établissements et aux services provinciaux ont été identifiés :

- ▲ Améliorer les conditions d'accueil des internes.
- ▲ Améliorer la prise en charge éducative des internes :

- ▲ plan de formation du personnel surveillant (les bases du métier d'éducateur et la gestion éducative de la sanction, le management éducatif pour les directeurs d'internat) ;
- ▲ organisation annuelle de regroupements éducatifs sur le thème de la violence et des conduites à risque et mise en place de réunions d'équipe avec analyse des pratiques de gestion éducative ;
- ▲ activités permettant l'ouverture sur le milieu environnant.
- ▲ Structurer l'accompagnement scolaire des internes : accompagnement des personnels surveillants, prestation de soutien scolaire par la MASCOP.
- ▲ Améliorer le bien-être et la santé des internes :
  - ▲ animations autour de la santé et les activités physiques ;
  - ▲ mise en œuvre des principes de bonne alimentation et adhésion à la charte « Mange Mieux Bouge Plus » ;
- ▲ Renforcer la communication institutionnelle par des tournées des internats et la réunion périodique des directeurs d'internats.

### 3.1.3. Une adaptation aux réalités culturelles et linguistiques

L'enseignement en langue kanak est une des réponses à l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques de la Province Nord. En 2008, la mise en œuvre était réalisée par l'association Mêrêa xe-re et ses 15 intervenants. La structuration et la professionnalisation du dispositif d'enseignement des langues kanak a nécessité une augmentation des moyens en 2012. Actuellement cet enseignement est conduit par 25 enseignants



Édition de contes en langue kanak à but pédagogique

.100

Langue et Culture Kanak (LCK) représentant 18 équivalents temps plein ainsi qu'un coordinateur dans chaque aire linguistique. Ceux qui le pouvaient ont suivi la formation au diplôme universitaire « Langues et Cultures Océaniques, Apprentissage » (LCOA) en 2013 et 14 l'ont obtenu.

De plus, une expérience d'école bilingue à Kuru raa (Coula) /Go mö dè (Gondé) à Waa wi Luu (Houailou) en concertation avec la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC),



Enseignement d'une langue kanak à des enfants de maternelle de l'école de Nacèti (Tiéti) à Pwèédi Wiimîa (Poindimié)

est en place depuis 2012. Les résultats des élèves de cette école sont meilleurs que ceux des écoles équivalentes en termes de situation géographique et de profil des élèves.

En 2017, l'enseignement LCK était présent dans 28

écoles sur les 47, majoritairement pour des élèves de maternelle et dans 11 communes sur 16. 36 % des élèves<sup>39</sup> en ont suivi un.

Des stages de production d'outils sont organisés chaque année pour diversifier les supports disponibles : albums illustrés, comptines, fiches pédagogiques, etc. La collaboration avec les acteurs du système éducatif calédonien est désormais bien établie.

L'association Mèrèa xe-re a poursuivi ses interventions de personnes bilingues dans les classes et sa contribution à la création d'outils pédagogiques jusqu'en 2016. L'aide à l'Académie des Langues Kanak lui permet de participer aux travaux et aux stages dans le cadre de sa mission de fixation des règles d'usage et de la diffusion des langues kanak.

### 3.1.4. Des aides à la scolarisation

L'attribution d'allocations vise à favoriser l'accès à l'école pour les enfants dont les familles n'ont pas les ressources suffisantes pour prendre en charge les coûts de pension. Il existe trois tarifs : la pension, la demi-pension et

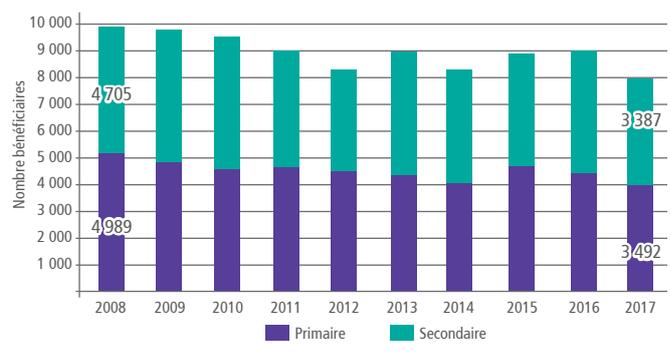
l'externat lorsqu'il n'existe pas de cantine. Le montant des allocations est identique quelle que soit la classe. Cependant, une aide complémentaire est accordée pour les lycéens lorsque les frais sont supérieurs au montant de l'allocation de pension ou de demi-pension. Cette aide complémentaire est variable selon les lycées. Dans tous les cas, une petite part fixe reste à la charge de la famille.

En moyenne, 8 300 élèves par an ont ainsi bénéficié d'allocations scolaires mais leur nombre est nettement en baisse : 7 500 en 2016/2017 contre 9 500 en 2008/2009, soit une réduction de 21 %.

En 2017, le montant moyen versé par enfant est de 38 600 F.CFP en primaire et de 85 700 F.CFP dans le secondaire. Le montant unitaire des aides est actualisé annuellement.

Cela représente une dépense moyenne de 505 millions F.CFP par an, dont un tiers pour le primaire et deux tiers pour le secondaire (technique et général). Dans le primaire, 50 % des élèves sont bénéficiaires d'une allocation.

#### ÉVOLUTION DES ALLOCATIONS SCOLAIRES



39. Source : enquête DEFIJ de mai 2018 auprès des écoles (1468 enfants sur les 4124 élèves des écoles ayant répondu, soit 35,6%).

### 3.1.5. Un enseignement privé soutenu financièrement

Le réseau des enseignements privés est constitué par l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC) et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP). Ils scolarisent en 2017 30,6 % des effectifs, primaire, collège, lycée et enseignement agricole confondus. L'érosion de la place de l'enseignement privé se poursuit lentement mais régulièrement (35,6 % des élèves en 2008). La DDEC est le plus représenté des trois enseignements.

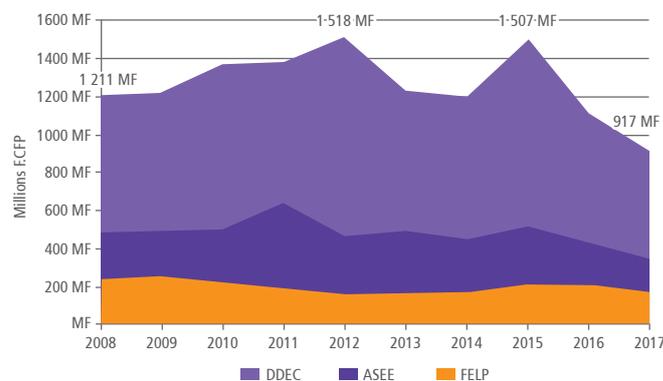
Le soutien de la province Nord à l'enseignement privé s'exprime de deux manières :

- ▲ **Par une dotation annuelle de fonctionnement** dont le mode de calcul a été profondément remanié. Jusqu'en 2015, la province prenait en charge la totalité des coûts salariaux des personnels, d'internat et de cantine, localisés dans le Nord, les indemnités de départ à la retraite des enseignants ainsi qu'une quote-part des frais de la direction et elle attribuait également une dotation forfaitaire par élève. Depuis 2016, le calcul est fondé sur un forfait par élève. Il s'agissait de répartir l'enveloppe de façon plus équitable entre les trois établissements. En 2017, la base forfaitaire était ainsi de 245 000 FCFP par élève.
- ▲ **Par des subventions d'investissement** qui ont été attribuées jusqu'en 2016, en fonction des projets présentés. Les besoins de réhabilitation, voire de construction de locaux supplémentaires sont importants compte tenu de l'état de certains

bâtiments. Ces financements ont permis par exemple l'agrandissement de l'école de l'Immaculée de Koné et la reconstruction du réfectoire de Pweevo (Pouébo) (DDEC), la rénovation des internats de Baganda et de Do Néva (ASEE), des rénovations au collège et Cata (Tiéta) et à l'école de Wanap (FELP).

En moyenne, la province a versé 1,27 milliard F.CFP par an depuis 2008 qui se répartissent en 85 % pour le fonctionnement et 15 % pour l'investissement. Le graphique en montre l'évolution sur la période.

#### ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS VERSÉES À L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (Investissement + Fonctionnement)



Les Maisons Familiales Rurales (MFR) sont également cofinancées par la province. En moyenne, les MFR ont bénéficié de 70 millions FCFP par an dont 10 d'investissement. Depuis 2008, elles ont perdu une grande partie de leurs effectifs et seules quatre MFR sur les six initiales poursuivent encore une activité : Koohné (Koné), Pwêèdi Wiimîâ (Poindimié), Dau Ar (Bélep) et Pweevo (Pouébo).

### 3.1.6. La construction et l'entretien d'équipements scolaires

La province aide les communes à construire ou à améliorer des écoles dans le cadre du partenariat avec ces collectivités de proximité lorsqu'elles en font la demande. 35 opérations scolaires ont été aidées depuis 2008. Avec un montant d'opérations de 4,8 milliards F.CFP, c'est 20 % de la valeur des opérations du partenariat qui a été consacré à l'enseignement. La province a voté 2,2 milliards F.CFP de subvention aux 14 communes concernées. Les plus importantes



Nouveau bâtiment à l'école de l'Immaculée à Koohné (Koné)

.102

réalisations sont la cité scolaire de Faja à Kaa Wi Paa (Kouaoua), l'école Bwadouvalan à Koumac, la nouvelle école primaire de Canala, la reconstruction de l'école de Pöröo (Poro) ainsi que la deuxième tranche de l'école maternelle de Vook (Voh).



Internat de Wani à Waa wi Luu (Houailou)

Dans le secondaire, la carte scolaire est désormais composée de **neuf collèges publics** ainsi que du Groupe d'Observation Diversifiée (GOD) de Kaa Wi Paa (Kouaoua). La construction et l'entretien des collèges relèvent de la province. Deux nouveaux établissements ont été mis en service :

- ▲ le collège 200 de Nèkö (Poya) qui a ouvert ses portes à la rentrée 2011.
- ▲ le collège 400 de Xapedeexate (Païamboué) à Kooñê (Koné) qui a accueilli ses premiers élèves en 2016 dans le but de désengorger le collège « historique » de la commune.

Les autres collèges font également l'objet de travaux réguliers. Le plus important chantier a été celui de Pwêédi Wiimîâ (Poindimié).

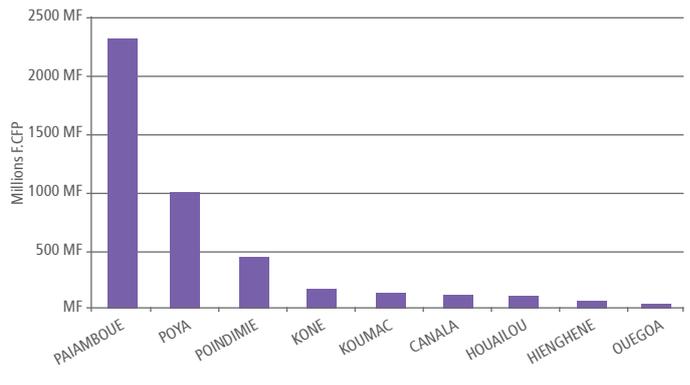


Collège de Païamboué à Kooñê (Koné)

Le graphique indique la répartition des dépenses en maîtrise d'ouvrage provinciale depuis 2008.

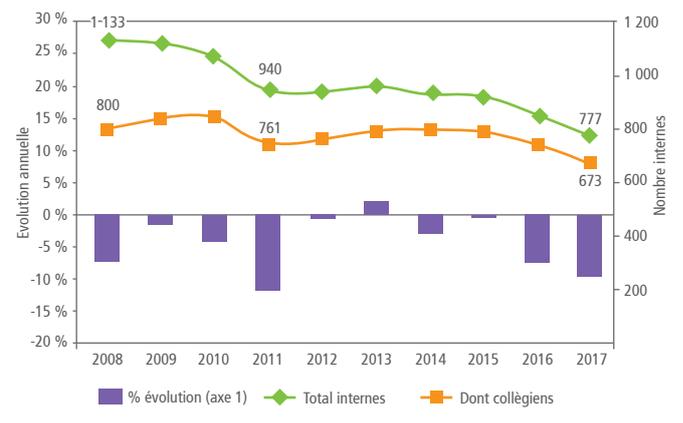
En plus, la province accorde une dotation d'équipement à chaque collège. Sur les 10 dernières années, cela représente 70 millions F.CFP par an en moyenne. Au total, 5,4 milliards F.CFP ont été investis pour les collèges.

### ▲ INVESTISSEMENT 2008-2017 DANS LES COLLÈGES (MAITRISE D'OUVRAGE PN)



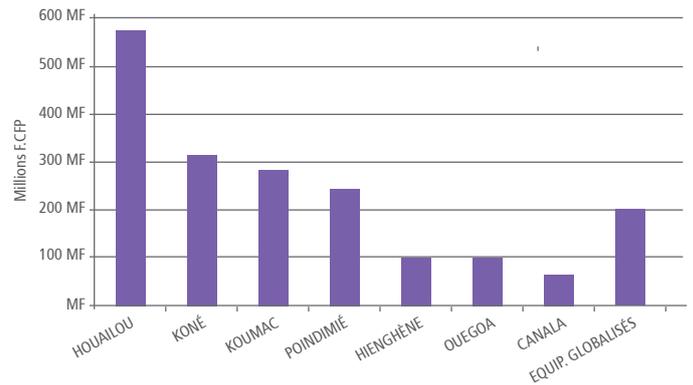
La vie en internat constitue la réalité quotidienne de nombreux enfants. Pour la plupart, ce sont des collégiens mais il y a aussi des élèves d'ALP ainsi que quelques élèves de primaire. Le nombre d'internes dans les 7 internats provinciaux est en constante diminution, ils ont perdu 31 % de leurs effectifs en 10 ans.

### ▲ EFFECTIFS DES INTERNATS PROVINCIAUX

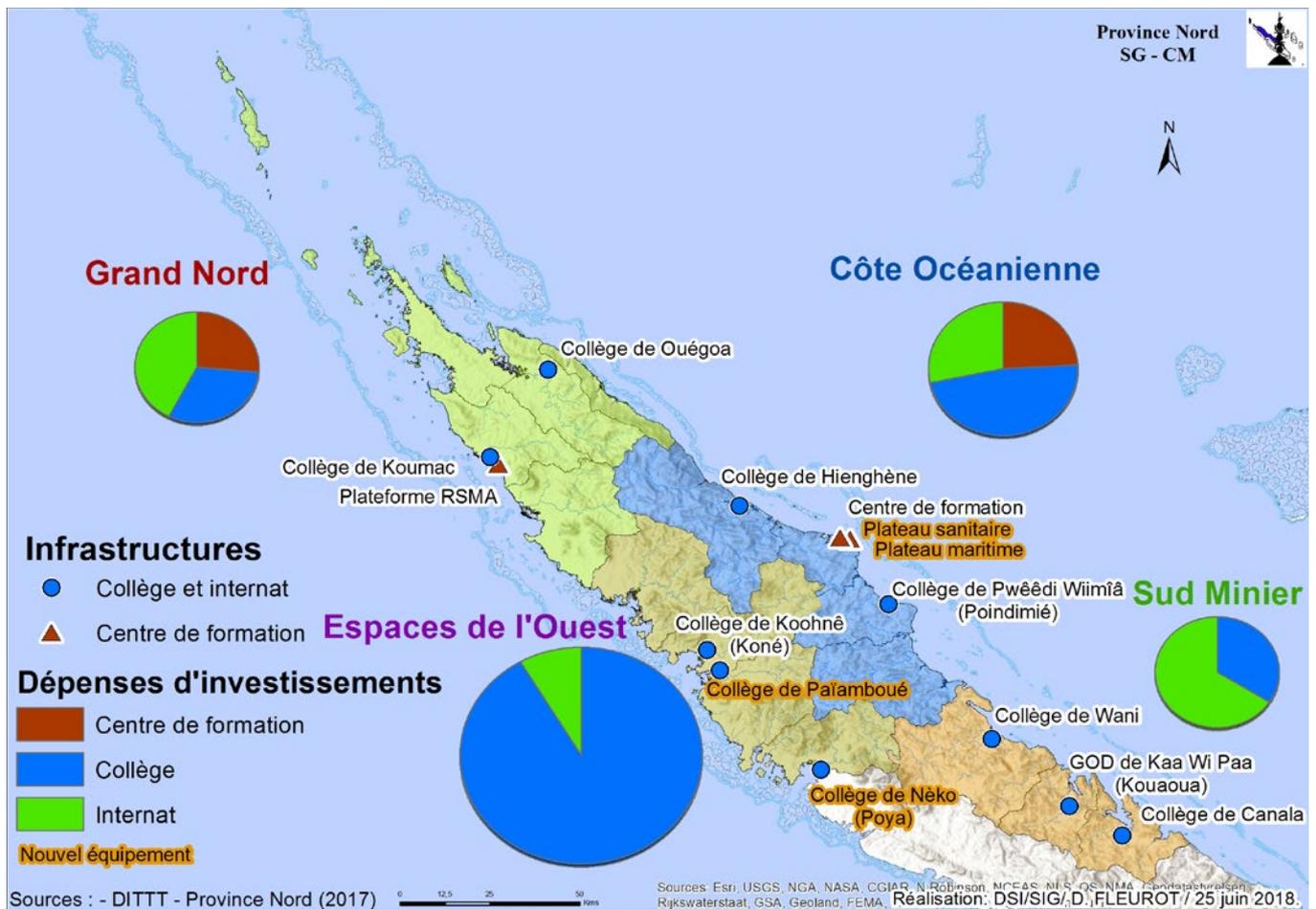


L'amélioration des conditions matérielles de confort et de sécurité fait l'objet d'investissement permanent. Ainsi 2,074 milliards F.CFP ont été investis pour les internats depuis 2008 selon la répartition du graphique (90 % pour des travaux de bâtiments et 10 % pour des équipements). Le dortoir de Wani à Waa wi Luu (Houailou) a été totalement reconstruit et les internats de Koumac, Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) et Koohnê (Koné) ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes, notamment en termes de sécurité incendie et électrique.

**INVESTISSEMENT 2008-2017 DANS LES INTERNATS**



**ÉQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION (2008-2017)**



### 3.1.7. En quoi la province apporte-t-elle un accompagnement scolaire et éducatif adapté aux enfants ?

La partie précédente décrit les différents accompagnements existants au bénéfice des enfants de l'école primaire. Cela montre bien que la collectivité a largement mis en œuvre la compétence « d'adaptation des programmes en fonction des réalités culturelles et linguistiques » dont elle dispose. Son exercice se traduit par :

- ▲ L'enseignement des LCK,
- ▲ L'édition de supports pédagogiques adaptés aux réalités culturelles et linguistiques,
- ▲ Le développement de l'usage du numérique à l'école primaire (TBI),
- ▲ Le financement de sorties et de projets scolaires, les interventions culturelles en milieu scolaire.

D'autre part en sa qualité d'employeur des enseignants, la province Nord met en œuvre :

- ▲ La formation des enseignants,
- ▲ Les actions pour améliorer la stabilité des équipes.

La carte scolaire s'adapte à la géographie, les 20 écoles de « proximité » ont pour but de rapprocher l'école de la maison. Elles intéressent les plus petits car ce sont des classes de cycle 1 et 2 sauf à Ouayaguette qui a aussi le cycle 3.

Les projets d'établissements visent à rendre les internats plus dynamiques, en particulier dans l'accompagnement éducatif.

Par ailleurs, des dispositifs périscolaires peuvent contribuer à l'adaptation pédagogique : les Projets Educatifs Locaux (animation socio-éducative, socio-sportive et socio-culturelle) et les interventions sportives en milieu scolaire.

Pour les jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires, un accompagnement aux devoirs est réalisé par certaines associations du RAPI tandis que les enseignants DESED et « surnuméraires » apportent leur appui.

Dans **les sept internats**, les projets d'établissements

visent à rendre les internats plus dynamiques, en particulier dans l'accompagnement éducatif au bénéfice des enfants. Le tableau ci-après présente l'avancée des actions entreprises.

| Situation fin 2017  | Mise en œuvre | Observations                                |
|---|---------------|---|
| RH: présence d'un éducateur spécialisé                                    | 3 sur 7       | Hienghène, Koumac et Koohné (Koné)          |
| Partenariat avec le collègue  | 6 sur 7       | Partenariat non formalisé -Tous sauf Koumac |
| Projet éducatif spécifique  | 6 sur 7       | Tous sauf Koumac                            |
| Actions de lutte contre les conduites à risques                           | 7 sur 7       |   |
| Actions pour la réussite scolaire   | 7 sur 7       | MASCOP dans 6 sur 7                         |
| Actions de lutte contre le harcèlement (vivre ensemble)                   | 2 sur 7       | Hienghène et Koumac                         |
| Projet « amélioration de l'offre alimentaire et des pratiques sportives » | 7 sur 7       |   |
| Mixité dans tous les lieux de vie et activités                            | 7 sur 7       | Rendu obligatoire en 2013 (excepté sommeil) |
| Equiper le Foyer socio-éducatif par un espace informatique                | 6 sur 7       | Tous sauf Hienghène                         |

Quatre critères sont cochés pour l'ensemble des internats et trois autres le sont pour six d'entre eux. Les deux actions moins fréquentes sont aussi les plus récentes, c'est notamment le cas du recrutement d'éducateurs spécialisés initié en 2017.



Randonnée organisée pour les enfants de l'internat de Ouégou

### 3.1.8. Des acteurs accompagnés par la formation professionnelle

#### 3.1.8.1. La mise en place des actions de formation

La province Nord soutient et engage des programmes de formations qualifiantes ou diplômantes dans tous les domaines où un besoin est précisément identifié sur le terrain. Elle cherche également l'adaptation des dispositifs au contexte géographique et social lorsque cela est nécessaire afin que le plus grand nombre de personnes puisse en bénéficier.

Différents publics sont ciblés :

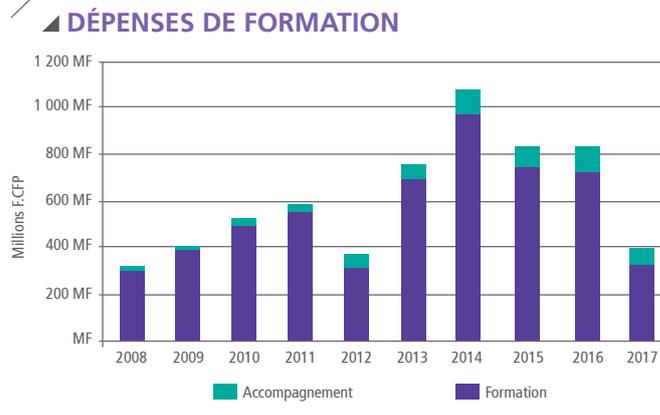
- ▲ Les demandeurs d'emplois : les jeunes sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi et les personnes manifestant leur volonté de s'insérer ou de se réinsérer dans le monde du travail ;
- ▲ les salariés des entreprises et les travailleurs indépendants ;
- ▲ les porteurs de projets et les membres d'associations.

Des études sont régulièrement conduites pour mieux apprécier les besoins et guider l'élaboration de programmes spécifiques. Cela a notamment été le cas pour les emplois directs et induits liés à l'usine du Nord, les emplois d'infirmier et d'éducateur spécialisé ainsi que ceux pour les équipements publics de sports et de loisirs.



Formation à l'arboriculture fruitière

Les dépenses de fonctionnement consacrées à la formation professionnelle ont fortement augmenté à partir de 2008 comme l'indique le graphique. Un maximum a été atteint en 2014 avec plus d'un milliard F.CFP. En moyenne, elles étaient de 612 millions F.CFP par an dont 90 % pour les actions de formation et 10 % pour l'accompagnement (transport, positionnement, communication, etc.).



La mise en œuvre des programmes de formation s'effectue selon trois modalités :

- ▲ La commande publique est élaborée à partir de l'identification des besoins auprès d'un réseau de partenaires. Depuis 2012, l'attribution des contrats suit la procédure d'appel d'offres des marchés publics.
- ▲ L'aide aux entreprises s'adresse à tout type d'entreprises, de la très petite à la plus grande, avec une attention particulière pour les salariés ressortissants de la Province Nord. La province participe au financement des coûts pédagogiques en fonction de la taille de l'entreprise, de la nature de la formation et des publics. Le dispositif d'aide aux entreprises a été précisé en 2010 par une délibération et révisé en 2016.
- ▲ L'aide individualisée à la formation (AIF) concerne les personnes sorties depuis plus d'un an du système scolaire et qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante ou un cycle d'étude universitaire, dans les secteurs prioritaires. L'AIF intervient en dernier recours pour les personnes ayant démarché sans succès auprès des autres dispositifs de bourses existants.

Les dépenses ont pu ventilées depuis 2012 par secteur de formation, quelle que soit la modalité de mise en œuvre.

La construction et le BTP sont les plus importants avec un quart des dépenses. Il prend notamment en compte les nombreuses formations à la conduite d'engins pour les opérateurs miniers.

L'expérience innovantes des « chantiers formations » est décrite dans le chapitre consacré à l'usine du Nord.

Le « support à l'entreprise » recouvre en particulier les formations thématiques de la

CCI ou de la CMA mais aussi les formations d'HEC pour les chefs d'entreprises du Nord, pour la plupart autodidactes.

Le secteur de l'hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation intègre majoritairement les stages délivrés par le GIE Tourisme (dont celles à destination du « tourisme vert ») et les formations à la musique.

Les formations agricoles, pêche et environnement sont constituées de thématiques agricoles de courte durée et de celles réalisées par l'École des Métiers de la Mer.

« La construction et le BTP sont les plus importants avec un quart des dépenses. »



Plateau pour les formations maritimes de Tuo Cèmuhi (Touho)

la Côte Est. Son extension a été achevée en 2012 pour porter sa capacité d'accueil de 60 à 80 lits.

Il fonctionne comme un « hôtel de formation » en accueillant des stages et en offrant l'ensemble de la logistique nécessaire : salles de formation, hébergement des stagiaires et des formateurs, restauration. Il est géré par 4 agents de la DEFIJ. Les services de restauration, d'entretien des bâtiments et des espaces verts sont assurés par des prestataires.

Deux nouvelles infrastructures construites à Tuo Cèmuhi (Touho) dans le but d'élargir l'offre possible de formation ont été livrées fin 2017 :

Le plateau technique maritime est destiné aux formations professionnelles en faveur des pêcheurs mais il pourra servir de base pour des formations dans le cadre de la préservation de l'environnement.

Le plateau de formations sanitaires et sociales est une maison F4 destinée en particulier aux formations des auxiliaires de vie mais il pourra être utilisé pour la formation continue des personnels hospitaliers ou des dispensaires.

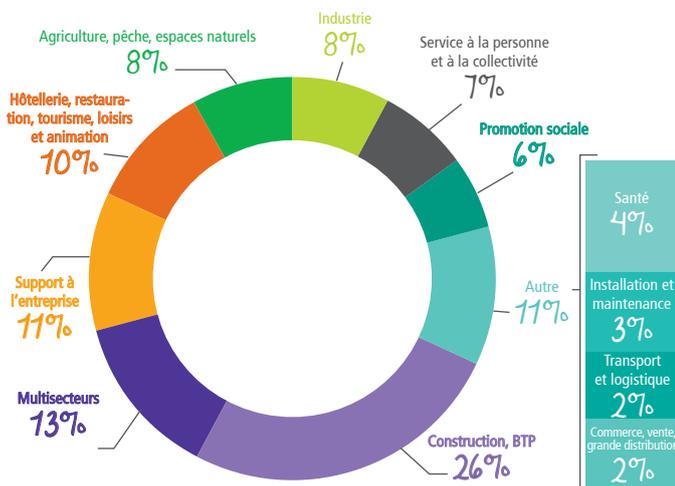
Leur gestion sera assurée par le centre de formation de Tuo Cèmuhi (Touho).

Le plateau non dédié à Tuo Cèmuhi (Touho) a fait l'objet de travaux préparatoires à son installation mais le projet a été mis en sommeil en 2016.

Le Régiment du Service militaire Adapté de Nouvelle-Calédonie (RSMA) a obtenu une aide de la province à hauteur de 60 % pour l'amélioration et l'extension de sa plateforme de formation de Koumac d'un coût évalué à 515 millions F.CFP.

Au total, l'investissement dans ces équipements a été de 683 millions F.CFP de 2008 à 2017.

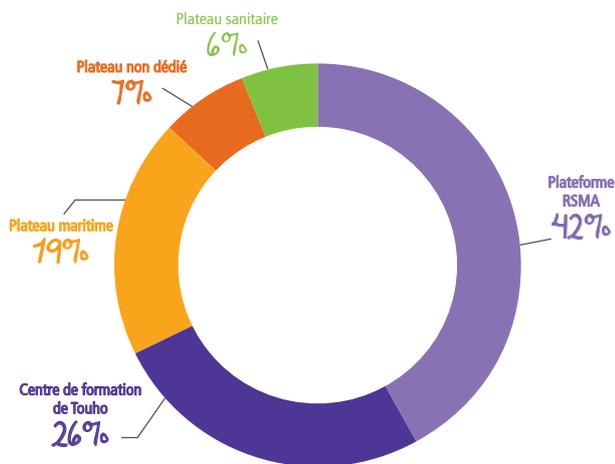
▲ DÉPENSES 2012-2017 PAR SECTEUR (MOY. DE 630 M.FCFP/AN)



3.1.8.2. Le développement et le maintien des moyens logistiques

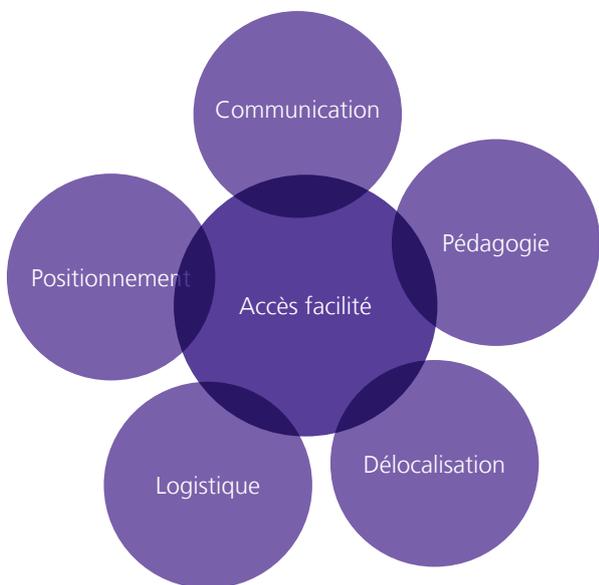
Le centre Anselmo Tiahi de Tuo Cèmuhi (Touho) est l'unique équipement provincial de formation. C'est un outil essentiel pour la décentralisation des formations sur

### INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DE FORMATION (2008-2017)



### 3.1.9. Est-ce que l'accès à la formation professionnelle a été facilité ?

Nous allons décrire les cinq leviers actionnés pour favoriser l'accès à la formation. Chacun vise à s'adapter au contexte et à l'environnement : géographie, profil des publics, etc.



La bonne information des candidats potentiels est déterminante pour leur identification et pour la réussite des programmes de formation. La communication a consisté, outre la fabrication de support, à faire participer activement l'ensemble du réseau d'acteurs : CAP Emploi, la MIJ et les PIJ à l'information du public et

à amener une information au plus près des personnes, soit de manière continue, soit au travers d'événements, par exemple les « mini forums métiers ». Une rencontre par ETH est organisée depuis 2013. Plusieurs centaines de jeunes y sont présents chaque année. De plus, une organisation logistique est mise en place pour faciliter la participation des jeunes au SOFIP.

Le processus de recrutement fait souvent appel à des tests de positionnement qui permettent de guider le candidat vers le dispositif le plus en adéquation avec ses motivations et ses capacités, ceci afin de limiter les risques d'échec.

« Il s'agit de guider [...] vers le dispositif en adéquation avec ses motivations et ses capacités. »

L'adaptation et l'innovation pédagogiques sont aussi de nature à favoriser l'accès aux formations. Notons deux exemples : la constitution de parcours avec une remise à niveau préalable des stagiaires avant d'intégrer une formation qualifiante ou diplômante et des contenus de formation créés sur mesure pour un public ciblé (les chantiers formation en sont un bon exemple).

La prise en charge directe du transport des stagiaires entre leur commune de résidence et le lieu de formation est effective depuis 2012 dans le cas de formations longues. Il est mis en œuvre par des transporteurs professionnels.

Il y a enfin la délocalisation des stages. Le centre Anselmo Tiahi de Tuo Cèmuhi (Touho) est un outil privilégié qui offre également l'hébergement et la restauration.



Centre de formation de Tuo Cèmuhi (Touho)

La prise en charge par la province Nord du transport et l'hébergement a permis d'améliorer l'assiduité des stagiaires.

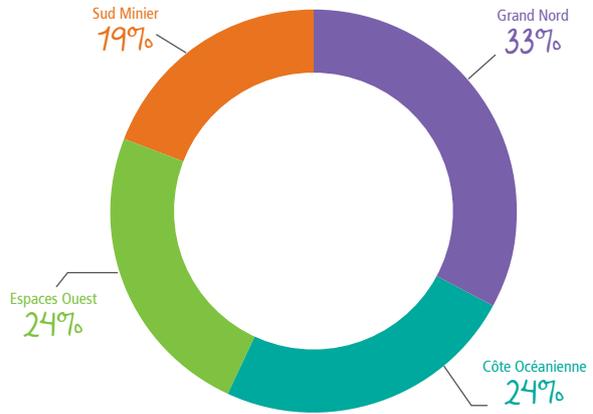
Globalement, l'accès a donc été facilité et les moyens dédiés ont été nettement augmenté. Ainsi la part des dépenses « d'accompagnement » dans les dépenses totales de formation, est passée de 6 % (2008-2010) à 13 % (2015-2017).

En termes de résultats, on observe dans le graphique une origine géographique des stagiaires relativement équilibrée. Il n'y a donc pas eu de région plus favorisée qu'une autre. Sur ce critère-là, l'accès a donc été permis à tous.

L'évaluation conduite en 2012<sup>40</sup> montrait que la majorité (65 %) des personnes formées dans ce cadre était sans diplôme mais que 59 % avait eu un emploi en fin de stage. L'étude notait que « ce taux élevé contredit les

constats initiaux sur le caractère « inemployable » d'une large part de la population ». L'accès à la formation pour des personnes « éloignées de l'emploi » a donc bien été permis grâce aux dispositifs déployés.

ORIGINE DES STAGIAIRES (SUR LA BASE DE 3927 IDENTIFIÉS)



Groupe en stage d'apprentissage de l'anglais à Koumac



Formation à l'utilisation de petits matériels agricoles

40. « Evaluation des actions de formation mises en place dans le cadre de l'usine du Nord de 2007 à 2011 ». Sur la base de 2 500 personnes identifiées, 500 ont été contactées et 309 réponses complètes ont été obtenues.

## 3.2. ENCOURAGER L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LA PRISE DE RESPONSABILITÉ

### 3.2.1. La situation

D'une manière générale, l'engagement citoyen est la réalisation d'actes bénéfiques à notre société. Il se vit individuellement par exemple avec le respect des règles, la participation aux élections, la solidarité vis-à-vis d'autrui et au travers d'actions collectives en faveur des autres.

Les associations loi 1901 sont un support privilégié de mobilisation citoyenne puisque tout le monde a la possibilité de devenir acteur par son engagement associatif. Elles sont nombreuses en Province Nord : 2 890 associations sont répertoriées au registre des sociétés en décembre 2017.

#### ▲ PART DE LA POPULATION AYANT UN « DIPLOME SUPÉRIEUR »

| 1996  | 2004  | 2009  | 2014  |
|-------|-------|-------|-------|
| 1,6 % | 2,1 % | 3,1 % | 3,9 % |

source : Recensement de la population

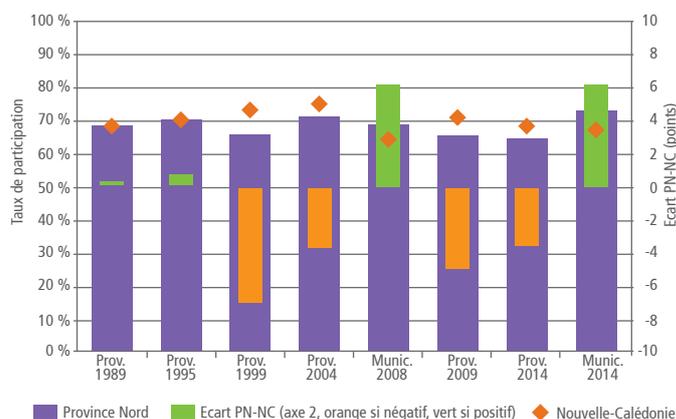
La prise de responsabilités dans les entreprises, dans l'administration ou ailleurs, est en général favorisée par la formation. L'évolution de la part des « diplômés supérieurs<sup>41</sup> » dans la population du Nord est favorable pour la prise de postes d'encadrement. S'il ne représente encore que 4 % de la population en 2014, leur nombre a triplé depuis 1996 (1 480 au lieu de 440).



Opération de reboisement à Dau Ar (Bélep) en 2018

Les élections sont l'occasion pour la population d'exprimer son devoir de citoyen. Pour les élections qui présentent un enjeu local élevé, il est observé en Province Nord un taux de participation moyen de 68,6 % aux provinciales (sur six scrutins) et de 67,4 % aux municipales (sur les deux derniers scrutins). La participation est relativement stable dans le temps. Comparativement à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, il est noté une mobilisation plus forte aux municipales et moins importante aux provinciales depuis 1999.

#### ▲ PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS LOCALES



Dans la suite, l'action provinciale en faveur l'engagement citoyen et de la prise de responsabilité est abordée au travers des associations et de l'aide aux étudiants.

### 3.2.2. Un mouvement associatif soutenu

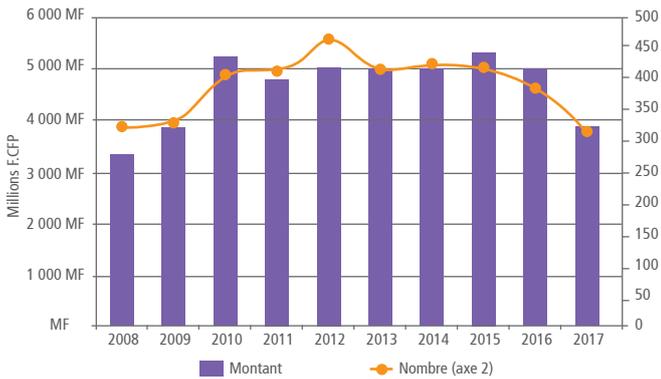
La province Nord apporte un soutien très important aux associations.

Ainsi, depuis 2008, près d'un millier d'associations différentes ont bénéficié d'un financement de la province, soit en moyenne, près de 400 chaque année. La relation province-associations s'est renforcée à partir de 2010 comme le montre le graphique tant en termes de nombre que de montant des financements. Toutefois, un décrochage est noté en 2017 en relation

avec la réduction des subventions de fonctionnement, conséquence d'une contrainte budgétaire qui s'est resserrée fortement à partir de 2016.

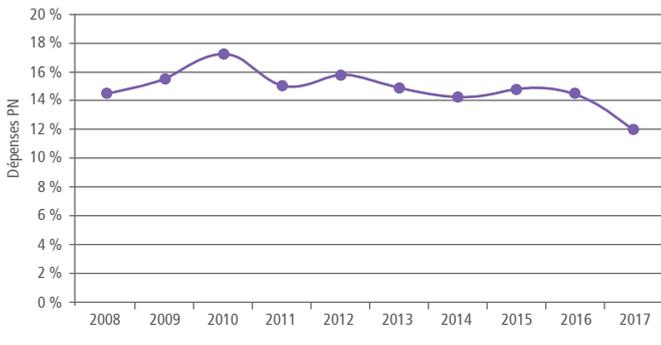
Le contrôle des associations a été consolidé et harmonisé à compter de 2015 grâce à la mise en place du guichet unique au secrétariat général. Les exigences réglementaires ont été rappelées et des délais plus stricts ont été fixés pour le rendu des documents.

### FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS



La part des subventions aux associations (fonctionnement et investissement confondus) représente en moyenne 14,8 % des dépenses provinciales. Elle est relativement stable jusqu'en 2016 tandis qu'un nouveau régime est observé à partir de 2017.

### POIDS DU FINANCEMENT ASSOCIATIF DANS LE BUDGET PROVINCIAL

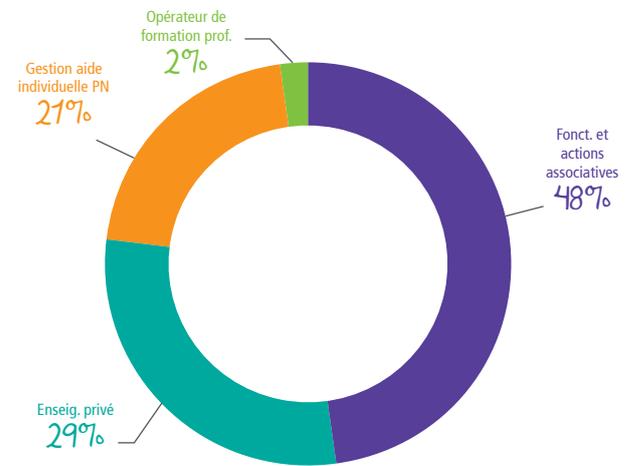


L'objet du financement accordé est classé en quatre catégories :

- ▲ Enseignement privé (DDEC, FELP, ASEE, MFR)
- ▲ Gestion d'aide individuelle (ex : habitat social, bourse d'étude, aide au titre du codev, etc.)
- ▲ Opérateur de formation professionnelle (ayant répondu à la commande publique)
- ▲ Fonctionnement et actions associatives : tout ce qui ne relève pas des catégories précédentes

La répartition moyenne des dépenses dans chacune de ces catégories est représentée dans le graphique.

### RÉPARTITION MOYENNE 2008-2017 (4,6 MDS F.CFP/AN)



La catégorie « fonctionnement et actions associatives » est la plus importante, c'est aussi celle qui regroupe la très grande majorité des associations et qui est la plus diversifiée.

C'est pourquoi, seule cette catégorie est prise en compte dans la suite de la présentation.

Les services rendus à la population sont extrêmement diversifiés. Ces services ont été regroupés en cinq grandes familles :

- ▲ Conservation, gestion, valorisation d'un patrimoine
- ▲ Information, sensibilisation
- ▲ Loisirs, activités sportives et culturelles
- ▲ Services à la personne
- ▲ Soutien aux opérateurs économiques



Jeux intertribaux 2017 à Pweevo (Pouébo)

En moyenne 2,2 milliards F.CFP ont été dépensés dans ce cadre selon la répartition du tableau.

| Moyenne annuelle 2008-2017                          | Financement (MF) | %  | Nombre <sup>42</sup> | %  |
|---|------------------|----|----------------------|----|
| Loisirs, activités sportives et culturelles         | 826              | 37 | 176                  | 44 |
| Services à la personne                              | 745              | 33 | 131                  | 33 |
| Soutien aux opérateurs économiques                  | 349              | 16 | 35                   | 9  |
| Conservation, gestion, valorisation d'un patrimoine | 157              | 7  | 28                   | 7  |
| Information, sensibilisation                        | 149              | 7  | 26                   | 7  |
| <b>Total</b>  | <b>2 226</b>     |    | <b>396</b>           |    |

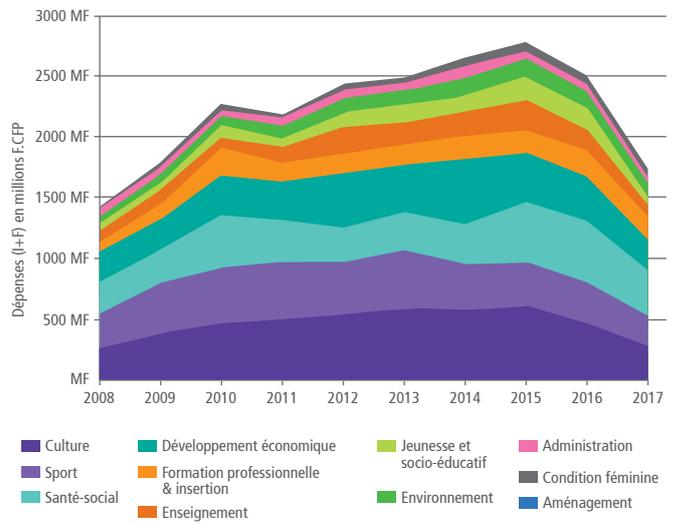
Le tableau présente l'évolution au cours du temps de la part de chaque type de services (en valeur).

**▲ ÉVOLUTION ENTRE LE DÉBUT (2008-2009) ET LA FIN DE PÉRIODE (2016-2017)**

|   |              |
|---|--------------|
| Loisirs, activités sportives et culturelles         | Diminution   |
| Services à la personne                              | Augmentation |
| Soutien aux opérateurs économiques                  | Stabilité    |
| Conservation, gestion, valorisation d'un patrimoine | Augmentation |
| Information, sensibilisation                        | Diminution   |

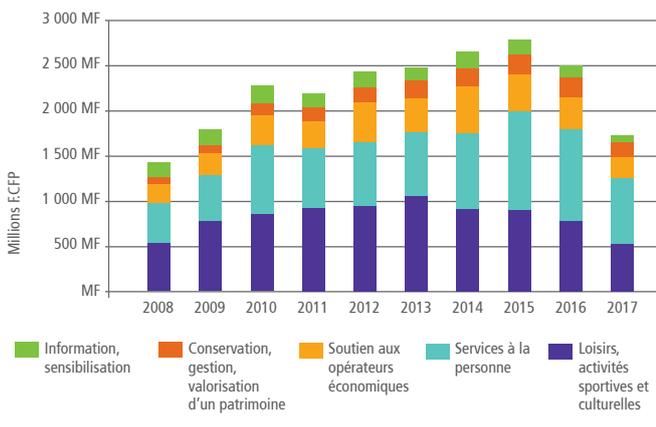
Tous les secteurs des politiques publiques sont concernés par l'activité associative. C'est particulièrement important pour la culture, le sport, le social et le développement économique qui à eux quatre regroupent 70 % en moyenne des dépenses auprès des associations. Seul l'aménagement est très marginal.

**▲ ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR SECTEUR**



Le classement de l'importance des différents services est le même en montant qu'en nombre d'associations. Le graphique ci-dessous présente l'évolution au cours du temps.

**▲ DÉPENSES PAR SERVICES OFFERTS**

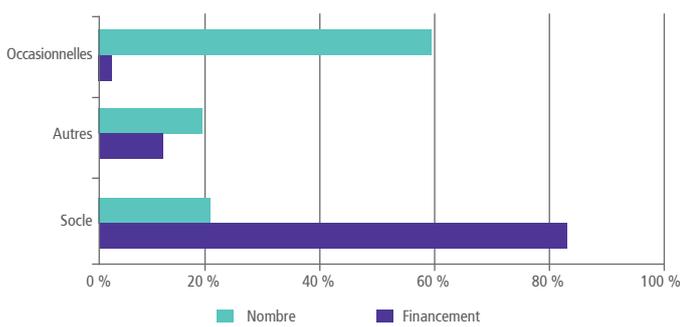


La pérennité du partenariat a été examinée au travers de la régularité des financements sur l'ensemble de la période. Ainsi, trois types ont été définis :

- ▲ Les associations pour lesquelles, des financements ont été versés au moins 7 fois en 10 ans, elles constituent « le socle du partenariat »
- ▲ Celles ayant eu des financements provinciaux pendant 1 à 3 années, ce sont « les occasionnelles »,
- ▲ « Les autres », celles qui en ont bénéficié durant 4 à 6 années.

42. Certaines associations peuvent exercer dans plusieurs catégories de services

### REPRÉSENTATION DE CHAQUE TYPE (TOTAL DE 966 ASSOCIATIONS)



Le socle est formé de 200 associations, soit une sur cinq. Il cumule plus de quatre cinquième des dépenses. Au sein de ce socle, il y a un « noyau dur » de 76 associations que l'on retrouve toutes les années pendant les dix ans. Avec six associations sur dix, les occasionnelles sont les plus nombreuses, mais elles n'ont cumulé que 3 % des dépenses. Parmi elles, il y en a 300 qui sont présentes une seule fois.

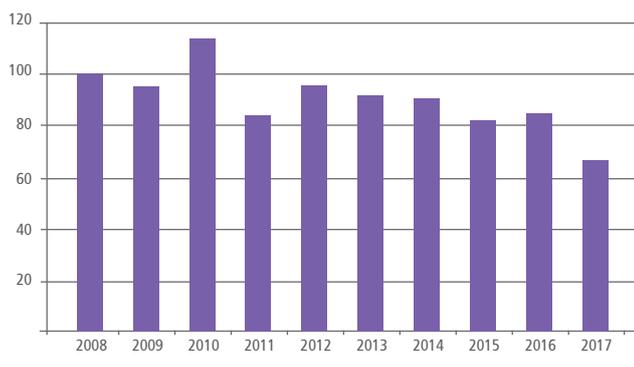
Les « autres » représentent un autre cinquième du nombre et 13 % des dépenses.

### 3.2.3. Quelle est l'évolution de la dynamique associative en Province Nord ?

Rapporté à la population de la Province Nord, les 2 900 associations représentent un ratio d'une association pour 18 habitants. Toutefois, elles ne sont pas toutes actives et il n'est pas possible de savoir qu'elle en est la proportion.

Derrière ces structures associatives, ce sont de très nombreux bénévoles qui investissent du temps et du travail et prennent des initiatives en faveur de la population.

### SOLDE ANNUEL DES ASSOCIATIONS INSCRITES AU RIDET



Comparativement à la fin d'année 2007, ce sont 934 associations de plus qui sont inscrites, soit environ 100 supplémentaires par an. Ce solde positif (créations déduites des radiations) représente le nombre minimum de nouvelles créations. Ainsi, près de deux nouvelles structures sont créées chaque semaine, Cela dénote une réelle dynamique de création d'associations et d'investissement citoyen.

| Année | Nbre employeuses | Nombre d'emploi |            |
|-------|------------------|-----------------|------------|
|       |                  | Au minimum      | Au maximum |
| 2008  | 48               | 319             | 652        |
| 2017  | 68               | 400             | 842        |

source: ISEE

Leur importance socioéconomique a également cru puisqu'elles sont plus nombreuses à avoir des employés et le nombre d'emploi a augmenté. La fourchette des emplois correspondant a été estimée. Le total s'établissait entre 400 et 840 en 2017 contre 320 à 650 en 2008.

La dynamique associative offre de nombreux services à la population et elles sont soutenues par la province Nord malgré le réajustement des enveloppes financières depuis 2016. Elles participent à la mise en œuvre des politiques publiques dans l'ensemble des secteurs. Dans certains domaines, sport, culture, socio-éducatif, condition féminine, les associations en sont même les piliers.



Festival Cyebu Nyebi - édition Hiiyac civa xuut à Pum (Poum) en 2016

### 3.2.4. Une aide apportée aux étudiants

L'attribution de bourses vise à favoriser l'accès aux études supérieures.

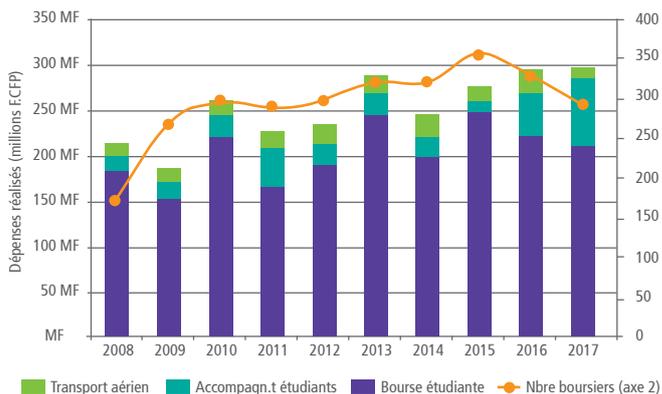
Le dispositif est composé de deux volets.

Le dispositif général détermine les conditions générales d'aides aux étudiants et les catégories d'aide. Les bourses d'enseignement supérieur (BES) sont attribuées pour des études en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger :

- ▢ Selon des critères sociaux en fonction d'un plafond de ressources. Ce sont les BES dites « normales ». La province intervient en complément des bourses attribuées par l'Etat.
- ▢ Selon les critères définissant les filières prioritaires, indépendamment des revenus de la famille.
- ▢ Des mesures spécifiques qui sont ajustées selon les besoins (études d'infirmier principalement).

Les BES sont complétées par la prise en charge du transport aérien en début et en fin d'études pour les étudiants à l'étranger de la Nouvelle-Calédonie. Les étudiants bénéficient également d'un dispositif de positionnement et d'accompagnement pédagogique par l'association ACESTE cofinancé à parts égales avec le GIP Cadres Avenir. La Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC) gère les bourses des étudiants en France, elle effectue aussi le premier accueil avant le départ sur le lieu d'étude des nouveaux étudiants. Pour les étudiants en Nouvelle-Calédonie, la gestion du versement des bourses est conventionnée avec le GIP Maison de l'Etudiant.

#### ▲ SOUTIEN AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES



En moyenne, 250 millions F.CFP par an ont été dépensés en faveur des étudiants. La tendance a été à l'augmentation selon l'évolution indiquée dans le graphique. 296 bourses ont été attribuées en moyenne annuellement. Entre 2008 à 2017, 1 340 jeunes ont bénéficié d'une bourse pour leurs études supérieures. A l'amont, l'association In'dex Nord soutient des lycéens à intégrer des classes préparatoires aux grandes écoles et à poursuivre des études d'excellence.



Accueil des nouveaux étudiants à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris



Session de préparation aux études supérieures

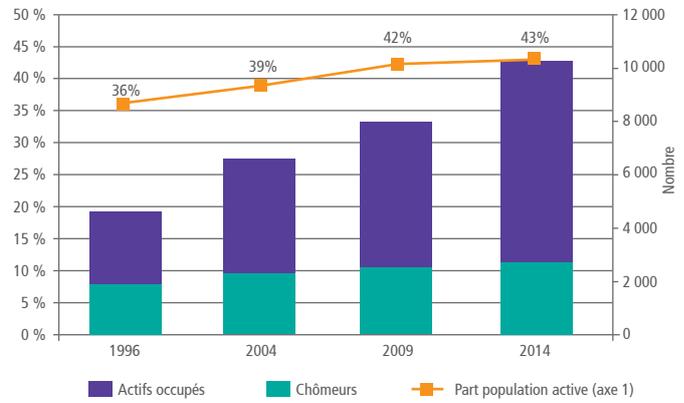
# 3.3. FAVORISER L'INTÉGRATION DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ

## 3.3.1. La situation

Cet état de situation se place d'un point de vue socio-économique. Considérant que le but à atteindre est l'équilibre entre femmes et hommes, les différents indicateurs sont présentés sous l'angle de la parité ou de l'écart éventuel pour atteindre le seuil de 50 % de femmes.

En 2014, 18 000 femmes de plus de 15 ans résidaient en Province Nord. La composition de la population par situation d'activité est présentée dans la figure. Plus de quatre femmes sur dix se déclaraient en emploi et moins d'une sur quatre indiquait rester au foyer. Ces taux étaient respectivement de 35 % et de 29 % au recensement de 2009.

### LES FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE

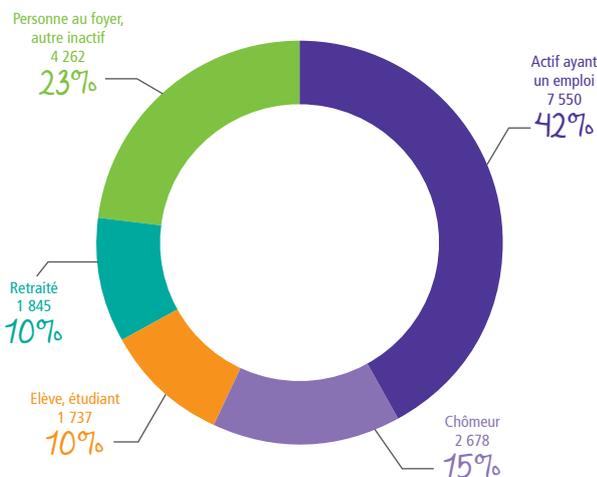


Le tableau précise la part des femmes dans les différentes catégories socio-professionnelles.

Ainsi, elles sont majoritaires chez les agriculteurs et les employés tandis qu'elles sont sous représentées parmi les ouvriers, les cadres et les artisans/commerçants. C'est toutefois dans cette catégorie que la progression est la plus notable en cinq ans.

.115

### COMPOSITION DE LA POPULATION FÉMININE DE 15 ANS ET PLUS (RGP 2014)



### POPULATION FÉMININE DE 15 ANS ET PLUS EN PROVINCE NORD

| % femmes parmi              | 2009 | 2014 | Evol. 2009-2014 |
|-----------------------------|------|------|-----------------|
| Agriculteur                 | 56%  | 55%  | -1 pt           |
| Artisan<br>Commerçant       | 26%  | 31%  | 5 pts           |
| Cadres                      | 33%  | 35%  | 2 pts           |
| Profession<br>Intermédiaire | 52%  | 50%  | -1 pt           |
| Employé                     | 66%  | 64%  | -2 pts          |
| Ouvrier                     | 17%  | 20%  | 3 pts           |

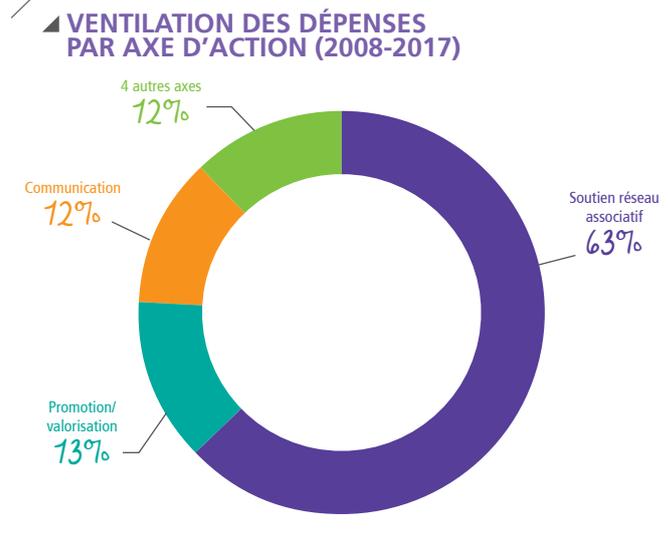
La place des femmes dans la vie économique a connu une amélioration importante. Leur nombre dans la population active a doublé en 20 ans et elles en représentent désormais 43 %. Cependant, la parité n'est pas encore atteinte.

En termes de statut, elles représentaient en 2014, 40,8 % des salariés et 37,2 % des chefs d'entreprises contre respectivement 39,6 % et 31 % cinq ans auparavant. Ces évolutions favorables illustrent la volonté d'émancipation des femmes par l'accès à un emploi rémunéré et donc à plus d'autonomie.

Cette volonté d'insertion économique par l'emploi s'exprime aussi par leur inscription auprès des services de placement. Depuis 2008, elles étaient entre 800 et 1200 inscrites chaque fin de mois auprès de CAP Emploi et les femmes représentent en moyenne 60 % des demandeurs d'emploi de la Province Nord. La situation s'est améliorée à partir de 2011 : 860 en moyenne jusqu'en 2017 contre 1100 de 2008 à 2010.

La part des femmes ayant pris des responsabilités dans les mairies à l'issue des élections municipales de 2014 est considérée comme représentative de la place des femmes dans la vie publique locale. Dans les communes du Nord, seules 2 maires sur 17 sont des femmes (comme en 2008) et 40 adjoints sur 91 sont des adjointes (hors changements intervenus depuis). La parité n'est donc pas encore observée. Même si la loi sur la parité s'est imposée depuis 2001 aux communes de plus de 3 500 habitants, cette tendance reflète encore la difficulté pour les femmes à s'impliquer et à s'engager dans la vie publique locale. Au niveau de l'administration communale, en 2017, six communes employaient des femmes en qualité de secrétaire générale.

Les deux aspects de l'action provinciale développée sont celui spécifique à « la condition féminine » ainsi que la place de la femme dans quelques dispositifs généraux emblématiques.



Les dépenses pour les actions spécifiques en faveur de la valorisation de la femme se sont élevées à 42 millions F.CFP par an en moyenne depuis 2008 (investissement et fonctionnement confondus). La ventilation précisée dans la figure indique la prédominance de **l'accompagnement du réseau associatif** qui est un axe clé de l'intervention provinciale. En effet, la dynamique associative est le support de la représentation des femmes, d'une prise de responsabilité, de la mise en valeur des savoir-faire et du débat sur des questions de société. Les fédérations communales et le conseil provincial des femmes en sont les deux piliers.

« La fête de la robe mission depuis 2009 et la fête de la vannerie à partir 2010 sont nées d'une initiative provinciale. »



Salariées dans une entreprise de Pwèèdi Wiimiã (Poindimié)

### 3.3.2. Le soutien aux acteurs de la condition féminine

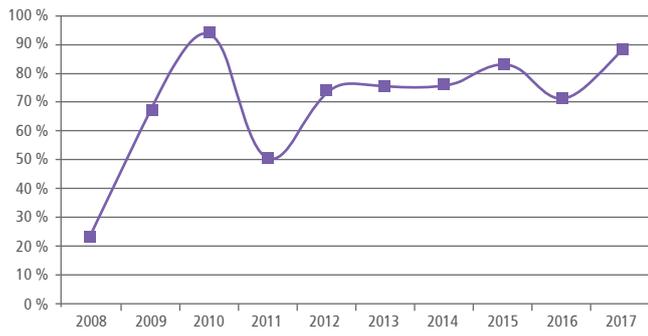
La province participe à l'élimination des discriminations dont sont victimes les femmes et favorise la valorisation de son rôle et de sa place en tant qu'actrice de la vie économique et sociale.

**Le réseau de fédérations communales** s'est densifié passant de 9 structures en 2008 à 14 en 2010 puis 17 depuis 2015. Toutes les communes disposent désormais d'une représentation. Cet échelon local est essentiel pour le travail de proximité sur le terrain et il est plutôt dynamique. Le graphique représente le taux de fédérations actives. En moyenne, on observe que depuis 2012, près de 8 sur 10 sont actives chaque année. La collectivité contribue également à leur animation.

.116



### TAUX DE FÉDÉRATIONS COMMUNALES ACTIVES



**Le conseil des femmes de la Province Nord (CFPN)** est une association créée en 1994 qui regroupe l'ensemble des déléguées communales issues des fédérations. Cette organisation est chargée de représenter les associations de femmes auprès des institutions et de « porter » les questions de société. C'est donc un opérateur majeur à qui la collectivité délègue un programme d'actions : formations, événementiels, animation des fédérations.



Fête de la robe mission à Bwapanu (Kaala-Gomen) en 2013

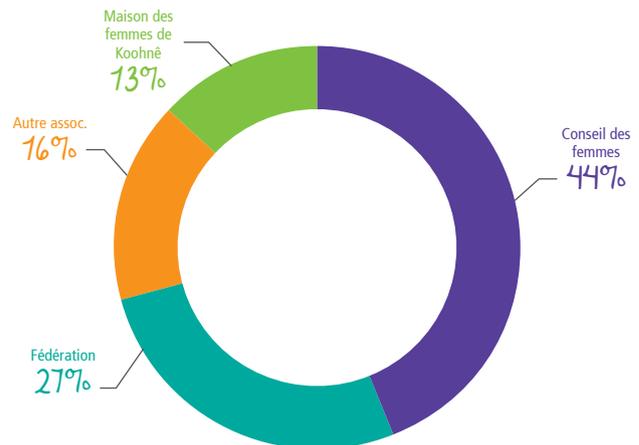
Le conseil des femmes a joué pleinement son rôle de partenaire pour la collectivité sauf pendant la période 2011-2012 où les difficultés rencontrées ont conduit à un refus de son financement par la province Nord en 2011. Le conseil est désormais organisé en trois pôles correspondants à ses axes d'actions : gouvernance, lutte contre les discriminations et développement local. Une ouverture a été faite en 2017 à des personnes non issues des fédérations.

Le graphique donne la répartition des 261 millions F.CFP de dépenses pour la structuration du réseau : Fédérations et CFPN ont bénéficié d'aides financières de façon continue sauf situation exceptionnelle. Pour les autres associations, l'aide est apportée au cas par cas en

fonction des projets, ce peut être l'achat d'équipement ou la construction d'un local par exemple.

La construction de la maison de la femme de Xapecedeaxate (Paiamboué) à Koné s'est achevée début 2018. Elle devrait devenir un lieu de rencontre ainsi qu'un site permanent d'exposition et de commercialisation des productions artisanales.

### DÉPENSES DE STRUCTURATION DU RÉSEAU (2008-2017)



Un appui spécifique est apporté par la formation. Ces formations communautaires sont organisées chaque année en réponse aux besoins exprimés. Les thèmes les plus courants sont la couture, la cuisine, l'agriculture (horticulture, agriculture biologique) ainsi que la gestion associative. Les participantes apprécient ces apprentissages très concrets dans un contexte de rencontres et d'échanges.

La fête de la robe mission depuis 2009 et la fête de la vannerie à partir 2010 sont nées d'une initiative provinciale. Depuis 2013, les deux ont été regroupées en une seule manifestation et son organisation est portée par le conseil des femmes. Une trentaine de couturières et de vannières y participent régulièrement. Ces événements visent la valorisation des savoir-faire artisanaux des femmes et au-delà la structuration d'une filière d'artisanat local portée par les femmes. Ainsi, en plus de l'exposition-vente, ces manifestations sont mises à profit pour organiser des espaces d'échanges, identifier des problématiques et proposer des actions d'accompagnement.



Fabrication de vêtements pendant la fête de la robe mission

Deux supports de communication privilégiés sont édités pour répondre au besoin d'une information dirigée vers les femmes et en réponse à leurs questionnements :

- ▲ Le guide pratique des femmes en Province Nord, après la première édition 2007-2008, il a été mis à jour et réédité à plusieurs reprises.
- ▲ Le Pala Hin Hnémo (parole aux femmes) publié pour la première fois en 2007 et édité depuis cette date de manière trimestrielle. Fin 2017, une mini-série TV du même nom a été diffusée sur la chaîne Calédonia pour sensibiliser autrement aux questions liées à la condition féminine (sur l'égalité, les violences faites aux femmes, la place de la femme dans la coutume, etc.) en prenant le parti de l'humour.

La journée internationale des femmes est célébrée chaque année pour mettre en avant la lutte pour les droits des femmes et la réduction des inégalités par rapport aux hommes. Les femmes du Nord participent à la célébration du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 8 mars et une journée spécifique supplémentaire a pu être organisée en Province Nord.

Dans le même cadre, des séminaires sur le statut de la femme Kanak ont été organisés en lien avec le CFPN en 2008, 2009 et en 2010.

### 3.3.3. L'appui à l'amélioration des conditions de vie

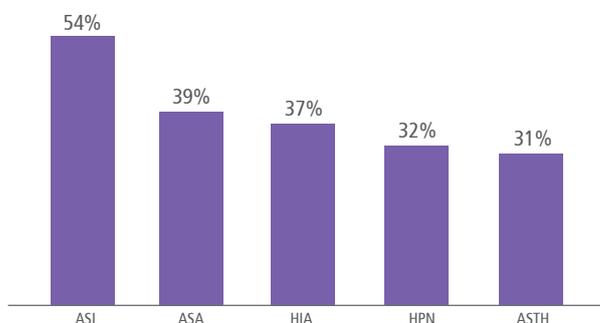
Nous allons appréhender ce sujet par le biais de la place des femmes dans trois dispositifs provinciaux importants : l'accès au logement, le Codev et la formation professionnelle.

**L'aide au logement** a permis la réalisation de 1 575 constructions nouvelles ou améliorations entre 2008 et 2017, tous programmes confondus. Le code de l'habitat ne prévoit pas de mesures spécifiques en faveur des femmes.

Le nombre de titulaires d'une aide à l'accession qui sont des femmes est de 659, soit 42 % des maisons réceptionnées. Elles sont majoritaires pour le programme « ASI » et elles représentent 30 à 40 % des autres programmes.

Il est à noter que 82 % de ces logements sont situés sur terres coutumières. Cela dénote bien que l'accès des femmes au foncier coutumier est possible pour de l'habitat.

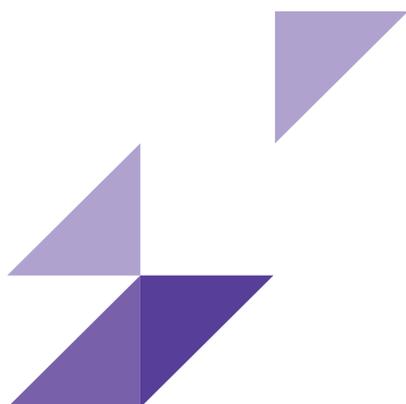
▲ PART DE FEMMES DANS LES TITULAIRES D'UNE AIDE À L'HABITAT SOCIAL (2008-2017)



L'aide aux **projets économique** est basée sur le Code de développement de la province qui prévoit une majoration de 5 points du taux d'aide pour les personnes physiques de sexe féminin. 1 856 projets ont été agréés en dix ans dont seulement 571 portés par des femmes, soit moins d'un tiers. En outre, le coût de leur investissement est plus modeste que celui des hommes et leurs projets ne représentent que 20 % de l'investissement total.

L'analyse par secteur indique que 83 % de leurs projets concernent deux secteurs d'activité : l'agriculture et le secteur du commerce, des services et du transport. Le

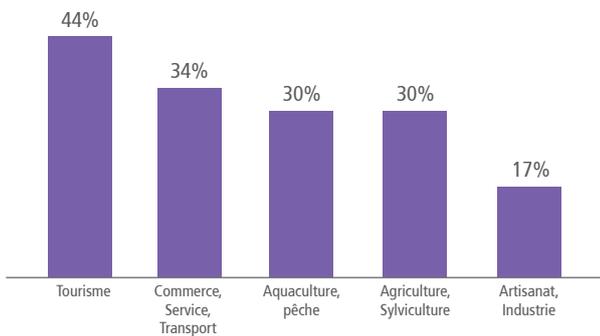
.118



graphique représente la part des femmes bénéficiaires d'une aide par secteur (en nombre). Elles sont plus présentes dans le tourisme et nettement moins dans l'artisanat/industrie.

Malgré la présence active des femmes sans emploi salarié dans le domaine artisanal « traditionnel », on les retrouve peu dans les projets Codev. Par exemple, seuls 9 projets de couture ont été agréés en 10 ans. Par contre, elles mobilisent plus fréquemment des fonds auprès de l'ADIE (44 prêts pour de la couture et la création de vêtements sur la même période).

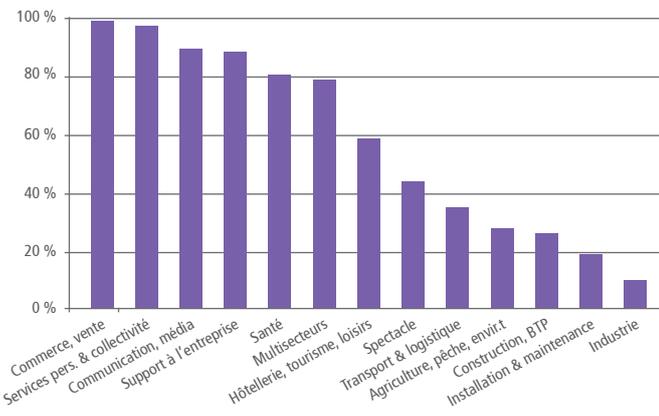
▲ PART DE FEMMES DANS LES AGRÈMENTS DE PROJETS ÉCONOMIQUES (2008-2017)



L'analyse de la **formation professionnelle** présentée dans le chapitre précédent fait apparaître une proportion de femmes de 52 % parmi les stagiaires répertoriés. Dans le commerce, les services à la personne, la communication et le support à l'entreprise, 9 personnes sur 10 sont des femmes.

À l'inverse, elles sont largement minoritaires dans le BTP, la maintenance et l'industrie. Néanmoins, elles sont présentes dans ces métiers dits « masculin », cela est noté en particulier dans la conduite d'engin minier.

▲ PART DE FEMMES PARMI LES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (2009-2017)



### 3.3.4. En quoi l'action provinciale a contribué à favoriser l'inclusion des femmes ?

L'amélioration de la condition des femmes dans la société s'appuie de multiples leviers. Nous avons choisi, au regard des axes d'actions provinciaux d'en illustrer trois :

▲ **L'accès des femmes à leurs droits** : Le débat public sur la place des femmes s'est démocratisé depuis 10 ans. Auparavant porté essentiellement par les collectivités, les fédérations et le conseil des femmes s'en sont progressivement saisis et elles n'hésitent plus à organiser des événements sur le sujet et à interpeller les institutions sur les problématiques rencontrées. À l'échelle individuelle, la fréquentation des points d'accès aux droits depuis 2014 ne s'érode pas. 60 % du public est féminin et les 3/4 des demandes relèvent du droit civil (affaires familiales, travail, etc.). Cela dénote bien leur besoin de s'informer pour ensuite essayer de faire valoir leurs droits.



Clôture de la Journée Internationale des Femmes à Pwêédi Wiimiâ (Poindimié) en 2015

▲ **L'émancipation socio-économique** passe notamment par l'obtention d'un revenu personnel. Pour la création d'une activité personnelle, les aides à l'investissement ont permis aux femmes le développement de leur projet économique. Le bonus de subvention accordé ne semble pas déterminant et elles restent encore minoritaires parmi les promoteurs. La volonté des femmes est beaucoup plus affirmée dans la formation professionnelle qu'elles investissent largement. L'amélioration des compétences est un

facteur favorable pour trouver un emploi salarié. Elles ont ainsi même pu se faire une place dans le secteur de la mine, de l'industrie et du bâtiment.

Cette volonté de se former est confirmée encore plus fortement chez la jeune génération qui intègre des études supérieures. L'analyse des bénéficiaires de bourses d'enseignement supérieur de la province depuis 2008 montre que 67 % des boursiers sont des filles.

▲ La diminution de la précarité passe aussi par **l'accès à un logement** garantissant un minimum de confort et de sécurité. Plus de 600 femmes ont été titulaires d'une nouvelle habitation en 10 ans. Ce chiffre n'inclut pas les épouses des titulaires « hommes ». Si on les cumule, ce sont 1 200 femmes qui ont obtenu une amélioration de leur logement. Il s'agit, de manière globale d'une progression notable, en matière de droit et d'accès à la propriété, particulièrement pour les femmes relevant du statut coutumier.



Stage de formation à la soudure



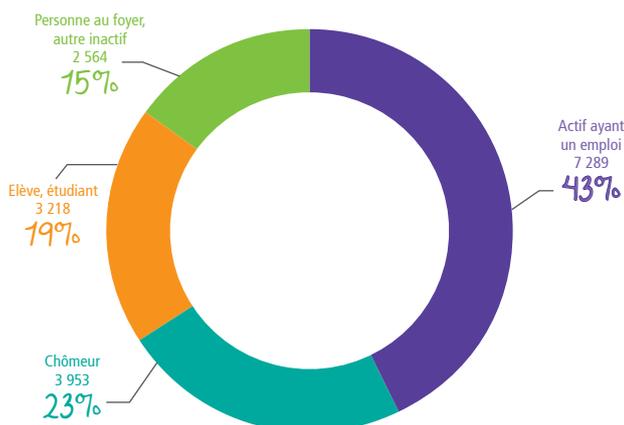
Remise de la clé d'une maison HPN à Pwëbuu (Pouembout) attribuée à sa propriétaire

# 3.4. FAVORISER L'INTÉGRATION DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ

## 3.4.1. La situation

La tranche de population âgée de 15 à 34 ans forme un tiers de la population de la Province Nord (au recensement de 2014). Plus de deux sur cinq se déclarent en emploi et près d'un sur quatre indique être au chômage tandis qu'un sur cinq est encore à l'école ou aux études. Comparativement à 2009, la part des actifs ayant un emploi a nettement progressé (37 % en 2009), celle des chômeurs est stable (24 % en 2009) tandis que la part des élèves/étudiants et « autres inactifs » a légèrement diminuée (respectivement 22 % et 17 % en 2009).

### COMPOSITION DE LA POPULATION JEUNE (DE 15 ANS À 34 ANS) - RGP 2014



La part de la population active de cette tranche d'âge en emploi (tableau) a augmenté de plus de trois points de 2009 à 2014.

### TAUX D'OCCUPATION DE LA POP. ACTIVE AU RECENSEMENT

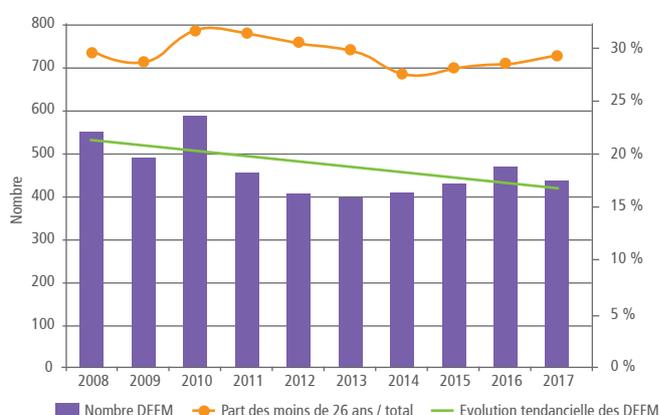
|                     | 2009    | 2014      |
|---------------------|---------|-----------|
| Ensemble population | 72,4 %  | 75,9 %    |
| 15 - 34 ans         | 61,4 %  | 64,8 %    |
| Ecart               | -11 pts | -11,1 pts |

Toutefois, c'est nettement moins que l'ensemble de la population et le différentiel de 11 points se maintient.

Parmi les demandeurs d'emploi, 400 à 500 personnes de moins de 26 ans sont inscrites à CAP Emploi chaque fin de mois. Ils représentent en moyenne 29 % des demandeurs sur la période 2008-2017 et ce taux est relativement stable. L'inscription dans un service de placement dénote une démarche active pour chercher un emploi salarié ou intégrer une formation professionnelle, ce sont deux voies d'intégration sociale.

### EVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (DEFM) DE MOINS DE 26 ANS

(Moyenne mensuelle - source : IDCNC)



Le but recherché par l'action de la province est une intégration des jeunes, c'est-à-dire qu'ils trouvent leur place dans la société et en soient des acteurs. Pour accepter les responsabilités auxquelles les jeunes doivent faire face à chaque étape de leurs parcours de vie, ils doivent être bien physiquement, psychologiquement et être « armés » pour faire face aux défis qui se présentent afin que les expériences vécues



Sortie patrimoine à Vook (Voh)

soient constructives et pour surmonter les obstacles rencontrés.

Dans la suite, nous allons présenter la transversalité de la politique jeunesse puis développer les dispositifs spécifiques d'insertion.

### 3.4.2. Une approche transversale en faveur des jeunes



Formation au BAFA à Pwèedi Wiimiâ (Poindimié)

La majorité des jeunes suit son parcours de vie jusqu'à l'âge adulte sans trop de difficultés. Par contre une partie de la jeunesse reste en marge de la société. Les causes identifiées<sup>43</sup> sont multiples et elles sont souvent liées : inquiétude sur l'avenir du pays et évolution trop rapide de la société qui les déstabilisent, échec scolaire, addictions, manque de confiance en soi ou insuffisance de moyens pour accéder à l'autonomie.

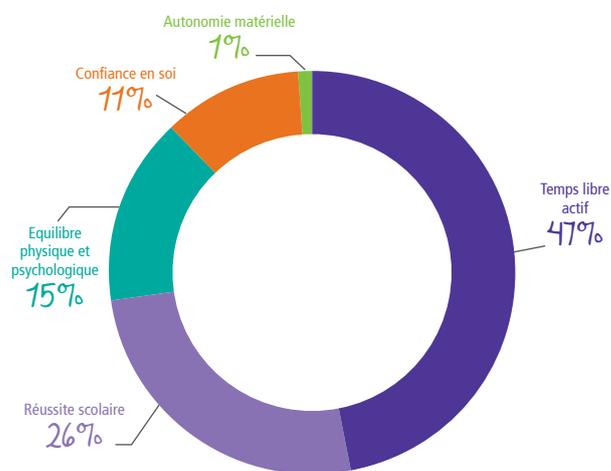
Le plan d'actions inter-directions proposé pour améliorer la situation des jeunes vise trois objectifs :

- ▲ Augmenter le nombre de jeunes qui sortent du système scolaire avec un diplôme
- ▲ Accroître la prise de conscience des risques encourus à leur santé par leurs comportements
- ▲ Améliorer le comportement et l'engagement citoyen des jeunes

Les thématiques d'actions qui ont été déclinées sont dénommées les « clés ». L'objectif est que les jeunes disposent de l'ensemble de ces clés, au nombre de cinq, pour réussir leur intégration sociale. Chacune des clés est constituée de plusieurs « projets » :

- ▲ La confiance en soi : dispositifs d'accompagnement des jeunes diversifiés et adaptés aux besoins et une information multiforme, accessible et stimulante.
- ▲ L'équilibre physique et psychologique : prévention contre les abus d'alcool et de cannabis et toutes conduites à risques, prise en charge des enfants en situation de handicap, prise en charge précoce des enfants en danger.
- ▲ La réussite scolaire : accompagnement des enfants en difficultés, accompagnement des parents en difficultés, adaptation pédagogique et orientation choisie.
- ▲ Le temps libre actif : offre de loisirs éducatifs, sportifs et culturels.
- ▲ L'autonomie matérielle : aide à l'hébergement, au logement et à la garde d'enfants.

#### ▲ DÉPENSES PAR CLÉ (MOY. : 3,75 MDS F.CFP/AN)

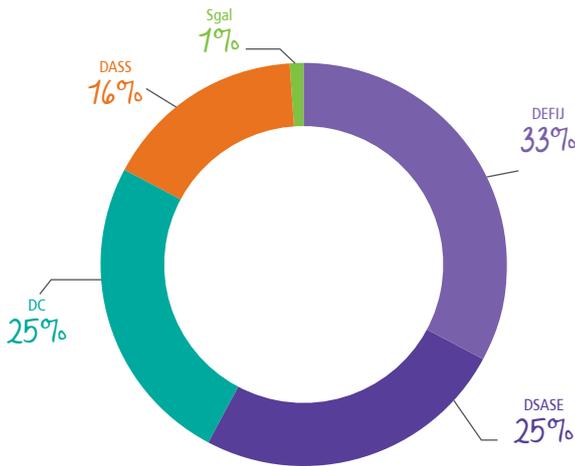


L'identification de tous les dispositifs concourants à ces clés a été effectuée et les dépenses d'intervention associées ont été évaluées. Depuis 2008 et en moyenne, elles se sont élevées annuellement à 3,7 milliards F.CFP. Leur répartition est présentée dans le graphique ci-dessus.

43. Groupe de travail sur la jeunesse (2015)

Par ailleurs, il est observé la réalité de la transversalité des politiques publiques en faveur de la jeunesse au sein des différentes directions provinciales comme le montre la figure suivante. Quatre directions sont directement concernées par la jeunesse, chacune dans son domaine de compétence. Leur action est exposée dans les différents chapitres précédents. La création de la mission jeunesse en 2017 a vocation à renforcer l'animation de la transversalité.

### ▲ DÉPENSES PAR DIRECTION (2008-2017)



### 3.4.3. Des dispositifs étoffés pour l'insertion des jeunes

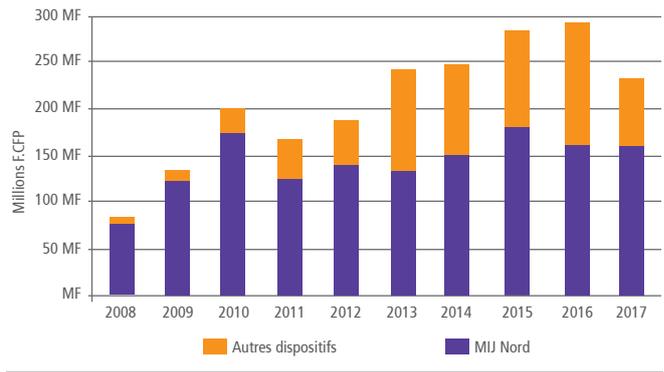
L'objectif est d'agir au bénéfice de personnes en difficulté d'intégration sociale, en amont de la formation. Depuis 2008, les moyens consacrés à l'insertion des jeunes ont fortement augmenté et les modalités d'action ont été diversifiées. Le graphique des dépenses illustre parfaitement cette évolution.

Entre les périodes 2008/2010 et 2015/2017, elles ont doublé passant de 147 millions F.CFP/an en moyenne à 277 millions F.CFP/an.



Session de découverte et d'orientation professionnelle à Dau Ar (Bélep)

### ▲ DÉPENSES POUR L'INSERTION

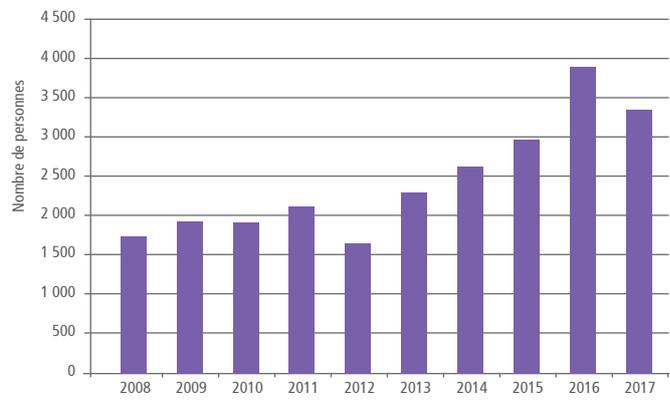


La Mission locale d'Insertion des Jeunes (MIJ) est soutenue par la province pour accompagner les jeunes dans la construction d'un parcours d'insertion personnalisé. Elle est très impliquée dans l'information sur le terrain et dans l'identification des jeunes, notamment en amont des formations et des emplois offerts. L'association dispose de 6 antennes (Koojnë (Koné), Pwêedi Wiimîa (Poindimié), Koumac, Ouégoa, Waa wi Luu (Houailou) et Canala) lui permettant d'asseoir une démarche de proximité auprès de la population.

.123

### ▲ ACCUEIL RÉALISÉS PAR LA MIJ

(Source : MIJ-PN)



La MIJ est en mesure d'accueillir puis d'orienter les jeunes, selon leurs projets et leurs profils, vers les dispositifs collectifs ou individuels mis en place par elle-même ou par d'autres structures. Ces quatre dernières années, 3 000 à 3 500 jeunes ont été accueillis chaque année. Les deux tiers avaient moins de 26 ans.

Le public de niveaux scolaires VI et V bis (sortie en cours de collège ou abandon en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale) en représente 37 % tandis que 35 % sont des personnes de niveau V (CAP, BEP ou

sortie du lycée avant l'année terminale). Aussi, plus de 7 personnes accueillies sur 10 ne sont pas ou sont peu diplômés.

La MIJ s'adresse donc clairement aux jeunes sans emploi et avec une faible ou une absence de qualification professionnelle.

#### ▲ PERSONNES ACCUEILLIES PAR LA MIJ DE 2014 A 2017

| Niveau scolaire | %    |
|-----------------|------|
| III et +        | 1,5  |
| IV              | 27,3 |
| V               | 34,5 |
| VI et V bis     | 36,7 |

La diversification de l'offre de programme d'insertion s'est notamment traduite par :

- ▲ des stages de remise à niveau en mathématiques, français et en informatique,
- ▲ des stages d'adaptation à l'emploi,
- ▲ les Plans d'Insertion Economique et Sociale (PIES),
- ▲ les Sessions de Découverte et d'Orientation Professionnelle (SEDOP).

Entre 2012 et 2017, environ 120 personnes ont bénéficié de ces dispositifs chaque année.



Forum emploi formation

Notons qu'un certain nombre de formations intègrent des modules de sensibilisation sur sept thèmes dont la santé, la violence, le savoir-être et l'employabilité.

L'Ecole du Métiers de l'Image et des Arts est aussi un acteur de l'insertion en proposant différentes mesures dans le domaine des arts visuels (sessions d'orientation artistique, d'orientation et de découverte artistique, de

formation aux pratiques artistiques).

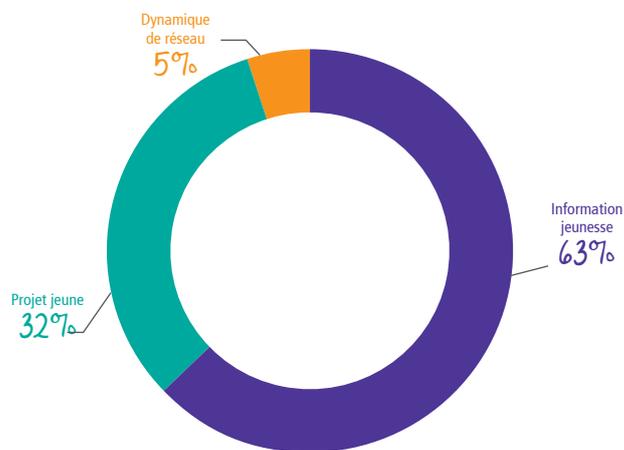
Enfin, l'association Association Dépotage et Manutention de Nouméa est aidée pour sa mission de prise en charge momentanée de personnes adultes en détresse dans un but de réinsertion sociale.

**Le dispositif de mobilité et de volontariat** en faveur des jeunes mis en œuvre de manière expérimentale depuis 2013 est aussi utilisé comme outil d'insertion. Un partenariat a été formalisé avec l'association France Volontaire. Depuis l'origine, 136 jeunes en ont bénéficié en plusieurs vagues de départ, 66 en volontariat individuel (durée longue) et 70 en chantier collectif (durée courte). Une réflexion est en cours sur l'évolution à donner au programme après cette première expérience qui a fait l'objet d'une évaluation.

### 3.4.4. Des jeunes mieux informés et accompagnés dans leurs projets

La collectivité a dépensé annuellement 52 millions F.CFP dans ces dispositifs, selon la ventilation du graphique.

#### ▲ DÉPENSES (2008-2017)



Les Points Information Jeunesse (PIJ) sont des lieux où trouver des informations dans de multiples domaines tels que la formation, les loisirs, les démarches administratives, etc. Pour cela, les PIJ disposent d'une large documentation alimentée par le Centre de Ressources Information Jeunesse (CRIJ) provincial situé à Pwêédi Wiimîa (Poindimié) et le Centre Information Jeunesse de la Nouvelle Calédonie (CIJNC). Le public visé est la tranche des « 16-30 ans » mais ils sont ouverts

à tous. Tous les services proposés sont gratuits pour les jeunes. Depuis 2008, 13 PIJ ont été ouverts et 9 étaient opérationnels en fin d'année 2017. Le portage est assuré par cinq communes et quatre associations. Depuis 2013, une stabilité des structures a été observée avec seulement deux fermetures, celui de Dau Ar (Bélep) en 2015 et de Koojnë (Koné) en 2017. Néanmoins, la rotation du personnel a pu entraîner des fermetures transitoires de certains.

| Situation des PIJ fin 2017 | Nombre communes | Nombre de passages (2017) | Nombre actions spécifiques (2017) |
|----------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Côte Océanienne            | 3 sur 4         | 2 615                     | 23                                |
| Espaces Ouest              | 1 sur 4         | 1 096                     | -                                 |
| Grand Nord                 | 4 sur 6         | 2 119                     | 45                                |
| Sud Minier                 | 1 sur 3         | 1 247                     | 18                                |
| Total général              | 9 sur 17        | 7 077                     | 86                                |

Ils sont devenus des lieux de référence importants pour les jeunes, c'est par exemple le cas à Tuo Cèmuhi (Touho) et à Kaa Wi Paa (Kouaoua) où l'embellissement du PIJ a été assuré dans le cadre de projets « initiative jeunes bénévoles ».

L'accompagnement provincial porte sur les aides à l'emploi, à la formation des agents d'accueil et à l'équipement. Il consiste aussi à coordonner le réseau et à entretenir la dynamique par des visites régulières et par l'organisation de regroupements.

« [ Les Points Informations Jeunesse ] sont devenus des lieux de référence importants pour les jeunes. »

Le soutien en faveur des groupes de jeunes s'exprime de plusieurs façons.

La province confie à la fédération d'éducation populaire Pwara Waro (CEMEA)

l'accompagnement de groupes de

jeunes afin de les aider à se structurer et à faire émerger des projets. Auparavant, l'AFOCAL jusqu'en 2013 et l'ACAF Nord jusqu'en 2010 avaient également cette mission, chacune dans une zone spécifique. Ces projets peuvent ensuite être aidés, dans le cadre du dispositif « initiative jeunes bénévoles ». Ce fut le cas pour 9



Atelier sur la sécurité routière au PIJ de Tuo Cèmuhi (Touho)

projets entre 2015 et 2017 (fresques murales de PIJ, construction de farés, etc.).

L'association pour la valorisation de la jeunesse en Province Nord (AVJPN) est accompagnée par les services pour aboutir à terme à une organisation représentative de la jeunesse en Province Nord. Des démarches de mise en place d'une organisation jeunesse locale sont en œuvre dans huit communes mais elles n'ont abouti pour le moment qu'à la création du conseil des jeunes de Dau Ar (Bélep) en place depuis 2012. La création d'une « structure représentative de la jeunesse » est l'une des orientations des assises de la jeunesse qui se sont tenues en juillet 2010 à Pwëbuu (Pouembout).

.125

### 3.4.5. Les jeunes ont-ils bénéficié des dispositifs provinciaux ? Y-a-t-il eu une différenciation en termes de soutien ?

Nous allons appréhender ce sujet selon trois dispositifs provinciaux importants : le Codev, la formation professionnelle et l'accès au logement. Sont considérées « jeunes », les personnes dont l'âge est inférieur ou égal à 35 ans.

En matière d'aide au logement, le code de l'habitat ne prévoit pas de mesures spécifiques en faveur des jeunes. Sur les 1 575 constructions nouvelles ou améliorations réalisées entre 2008 et 2017, 413 ont eu comme bénéficiaires des personnes de moins de 35 ans<sup>44</sup>,

44. Il s'agit de l'âge à l'acceptation de la demande.



soit une part de 26 % de jeunes. Ils sont largement majoritaires dans les programmes HIA et ASA avec respectivement 73 % et 69 % de jeunes. Ils représentent un quart des programmes HPN et ASA et près de 20 % de l'ASI.

L'**aide aux projets économique** est basée sur le Code de développement de la province Nord dont la révision en 2008 prévoit une majoration du taux directeur de 15 points pour les personnes physiques âgées de moins de 30 ans.

Moins d'un tiers (28 %) des projets agréés<sup>45</sup> sont portés par des personnes de 35 ans et moins, ils représentent 24 % des subventions accordées et seulement 20 % des investissements agréés. Les projets des jeunes promoteurs sont de tailles plus modestes que ceux des plus anciens. Par contre, ces projets sont nettement

plus aidés que les autres en bénéficiant d'un taux de subvention moyen de 58 % contre 46 %. Ce qui est cohérent avec la bonification prévue.

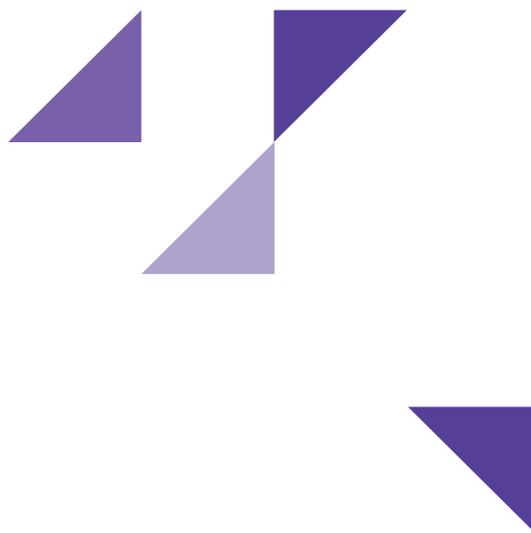
La part des jeunes varie selon le type d'activités : Ils pèsent 30 % des projets dans l'agriculture et l'artisanat/industrie et environ 20 % dans autres secteurs.

L'analyse de la **formation professionnelle** présentée dans un chapitre précédent fait apparaître une proportion de 68 % de personnes<sup>46</sup> de 35 ans et moins parmi les stagiaires répertoriés. Les jeunes sont donc les premiers bénéficiaires des programmes de formation. Il n'y a pas de différenciation de traitement dans les programmes de formation mais les dispositifs d'information et d'orientation (PIJ, MIJ, CAP Emploi dans une moindre mesure) ont une cible axée sur les jeunes.

.126



Stage d'entretien de petit matériel motorisé



Exploitation agricole d'un jeune de Tuo Cèmuhi (Touho)

45. Analyse des 1 264 dossiers codév 2008-2017 pour lesquels ce critère est renseigné.

46. L'analyse porte sur 1 500 personnes dont la date de naissance est renseignée sur les 4 000 de la liste de stagiaires recensés. L'information n'est donc pas exhaustive mais suffisamment importante pour être exploitée et considérée comme représentative.

## 3.5. ASSEOIR UNE IDENTITÉ COMMUNE

Le but est de développer le sentiment d'appartenance à un pays unique dans la droite ligne du destin commun affirmé dans le préambule de l'Accord de Nouméa.

C'est une notion à multiples facettes. L'identité commune se construit au quotidien à l'école, au travail, sur un terrain de sport, dans les associations et lors des événements de diverses natures.

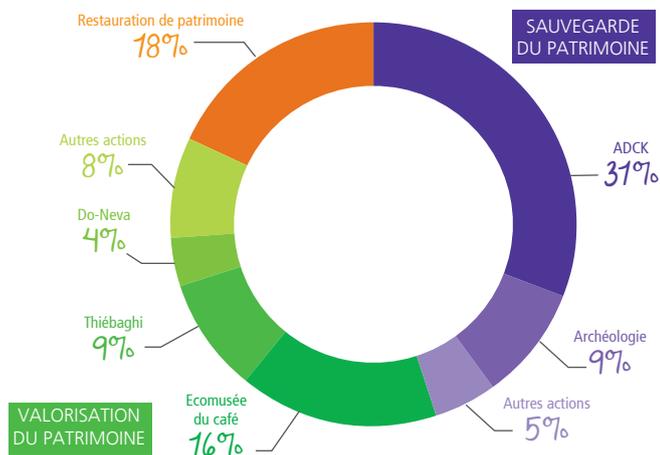
Aucun indicateur n'a été établi pour en mesurer l'atteinte. Ce qui est mesuré, ce sont les moyens et actions qui y contribuent, le plus souvent indirectement.

La politique provinciale est conduite depuis 2000 en faveur de la pleine reconnaissance de l'identité et de la culture kanak ainsi que de l'expression de la diversité culturelle du pays. Dans une partie précédente, nous avons déjà expliqué l'action en faveur de la culture. Dans ce chapitre, nous allons développer le volet « culture patrimoine » et étudier dans quelle mesure les deux axes : la culture kanak et la culture des autres communautés sont prises en compte.

### 3.5.1. Un patrimoine culturel connu et reconnu

Le programme « patrimoine de Pays » regroupe les actions en faveur du patrimoine, il se décline en trois volets : l'inventaire, la sauvegarde et la valorisation.

#### ▲ VENTILATION DES DÉPENSES EN FAVEUR DU PATRIMOINE (2008-2017)



Les dépenses du programme se sont élevées à 1,72 milliard F.CFP depuis 2008 à raison de 45 % pour la sauvegarde, 37 % pour la valorisation et 18 % pour la restauration.

Le soutien à l'Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) établissement créé en 2008 lui a permis de réaliser régulièrement des missions en Province Nord à des fins d'inventaire, de prospection ou de fouilles. Il conserve également une collection d'objets trouvés en Province Nord.

Une aide est apportée à l'Agence pour le Développement de la Culture Kanak - Centre Culturel Tjibaou (ADCK-CCT) pour l'exercice de sa mission générale ainsi qu'en soutien à son département « Recherches et Patrimoine » qui a ouvert son « pôle oralité » à Koohnê (Koné) en 2011. Celui-ci est chargé de recueillir les savoirs et savoir-faire transmis oralement.

Les autres actions recouvrent en particulier des travaux sur les langues kanak et divers inventaires de sites.

Le centre d'archives culturelles de la direction provinciale installé à Hienghène contribue au travail de conservation du patrimoine.

**La mise en valeur du patrimoine** s'articule autour de sites historiques et d'événements.

Les acteurs les plus importants en sont les associations :

▲ Patrimoine et Histoire de Voh (PHV) qui gère l'écomusée du café de Vook (Voh) ouvert au public depuis 2010 et met en œuvre une programmation basée sur des expositions et des journées d'animation.

- ▲ Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien (SPMHNC) qui assure la gestion du vieux village de Tiébaghi.
- ▲ Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva (ARP DoNéva).

La catégorie « autres actions » est très diversifiée : soutien à l'association des conteurs du Nord, projets scolaires, édition de livrets, aides à des événements et à des associations, etc.

La célébration du mois du patrimoine chaque année en septembre/ octobre permet de multiplier les initiatives sur le territoire provincial pour faire connaître l'histoire des lieux et de certains événements. Son ouverture est conjointe avec la province Sud depuis 2016.



Plantation des ignames par des enfants à l'écomusée du café

**En termes de restauration du patrimoine bâti**, plusieurs remises en état ayant nécessité une reconstruction parfois complète ont été conduites : l'église de la mission de Tuo Cèmuhi (Touho), la maison Destop à Vook (Voh) qui accueille l'écomusée, le magasin Pacilly à Koumac et la « demi-lune » de Pwëbuu (Pouembout), vestige de la présence américaine

pendant la guerre du Pacifique. Pour les sites classés, les travaux ont été effectués selon des techniques et avec des matériaux se rapprochant autant que possible de ceux utilisés à l'origine. Les sites de Tiébaghi et de Donéva ont également fait l'objet de travaux.

Il faut souligner que les opérateurs de la musique, du multimédia, de la lecture et les centres culturels contribuent aussi à la valorisation du patrimoine par leur activité de création et de diffusion.

La création de Calédonia (ex NCTV) vise le développement d'une identité commune, elle en est devenue un vecteur important. L'ambition de Calédonia est d'être :

- ▲ un espace dédié à l'expression et à la rencontre de toutes les femmes et tous les hommes, quelles que soient leurs origines, constituant le peuple citoyen de la Nouvelle-Calédonie,
- ▲ le vecteur de la promotion et de la valorisation de toutes les initiatives développées par les calédoniens pour donner une réalité et un sens à la citoyenneté calédonienne et au destin commun en construction,
- ▲ le témoin intéressé des mutations en cours dans le pays et de leur vécu par les calédoniens.

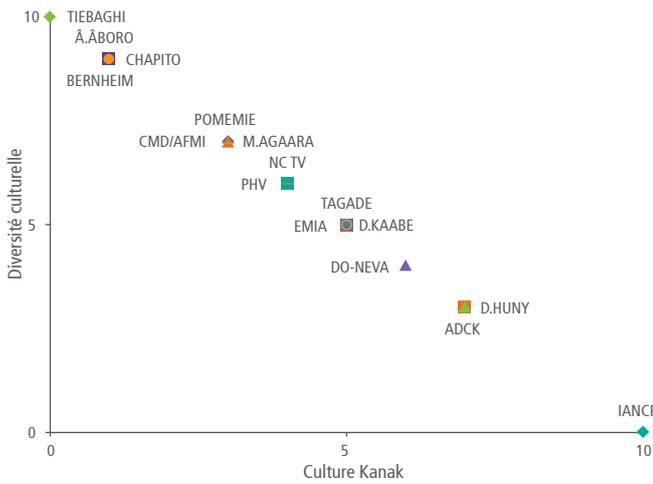
« [ Hormis deux exceptions, les opérateurs participent ] à la fois à la valorisation de la culture kanak et à la promotion de la diversité culturelle. »

Pour vérifier la prise en compte des deux grandes orientations de politiques publiques, nous avons positionné les principaux opérateurs culturels soutenus (les 17 pris en compte dans la partie précédente). Cette appréciation qualitative s'est effectuée en fonction de leurs activités globales de la période<sup>47</sup>. La figure en est la représentation graphique.

Ce qui est remarquable, c'est que hormis deux exceptions (IANCP et Tiébaghi), aucun opérateur ne peut être classé en fonction d'une seule orientation. Tous les autres participent, à des degrés divers, à la fois à la valorisation de la culture kanak et à la promotion de la diversité culturelle. La majorité est même très partagée entre les deux.

47. L'exercice collectif a consisté à partager une « note » de 10 entre les 2 axes

### CLASSEMENT DES OPÉRATEURS CULTURELS SELON LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES



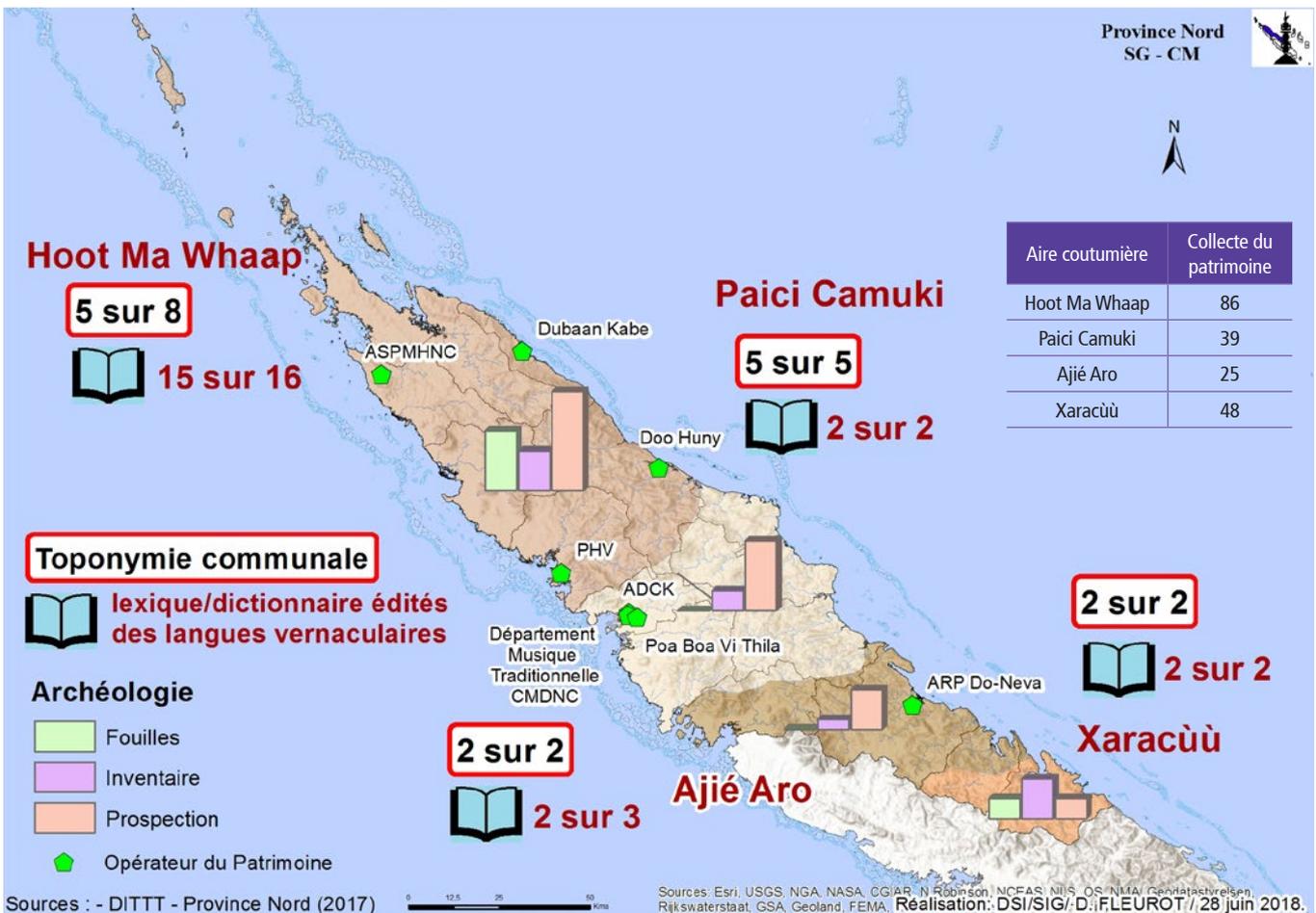
### 3.5.2. En quoi le patrimoine culturel a été mieux préservé et valorisé ?

Les actions décrites précédemment illustrent les progrès obtenus en termes de préservation et de valorisation du patrimoine depuis 10 ans.

Nous allons nous attacher à approfondir ce qu'il en est pour la culture kanak par le biais de quatre critères : la toponymie, les langues, les collectes et l'archéologie.

La carte présente la situation pour les quatre aires coutumières de la Province Nord.

### CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL



Quatorze communes de la Province Nord ont décidé d'adopter, par délibération de leur conseil municipal, la **toponymie kanak** du nom des lieux. A Hienghène, la collecte a été effectuée mais elle n'a pas fait l'objet de validation par les autorités coutumières, ni a fortiori municipales. Le travail de collecte est toujours en cours à Koumac et à Ouégoa. Cette situation actuelle était déjà celle de 2008 puisque les délibérations municipales les plus récentes datent de 2007.

La Province Nord compte 23 **langues kanak**, l'aire Hoot Ma Whaap est la plus riche avec 16 langues. 3 langues ont fait l'objet d'un dictionnaire et 18 d'un lexique. Seules l'Arhö et le Vamalé n'en disposent pas encore. Toutefois, pour le Vamalé, une collecte a été réalisée en 2017 par un étudiant de l'université de Berne avec un premier dépôt au centre d'archives culturelles de la Province Nord. En 2008, il n'existait des lexiques que pour dix langues. Dans le même temps, l'enseignement des langues s'est structuré progressivement et ce sont 11 langues qui sont désormais enseignées à l'école primaire publique.

**En ce qui concerne l'archéologie**, 42 missions de terrains de l'IANCP ont été répertoriées entre 2010 et 2017 qui se décomposent en 23 prospections, 11 inventaires et 8 fouilles. Les inventaires et les prospections sont pour beaucoup liés à des projets d'aménagement (routes, bâtiments, etc.) ou à des mines, dans le cadre de l'archéologie préventive. De plus l'IANCP a produit une carte des sites archéologiques de la Province Nord. Enfin, depuis 2008, 198 **collectes** réalisées par les collecteurs du patrimoine ont été répertoriées. Leur nature est très variée : événements historiques, toponymie, histoire des clans, etc.



Atelier scolaire sur le bambou gravé



Stand d'un jeune sculpteur au Jeudi du centre ville



# 04

## Développer une gouvernance adaptée aux enjeux

.131

|  |     |
|--|-----|
| 4.1. Promouvoir l'emploi local et maintenir la paix sociale                    | 132 |
| 4.2. Assurer la protection juridique et la gestion patrimoniale de la province | 137 |
| 4.3. Poursuivre la modernisation de l'administration provinciale               | 140 |
| 4.4. Garantir une gestion saine des finances publiques                         | 144 |

## 4.1. PROMOUVOIR L'EMPLOI LOCAL ET MAINTENIR LA PAIX SOCIALE

### 4.1.1. L'évolution de l'emploi au sein de la province Nord

Les effectifs budgétaires s'établissent actuellement à 1 315 postes, ce sont 147 postes de plus qu'en 2008. Cette augmentation de 12,6 % a eu lieu principalement en début de période puisque 101 postes supplémentaires ont été créés entre le budget primitif (BP) 2008 et le BP 2011. L'évolution s'est ensuite réduite et les effectifs n'ont plus évolués depuis 2016.

Près de 9 agents sur 10 exercent leur activité au sein d'une direction opérationnelle chargée de mettre en œuvre, sur le terrain et auprès de la population, les politiques publiques provinciales. Un agent sur 10 exerce dans une direction fonctionnelle, dont la mission est de venir en appui à l'ensemble des autres services provinciaux, au secrétariat général ou au niveau politique (présidence, cabinet et assemblée).

« Près de 9 agents sur 10 exercent leur activité au sein d'une direction opérationnelle. »

Cette augmentation est l'une des conséquences de profonds changements intervenus dans l'organisation de la collectivité. Notons dès 2008 :

- ▲ La direction de la culture, des sports, des loisirs et de la mission de la femme a été répartie en deux directions : la culture et celle des sports et des activités socio-

éducatives. La mission de la femme a été rattachée au secrétariat général.

- ▲ La direction des affaires générales et de la coordination administrative a été scindée en une direction des systèmes d'information (DSI) et en une direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine (DAJAP). Ces nouvelles directions ont aussi intégré des fonctions existantes sous la forme de bureaux : le SIG et le juridique rattachés jusque-là au secrétariat général.

- ▲ La cellule Koniambo a été réactivée cette année-là.

En 2010, la réorganisation de la direction du développement économique et de l'environnement a conduit les créations de la sous-direction de l'environnement et de l'antenne du Sud Minier à Canala. D'autres réorganisations sont intervenues ensuite, notamment la direction des finances et du budget (DFB) et celle des systèmes d'information

mais elles ont eu moins de conséquences en termes de postes nouveaux.

Dans le même temps, le secrétariat général pour le pilotage puis le cabinet de la présidence pour la stratégie ont été renforcés, de nouvelles missions ont été créées dans les directions (le transport, la gestion du littoral, la gestion des déchets, l'archivage, etc.) et de nouveaux métiers sont apparus (enseignant LCK, archiviste, garde-nature, puéricultrice, etc.).

En général, les nouveaux postes sont des postes de catégories A ou B qui demandent des qualifications spécifiques.

**L'embauche de citoyens calédoniens** est un objectif prioritaire de la politique des ressources humaines.

Bien avant l'adoption de la loi sur l'emploi local dans la fonction publique<sup>48</sup>, la province a pris des dispositions de promotion de l'emploi local.



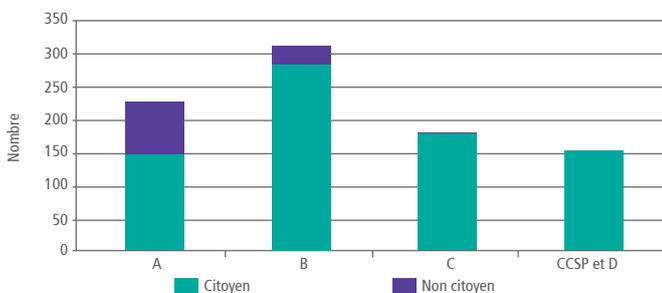
Nouveaux bureaux de la subdivision DAF et de l'antenne DDEE de Canala

48. Loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie (prévue dans l'article 24 de la loi organique).

Elles se traduisent par la priorité donnée aux citoyens calédoniens dans l'accès aux emplois. Le taux de citoyens dans les emplois permanents de la province Nord (hors instituteurs) a dépassé les 90 %. Ce taux a progressé de 3 points depuis 2013.

| Catégorie d'emploi    | % citoyens  |             |
|-----------------------|-------------|-------------|
|                       | 2013        | 2018        |
| A                     | 68,7        | 70,7        |
| B                     | 80,9        | 94,5        |
| C                     | 98,6        | 99,5        |
| Conv. collective et D | 100         | 100         |
| <b>Total général</b>  | <b>87,7</b> | <b>90,6</b> |

### EMPLOI CITOYEN EN PROVINCE NORD (SITUATION JUIN 2018)

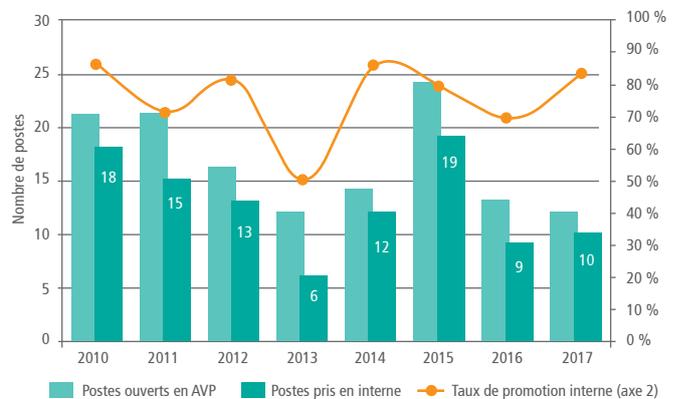


Tous les emplois de la convention collective des services publics et de catégorie C<sup>49</sup> sont occupés par des citoyens. Le taux pour les emplois de catégorie B a fortement progressé et se rapproche de 100 %. En revanche, il n'a que faiblement augmenté pour les catégories A. C'est notamment lié aux emplois du secteur de la santé où les difficultés de recrutement sont persistantes.

En parallèle, un effort intense de **promotion interne** au sein de la province Nord est réalisé pour l'encadrement. Il consiste à faire progresser en responsabilités des agents déjà en poste dans la collectivité. Depuis 2010, année depuis laquelle l'information est suivie, le taux de promotion interne est de 77 %. Il est calculé sur le nombre de postes pourvus pour tous les niveaux hiérarchiques : de secrétaire général à chef d'équipe<sup>50</sup>. Le nombre de postes ouverts varie chaque année en fonction des mouvements de personnel et des éventuelles modifications d'organisation. La part de

promotion interne dépend de la volonté des agents en place à évoluer vers ces nouveaux postes.

### PROMOTION INTERNE DANS LES POSTES D'ENCADREMENT



## 4.1.2. Comment a progressé l'emploi local dans les métiers « en tension » ?

Les métiers qualifiés « en tension » sont ceux pour lesquels le recrutement était structurellement difficile dans les années 2008-2010 par défaut ou faiblesse de candidats ayant la qualité de citoyen calédonien. Les métiers correspondants sont identifiés dans le domaine de l'informatique, de celui de la santé et du social. En termes d'effectifs, ils représentent 160 postes pourvus, soit 13 % des effectifs.

De 2013 à 2018, un net progrès est observé. Avec un gain de 15 points, le taux d'emploi citoyen dans les métiers en tension s'approche de 60 %.

| Emplois en tension        | 2013 | 2018 |
|---------------------------|------|------|
| Nombre                    | 162  | 158  |
| Part de l'emploi total    | 13 % | 13 % |
| % occupé par des citoyens | 43 % | 58 % |

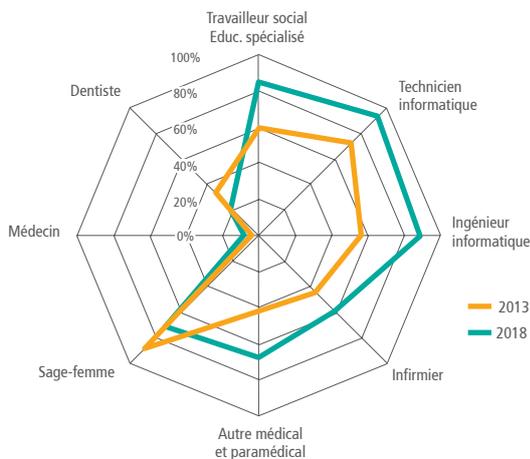
L'évolution est très variable en fonction des métiers comme l'indique le graphique. C'est à partir du début des années 2010 que s'est affirmée la volonté de résoudre cette difficulté et que des actions spécifiques ont été mises en œuvre : accompagnement d'agents

49. La catégorie D n'existe plus en 2018.

50. Hors directeurs d'école, d'internat et médecins chefs de CMS.

en formation de longue durée, aides particulières à la formation professionnelle ou initiale (éducateur spécialisé, infirmier), obtention de bourses d'affectation spéciales, suivi de personnes en formation et promotion de ces métiers, etc. Les effets de ces mesures ne sont pas immédiats. De plus ils dépendent du vivier de personnes qui suivent les cursus, de la durée des formations, des résultats obtenus au diplôme, de la volonté à candidater aux postes ouverts par la province Nord et au final de s'y établir après le recrutement.

▲ **EVOLUTION DE L'EMPLOI DE CITOYENS**



En informatique, les nouveaux postes ont pu être pourvus par des citoyens, tout comme la grande majorité des travailleurs sociaux.

L'évolution est notable pour les infirmiers dont la formation peut s'effectuer en Nouvelle-Calédonie, mais probablement pas suffisante au regard des efforts engagés et des effectifs inscrits aux sessions de préparation aux concours.

Pour les médecins et les dentistes, il n'y a pas eu de réelle évolution. D'après l'ensemble des employeurs publics, les jeunes médecins calédoniens sont déjà peu nombreux et de plus ils sont peu intéressés par l'exercice de la médecine publique dans un dispensaire. Les recrutements opérés se sont révélés de courte durée (moins d'une année). Cette situation risque donc de perdurer.

| Métier                               | Nombre de citoyens |      | Progrès       |
|--------------------------------------|--------------------|------|---------------|
|                                      | 2013               | 2018 |               |
| Travailleur social/ Educ. Spécialisé | 13                 | 17   | Important     |
| Technicien informatique              | 8                  | 13   |               |
| Ingénieur informatique               | 5                  | 8    |               |
| Infirmier                            | 28                 | 37   | Moyen         |
| Autre médical et paramédical         | 6                  | 8    |               |
| Sage-femme                           | 6                  | 5    | Faible ou nul |
| Médecin                              | 1                  | 2    |               |
| Dentiste                             | 3                  | 2    |               |

**4.1.3. Comment a évolué la pyramide des âges ?**

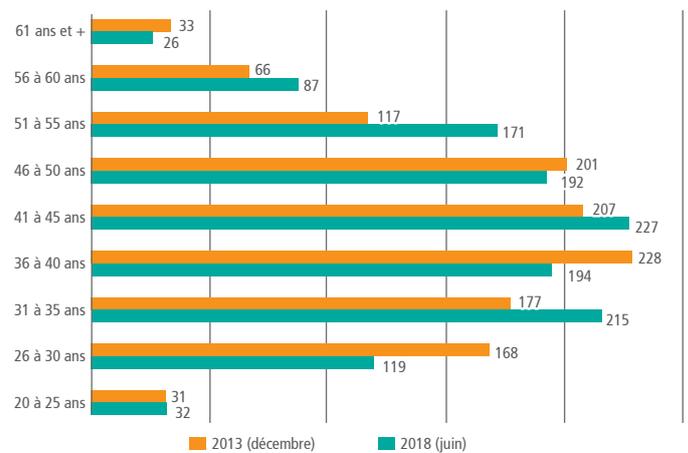
Deux années où les données sont disponibles sont comparées : 2013 et 2018.

L'âge médian<sup>51</sup> est actuellement de 42 ans, il a gagné une année depuis 2013.

La tranche d'âge la plus nombreuses et celle des 41-45 ans, c'était celle des 36-40 ans en 2013 (et elle a « vieilli » depuis). Progressivement, les tranches les plus âgées s'élargissent. Le nombre de départ à la retraite va donc s'accroître dans les années à venir.

La seconde tranche d'effectifs les plus nombreux est plus jeune, ce sont les « 31-35 ans ».

▲ **PYRAMIDE DES ÂGES DES AGENTS PROVINCIAUX**

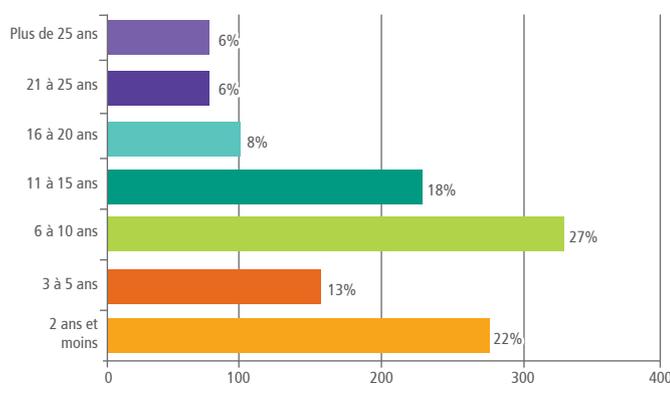


51. La médiane est la valeur qui partage une série en deux : la moitié des effectifs ont moins de 42 ans et l'autre moitié plus de 42 ans

Un point a aussi été fait sur l'ancienneté en province Nord en 2018, c'est l'objet du graphique suivant. L'ancienneté médiane est de 8 ans. La répartition par catégorie est la suivante :

- ▲ Les « petits nouveaux » (2 ans et moins) forment un petit quart des effectifs
- ▲ Les « stabilisés » (de 6 à 10 ans) et les « confirmés » (de 11 à 20 ans) constituent le gros de la troupe avec chacune plus d'un quart des effectifs
- ▲ Les « jeunes » (de 3 à 5 ans) et les « anciens » (plus de 21 ans) rassemblent un dernier quart à elles deux.

### ▲ ANCIENNETÉ À LA PROVINCE NORD (SITUATION JUIN 2018)

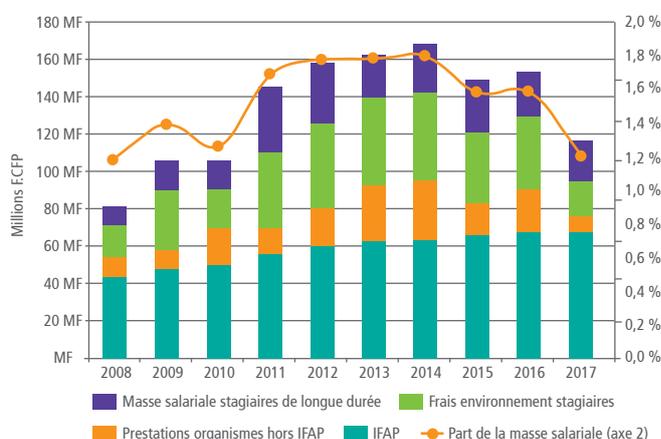


## 4.1.4. Des compétences améliorés

Le développement des compétences fait appel à la formation professionnelle dont la mise en œuvre est fondée sur un plan annuel. Les dépenses moyennes consacrées à la formation continue s'élèvent à 134 millions F.CFP par an, soit entre 1,2 et 1,8 % de la masse salariale selon les années. Le graphique précise aussi l'évolution observée depuis 2008. Elles ont fortement augmenté jusqu'en 2012 (avec un doublement) pour se stabiliser ensuite jusqu'en 2016 avant de connaître une nette réduction en 2017. Les frais d'environnement regroupent les frais de transport et d'hébergement des agents en formation. L'effort particulier pour les formations longues est à noter car elles s'avèrent coûteuses dans la mesure où la province maintient la rémunération totale et prend en charge des frais

de formation. Parmi les 4 catégories de dépenses, seul le financement de l'Institut de Formation de l'Administration Publique (IFAP) est incompressible. Cet établissement est donc privilégié pour répondre aux besoins provinciaux.

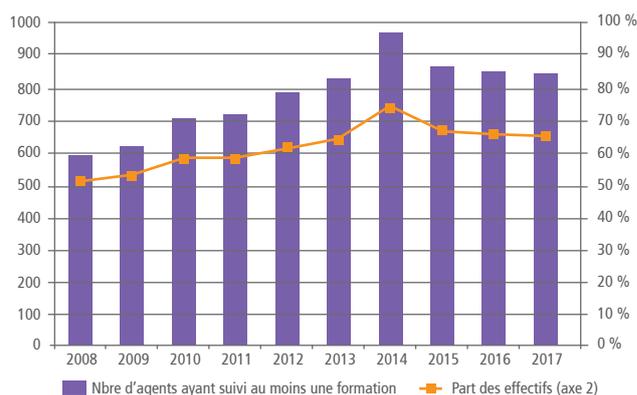
### ▲ ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION



Dans le même temps, le nombre d'agents bénéficiaires a également progressé. Depuis 2013, il dépasse les 800 personnes annuellement, c'est-à-dire que plus de 6 agents sur 10 bénéficient chaque année d'au moins une formation.

Toutes formations confondues, le volume horaire annuel moyen s'établit à 41 500 heures, ce qui correspond à 1,8 % du temps de travail.

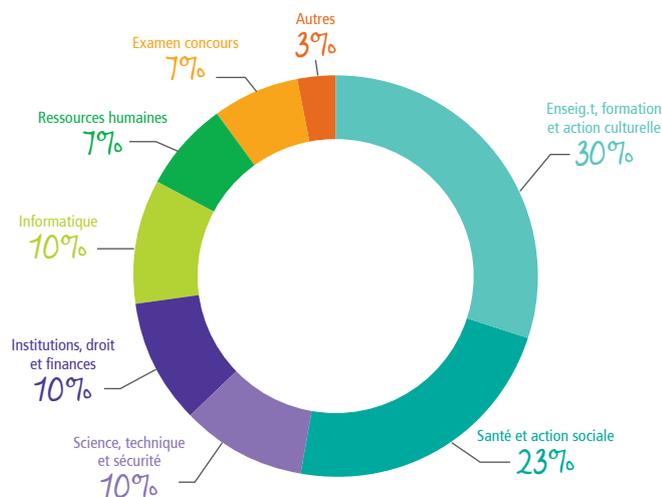
### ▲ BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION



De plus en plus de formations sont élaborées sur mesure pour répondre à des besoins collectifs et à des projets de services. Il s'agit de sortir de la seule logique de « commande sur catalogue ». L'amélioration de la collaboration avec l'IFAP a fortement contribué à l'adaptation de l'offre.

Les thèmes de formations sont extrêmement diversifiés, ils se regroupent en sept secteurs principaux. L'enseignement est le plus important car il comprend la formation continue des instituteurs qui sont tenus d'en suivre chaque année. La santé est le deuxième secteur important, il intègre également des formations obligatoires de certaines catégories de personnel médical et paramédical ainsi qu'un nombre conséquent de formations certifiantes ou diplômantes, dont quelques-unes de longue durée.

▲ **VOLUME HORAIRE DE FORMATION PAR SECTEUR 2008-2017**



- ▲ anticiper les compétences à développer au sein des directions,
- ▲ réduire les écarts entre les compétences disponibles et celles attendues,
- ▲ ajuster les ressources humaines pour répondre aux politiques publiques et mettre en œuvre les projets des directions.

La feuille de route 2017 de la GPRH comportait trois chantiers prioritaires :

- ▲ Les Entretiens Annuels d'Echanges (EAE) en développant leurs usages et l'exploitation des résultats.
- ▲ La structuration de la fonction RH composée de trois acteurs : la DRH, les référents RH et les managers.
- ▲ L'élaboration des fiches emplois.

### 4.1.5. Un dialogue social organisé

Le dialogue social au sein de la province s'appuie en particulier sur deux instances formelles où se rencontrent les représentants élus du personnel et les responsables de l'administration : les réunions de Délégués de Personnel prévues mensuellement et le Comité Technique Paritaire (CTP) avec des rencontres trimestrielles

Les élections des représentants de ces instances ont été organisées tous les deux ans pour renouveler leur composition.

Ces réunions n'excluent pas des rencontres thématiques en cas de besoin.

Les activités mises en place par l'amicale de la province Nord et par l'association sportive contribuent elles aussi à l'établissement de liens d'amitié entre les agents, favorables à la paix sociale. Depuis la relance de son activité en 2013, l'amicale compte en moyenne une centaine d'adhérents.

L'amélioration des compétences managériales est un volet spécifique de la formation et l'appui au personnel d'encadrement est une priorité du plan de formation. Il accompagne en particulier la promotion interne. Il s'agit également d'harmoniser les outils et les méthodes managériales. En moyenne, cette catégorie représente 6,2% des formations suivies, au bénéfice chaque année de 100 agents.

La province Nord s'inscrit dans une démarche de **Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH)**. Le plan pluriannuel des RH (PPRH) adopté par une délibération de l'APN en mai 2016 pose pour finalités de :

## 4.2. ASSURER LA PROTECTION JURIDIQUE ET LA GESTION PATRIMONIALE DE LA PROVINCE

### 4.2.1. La consolidation de la fonction juridique, des affaires générales et du patrimoine

La Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP) s'est progressivement étoffée depuis sa création en 2008. Ses effectifs ont fortement progressé : de 14,5 postes en 2008, ils sont passés à 35,5 postes en 2017. Elle est désormais organisée en quatre services. Ses fonctions et ses compétences se sont élargies avec la création de nouvelles missions : la gestion des moyens, les archives ou le transfert d'agents d'autres directions (travaux sur les logements).



Réunion de l'Assemblée de province

La gestion de l'activité institutionnelle consiste notamment à organiser l'agenda des Assemblées et des commissions dans le respect de la répartition du calendrier avec le congrès et à assurer la préparation des dossiers ainsi que leur transmission aux élus dans les délais impartis. Chaque année depuis 2008, une moyenne de 792 délibérations est votée dont 472 en Assemblée (APN) et 320 en Bureau (BPN).

« Une moyenne de 792 délibérations est votée dont 472 en Assemblée et 320 en Bureau. »

L'ensemble des dossiers de l'APN, du BPN et des commissions intérieures est dématérialisé depuis 2014 grâce au développement de l'outil Kbox et du déploiement des tablettes numériques.

Le bureau des archives a été créé en 2010 afin d'accompagner les services dans la gestion de la vie des documents selon des méthodes professionnelles. L'archivage a pour objectifs la conservation des documents archivés dans l'intérêt des services producteurs et l'organisation des archives historiques. Il permet aussi d'éliminer les documents stockés inutilement.

Le service de la gestion des moyens est effectif depuis 2015. Il assure notamment la gestion des parcs automobiles mutualisés et de leur flotte : entretien, assurance et approvisionnement en carburant. Une application informatique permet de gérer les réservations. Les résultats sont développés dans le chapitre suivant.

### 4.2.2. Quel est le patrimoine provincial ? Comment est-il géré ?

Nous allons examiner les 4 catégories de patrimoine identifié : le bâti, le foncier, les forêts et les routes.

**Le patrimoine bâti** (hors infrastructures routières) est composé de 700 entités dont 47 % sont des logements et 18 % des bâtiments de formation (collège, internat, centre de formation).

L'immense majorité de ce bâti (94 %) est géré directement par la collectivité pour répondre à ses propres besoins : logements, bureaux, CMS, etc. Quelques bâtiments sont



Le Centre culturel de Pomémie à Koohné (Koné) est mis à la disposition d'une association

mis à disposition. 28 structures tierces occupent des locaux provinciaux, dans de multiples domaines (culturel, sportif, économique, social, environnement, etc.). Sauf exception, une convention ou un bail lie la province Nord et l'utilisateur. Les tarifs actuels de location des bureaux et des locaux de la Province Nord sont fixés par la délibération 282-2015/APN. Toutefois, elle n'est pas encore appliquée aux anciens contrats, ni aux utilisateurs à but non commercial.



Le Centre de traitement des fruits et légumes de Pwèbuu (Pouembout) est mis à la disposition d'une coopérative

| Mode de gestion     | Nbre de bâtiments et assimilés | Nbre lots cadastraux |
|---------------------|--------------------------------|----------------------|
| Gestion provinciale | 657                            | 304                  |
| Mise à disposition  | 42                             | 24                   |
| Total               | 699                            | 328                  |

**Le patrimoine foncier** est composé de 1 165 parcelles cadastrées qui se répartissent en 758 relevant du domaine public maritime (DPM) et 407 du domaine privé de la province Nord. Les deux-tiers sont libres de toute occupation officielle. Un tiers est occupé dont une grande partie par les constructions indiquées ci-dessus. 13 entreprises disposent d'une autorisation d'occupation temporaire dont la durée est variable. Elles concernent 3 types d'activités : industrie minière, élevage de crevettes et tourisme. A cela s'ajoute des locations précaires, notamment pour des activités d'élevage. Les demandes de locations sur le DPM sont instruites au cas par cas.

Les tarifs actuels de location foncière sont fixés par la délibération 102-2013/APN. Des régularisations de certaines occupations par des sociétés minières ont été opérées au cours des dernières années.

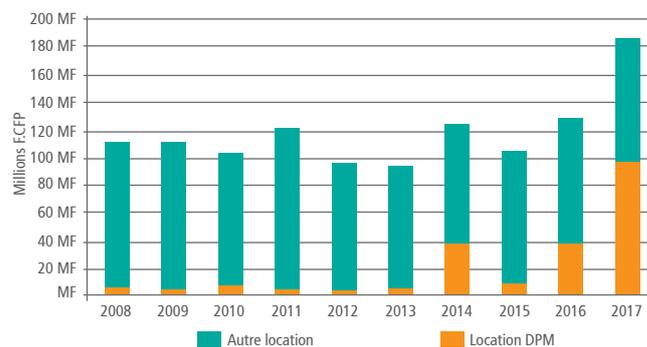
| Occupation | Nombre de Lots |
|------------|----------------|
| Construit  | 373            |
| Libre      | 792            |
| Total      | 1 165          |

Depuis 2008, le produit des locations s'est élevé en moyenne à 120 millions F.CFP par an dont 17 % pour les locations domaniales et 83 % pour les autres locations dont notamment les logements.

Comme l'illustre le graphique, la part des recettes issues du DPM ont fortement progressé depuis 2014. Les principaux contribuables sont les sociétés minières (81 % des perceptions) loin devant les fermes aquacoles (4 %).

Le service du domaine et du patrimoine a doublé ses effectifs depuis 2008 en passant de 3 à 6 personnes. Une application informatique pour le suivi des actes et des travaux est en cours de développement.

▲ RECETTES DES LOCATIONS PROVINCIALES



| Nom du périmètre forestier    | Surface totale (ha) | Surface forêt (ha) | Surface exploitable (ha) | Contenu                           | Mode de gestion         | Usage actuel   |
|-------------------------------|---------------------|--------------------|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--|
| Tango (y compris Forêt Plate) | 29 089              | 2 400              | Env. 1400                | Pinus                             | En régie administrative | 216 ha cédés sous forme de Permis Temporaire d'Exploitation à Bois du Nord sur 7 ans |
| Néhoué (Koumac)               | 985                 | Env. 300           | Env. 90                  | Pinus, Eucalyptus, pin colonnaire |                         | Aucun usage marchand du bois   |
| Aoupinié (Pwărăiriwā)         | 1 630               | 1 630              | 0                        | Forêt dense humide                |                         |  |
| Povila (Pwêédi Wiimîâ)        | 600                 | Env. 100           | Env. 50                  | Pinus, kaori                      |                         |  |
| <b>Total</b>                  | <b>32 304</b>       | <b>4 430</b>       | <b>1 540</b>             |                                   |                         |  |

La province est propriétaire de **quatre domaines forestiers** dont environ 1 500 hectares sont valorisables. Les services provinciaux en assurent l'entretien et la gestion en régie. Seul le périmètre de Tango fait l'objet d'une exploitation par une entreprise privée.

**Le patrimoine routier** est constitué des routes provinciales et de tous leurs ouvrages d'art. Il est géré par la Direction de l'Aménagement et du Foncier comme cela est indiqué dans le chapitre consacré à l'aménagement territorial.

### 4.2.3. Comment a progressé la protection juridique ?

La province se doit de respecter les réglementations dans l'ensemble des procédures qu'elle met en œuvre et des actes qu'elle prend. La mise en concurrence, des entreprises et des prestataires, est effectuée pour les commandes publiques en fonction de leurs importances et une vigilance particulière est apportée à celles qui font l'objet de marchés. Le but est de prévenir tous risques de contentieux.

Pour assurer cette protection juridique, la province a agi sur les leviers suivants :

- ▲ Une hausse des effectifs de juristes, d'un en 2008 à trois jusqu'en 2017 puis quatre en 2018.
- ▲ La systématisation du contrôle juridique des actes. Grâce à la mise en œuvre des applications de suivi des délibérations, des conventions et des marchés, tous les projets d'actes et de marchés (dès la phase du dossier de consultation des entreprises) sont obligatoirement



Stand de la DAJAP au SOFIP pour la promotion de ses métiers

soumis par les directions à l'avis des juristes.

- ▲ La création de modèles d'actes : délibérations (9), rapport de présentation, lettre de notification, conventions (5) et avenant (1), marchés publics (fourniture et prestations), rapports de présentation des conventions et marchés.
- ▲ L'amélioration et la formalisation de procédures désormais réalisées dans un objectif de dématérialisation des processus grâce à la mise en service de différentes applications informatiques.

Le service juridique est également saisi pour tout type de dossier et assure une mission de conseil juridique. De son côté, le bureau des marchés assure la mise en œuvre de la procédure d'Appels d'Offres et de passation des marchés publics de l'ensemble de la collectivité, en conformité avec la réglementation.

## 4.3. POURSUIVRE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

Ce chapitre est abordé selon deux aspects: le développement du système d'information ainsi que l'exemplarité de la province en matière de développement durable.

### 4.3.1. Le développement du système d'information



Bandeau du nouveau site internet

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) s'est progressivement structurée depuis sa création en se dotant des ressources humaines nécessaires malgré les difficultés de recrutement. De 23 postes en 2008 dont certains restaient vacants, elle est passée à 28 en 2017, tous pourvus.

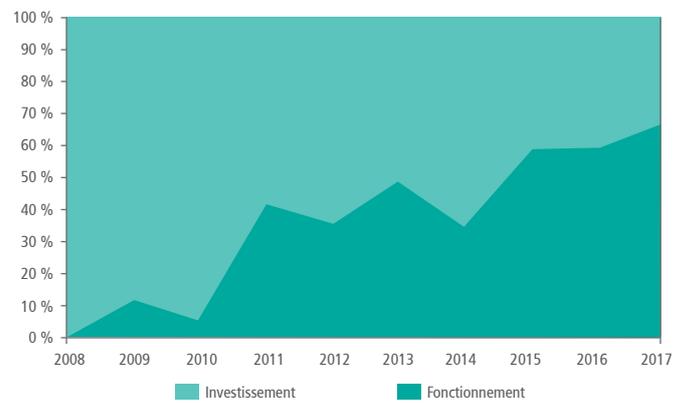
Elle est désormais organisée en cinq services, ses fonctions et ses compétences se sont diversifiées au fur et à mesure de l'extension du système d'information. Un premier Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDSI) a été élaboré en 2011. Le SDSI actuel validé en 2017, constitue la feuille de route de la DSI sur la période 2016-2019. Il a été construit à partir d'un ensemble de besoins pré-identifiés.

Les moyens consacrés aux systèmes d'informations ont considérablement augmenté entre 2008 et 2013. De 40 millions F.CFP de dépenses en 2008, elles sont passées à plus de 300 millions F.CFP.

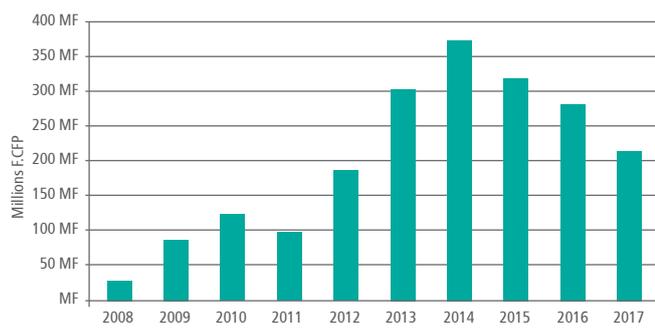
La répartition des dépenses entre l'investissement et le fonctionnement s'est inversée : établie à 93-7 en 2008-2010, elle est de 42-58 pendant la période 2015-2017.

Cette évolution illustrée par le deuxième graphique montre bien que l'on passe progressivement d'une phase de développement de l'équipement (réseaux, serveurs, postes, etc.) vers une phase de maintenance et de développement des outils (achat ou location de licences et de logiciels notamment).

#### ▲ RÉPARTITION DES DÉPENSES POUR LE SYSTÈME D'INFORMATION (HORS DATA CENTER)



#### ▲ ÉVOLUTION DES DÉPENSES POUR LE SYSTÈME D'INFORMATION (TOUTES SECTIONS)



L'autonomisation du système d'information a pour but la maîtrise par la collectivité de ses principaux outils. De manière opérationnelle, il vise la construction de son data center et le rapatriement de trois applicatifs structurants délocalisés. Leur état d'avancement est précisé dans le tableau. Deux des projets sont réalisés.

| Nom du projet                | Autonomisation | Avancement                   |
|------------------------------|----------------|------------------------------|
| Data center                  | 100 %          | Mise en service Octobre 2014 |
| Astre (finances)             | 100 %          | Mise en service Janvier 2018 |
| GAIIP (aides sociales)       | 0 %            | Etude à conduire             |
| Tiarhé (ressources humaines) | 0 %            | Etude à conduire             |

Le data center sécurisé a été la première brique de cette stratégie pour garantir la pérennité technique des systèmes d'informations provinciaux et leurs évolutions. Il a représenté un investissement de 207 millions F.CFP. Le plan de reprise d'activité en partenariat avec Nord Avenir complète la sécurisation des systèmes.

### 4.3.2. Les nouvelles technologies sont-elles mises au service de l'action provinciale ?

Cette question est examinée sous l'angle interne (usage par les agents provinciaux) et sous l'angle externe (service à la population).

**L'e-administration s'est traduite en interne** par la multiplication d'outils et la facilitation de leur usage.

▲ Tous les sites distants sont désormais connectés au réseau provincial avec des liaisons spécialisées et à haut débit. Ces liaisons assurent sécurité et fiabilité aux utilisateurs, elles rendent possible l'usage des applications en tous lieux.

▲ De nouveaux applicatifs ont été développés, une trentaine est actuellement en service. Les principaux grands processus supports (délibération, convention, courrier) sont maintenant dématérialisés.

Ces applications ont été classés en trois catégories : instruction de dossier (gestion d'aide, d'autorisation, etc.), technique (suivi et gestion d'activités) ou administratif (courrier, patrimoine, etc.). Le graphique montre bien qu'ils sont largement utilisés au sein des services. Si certaines directions ne disposent pas d'outils spécifiques, elles utilisent ceux transversaux. La mise en œuvre de la Kbox est un bon exemple d'un processus qui aboutit au final à un dossier numérique pour les membres d'une commission ou de l'Assemblée.

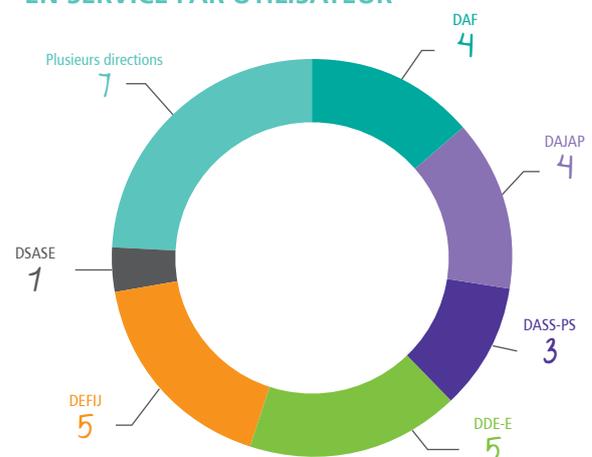
| Applicatif & processus dématérialisé | Nombre    |
|--------------------------------------|-----------|
| Instruction de dossier               | 14        |
| Technique                            | 9         |
| Administratif                        | 6         |
| <b>Total</b>                         | <b>29</b> |

▲ La démocratisation de l'accès à internet, c'est-à-dire l'accès pour tous les agents, a été effectuée en 2009.

▲ Tous les utilisateurs potentiels d'un ordinateur ont accès à un poste et tous les agents ont une adresse e-mail professionnelle attribuée. Cela va de pair avec le développement de l'offre de services. De plus, les ordinateurs portables et les tablettes complètent autant que de besoin l'équipement.

▲ L'ouverture du portail collaboratif interne UFI en avril 2016 marque une nouvelle étape dans la modernisation des technologies utilisées.

#### ▲ APPLICATIFS INFORMATIQUES EN SERVICE PAR UTILISATEUR



**En termes de services aux administrés**, l'offre reste encore réduite et elle est récente. Le nouveau site internet est opérationnel depuis avril 2017. Les pages les plus consultées sont les Avis de Vacance de Poste puis les démarches auprès de l'administration. Seules deux applications informatiques sont ouvertes à des tiers extérieurs : les marchés publics en service depuis 2015 où les entreprises peuvent consulter puis poster des offres et les CVL pour les organisateurs de centres de vacances. Les communes du Nord utilisent elles-aussi la plateforme provinciale des marchés publics.

Au final, on observe que l’informatisation a été rapide et elle s’est notablement développée au service de l’action provinciale pour son propre fonctionnement. Par contre, l’ouverture de services au public pour en améliorer l’accessibilité reste un enjeu à venir.

### 4.3.3. Qu’en est-il de l’exemplarité de la province en termes de développement durable ?

Cette question sur l’exemplarité en termes de développement durable dans son fonctionnement interne est traitée sous l’angle de l’empreinte carbone et sous celui de la parité.

#### ▲ La consommation d’énergie au sein de l’institution.

Le bilan carbone de la collectivité a été réalisé en 2009. Il s’agit d’une évaluation des émissions de gaz à effets de serre générées par le fonctionnement de l’administration province Nord : consommation d’électricité, déplacements, utilisation de consommables, réalisation de travaux, etc. Les résultats ont fait apparaître une émission globale d’environ 15 000 tonnes par an d’équivalent CO<sub>2</sub>, soit 9,5 T par agent.

Un plan d’actions destiné à limiter l’impact sur l’environnement du fonctionnement de la collectivité provinciale a été établi et la charte d’engagement de l’administration provinciale a été formalisée par la signature de l’ensemble des directions, des groupes politiques et par l’Exécutif en début d’année 2013. Le plan d’action climat sur la période 2014-2019 prévoit de :

- ▲ Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements (Axe 1)
- ▲ Acheter et consommer de façon écoresponsable (Axe 2)
- ▲ Organiser la collecte et le traitement des déchets de l’administration (Axe 3)
- ▲ Maîtriser les consommations énergétiques (Axe 4)
- ▲ Communiquer, informer et sensibiliser sur l’écoresponsabilité (Axe 5)

La grande majorité des actions ont été mises en œuvre. Leur appréciation qualitative fin 2017 est la suivante :

#### ▲ AXES DU PLAN D’ACTION

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|---|---|---|
|   |   |   |   |   |

Les résultats en termes de réduction des gaz à effets de serre n’ont pas été mesurés mais une réelle prise de conscience est observée.



Parc centralisé de véhicules de l’hôtel de province

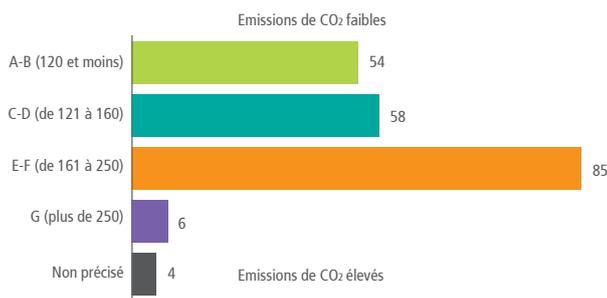
Un nouveau plan d’action est en préparation au titre de l’exemplarité de la collectivité dans le cadre du Plan Climat Energie.

Depuis 2011, la collectivité a intégré des critères environnementaux (consommation de carburant et émission de CO<sub>2</sub>) dans le jugement des offres des entreprises soumissionnaires pour l’acquisition de véhicules provinciaux. Il était recherché une augmentation de la flotte de véhicules dits « économiques ».

Les 207 véhicules achetés de 2011 à 2017 sont classés dans le graphique. En moyenne sur la période, les catégories A-B ont représenté un quart des achats, ce qui reste faible. A contrario, ceux de la catégorie E-F représentent 4 véhicules acquis sur 10.

Le premier véhicule hybride a été acheté en 2017.

### ACHAT DE VÉHICULES 2011-2017 PAR CATÉGORIE (g CO<sub>2</sub>/km)



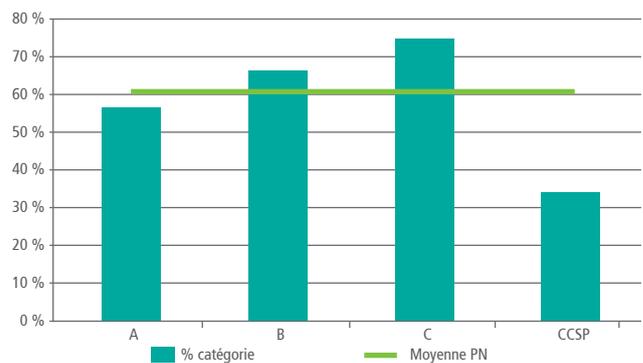
La collectivité a mis en place des parcs pour la mutualisation des véhicules de service. Les trois principaux parcs mutualisés sont situés à l'hôtel de province, à Koumac et à Pwêdi Wiimîa (Poindimié). Ils regroupent la moitié des véhicules provinciaux. Des résultats positifs ont été obtenus sur 3 des 4 objectifs affichés pour ces parcs : économies de frais de fonctionnement des véhicules provinciaux, réduction du nombre d'acquisitions de véhicules et utilisation des véhicules uniquement pour des raisons de service. Par contre le développement du co-voiturage reste à améliorer.

### La parité au sein des effectifs provinciaux.

La parité est largement atteinte dans les effectifs provinciaux puisqu'actuellement 61 % des agents sont des femmes. Ce taux est en constante progression, il a gagné 2 points depuis 2013. Cette moyenne cache toutefois des différences selon le type d'emplois comme le montre la figure. Ainsi, les femmes forment les trois-quarts des emplois de catégorie C et les deux-tiers de ceux de catégorie B. Les instituteurs, les rédacteurs, les assistants sociaux ou encore les adjoints administratifs sont des emplois extrêmement féminisés. Par contre, elles ne constituent qu'en tiers des emplois de la convention collective (personnel de service, ouvrier, conducteur d'engin, etc.). La première conductrice d'engin a été recrutée à la DAF en 2017.

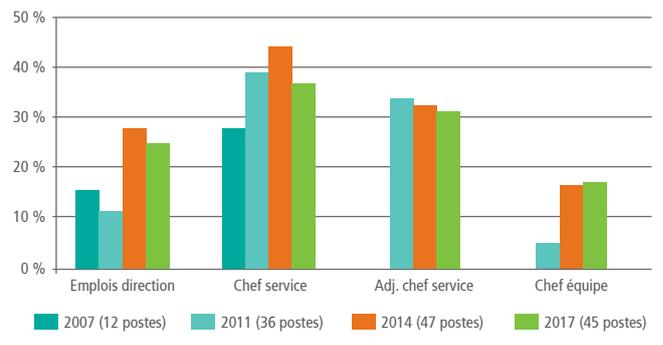
Elles occupent plus de la moitié des emplois de catégorie A tout en étant légèrement en retrait par rapport à leur proportion moyenne. Toutefois, l'évolution est considérable dans cette catégorie où elles ont gagné 10 points en 5 ans (57 % en 2018 contre 47 % en 2013). 70 % d'entre elles sont professeurs d'école, médecins ou infirmières.

### PART DES FEMMES DANS L'EMPLOI PROVINCIAL (SITUATION JUIN 2018)



Dans les postes d'encadrement, la situation est très différente. En 2018, sur les 134 postes pourvus, de tout niveau hiérarchique, seuls 35 % étaient pris par une femme, ce qui est loin de la parité. L'évolution par grande catégorie depuis 2007 est indiquée dans le graphique. Si des progrès sont observés au début de la période, il n'y a pas eu d'évolution positive depuis 2014.

### PART DES FEMMES DANS LES POSTES D'ENCADREMENT (AU 31/12)



## 4.4. GARANTIR UNE GESTION SAINNE DES FINANCES PUBLIQUES

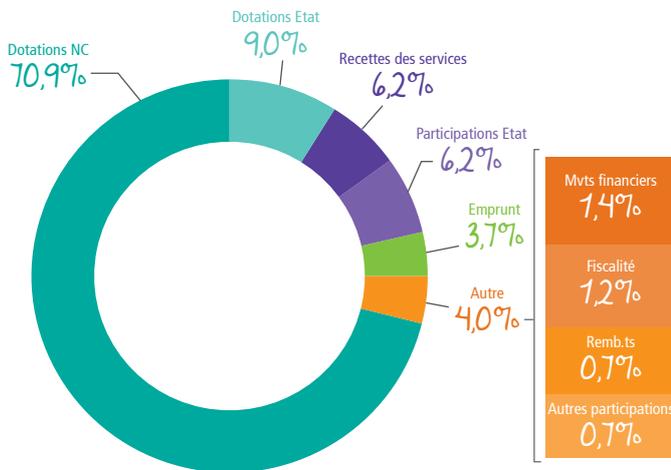
La mise en œuvre des politiques publiques décrite dans les chapitres précédents nécessite la mobilisation de moyens financiers importants. La gestion financière opérée a eu pour but la préservation de la capacité de la province Nord à financer ses politiques d'intervention et d'investissement grâce à la maîtrise de ses dépenses et à l'optimisation de ses recettes.

### 4.4.1. L'évolution des recettes

Les recettes perçues par la province Nord ont différentes origines comme le montre le graphique mais celles en provenance de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat en représentent 86 %.

La seule part des dotations globales de fonctionnement (DGF) et d'investissement (DGI) de la Nouvelle-Calédonie pèse 71 % des recettes moyennes de la période.

#### RECETTES RÉELLES 2008-2017 PAR ORIGINE (INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT)



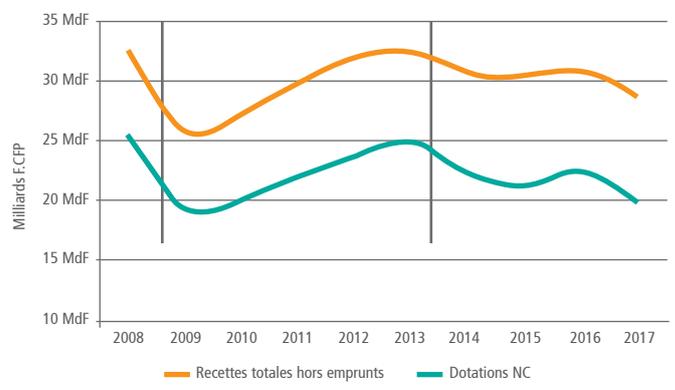
La sensibilité des ressources provinciales à l'évolution **des dotations de la Nouvelle-Calédonie** est donc extrêmement forte. C'est ce que montre le graphique suivant qui indique bien la corrélation entre ces dotations et les recettes globales (hors emprunt) de la province.

Hormis l'année 2008 qui est atypique du fait de recettes fiscales exceptionnelles liées au nickel, on observe deux périodes distinctes : une augmentation des dotations dans un premier temps de 2009 à 2013 puis leur diminution de 2014 à 2017.

Cette contraction des dotations s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- ▲ L'assiette de calcul des dotations a été ramenée de 53,5 % à 51,5 % des recettes fiscales en 2014 en contrepartie de la reprise en charge par la Nouvelle-Calédonie de certaines de ses compétences.
- ▲ L'adoption de la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) instituée par la loi du pays du 31 décembre 2014 et son affectation au RUAMM en remplacement de la CSG a amputé l'assiette servant de base à la clef de répartition (de 1,7 milliard F.CFP sur l'exercice 2015).
- ▲ L'application de la loi de pays du 26 mars 2015 relative aux produits des jeux a entraîné une nouvelle baisse de l'assiette de répartition. Pour la seule année 2015, son impact pour la province était une diminution de recettes de 423 millions F.CFP.
- ▲ Un contexte économique calédonien qui s'est dégradé depuis 2014 avec pour conséquence une réduction régulière du montant des recettes fiscales.

#### ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES



**Les dotations de l'Etat** sont composées de la dotation pour les collèges et de la DGF qui sont restées particulièrement stables pendant 10 ans à hauteur de 2,8 milliards F.CFP annuels. Les participations de l'Etat au titre des contrats de développement ont été plus variables selon les années et en moyenne, leur montant annuel a été de 1,9 milliard F.CFP.

**Les produits financiers** se sont quasiment éteints depuis 2015. Il s'agit principalement des produits de placement et des remontées de la STCPI (notées « dividendes nickel » dans le graphique). Leur valeur était importante au début de la période (950 millions F.CFP en 2008, 700 en 2011, 400 en 2014) pour retomber à 70 millions F.CFP/an depuis 2015.

Pour financer son investissement, la province a eu recours à l'emprunt chaque année à partir de 2011, dont 3 milliards F.CFP en 2016 et 3,8 milliards F.CFP en 2017.



L'entrée payante au centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout) permet d'encaisser des recettes

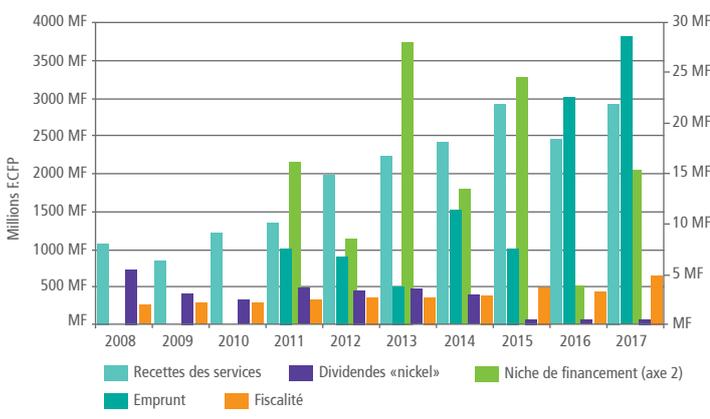
Les premiers résultats ont été enregistrés en 2017 avec des recettes fiscales qui ont dépassé les 500 millions F.CFP pour la première fois.

Quelques **appels à projets** ont été gagnés dans le domaine du social, de l'environnement et de l'aménagement, mais les montants perçus (notés « niche de financement » dans le graphique) restent très minimes, à hauteur de 11 millions F.CFP par an en moyenne.

Les **recettes des services** ont nettement progressé avec un quasi triplement entre les années 2008-2010 et les années 2015-2017. Ces recettes regroupent quatre catégories dont la répartition est illustrée dans le graphique. Les produits de l'activité pour 49 % du total reposent sur trois origines principales : les actes de soins en CMS (dont la participation de la CAFAT), les internats (pension et demi-pension) et les locations.

La mise en œuvre de compétences de la Nouvelle-Calédonie (allocations aux personnes âgées, enfance en danger, placement des demandeurs d'emplois, entretien des cours d'eau et des routes, transport scolaire des lycéens internes) en représente plus 46 %. Les cessions d'actifs (logements, ventes aux enchères, etc.) et les autres recettes ne pèsent que 5 %.

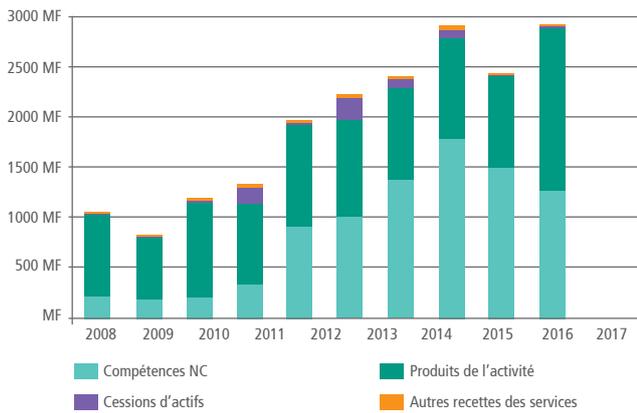
### RECETTES PROVINCIALES SPÉCIFIQUES



Elle a également activé le **levier fiscal** dans son champ de compétence, c'est-à-dire les centimes additionnels applicables aux impôts, droits et taxes au profit des provinces. En décembre 2015, la collectivité a ainsi :

- ▲ Relevé, jusqu'au plafond autorisé par le code des impôts, les centimes sur la contribution des patentes, sur la contribution foncière et sur les droits d'enregistrement.
- ▲ Réintroduit la contribution téléphonique à hauteur du maximum légal.

### ▲ RÉPARTITION DES RECETTES DES SERVICES



## 4.4.2. Quelle est la réalité de la culture de la recette ?

Le taux d'exécution des dépenses est depuis longtemps un indicateur d'efficacité du travail des directions tandis qu'à l'inverse, leur financement et l'équilibre budgétaire, donc la question des recettes, restaient l'affaire de la Direction des Finances et du Budget. L'augmentation des besoins et la diminution des ressources institutionnelles a nécessité de développer une « culture de la recette » à tous les niveaux. Nous allons voir comment cela s'est concrétisé selon deux axes d'action.

### ▲ Le « bon encaissement » des sommes dues :

Il s'agit de constater toutes les recettes dues à la collectivité grâce à l'émission d'un titre afin que le payeur en assure ensuite le recouvrement. Une mise à jour importante a été effectuée en 2017, notamment pour la CAFAT (RUAMM et tiers payant). Un suivi optimisé des aides et des prestations a aussi été mis en place dans les services pour être en mesure de réclamer les sommes perçues mais non utilisées par les bénéficiaires. Le très faible montant des sommes admises en non-valeur indique que le recouvrement est bien effectué (les 5 délibérations votées entre 2008 et 2017 ont admis en non-valeur une somme totale de 61,6 millions F.CFP pour des créances irrécouvrables datées de 1998 à 2016).

### ▲ La recherche de nouvelles ressources.

L'augmentation de la fiscalité citée précédemment en fait partie. Les négociations avec la Nouvelle-Calédonie

pour obtenir des délégations de compétences formelles avec les financements adéquats sont actuellement le principal levier activé. C'est de cette façon que la province a obtenu la prise en charge du placement de l'emploi et du contrôle des CVL. La réponse à des appels à projets est une autre voie. Jusqu'à présent, les sommes acquises sont restées très faibles mais c'est une bonne pratique qui se développe de plus en plus. Ce peut être une bonne façon de compléter le financement de projet mais certains financements (par exemple le projet RESCUE) peuvent être payés directement à un opérateur sans transiter par la province. Toutefois, les « secteurs porteurs » sont peu nombreux, l'environnement en est le principal et les résultats des appels à projets ne sont pas garantis.

D'une manière générale, il est observé que la culture de la recette se met en place progressivement, les services opérationnels se préoccupent de ce volet et ce n'est plus uniquement « l'affaire des financiers ».



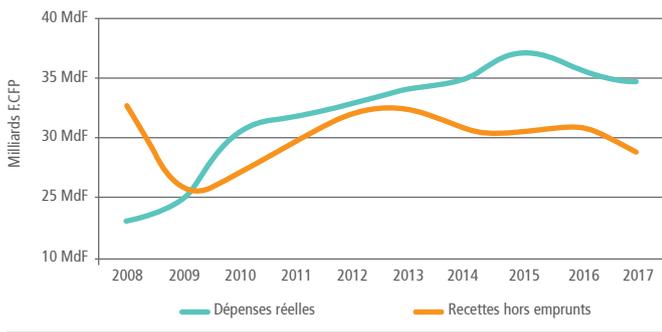
Projet RESCUE mis en œuvre sur Tuo Cèmuhi (Touho) avec un co-financement du Fonds Européen de Développement

## 4.4.3. L'évolution des dépenses

Les besoins d'accompagnement de la population et d'investissement ont entraîné une augmentation importante des dépenses dont la croissance a été continue jusqu'en 2015, passant de 23 milliards F.CFP en 2008 à 37 en 2015 avant de redescendre à 34,5 en 2017.

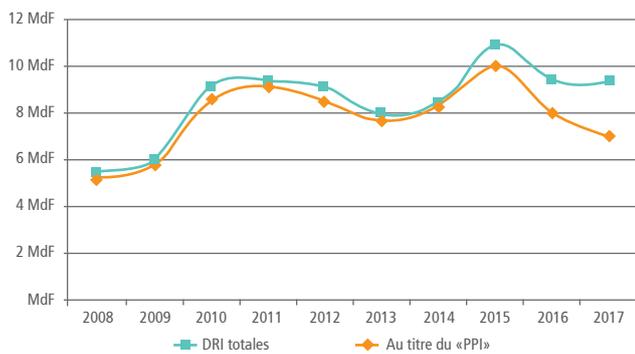
Depuis 2010, les dépenses annuelles toutes sections confondues sont supérieures aux nouvelles recettes (hors emprunt).

### ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉELLES (TOUTES SECTIONS)



L'investissement a été dynamisé. Les « dépenses » au titre du PPI<sup>52</sup> du graphique suivant sont les dépenses d'investissement corrigées des mouvements financiers. Elles traduisent la capacité provinciale d'investissement « sur le terrain », soit par le biais de travaux et d'équipements conduits par la collectivité, soit sous la forme de subventions d'investissement versées à des tiers. Alors qu'elles plafonnaient entre 5 et 6 milliards F.CFP jusqu'en 2009, un seuil a été franchi en 2010 avec plus de 8 milliards F.CFP réalisés qui se sont maintenus jusqu'en 2016. Le sommet est atteint avec 10 milliards F.CFP en 2015. Dans le même temps, le taux d'exécution s'est amélioré, ce qui dénote une meilleure adéquation entre les inscriptions budgétaires et la réalisation physique des investissements.

### DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (DRI)



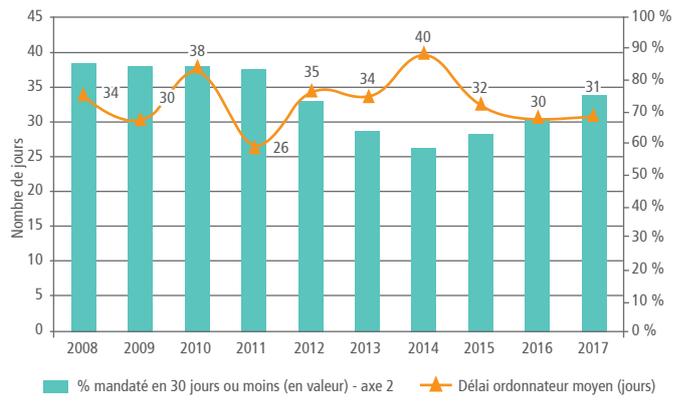
Les délais de mandatement (délai de paiement de l'ordonnateur) sont présentés dans le graphique ci-après. La durée moyenne (hors masse salariale) a fortement oscillé entre un minimum de 26 jours en 2011 et un maximum de 40 jours en 2014. Elle s'est stabilisée depuis 3 ans.



Retour sur la Grande Terre après l'inauguration du quai de Dau Ar (Bélep) en octobre 2013

Le seuil de 30 jours pour l'émission d'un mandat à compter de la réception d'une facture est considéré comme la situation souhaitable. C'est le cas de 75 % du volume mandaté en 2017. Toutefois, ce taux a dépassé les 80 % jusqu'en 2011 avant de chuter à 60 % en 2014 pour se redresser depuis.

### DÉLAI DE MANDATEMENT (TOUTES SECTIONS, HORS MASSE SALARIALE)



52. PPI = Plan Pluriannuel d'Investissement

## 4.4.4. Quel est le poids financier des compétences de la Nouvelle-Calédonie exercées par la province Nord ?

L'appréciation des compétences relevant de la Nouvelle-Calédonie exercées par la province Nord a abouti à la liste suivante.

| Compétences NC de la LO du 19 mars 1999            | Champ de l'action provinciale correspondante  |
|--|---|
| article 21 - III - 2 Enseignement secondaire       | Enseignement privé  |
| article 21 - III - 2 Santé scolaire                | Santé scolaire  |
| article 21 - III - 3 Enseignement primaire privé   | Enseignement privé  |
| article 22 - 12 Circulation & transport routiers   | Transports publics (desserte lycées, RAI)   |
| article 22 - 13 Routes NC                          | Travaux sur RT  |
| article 22 - 18 Protection judiciaire de l'enfance | Aide sociale à l'enfance (placement judiciaire)   |
| article 22 - 2 Travail formation                   | Placement de l'emploi (CAPE), aides à l'emploi  |
| article 22 - 26 bis Equipements portuaires NC      | Port de Népoui  |
| article 22 - 26 Transport d'énergie électrique     | Bouclage électrique du Nord   |
| article 22 - 29 Sport / Culture                    | Contrôle des CVL, stade Yoshida, événements sportifs et culturels de dimensions pays  |
| article 22 - 4 Protection sociale & santé          | Toutes actions sanitaires et sociales (hors placement judiciaire de l'ASE), transport enfants en situation de handicap, accueil des femmes victimes de violences. |
| article 22 - 8 Desserte maritime                   | Desserte passagers de Dau Ar (Bélep), travaux quai de Dau Ar (Bélep)  |
| article 22 - 9 Desserte aérienne                   | Financement Aircal  |
| article 44 Domaine NC                              | Gestion de l'eau et aménagement des cours d'eau (hors barrage Pwëbuu (Pouembout))   |

.148

C'est sur cette base que l'évaluation des dépenses afférentes a été réalisée. Le périmètre des compétences de la Nouvelle-Calédonie relatif à cette liste n'est stabilisé que depuis 2012 après le transfert de l'enseignement secondaire. Pour l'homogénéité de l'analyse, nous allons donc prendre en compte la période 2012-2017.

En moyenne, de 2012 à 2017, ces dépenses se sont élevées à 11,6 milliards F.CFP par an soit 42,7 % des dépenses totales de fonctionnement et 10,9 % de l'investissement (PPI). Des recettes spécifiques d'un montant de 2 milliards F.CFP ont été perçues et 9,6 milliards F.CFP ont donc été financés par les recettes générales. Le tableau suivant établit le budget par compétence.



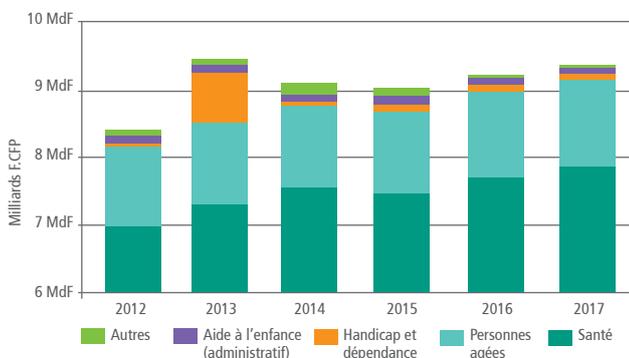
Centre mères-enfants de Koumac financé en totalité par la province Nord

| Moyenne par an sur la période 2012-2017 (en millions F.CFP) Invest. + Fonct. | Dépenses      | Recettes NC  | Autres recettes spécifiques | « Dépenses nettes » | % dépenses compétences NC |
|--|---------------|--------------|-----------------------------|---------------------|---------------------------|
| art 22 - 4 Protec° sociale & santé   | 9 098         | 824          | 627                         | 7 648               | 78,5                      |
| art 21 - III - 3 Enseig.t primaire privé                                     | 937           |              |                             | 937                 | 8,1                       |
| art 21 - III - 2 Enseig.t secondaire   | 373           |              |                             | 373                 | 3,2                       |
| art 22 - 18 Protec° judiciaire enfance                                       | 332           | 253          |                             | 80                  | 2,9                       |
| art 22 - 2 Travail formation   | 223           | 158          |                             | 65                  | 1,9                       |
| art 22 - 8 Desserte maritime   | 165           |              |                             | 165                 | 1,4                       |
| art 22 - 9 Desserte aérienne   | 107           |              |                             | 107                 | 0,9                       |
| art 44 Domaine NC  | 94            | 58           |                             | 36                  | 0,8                       |
| art 22 - 13 Routes NC  | 84            | 61           |                             | 23                  | 0,7                       |
| art 21 - III - 2 Santé scolaire  | 64            | 4            |                             | 60                  | 0,6                       |
| art 22 - 29 Sport / Culture  | 42            | 11           |                             | 31                  | 0,4                       |
| art 22 - 12 Circula° & transport routiers                                    | 39            | 3            |                             | 37                  | 0,3                       |
| art 22 - 26 Transport énergie électrique                                     | 32            |              |                             | 32                  | 0,3                       |
| art 22 - 26 bis Equip.ts portuaires NC                                       | 4             |              |                             | 4                   | 0,0                       |
| <b>Total</b>   | <b>11 594</b> | <b>1 370</b> | <b>627</b>                  | <b>9 597</b>        | <b>100</b>                |

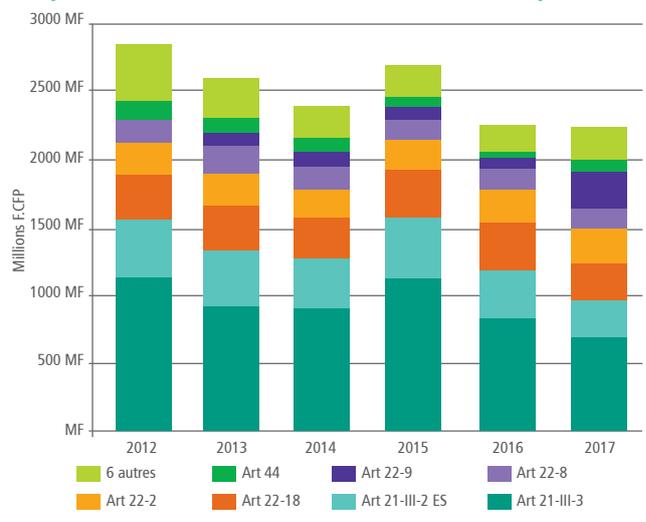
La protection sociale et la santé en représente près de 80 %. Compte tenu de son importance, ce secteur est examiné à part. Le graphique montre son évolution dans le temps ainsi que sa décomposition selon les dispositifs provinciaux décrits dans les chapitres précédents. Les dépenses sont stables depuis 5 ans. La recette de la Nouvelle-Calédonie correspond au financement de l'allocation aux personnes âgées.

Le graphique suivant présente les autres compétences. Cinq d'entre-elles constituent le principal de la dépense : l'enseignement privé (primaire et secondaire), la protection judiciaire de l'enfance, le travail et la desserte maritime. Rajoutées au secteur santé/social, elles ont formé 96 % des dépenses totales du champ d'étude.

### ▲ DÉPENSES DE PROTECTION SOCIALE ET SANTÉ



### ▲ DÉPENSES PAR COMPÉTENCES (HORS PROTECTION SOCIALE ET SANTÉ)





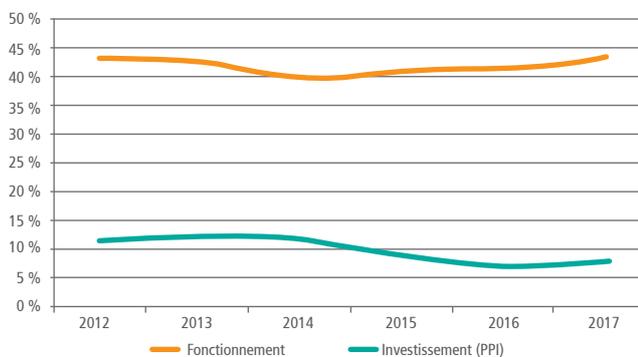
Travaux d'aménagement d'une rivière à Tuo Cèmuhi (Touho)

Des recettes sont perçues de la Nouvelle-Calédonie. Les principales concernent :

- ▲ La protection judiciaire de l'enfance (250 millions F.CFP en moyenne pour une dépense annuelle de 330).
- ▲ Le placement de l'emploi depuis 2014 seulement et dont le montant couvre la subvention annuelle versée à CAP Emploi.
- ▲ Les travaux d'aménagement de rivières en fonction des opérations réalisées.
- ▲ Le fonctionnement du stade Yoshida pour un tiers environ du financement apporté par la province Nord.

Au final, l'exercice de ces compétences représente une part très importante et régulière (40 à 44 %) des dépenses de fonctionnement provinciale. Pour l'investissement, c'est plus variable et leur part est beaucoup plus faible (de 7 à 12 % selon les années).

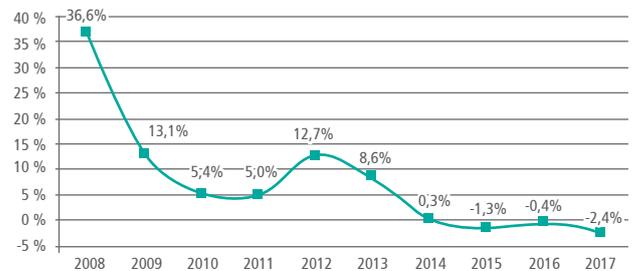
▲ % DÉPENSES PROVINCIALES POUR ASSURER LES COMPÉTENCES NC



### 4.4.5. Les résultats financiers

La conséquence de l'augmentation des dépenses et de la diminution des recettes est la dégradation de l'épargne brute. L'épargne brute mesure la ressource que génère la collectivité sur son fonctionnement courant pour autofinancer les investissements. Cette valeur est présentée sous la forme d'un ratio dans le graphique. Pour l'Agence Française de Développement (AFD), la zone de confort, permettant à la collectivité de rembourser sa dette et de financer une part non négligeable de son investissement, se situe au-delà de 15 %. Hormis pour l'année 2008, la province Nord est sous ce seuil et depuis 2014, le taux est nul ou négatif car la collectivité ne dégage plus d'excédent sur son fonctionnement.

▲ TAUX D'ÉPARGNE BRUTE



Malgré tout, la solvabilité est restée très bonne jusqu'en 2013 puisque son ratio de solvabilité, c'est-à-dire sa capacité de désendettement, est resté inférieur ou égal à une année.

| Ratio de solvabilité | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre année         | 0,2  | 0,1  | 0,1  | 0,2  | 1,0  | 0,6  | 1,0  | 50,0 |

Pour continuer à assurer ses dépenses d'investissement, la province a donc mobilisé son fonds de roulement (FDR) et elle a recouru à l'emprunt. A partir de 2015, elle a aussi été obligée de puiser sur ses réserves pour équilibrer sa section de fonctionnement.

L'encours de la dette a atteint un niveau d'étiage en 2010 à hauteur de 270 millions F.CFP. Le recours régulier à l'emprunt depuis 2011 a fait remonter l'encours à 10,8 milliards F.CFP à la fin de l'exercice 2017. Le taux d'endettement a progressé dans le même temps pour s'établir à 43,8 %. Ce taux est jugé acceptable jusqu'au seuil de 100 %.

.150

### ▲ TAUX D'ENDETTEMENT



Le financement de l'investissement a en partie reposé sur le fonds de roulement constitué par les excédents passés. Ce fonds de roulement très important s'élevait à 22,9 milliards F.CFP en 2009. Son utilisation s'est accélérée depuis 2014 pour compenser la diminution des dotations institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie. Son montant n'était plus que de 4,6 milliards F.CFP à l'issue de l'exercice 2017.

#### 4.4.6. La modernisation des finances

Après la séance plénière en août 2011 qui en a fixé le périmètre « vers un pilotage pluriannuel des finances de la collectivité, outil indispensable du rééquilibrage », l'Assemblée provinciale a voté son

“ Pour les gestionnaires, le PPI vise à favoriser la programmation physique et financière et l'adéquation entre les deux. ”

premier plan pluriannuel d'investissement (PPI) en décembre 2011. La stratégie financière adoptée à l'horizon de 5 ans prévoyait une maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'augmentation des dépenses

d'investissement dont le financement serait mixé avec une utilisation progressive du fonds de roulement et un recours à un emprunt annuel.

Le PPI a été réajusté en décembre 2012 pour la période 2013-2016 puis révisé en décembre 2015 pour la période 2016-2019.

Le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) a été voté en avril 2013 mais le manque de visibilité sur les recettes fiscales a rapidement rendu caduc les orientations fixées

à moyen terme. Il est néanmoins toujours utilisé comme un outil de prospective lors du débat d'orientation budgétaire.

L'ensemble de ces outils vise une meilleure lisibilité budgétaire des opérations par les élus et par les administrés. Ils permettent une gestion plus dynamique des opérations sur le terrain avec les outils liés à la pluri-annualité : les autorisations de programme pour les opérations d'investissement et les autorisations d'engagement pour les dépenses de fonctionnement. Pour les gestionnaires, le PPI vise à favoriser la programmation physique et financière et l'adéquation entre les deux.

La Chambre Territoriale des Comptes notait dans son rapport d'observations<sup>53</sup> que « la province Nord s'est dotée d'un ensemble d'outils destinés à améliorer la maîtrise de ses finances. La collectivité s'est appropriée ces instruments, même si leur utilisation mérite encore d'être améliorée ».

Le vote du règlement budgétaire et financier en 2014 permet de disposer d'un document unique qui récapitule l'ensemble des règles comptables et budgétaires, qu'elles soient d'ordre générales ou spécifiques.

La sincérité des documents budgétaires a été améliorée. C'est notamment le cas depuis 2015 pour l'inscription des recettes du contrat de développement. Elles sont désormais effectuées au plus juste selon l'estimation des dépenses qui pourront réellement être justifiées.

La mise en conformité des maquettes budgétaires est effective depuis 2016, il s'agissait de les compléter avec toutes les annexes obligatoires.



Les aménagements et ouvrages routiers représentaient le premier poste du PPI 2013-2016 (Travaux sur la RPN7)

53. Rapport d'observations définitives sur la gestion de la Province Nord exercices 2012 et suivants – mars 2017

### 4.4.7. Comment la province Nord s'est adaptée face à la diminution des dotations ?

Entre 2013 à 2017, les dotations de la Nouvelle-Calédonie ont diminué de plus de 5 milliards dont 4,7 milliards au titre de la DGF. Fin 2013, la crise économique était annoncée pour durer au maximum deux ans. Dès 2015, en l'absence de reprise économique, la province a revu l'évolution de son PPF à 2,01 % au lieu du taux de 3,01 % voté initialement. Elle a aussi décidé de compléter le financement de la section de fonctionnement par une mise à contribution de son fonds de roulement (FDR).

A cause de l'essoufflement du modèle économique calédonien, l'économie calédonienne est encore au plus bas fin 2015, entraînant une baisse encore plus forte des dotations 2016. En conséquence, la province réduit l'inscription de ses dépenses de fonctionnement de 6 % par rapport à 2015, lors de la préparation de son budget 2016, tout en mobilisant une nouvelle fois son FDR afin de ne pas mettre en péril certains dispositifs. Face à la nouvelle diminution annoncée pour 2017, la préparation budgétaire 2017 a fixé une réduction supplémentaire du PPF de -4,5 % et le FDR a été sollicité à nouveau.

Il s'agissait de réduire de manière progressive les dépenses de fonctionnement pour en limiter les conséquences et permettre aux bénéficiaires des aides de s'organiser face aux diminutions de leurs ressources.

Dans le même temps, la province a demandé un effort à ses différents partenaires (associations et établissements publics notamment) pour réduire leurs dépenses, rechercher de nouvelles recettes et pour mobiliser leur propre fonds de roulement lorsque cela était possible.

Au niveau de l'investissement, la stratégie a consisté à avoir recours à l'emprunt tout en sollicitant le FDR tout particulièrement sur les deux derniers exercices.

Le débat d'orientation budgétaire d'octobre 2017 a posé les fondements d'une nouvelle stratégie en partant du principe que chaque collectivité doit assumer et financer ses compétences. Il a ainsi été demandé à la Nouvelle-Calédonie de financer ses compétences afin d'alléger le budget de la province Nord de dépenses ne relevant pas de son champ de compétences pour rétablir progressivement ses indicateurs financiers aux niveaux recommandés.



L'habitat représentait le deuxième poste du PPI 2013-2016 (Résidence Amborella à Pwëbuu (Pouembout))



Un effort conséquent d'investissement a également été réalisé pour le sport (Base nautique de Pandop à Koumac)



# SYNTHÈSE :

## LA SITUATION GÉNÉRALE EN 2018

.153

# ▲ SYNTHÈSE : LA SITUATION GÉNÉRALE EN 2018

L'état des lieux est exposé sous la forme d'une matrice « Forces-Faiblesses / Opportunités-Menaces ».

## FORCES

- ▲ Les politiques publiques sont définies, elles ont été actualisées pour la mandature actuelle.
- ▲ Un fonctionnement institutionnel (calendrier, processus) bien structuré.
- ▲ Une structuration de l'institution provinciale renforcée depuis 2008. En particulier, les 4 directions fonctionnelles sont mieux en capacité d'appuyer les directions opérationnelles. Le secrétariat général est doté de missions transversales qui facilitent le pilotage.
- ▲ Des outils de prospectives (PPI et PPRH) sont en place.
- ▲ Le taux de réalisation du budget a fortement progressé au cours des années passées et les délais de paiement se stabilisent.
- ▲ L'effort d'investissement a permis de poursuivre la construction d'infrastructures.
- ▲ Une culture de la recette s'amorce.
- ▲ Une conscience, à tous les niveaux, des enjeux pour la soutenabilité dans le temps de l'action provinciale et des difficultés financières.
- ▲ La politique d'emploi local et de promotion interne est très active, elle permet de mieux stabiliser les équipes et l'encadrement. La gestion prévisionnelle des ressources humaines est lancée.
- ▲ Le niveau de qualification et de compétences des agents et en croissance.
- ▲ Des projets de services et des schémas directeurs ont été définis.
- ▲ Des outils informatiques de plus en plus nombreux sont en place pour la gestion plus efficace de certains processus.

## FAIBLESSES

- ▲ Les finances sont entrées dans une période de tension. La marge de manœuvre à court et moyen terme s'est très dégradée, le fonds de roulement s'est réduit rapidement et l'endettement augmente.
- ▲ Le pilotage et le suivi des plans d'actions et des schémas adoptés sont insuffisants.
- ▲ Les décalages d'échéancier entre la prévision des projets et leur réalisation sont souvent importants du fait d'une programmation insuffisante, d'une planification trop imprécise ou irréaliste, d'une surestimation des moyens disponibles.
- ▲ La hiérarchisation des priorités dans la mise en œuvre des projets et dans la gestion quotidienne n'est pas assez pratiquée.
- ▲ La coordination de certains projets transversaux reste difficile.
- ▲ L'externalisation de certaines opérations n'est pas toujours maîtrisée.
- ▲ Certains modes de mise en œuvre des dispositifs et de partenariat restent à améliorer.
- ▲ Le financement du fonctionnement des nouvelles infrastructures n'est pas anticipé et repose essentiellement sur la province. D'une manière générale, la dépendance au financement provincial est quasi totale pour les programmes culturels, sportifs et environnementaux mis en œuvre sur le territoire provincial.
- ▲ Certains services ne peuvent pas être mis en place ou sont trop coûteux du fait de la dispersion géographique de la population et d'une taille critique pas atteinte.
- ▲ La communication interne et externe est à améliorer.

## FORCES

- ▲ La transversalité entre les directions est amorcée.
- ▲ La communication est en progrès.
- ▲ Le suivi des nombreux partenariats, notamment ceux associatifs, a progressé.
- ▲ Un très large panel de dispositifs d'accompagnement est en place dans tous les secteurs d'intervention, y compris pour des compétences qui relèvent de la Nouvelle-Calédonie.
- ▲ Une présence de proximité des services publics selon un maillage territorial cohérent.
- ▲ Des opérateurs de l'économie mixte sont présents et actifs et l'articulation avec la collectivité s'est améliorée.
- ▲ Une réorganisation de la SOFINOR en deux entités, l'une réalisant les activités minières et métallurgiques tournées vers l'international, l'autre (NORD AVENIR) réalisant les activités de diversification sur le marché local
- ▲ Le lien et la collaboration avec les communes sont renforcés.

## FAIBLESSES

- ▲ Les difficultés rencontrées par les opérateurs de l'économie mixte impactent les finances provinciales.



Replantation d'espèces forestières au cours d'une journée de l'environnement à Ouégoa



Replantation de palétuviers par une classe à Tuo Cémuhi (Touho)

## OPPORTUNITÉS

### POPULATION

- ▲ La population est peu nombreuse, plutôt jeune.
- ▲ La diversité culturelle de la population est importante avec cependant une population majoritairement kanak ayant un ancrage culturel très fort.
- ▲ L'état de santé global de la population continue à progresser, il tend à rejoindre celui de l'ensemble de la population calédonienne.
- ▲ Le niveau de formation augmente.
- ▲ Les conditions de vie de la population s'améliorent globalement en termes d'emplois, de revenus, d'habitat, etc.
- ▲ Le mode de vie traditionnel d'une grande partie de la population compense les revenus monétaires faibles des plus défavorisés.

### TERRITOIRE PROVINCIAL ET ÉCONOMIE

- ▲ Le territoire est vaste avec des ressources naturelles aptes à être exploitées.
- ▲ L'équipement du territoire provincial en infrastructures s'est accru, sur VKP, mais également dans les autres régions offrant ainsi de nouveaux services.
- ▲ L'Usine du Nord est construite et elle est entrée en production.
- ▲ La dynamique économique a été très importante avec la création de nombreux emplois à la clé qui ont profité à la population du Nord, y compris aux jeunes. Les secteurs de production traditionnels : agriculture, pêche, tourisme restent bien présents.
- ▲ Un potentiel de création de filières innovantes (béton de terre, bois, pisciculture, etc.).
- ▲ La région VKP constitue un pôle reconnu à l'échelle du pays. Elle est devenue attractive. Des infrastructures de dimension « pays » s'y implantent (PSN, lycée, UNC).

## MENACES

### POPULATION

- ▲ La population est dispersée, parfois très enclavée et certains accèdent donc difficilement aux services publics.
- ▲ Les inégalités sociales persistent, les conditions de vie (revenus, mobilité, habitat, etc.) restent difficiles pour une partie de la population.
- ▲ La population sans diplôme est encore trop importante, l'illettrisme n'a pas été réduit.
- ▲ Une partie de la population jeune est encore insuffisamment insérée.
- ▲ Les personnes les plus éloignées de l'emploi ont moins bénéficié de la dynamique économique.
- ▲ Les problèmes de société tels que les violences domestiques, les incivilités, la consommation abusive d'alcool et de cannabis, les conduites à risque, etc. sont toujours présents et préoccupants.
- ▲ Les maladies chroniques : problèmes cardiovasculaires, diabète, etc. progressent.
- ▲ La solidarité familiale pour la prise en charge des personnes vulnérables (personnes âgées, etc.) a tendance à diminuer, d'autant que leur nombre augmente.

### TERRITOIRE PROVINCIAL ET ÉCONOMIE

- ▲ Les déséquilibres territoriaux entre ETH dans les dynamiques de développement persistent.
- ▲ Les initiatives sont peu nombreuses dans certaines communes.
- ▲ La croissance économique s'est réduite depuis 2014.
- ▲ L'offre de loisirs n'est pas homogène au niveau géographique.
- ▲ L'organisation insuffisante des transports terrestre à l'échelle locale est un frein à la mobilité.
- ▲ Les dynamiques intercommunales sont encore insuffisantes sur certaines problématiques (ex : déchets).

## OPPORTUNITÉS

- ▲ Une dynamique de développement sur terres coutumières est amorcée.
- ▲ Les entreprises du Nord ont amélioré leur savoir-faire et se sont structurées

### ENVIRONNEMENT

- ▲ L'environnement naturel terrestre et marin est riche : paysage, biodiversité exceptionnelle reconnue internationalement.
- ▲ La prise de conscience de son importance, propice à l'activité de recherche & développement, de sa fragilité et des dégâts potentiels sur l'environnement progresse.
- ▲ Des pratiques de gestion de l'espace par les communautés locales sont reconnues et la gestion participative de quelques zones naturelles sensibles est devenue une réalité.
- ▲ La stratégie de traitement des déchets est définie et le schéma se met en place.
- ▲ Le développement de nouvelles activités basées sur la valorisation des ressources naturelles et la restauration des milieux est amorcé.

### INSTITUTIONNEL

- ▲ Le schéma de la transition énergétique est adopté.
- ▲ Des outils à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie pour répondre à des problématiques globales sont en place ou en projet (énergie, eau, tourisme)

## MENACES

### ENVIRONNEMENT

- ▲ L'environnement naturel est fragile et il est peu valorisé.
- ▲ L'augmentation des pressions humaines sur les milieux naturels par la croissance économique et démographique impacte son état.
- ▲ Les risques naturels sont mal connus.

### INSTITUTIONNEL

- ▲ Le décroisement des compétences entre la Nouvelle-Calédonie et les provinces reste à faire.
- ▲ La poursuite du financement des compétences de la Nouvelle-Calédonie par la province, sans compensation.
- ▲ La persistance d'une conjoncture économique morose et le contournement de la clé de répartition par des taxes affectées qui induisent une réduction croissante des recettes fiscales.



# CALENDRIER DES TEMPS FORTS DE LA PÉRIODE (2007-2018)

.158



Sommaire



1 Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement



2 Améliorer les conditions de vie de la population



3 Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun de trouver sa place dans la société calédonienne



4 Développer une gouvernance adaptée aux enjeux



5 Synthèse



Table des matières

Événement lié à l'environnement institutionnel ou économique de la province.  
Événement directement lié à la province Nord.


 2007

#### ▲ Janvier

Mise en production d'ASTRE

#### ▲ Février

Signature par la province Nord et KNS, de la Charte environnementale du Projet Koniambo

#### ▲ Mars

Vote du code des subventions aux associations

#### ▲ Juillet

Décision de principe du gouvernement d'implanter un hôpital à Koohnê (Koné)

#### ▲ Septembre

Etats généraux N-C du handicap et signature par la province Nord de la charte du handicap

#### ▲ Octobre

△ Décision d'Xstrata de financer et de garantir la construction de l'usine du Nord

△ Signature de la convention constitutive du GIP «CNRT Nickel et son environnement»

△ Formalisation du tiers payant avec les mutuelles SLN et commerce pour les actes en CMS

#### ▲ Novembre

1<sup>er</sup> festival Ānûû-rû äboro à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)

#### ▲ Décembre

Création de la DSI, de la DAJAP et des DC et DSASE (à la place de la DCSLMF)


 2008

#### ▲ Février

△ Réception du Centre Mère-Enfant de Koumac

△ Création de l'association ECKO

#### ▲ Mars

Élections municipales

#### ▲ Mai

Relance du partenariat avec les communes

#### ▲ Juin

△ 4<sup>ème</sup> édition du festival Cebue Nyebi à Canala

△ Conférence de lancement du SAD-NC à Koohnê (Koné)

#### ▲ Juillet

△ Inscription des récifs calédoniens au patrimoine mondial de l'UNESCO

△ Vote du nouveau Code de développement

△ Réactivation de la cellule Koniambo

#### ▲ Août

△ Début du dragage du chenal de Vavouto

△ Allumage du four de l'usine de Gwan-nyang en Corée

#### ▲ Octobre

△ Colloque « ruralité et développement durable » à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)

△ Vote du Code de l'environnement

#### ▲ Novembre

1<sup>ère</sup> journée provinciale contre le diabète

#### ▲ Décembre :

△ 1<sup>er</sup> RDV de l'Economie de la CCI à Koohnê (Koné)

△ 1<sup>er</sup> édition de l'agenda des marées


**Janvier**

Vote par le congrès de la loi de pays sur le handicap et la dépendance

**Mars**

Vote par le congrès du schéma de mise en valeur des ressources minières

**Avril**

Vote par le congrès de la loi de pays relative au code minier de la NC

Lancement de la 10<sup>ème</sup> édition du grand prix des raids de la PN

**Mai**

Elections provinciales

**Juin**

Mise en service de la BGN

**Juillet**

Assises de la culture à Pwëbuu (Pouembout)

**Août**

- △ 1<sup>er</sup> SOFIP à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)
- △ Création des AMP de Hyega et Hyabe Le Jao

**Décembre**

- △ 1<sup>ère</sup> fête de la robe mission à Koohnê (Koné)
- △ Création de l'AMP de Dohimen


**Janvier**

Rendu du rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes concernant l'aide au développement économique de la province Nord

**Février**

- △ Inauguration de la Base nautique de Foué
- △ Edition du 1<sup>er</sup> mémento de l'investisseur incluant des volets Province Nord et VKP (CCI-PN)

**Mars**

- △ Forum sur la pêche à la tortue à Cavet (Tiabet)
- △ Création de la SCI du Parc d'Aménagement du GDPL de Bako (Baco)

**Avril**

- △ 1<sup>ère</sup> édition du Répertoire des Entreprises du Nord (CCI-PN)
- △ Mise en service du nouveau bac de la Ouaième
- △ Réorganisation de la DDE-E
- △ Assises de la fonction publique à Nouméa

**Mai**

- △ Création du «Groupe de travail démobilisation du terrassement»
- △ Création de Prométhée par Celeco-BTP

**Juin**

- △ Validation du protocole KNS/ Équipe Koniambo (EK)
- △ 1<sup>ère</sup> réunion du comité de gestion de l'eau de VKP
- △ Inauguration de la pépinière d'entreprises de Koohnê (Koné)
- △ Création de la Commission Main d'Œuvre Etrangère
- △ Réalisation du plan d'aménagement de la zone Païamboué/ Green-acre/ Foué

2010

### ▲ Juillet

- △ Assises de la jeunesse à Pwëbuu (Pouembout)
- △ Vote par le congrès de la loi du pays relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local

### ▲ Août

- △ Inauguration de l'Ecomusée du café à Vook (Voh)
- △ Colloque «femmes et violences» à Koohnê (Koné)

### ▲ Septembre

- △ Arrivée à Vavouto des premiers modules de l'usine
- △ 4<sup>ème</sup> Festival des arts mélanésiens

### ▲ Novembre

- △ Inauguration du complexe culturel de Koohnê (Koné)
- △ 1<sup>ère</sup> fête de la vannerie à Pouébo

### ▲ Décembre

- △ Convention N-C / PN/ Aircal pour la desserte aérienne du Nord
- △ Rendu des audits organisationnels de la DSI et de la DFB

2011

### ▲ Janvier

- △ Réception de l'agrandissement du CMS de Poum

### ▲ Février

- △ Création du GIP « Conservatoire des Espaces Naturels de N-C »
- △ 1<sup>ère</sup> rentrée au collège de Nèkö (Poya)
- △ Formalisation avec la CPS-SOPAC du cofinancement (9<sup>ème</sup> FED) des actions du CGE VKP

### ▲ Avril

- △ Vote du nouveau code de l'habitat
- △ Réorganisation de la DSI et de la DFB

### ▲ Juin

- △ Vote d'une AP de 500 MF pour soutenir le désenclavement routier de la PN dans le cadre de la démobilisation de Vavouto

### ▲ Juillet

- △ Mise en service du CCDTAM (Centre Calédonien de Développement et de Transfert en Aquaculture Marine)
- △ Mise en service du quai de Dau Ar (Bèlep)

### ▲ Août

- △ Présentation en APN de la prospective budgétaire et financière
- △ Mise en service des équipements sportifs pour l'accueil de NC 2011 à Koohnê (Koné), Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) et Koumac
- △ Inauguration de la plateforme machinisme agricole à Pwëbuu (Pouembout)
- △ Edition et diffusion en APN du plan d'action environnement
- △ Visite du Président de la République à Vavouto

### ▲ Septembre

- △ Jeux du Pacifique «NC 2011»

### ▲ Octobre

- △ Audition devant le CSA pour la présentation du projet «NCTV»
- △ Ouverture de l'école de musique de Koumac
- △ Présentation en APN du 1<sup>er</sup> rapport d'activités des services

.161



2011

**▲ Décembre**

- △ Signature du contrat de développement 2011-2015
- △ Vote du plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- △ Présentation en APN du 1<sup>er</sup> rapport de situation sur le développement durable
- △ Réception de l'agrandissement du CMS de Vook (Voh)
- △ Démarrage du Plan REACTION
- △ **Vote par le congrès des lois de pays sur les dispositifs minimum vieillesse et complément retraite de solidarité**

2012

**▲ Janvier**

Passage de la nomenclature comptable M51 à M52

**▲ Avril**

Lancement de la mission d'actualisation du SDAU VKP

**▲ Août**

Inauguration du réseau d'irrigation collectif de Ouégoa

**▲ Septembre**

Jeux interprovinciaux à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)

**▲ Octobre**

- △ 20<sup>ème</sup> anniversaire du programme «Habitat PN»
- △ Vote de la REP pour 5 filières de déchets dangereux
- △ Vote du premier plan de gestion d'une aire protégée (Mont Panié)

**▲ Novembre**

- △ 1<sup>er</sup> Forum « Emploi, Création, Formation » à Vavouto
- △ Signature entre partenaires de l'Accord-cadre du CGE VKP

**▲ Décembre**

- △ Vote du schéma de gestion des déchets en Province Nord
- △ **Ouverture du Centre commercial Teari**

2013

#### ▲ Janvier

✓ Avis favorable du CSA sur le projet «NCTV»

#### ▲ Février

Installation des 1<sup>ers</sup> TBI dans les écoles primaires

#### ▲ Mars

Journées Mondiales de l'Eau à Koohnê (Koné) - label UNESCO

#### ▲ Avril

✓ 1<sup>ère</sup> coulée de ferronickel à Vavouto (Ligne n°1)

✓ Colloque international sur développement durable en Océanie à Koohnê (Koné)

✓ Mise en service du pont de Pweevo (Pouébo)

✓ Inauguration du centre de traitement des F&L de Pwëbuu (Pouembout)

#### ▲ Mai

✓ Séminaire Gouvernance de l'Eau à Koohnê (Koné)

✓ Lancement du site Internet [www.guichet-unique-vkp.com](http://www.guichet-unique-vkp.com)

#### ▲ Juillet

✓ Séminaire : «quelles recherches scientifiques en Province Nord ?

✓ 1<sup>er</sup> forum des comités de gestion du patrimoine mondial

#### ▲ Septembre

✓ Mise en service de la RJT de Vook (Voh)

✓ Inauguration du 1<sup>er</sup> tronçon du GR

#### ▲ Octobre

Inauguration du quai de Dau Ar (Bélep)

#### ▲ Novembre

✓ 1<sup>ers</sup> plans de gestion des déchets règlementés

✓ 2<sup>ème</sup> Forum « Emploi, Création, Formation » à Vavouto

#### ▲ Décembre

✓ Mise en service de la Kbox

✓ Lancement de NCTV sur la TNT

✓ Réception base nautique de Pandop

✓ Création de la SAEML Nord Avenir par l'APN

2014

#### ▲ Janvier

✓ Démarrage de la ligne 2 de l'Usine Métallurgique

#### ▲ Mars

✓ Elections municipales

✓ Agrément du CAFED par le COSS (ouverture de l'hébergement)

✓ Mise en exploitation du RAI par le SMTI

#### ▲ Avril

✓ Adoption nouvelle organisation de la DAJAP

✓ Adoption de l'Avant Projet d'Itinéraire de la liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen)

✓ Ouverture des 1<sup>ers</sup> points d'accès au droit

✓ Ouverture du Centre Culturel de Vook

#### ▲ Mai

✓ Elections provinciales

#### ▲ Juin

✓ Réception des 2 nouveaux bâtiments de bureaux à l'HPN

✓ Mise en exploitation de l'ISD de Tuo Cèmuhi (Touho)

✓ Organisation du 1<sup>er</sup> Sportival à Pindaï

✓ Réouverture du centre culturel de Pomémie

#### ▲ Septembre

✓ Mise en service du parc mutualisé de véhicules de l'HPN

✓ Mise en service de la téléphonie sur le réseau informatique (VoIP)

.163

2014

#### ▲ Octobre

- △ Mise en service du data center
- △ Création de l'AMP de Kan Gunu
- △ 10<sup>ème</sup> salon de l'horticulture à Pwëbuu (Pouembout)

#### ▲ Novembre

Inauguration de l'usine du Nord avec la présence du Président de la République

#### ▲ Décembre

- △ Adoption du règlement financier et budgétaire par l'APN
- △ Clôture de plan REACTION
- △ Incident à l'usine du Nord et arrêt du four n°1

2015

#### ▲ Janvier

Mise en service de la plateforme de dématérialisation des marchés publics

#### ▲ Mars

- △ Inauguration de l'extension de l'usine de la SNNC en Corée du Sud
- △ Ouverture du nouveau dispensaire de Nèkö (Poya)
- △ Signature d'un protocole entre l'Etat et la province Nord pour le futur centre pénitentiaire

#### ▲ Mai

- △ Mise en service du nouvel internat de Wani
- △ Signature d'une convention avec l'Université de Nouvelle-Calédonie pour l'implantation d'une antenne Nord

#### ▲ Juin

- △ Réception de la RJT de Koohnê (Koné)
- △ Lancement du chantier de construction du Pôle Sanitaire du Nord

#### ▲ Juillet

- △ Lancement du projet «RESCCUE» à Tuo Cèmuhi (Touho)
- △ Ouverture au public du centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout)
- △ Inauguration de Centre d'Affaire de Païamboué siège de Nord Avenir

#### ▲ Septembre

Inauguration des ponts de Cùù-Nôôwé (Nonhoué) et de Pènyî mê Nèkètè (Nakéty)

#### ▲ Octobre

- △ Adoption du PPI 2016-2019 par l'APN
- △ Inauguration de la maison de l'enfance de la côte Ouest

#### ▲ Novembre

- △ 2<sup>ème</sup> colloque «femmes et violences»
- △ Lancement des études du barrage sur la Pwëbuu (Pouembout)
- △ Mise en exploitation de l'ISD Canala

#### ▲ Décembre

Réception des nouvelles lagunes de Païamboué

2016

### Janvier

- △ Démarrage du nouveau four de la ligne N°1 de l'usine du Nord
- △ Adoption par le congrès du projet éducatif calédonien

### Février

- 1<sup>ère</sup> rentrée au collège de Païamboué

### Mars

- Adoption par le congrès du plan de santé Do Kamo

### Avril

- △ Mise en service du portail intranet «UFI»
- △ Inauguration de l'école de musique de Pwêdi Wiimîâ (Poindimié)
- △ Délégation de compétence à la province du contrôle des CVL

### Mai

- △ Inauguration du pont de Mokoué
- △ Adoption du plan pluriannuel des RH par l'APN

### Juin

- △ Validation du projet d'administration
- △ Etude prospective du marché de l'immobilier (de Nèkö (Poya) à Koumac)
- △ Approbation par le congrès du schéma pour la transition énergétique de la NC

### Juillet

- Approbation par le congrès du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie

### Septembre

- △ Ouverture de la RJT de Koohnê (Koné)

### Octobre

- △ Inauguration du lycée Michel Rocard
- △ Inauguration du pont de Petit Ko Cèi Goon (Kokingone)
- △ Adoption de la nouvelle réglementation sur les permis de construire
- △ 10<sup>ème</sup> édition d'Änûû-rû äboro

### Novembre

- △ Signature d'une convention de partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle pour l'expédition «Planète revisitée»
- △ Lancement officiel de l'activité de Bois du Nord

### Décembre

- △ Signature du contrat de développement 2017-2021
- △ Inauguration du CCDTAM
- △ Pilotage du PULSE-PN et création du Guichet Unique
- △ Démarrage du nouveau four de la ligne N°2 de l'usine du Nord
- △ Adoption de la loi sur l'emploi local dans la fonction publique par le congrès

.165

**2017**
**▲ Février**

- △ Adoption de la nouvelle organisation de la DSI
- △ Réception des bâtiments du cinéma de Koohnê (Koné)

**▲ Mars**

- Inauguration du centre de traitement des F&L de Ouégoa

**▲ Avril**

- △ Lancement du nouveau site internet de la PN
- △ Début des travaux de la maison d'accueil hospitalière à Koohnê (Koné)

**▲ Mai**

La chaîne NCTV devient Calédonia

**▲ Juillet**

- △ Rendu du rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes sur la gestion de la province depuis 2012
- △ 3<sup>ème</sup> forum des comités de gestion Patrimoine Mondial à Ouindo

**▲ Août**

- Lancement de l'élaboration du plan climat énergie de la PN

**▲ Septembre**

- 1<sup>ère</sup> semaine de l'écomobilité à l'HPN

**▲ Octobre**

- △ Livraison de la plateforme de formation du RSMA à Koumac
- △ Modification de la réglementation de la chasse

**▲ Novembre**

- △ Inauguration du pont de Weruck
- △ Livraison du plateau de formation maritime de Tuo Cèmuhi (Touho)
- △ Validation du nouveau SDAU VKPP

**▲ Décembre**

- △ Inauguration de la 1500<sup>ème</sup> maison HPN à Kaa Wi Paa (Kouaoua)
- △ Réception de la salle multisport de Vook (Voh)
- △ Lancement de l'exposition « VKPP 2004-2016, le nouveau pôle urbain » par le Premier ministre
- △ Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de l'antenne du Nord de l'UNC

.166

**2018**
**▲ Janvier**

- Rapatriement d'Astre-GF

**▲ Février**

- 1<sup>ère</sup> rentrée d'une promotion d'étudiants en licence 1 à Koohnê (Koné)

**▲ Avril**

- △ Colloque sur l'incivilité
- △ Réception de la maison des femmes de Koohnê (Koné)

**▲ Mai**

Visite du Président de la République à la province Nord

**▲ Juin**

- △ Réception du Pôle Sanitaire du Nord
- △ Inauguration du pont de Ouéna
- △ Désignation du lauréat du concours pour la réalisation du centre pénitentiaire du Nord

**▲ Juillet**

- △ Inauguration du pont de Grand Ko Cèi Goon (Kokingone)
- △ Organisation du 10<sup>ème</sup> SOFIP



## LEXIQUE :

Principaux  
acronymes et  
sigles utilisés  
dans le rapport

.167

**ADECAL** Agence de Développement Economique de la Nouvelle Calédonie

**ADIE** Association pour le Droit à l'Initiative Economique

**AEP** Adduction en Eau Potable

**AFMI** Association de Formation des Musiciens Intervenants

**AICA** Association Interprovinciale de gestion des Centres Agricoles

**AIRCAL** Air Calédonie

**AMN** Aide Médicale Nord

**AMP** Aire Marine Protégée

**APEJ** Association de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse

**APN** Assemblée de la Province Nord

**ASA** Accession Sociale Aidée (habitat social)

**ASE** Aide Sociale à l'Enfance

**ASEE** Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique

**ASI** Action Sociale Intégrée (habitat social)

**ASSNC** Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie

**ASTH** Aide Subventionnelle et Technique à l'Habitat (habitat social)

**BGN** Brigade des Gardes Nature

**CAFAT** Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie

**CAFED** Centre d'Accueil des Femmes en Difficulté

**CAM** Crédit Agricole Mutuel

**CANC** Chambre de Agriculture de Nouvelle-Calédonie

**CAP EMPLOI** Centre d'Action Pour l'EMPLOI

**CCDTAM** Centre Calédonien de Développement et de Transfert en Aquaculture Marine

**CCI** Chambre de Commerce et d'Industrie

**CEN** Conservatoire des Espaces Naturels

**CHT, CHS, CHN** Centre Hospitalier Territorial, Spécialisé ou du Nord

**CIE** Centre d'Initiation à l'Environnement

**CIRAD** centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

**CMA** Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**CMS** Centres Médico-Sociaux

**CNRT** Centre National de Recherche Technologique

**CVL** Centre de Vacances et de Loisirs

**DAF** Direction de l'Aménagement et du Foncier

**DASS-PS** Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et des Problèmes de Société

**DDEC** Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique

|                |  |
|----------------|--|
| <b>DDE-E</b>   | Direction du Développement Economique et de l'Environnement        |
| <b>DESED</b>   | Dispositif des Enseignants Spécialisés                             |
| <b>DGF</b>     | Dotation Globale de Fonctionnement                                 |
| <b>DIMENC</b>  | Direction des Mines et de l'Energie de la Nouvelle Calédonie       |
| <b>DPM</b>     | Domaine Public Maritime  |
| <b>EMIA</b>    | Ecole des Métiers de l'Image et des Arts                           |
| <b>ETH</b>     | Entité Territoriale Homogène                                       |
| <b>FCH</b>     | Fonds Calédonien de l'Habitat                                      |
| <b>FELP</b>    | Fédération de l'Enseignement Libre Protestant                      |
| <b>GAPCE</b>   | Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est                 |
| <b>GDPL</b>    | Groupement de Droit Particulier Local                              |
| <b>GIE TPN</b> | GIE Tourisme Province Nord   |
| <b>HIA</b>     | Habitat Intermédiaire Aidé   |
| <b>HPN</b>     | Habitat Province Nord (habitat social)                             |
| <b>IAC</b>     | Institut Agronomique Calédonien                                    |
| <b>IANCP</b>   | Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique       |
| <b>ICAP</b>    | Institut Calédonien de Participation                               |
| <b>ICPE</b>    | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement         |
| <b>IDCNC</b>   | Institut de Développement des Compétences de la Nouvelle-Calédonie |

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>IFAP</b>           | Institut de Formation de l'Administration Publique           |
| <b>IFREMER</b>        | Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer |
| <b>INC</b>            | Initiative Nouvelle-Calédonie                                |
| <b>IRD</b>            | Institut de Recherche pour le Développement                  |
| <b>ISD</b>            | Installation de Stockage des Déchets                         |
| <b>ISEE</b>           | Institut de la Statistique et des Etudes Economiques         |
| <b>KNS</b>            | Koniambo Nickel SAS  |
| <b>LCK</b>            | Langue et Culture Kanak                                      |
| <b>MFR</b>            | Maison Familiale Rurale                                      |
| <b>MLIJ-PN ou MIJ</b> | Mission Locale d'Insertion des Jeunes de la Province Nord    |
| <b>OGAF</b>           | Opération Groupée d'Aménagement Foncier                      |
| <b>PEL</b>            | Projet Educatif Local  |
| <b>PIJ</b>            | Point Information Jeunesse                                   |
| <b>PPF</b>            | Plan Pluriannuel d'Investissement                            |
| <b>PPI</b>            | Plan Pluriannuel de fonctionnement                           |
| <b>PSN</b>            | Pôle Sanitaire du Nord                                       |
| <b>RAI</b>            | Réseau d'Autocars Interurbains                               |
| <b>RAPI</b>           | Relais d'Animation Périscolaire et d'Insertion               |
| <b>RH</b>             | Ressources Humaines  |

|              |   |                |   |
|--------------|---|----------------|---|
| <b>RJT</b>   | Résidences des Jeunes Travailleurs              | <b>SOFINOR</b> | Société de Financement et d'Investissement du Nord                        |
| <b>RNS</b>   | Réserve de Nature Sauvage                       | <b>SOFIP</b>   | Salon de l'Orientation, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle |
| <b>RPN</b>   | Route Provinciale Nord                          | <b>SOPAC</b>   | SOCIÉTÉ des Producteurs Aquacoles Calédoniens                             |
| <b>RSMA</b>  | Régiment du Service Militaire Adapté            | <b>TBI</b>     | Tableau Blanc Interactif  |
| <b>RT</b>    | Route Territoriale                              | <b>TICE</b>    | Technologies de l'information et de la Communication pour l'Enseignement  |
| <b>SAEM</b>  | Société Anonyme d'Economie Mixte                | <b>UDN</b>     | Usine Du Nord   |
| <b>SDAU</b>  | Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain | <b>UICN</b>    | Union Internationale pour la Conservation de la Nature                    |
| <b>SIC</b>   | Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie       | <b>UNC</b>     | Université de la Nouvelle-Calédonie                                       |
| <b>SIVOM</b> | Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple      | <b>UPRA</b>    | Unité de Promotion des Races  |
| <b>SMSP</b>  | Société Minière du Sud Pacifique                | <b>VKP</b>     | Vook (Voh)-Koojnë (Koné)-Pwëbuu (Pouembout)                               |
| <b>SMTI</b>  | Syndicat Mixte de Transport Interurbain         |                |   |

.170



Case pour l'accueil des délégations venant à la province Nord

# TABLE DES MATIÈRES

EDITORIAL

03

01

## TROUVER UN ÉQUILIBRE DURABLE ENTRE AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1.1. Diversifier et valoriser le potentiel économique pour créer de la richesse</b> .....   | <b>06</b> |
| 1.1.1 La situation .....   | 06        |
| 1.1.2. Le soutien apporté aux porteurs de projets et aux acteurs économiques .....   | 07        |
| 1.1.3. Quels types de projets économiques ont été les plus aidés ? .....   | 09        |
| 1.1.4. Des dispositifs diversifiés pour accompagner l'initiative privée .....  | 10        |
| 1.1.5. Des équipements structurants à vocation économique plus nombreux .....  | 12        |
| 1.1.6. L'accompagnement de l'innovation en faveur du développement .....   | 13        |
| 1.1.7. La diversification économique est-elle une réalité ? Quels moyens y ont été consacrés ? La recherche et l'innovation ont-elles permis de diversifier notre économie ? ..... | 14        |
| <b>1.2. Réduire les déséquilibres internes</b> .....   | <b>17</b> |
| 1.2.1. La situation .....  | 17        |
| 1.2.2. Un effort conséquent pour équiper du territoire .....   | 18        |
| 1.2.3. La construction et la gestion d'infrastructures de transport .....  | 20        |
| 1.2.4. Des transports collectifs soutenus .....  | 23        |
| 1.2.5. Une approche territoriale du développement économique .....   | 24        |
| 1.2.6. Un partenariat resserré avec les communes .....   | 27        |
| 1.2.7. Qu'est ce qui a été fait pour le développement sur terres coutumières ? .....   | 29        |
| <b>1.3. Maîtriser la ressource nickel</b> .....  | <b>31</b> |
| 1.3.1. La situation .....  | 31        |
| 1.3.2. L'implantation de l'usine du Nord accompagnée .....   | 32        |
| 1.3.3. L'outil SOFINOR .....   | 35        |
| 1.3.4. Quelle est la place du nickel dans le paysage socio-économique du Nord ? .....  | 35        |
| <b>1.4. Structurer le pôle urbain Vook (Voh) – Koohné (Koné) – Pwëbuu (Pouembout)</b> .....  | <b>38</b> |
| 1.4.1. La situation .....  | 38        |
| 1.4.2. Un territoire mieux équipé .....  | 39        |
| 1.4.3. Une réponse apportée aux besoins en logement .....  | 44        |
| 1.4.4. Quelle est l'identité de VKP ? .....  | 45        |
| <b>1.5. Sauvegarder l'environnement naturel</b> .....  | <b>46</b> |
| 1.5.1. La situation .....  | 46        |
| 1.5.2. Un environnement mieux protégé .....  | 47        |
| 1.5.2.1. La protection des espaces à enjeu .....   | 47        |
| 1.5.2.2. La protection des habitats .....  | 50        |
| 1.5.2.3. La protection des espèces .....   | 50        |
| 1.5.2.4. La lutte contre les espèces envahissantes .....   | 51        |

|   |    |
|---|----|
| 1.5.3. La gestion des ressources .....  | 52 |
| 1.5.3.1. Les ressources biologiques .....   | 52 |
| 1.5.3.2. La ressource en eau dans les bassins versants sensibles .....            | 53 |
| 1.5.4. Une atténuation des impacts des activités humaines .....                   | 53 |
| 1.5.4.1. La gestion des déchets ménagers .....                                    | 54 |
| 1.5.4.2. La gestion des déchets dangereux .....                                   | 55 |
| 1.5.4.3. Le traitement des eaux usées .....                                       | 56 |
| 1.5.4.4. La sensibilisation et les autres actions .....                           | 56 |
| 1.5.5. Où en est-on de la prise de conscience des enjeux environnementaux ? ..... | 56 |

## 02

## AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION

|  |           |
|--|-----------|
| <b>2.1. Contribuer à améliorer l'état de santé .....</b>   | <b>60</b> |
| 2.1.1. La situation .....  | 60        |
| 2.1.2. Un développement de l'accès aux soins .....   | 61        |
| 2.1.3. Une prévention sanitaire renforcée .....  | 63        |
| 2.1.4. Les dépenses de santé sont-elles maîtrisées ? .....   | 64        |
| 2.1.5. L'amélioration de l'offre de soins est-elle une réalité sur tout le territoire de la province ? ..... | 67        |
| <b>2.2. Accompagner les personnes vulnérables .....</b>  | <b>69</b> |
| 2.2.1. La situation .....  | 69        |
| 2.2.2. La mise en œuvre de l'action sociale .....  | 69        |
| 2.2.2.1. La prise en charge de l'enfance en danger .....   | 70        |
| 2.2.2.2. L'accompagnement des personnes âgées, du handicap et de la dépendance .....                         | 71        |
| 2.2.3. L'aide médicale : une protection sociale pour la population démunie .....                             | 72        |
| 2.2.4. Une meilleure prise en charge des femmes victimes de violences .....                                  | 73        |
| 2.2.5. Y-a-t-il un équilibre territorial en matière de services à la personne ? .....                        | 74        |
| 2.2.6. Quelle a été l'action en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ? ..... | 76        |
| <b>2.3. Améliorer l'accès au logement et assurer à tous l'accès à l'énergie et à l'eau .....</b>             | <b>77</b> |
| 2.3.1. La situation .....  | 77        |
| 2.3.2. Des aides à l'habitat mises en œuvre .....  | 77        |
| 2.3.3. Qui sont les bénéficiaires des aides à l'habitat ? .....  | 80        |
| 2.3.4. Y-a-t-il eu un «traitement équitable» des demandes d'aide à l'habitat au niveau géographique ? .....  | 80        |
| 2.3.5. Le soutien aux opérations communales en faveur du logement .....                                      | 81        |
| 2.3.6. Le bouclage électrique du Nord .....  | 82        |
| <b>2.4. Développer et promouvoir les loisirs .....</b>   | <b>83</b> |
| 2.4.1. La situation .....  | 83        |
| 2.4.2. La démocratisation du sport .....   | 85        |
| 2.4.3. Le développement des activités socio-éducatives .....   | 87        |
| 2.4.4. Où en est la structuration du sport et des activités socio-éducatives ? .....                         | 88        |
| 2.4.5. Le déploiement de l'action culturelle .....   | 90        |
| 2.4.6. Est-ce que l'on peut accéder aux loisirs de la même manière en tous lieux de la province ? .....      | 93        |

## RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET PERMETTRE À CHACUN DE TROUVER SA PLACE DANS LA SOCIÉTÉ CALÉDONNIENNE

|  |            |
|--|------------|
| <b>3.1. Garantir une éducation et une formation à tous</b> .....   | <b>96</b>  |
| 3.1.1 La situation .....   | 96         |
| 3.1.2. Des actions éducatives mises en œuvre .....   | 97         |
| 3.1.3. Une adaptation aux réalités culturelles et linguistiques .....  | 100        |
| 3.1.4. Des aides à la scolarisation .....  | 101        |
| 3.1.5. Un enseignement privé soutenu financièrement .....  | 102        |
| 3.1.6. La construction et l'entretien d'équipements scolaires .....  | 102        |
| 3.1.7. En quoi la province apporte-t-elle un accompagnement scolaire et éducatif adapté aux enfants ? .....                    | 105        |
| 3.1.8. Des acteurs accompagnés par la formation professionnelle .....  | 106        |
| 3.1.8.1. La mise en place des actions de formation .....   | 106        |
| 3.1.8.2. Le développement et le maintien des moyens logistiques .....  | 107        |
| 3.1.9. Est-ce que l'accès à la formation professionnelle a été facilité ? .....  | 108        |
| <b>3.2. Encourager l'engagement citoyen et la prise de responsabilité</b> .....  | <b>110</b> |
| 3.2.1. La situation .....  | 110        |
| 3.2.2. Un mouvement associatif soutenu .....   | 110        |
| 3.2.3. Quelle est l'évolution de la dynamique associative en Province Nord ? .....   | 113        |
| 3.2.4. Une aide apportée aux étudiants .....   | 114        |
| <b>3.3. Favoriser l'intégration des femmes dans la société</b> .....   | <b>115</b> |
| 3.3.1. La situation .....  | 115        |
| 3.3.2. Le soutien aux acteurs de la condition féminine .....   | 116        |
| 3.3.3. L'appui à l'amélioration des conditions de vie .....  | 118        |
| 3.3.4. En quoi l'action provinciale a contribué à favoriser l'inclusion des femmes ? .....                                     | 119        |
| <b>3.4. Favoriser l'intégration des jeunes dans la société</b> .....   | <b>121</b> |
| 3.4.1. La situation .....  | 121        |
| 3.4.2. Une approche transversale en faveur des jeunes .....  | 122        |
| 3.4.3. Des dispositifs étoffés pour l'insertion des jeunes .....   | 123        |
| 3.4.4. Des jeunes mieux informés et accompagnés dans leurs projets .....   | 124        |
| 3.4.5. Les jeunes ont-ils bénéficié des dispositifs provinciaux ? Y-a-t-il eu une différenciation en termes de soutien ? ..... | 125        |
| <b>3.5. Asseoir une identité commune</b> .....   | <b>127</b> |
| 3.5.1. Un patrimoine culturel connu et reconnu .....   | 127        |
| 3.5.2. En quoi le patrimoine culturel a été mieux préservé et valorisé ? .....   | 129        |



## DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE AUX ENJEUX

|   |            |
|---|------------|
| <b>4.1. Promouvoir l'emploi local et maintenir la paix sociale</b> .....  | <b>132</b> |
| 4.1.1. L'évolution de l'emploi au sein de la province Nord .....  | 132        |
| 4.1.2. Comment a progressé l'emploi local dans les métiers «en tension» ? .....                                   | 133        |
| 4.1.3. Comment a évolué la pyramide des âges ? .....  | 134        |
| 4.1.4. Des compétences améliorés .....  | 135        |
| 4.1.5. Un dialogue social organisé .....  | 136        |
| <b>4.2. Assurer la protection juridique et la gestion patrimoniale de la province</b> .....                       | <b>137</b> |
| 4.2.1. La consolidation de la fonction juridique, des affaires générales et du patrimoine .....                   | 137        |
| 4.2.2. Quel est le patrimoine provincial ? Comment est-il géré ? .....  | 137        |
| 4.2.3. Comment a progressé la protection juridique ? .....  | 139        |
| <b>4.3. Poursuivre la modernisation de l'administration provinciale</b> .....                                     | <b>140</b> |
| 4.3.1. Le développement du système d'information .....  | 140        |
| 4.3.2. Les nouvelles technologies sont-elles mises au service de l'action provinciale ? .....                     | 141        |
| 4.3.3. Qu'en est-il de l'exemplarité de la province en termes de développement durable ? ....                     | 142        |
| <b>4.4. Garantir une gestion saine des finances publiques</b> .....   | <b>144</b> |
| 4.4.1. L'évolution des recettes .....   | 144        |
| 4.4.2. Quelle est la réalité de la culture de la recette ? .....  | 146        |
| 4.4.3. L'évolution des dépenses .....   | 146        |
| 4.4.4. Quel est le poids financier des compétences de la Nouvelle-Calédonie exercées par la province Nord ? ..... | 148        |
| 4.4.5. Les résultats financiers .....   | 150        |
| 4.4.6. La modernisation des finances .....  | 151        |
| 4.4.7. Comment la province Nord s'est adaptée face à la diminution des dotations ? .....                          | 152        |

## SYNTHÈSE : LA SITUATION GÉNÉRALE EN 2018

153

## CALENDRIER DES TEMPS FORTS DE LA PÉRIODE

158

Rédaction : **province Nord**  
Conception graphique : **Push & Pull**  
Impression : **Artypo**  
Crédits photos : **Services provinciaux, partenaires de la province Nord, Le Pays, E. Aubry, C. Gaillard, D. Fleurot, N. Petit, E. Dell'Erba**  
Date de rédaction : **juillet 2018**

Avertissement de lecture : Des différences dans les séries statistiques sont susceptibles d'apparaître dans de futures publications du fait de certaines rectifications par les services sources





## PROVINCE NORD

**UNE ACTION AU SERVICE DU RÉÉQUILIBRAGE  
POUR LA RÉUSSITE DE LA CITOYENNETÉ**  
Bilan des politiques provinciales de 2008 à 2017  
*Pwoélang djélimon*

